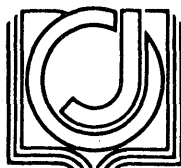


# SÉNAT

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :  
STANDARD : (1) 40-58-75-00  
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

36<sup>e</sup> SÉANCE

**Séance du mardi 28 novembre 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHAMANT

1. **Procès-verbal** (p. 4007).
2. **Représentation à un organisme extraparlémenaire** (p. 4007).
3. **Loi de finances pour 1990.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

#### Budget annexe des prestations sociales agricoles (p. 4007)

MM. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt ; Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Roger Husson, Louis Minetti, Michel Moreigne, Marcel Daunay.

Crédits figurant à l'article 41 (p. 4015)

M. Louis Minetti.

Adoption des crédits.

Crédits figurant à l'article 42. - Adoption (p. 4015)

#### Agriculture et forêt (p. 4015)

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4018)

### PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

4. **Représentation à un organisme extraparlémenaire** (p. 4018).
5. **Loi de finances pour 1990.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

#### Agriculture et forêt (suite) (p. 4019)

MM. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances ; Alain Pluchet, rapporteur pour avis

de la commission des affaires économiques ; Maurice Arreckx, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (aménagement rural) ; Aubert Garcia, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industries agricoles et alimentaires) ; Albert Vecten, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole) ; Jean Boyer, Désiré Debavelaere, Louis Minetti, Georges Berchet, Fernand Tardy, Michel Souplet.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4035)

MM. Joseph Caupert, Bernard Hugo, Raymond Soucaret, Roland Courteau, Guy Robert, Serge Mathieu, Louis Souvet, Jean Roger.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4045)

### PRÉSIDENTE DE M. ÉTIENNE DAILLY

MM. Germain Authié, Rémi Herment, Henri de Raincourt, Christian Poncelet, Jean-Pierre Masseret, Marcel Daunay, Roger Husson, Bernard Laurent, Henri Belcour, Roger Rigaudière, Michel Doublet.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4057)

MM. le ministre, Christian Poncelet.

Crédits du titre III (p. 4063)

MM. Pierre Louvot, Albert Vecten, Louis Minetti, Raymond Soucaret, Désiré Debavelaere, Michel Souplet, Philippe Adnot, François Delga.

Rejet des crédits par scrutin public.

Crédits des titres IV et V. - Adoption (p. 4065)

Crédits du titre VI. - Rejet par scrutin public (p. 4065)

6. **Dépôt de projets de loi** (p. 4065).
7. **Transmission de projets de loi** (p. 4066).
8. **Ordre du jour** (p. 4066).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT, vice-président

La séance est ouverte à onze heures quinze.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

### REPRÉSENTATION À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** J'informe le Sénat que M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une lettre par laquelle il demande au Sénat de bien vouloir désigner son représentant au sein du conseil d'administration de l'établissement public « Autoroutes de France ».

En application de l'article 9 du règlement, j'invite la commission des finances à présenter une candidature.

La nomination du représentant au Sénat au sein de cet organisme extraparlamentaire aura lieu ultérieurement.

3

### LOI DE FINANCES POUR 1990

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [Nos 58 et 59 (1989-1990).]

#### Budget annexe des prestations sociales agricoles

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. le ministre.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les sénateurs, le fait de séparer dans le débat budgétaire le budget annexe des prestations sociales agricoles, le B.A.P.S.A., du reste du budget de l'agriculture nous donne l'occasion d'aborder plus en détail la politique sociale agricole et le ministre de l'agriculture ne peut que s'en féliciter.

Dans le régime agricole, la difficulté à laquelle nous sommes chaque année confrontés concerne, comme dans tous les autres régimes, l'équilibre précaire des recettes et des dépenses.

Chacun souhaite améliorer la protection sociale agricole, c'est bien normal, mais ce souhait a aussi son coût. Il nous faut donc chaque année rechercher un compromis, difficile, entre la nécessité de financer des dépenses en constante augmentation et la non moins grande nécessité de limiter l'accroissement des charges des agriculteurs tout en sachant que le niveau de leurs cotisations est inférieur globalement à celui des autres régimes.

C'est ainsi que nous devons trouver le bon équilibre entre la progression des cotisations et celle de la subvention d'équilibre.

C'est le résultat de cet effort de rapprochement qui figure au B.A.P.S.A. de chaque année.

Ce type de logique qui préside à l'élaboration du B.A.P.S.A. ne me convient pas, et, je le sais, ne vous satisfait pas non plus.

C'est pourquoi nous avons tous souhaité changer le système de calcul des cotisations sociales pour que le niveau des cotisations soit, à l'avenir, davantage fonction de l'évolution des seuls revenus professionnels.

Avec la loi complémentaire qui a été votée aussi bien par votre assemblée qu'à l'Assemblée nationale, je crois que nous avons fait un pas considérable en direction de ce changement de logique que nous attendions tous.

Cette réforme était, en effet, bien nécessaire, non seulement pour introduire plus de justice dans les cotisations mais également pour améliorer la protection sociale des exploitants agricoles et les amener, progressivement et prudemment, à parité, dans ce domaine, avec les salariés.

Chaque année, vous évoquiez à juste titre, mesdames, messieurs les sénateurs, la modicité du niveau des retraites, les difficultés liées au statut des conjoints, les obstacles posés à la pluriactivité ou bien encore le non-remboursement du vaccin contre la grippe ou le financement de l'aide ménagère. Des élus tels que vous, peuvent observer, je le sais, sur le terrain, les effets de ces problèmes. Mais leur solution n'est, bien évidemment, pas sans incidence sur le niveau des dépenses.

Grâce à l'engagement de la réforme de l'assiette, toutes ces demandes peuvent désormais être examinées sous un jour nouveau.

Quant au niveau des retraites, à partir du moment où les assiettes et les taux sont harmonisés avec ceux des autres régimes, quoi de plus normal que d'aligner aussi les prestations ? Tel est l'objectif que je m'engage à réaliser dès 1990.

Par ailleurs, la création d'un régime complémentaire, dont le décret de mise en œuvre devrait sortir dans les prochains mois, permettra de compléter le régime de base. Le dispositif de retraite des agriculteurs sera ainsi complet.

Le statut du conjoint, quant à lui, n'est pas nécessaire car la coexploitation ou les divers types de sociétés permettront de plus en plus au conjoint d'adopter le statut de chef d'exploitation. Ainsi, moyennant une cotisation personnelle, le conjoint pourra enfin bénéficier d'une protection sociale complète. La réforme de l'assiette facilitera, là aussi, grandement cette option du conjoint.

S'agissant de la pluriactivité, avec la loi complémentaire, de nombreux pluriactifs verront enfin les conditions d'exercice de leur pluriactivité de beaucoup simplifiées puisqu'ils pourront cotiser au régime agricole et ne dépendre que de ce seul régime, comme vous l'aviez souhaité.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** C'est bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** En ce qui concerne le vaccin contre la grippe, la demande de remboursement par le B.A.P.S.A. était une constante - ô

combien justifiée - de nos débats. La loi complémentaire permettra ce remboursement et mettra enfin les agriculteurs retraités à égalité de traitement avec les salariés.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** J'en viens à l'aide ménagère à domicile, question que nous abordons régulièrement avec vous, mesdames et messieurs les sénateurs. Il s'agit d'une prestation lourde, financée actuellement par les fonds d'action sociale des caisses et non pas par le B.A.P.S.A. Je ne crois pas que la solution soit à rechercher dans une prise en charge par le B.A.P.S.A. car les régimes sociaux ne sont pas les seuls à intervenir dans son financement, les conseils généraux y participent pour les bénéficiaires les plus défavorisés.

Je travaille donc en concertation avec la mutualité sociale agricole à l'élaboration d'un système permettant de financer cette aide ménagère dans des conditions absolument semblables à celle du régime général.

Ainsi, dans ces cinq domaines auxquels vous êtes attachés, mesdames et messieurs les sénateurs, l'harmonisation des assiettes nous permettra de faire évoluer favorablement les dossiers et de répondre à la demande du monde agricole.

Le B.A.P.S.A. pour 1990 est donc le premier à intégrer ces nouvelles données. Les incidences financières seront donc, tant en dépenses qu'en recettes, limitées pour ce premier exercice.

Avec plus de 76 milliards de francs de dépenses, le B.A.P.S.A. pour 1990 progresse de 4,9 p. 100 par rapport à celui de l'an dernier.

Cette évolution provient, d'abord, d'une nette accélération des dépenses de maladie, évolution d'ailleurs commune à tous les régimes, mais également d'un fort accroissement des dépenses de vieillesse. Cet accroissement résulte du fait que les exploitants qui prennent leur retraite le font avec un nombre de points bien plus élevé que par le passé, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Cependant, cet accroissement des prestations vieillesse est également une conséquence de l'augmentation du nombre des retraités, qui devrait atteindre dans les prochaines années les deux millions.

Par ailleurs, l'abaissement de l'âge de la retraite produit cette année ses derniers effets et nous achevons ainsi une réforme appréciée des exploitants, mais coûteuse pour le budget annexe.

Après les dépenses, venons-en maintenant aux recettes et tout d'abord à la contribution professionnelle, qui est le poste que chacun examine avec le plus de soin.

Les cotisations proprement dites augmenteront en 1990 de 6,8 p. 100 par rapport à celles qui ont été effectivement payées en 1989, compte tenu de la réduction de 200 millions de francs des cotisations maladie acceptée par le Premier ministre en début d'année. Cette hausse est due, pour 2,4 p. 100, à la compensation du démantèlement des taxes B.A.P.S.A. réalisé en 1989 et programmé pour 1990.

Je vous rappelle que ce démantèlement des taxes est l'une des caractéristiques importantes de la réforme de l'assiette des cotisations sociales que vous avez examinée il y a quelques semaines. Il confirme les engagements que j'avais pris envers les producteurs de céréales, d'oléagineux et de betteraves.

Enfin, et je crois que ce fait mérite d'être souligné, le B.A.P.S.A. pour 1990 marque la fin pour les exploitants agricoles de la cotisation additionnelle sur le foncier non bâti. Ainsi, entre 1989 et 1990, ce sont 460 millions de francs d'allègements de charges qui ont été consentis en deux ans aux exploitants agricoles, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas tout à fait négligeable.

Si je tiens compte de ces trois éléments, l'évolution des cotisations professionnelles, le démantèlement des taxes et la suppression de la cotisation additionnelle sur le foncier non bâti, je note que l'accroissement net de la participation professionnelle au B.A.P.S.A. sera de 2,25 p. 100, ce qui est un des chiffres les plus bas de ces dix dernières années.

Cependant, nous savons tous très bien, et moi le premier, que ce chiffre, même s'il est très satisfaisant en moyenne, va recouvrir des situations individuelles très hétérogènes. De plus, et pour la première fois, en 1990, le revenu individuel de chaque cotisant interviendra pour une part non négligeable dans la variation de l'assiette.

Cette situation nous amènera donc à être particulièrement vigilants sur les explications que nous devons donner, les uns et les autres, aux cotisants et j'ai récemment demandé à la mutualité sociale agricole de faire un effort particulier dans ce domaine.

Après les cotisations, je ne m'attarderai dans cette intervention que sur deux autres postes de recettes : la compensation démographique et les divers apports de l'Etat.

La compensation démographique devient le premier poste de recettes du B.A.P.S.A. ; je dirai que sa progression, près de 13 p. 100, et son importance, 22 milliards de francs, me confirment dans l'idée que la transparence des cotisations des exploitants agricoles est une absolue nécessité si l'on ne veut pas que la compensation interrégime, dont je rappelle encore ici qu'elle est parfaitement légitime et justifiée, ne soit un jour ou l'autre remise en cause.

Enfin, sur la participation de l'Etat, je note que l'Etat fera en 1990 un effort significatif puisque les subventions d'équilibre s'élèvent à 11,378 milliards de francs, en progression de 6,8 p. 100.

Cet effort reste significatif même si l'on tient compte de l'ensemble des participations de l'Etat, puisque, dans ce cas, la progression est de 3,4 p. 100, soit une progression nettement supérieure aux 2,25 p. 100 de participation professionnelle.

Cela se traduit d'ailleurs en 1990 par un léger recul de la part provenant des contributions professionnelles dans le financement du B.A.P.S.A.

Ce budget annexe apparaît donc, mesdames, messieurs les sénateurs, comme un budget de transition entre le système actuel, que nous avons beaucoup critiqué, et un autre qui sera radicalement différent. Il me paraît être la première étape d'un processus d'harmonisation que nous avons tous souhaité et que nous pourrions amplifier au fil des exercices.

Aussi notre débat, à la veille de si grands changements, prend-il toute son importance. Je souhaite qu'il soit, comme à l'habitude, serein et efficace car, si je vous dois des explications sur le B.A.P.S.A. de 1990, je pense que vous ne manquez pas, de votre côté, de me poser des questions sur la nouvelle assiette des cotisations sociales agricoles et, bien évidemment, mesdames, messieurs les sénateurs, je m'efforcerais d'y répondre. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées du R.D.E. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1990 doit être considéré comme un budget de transition. Il prend en compte les conséquences prévisibles de la réforme de l'assiette des cotisations sociales en cours de discussion devant le Parlement et qui doit entrer en application dès l'an prochain.

Je reviendrai dans quelques instants sur ce point très important, qui appelle des observations et des réponses précises. Auparavant, je souhaite vous présenter l'évolution des principaux postes de ce budget annexe, tant en dépenses qu'en recettes.

Ce projet de budget s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 76,63 milliards de francs, soit une progression de 4,9 p. 100, supérieure à celle de l'an dernier, qui était de 3,9 p. 100.

Les exploitants agricoles, concernés au premier chef, constateront que, du côté des dépenses, les prestations qui leur seront servies ne seront pas améliorées, tandis que, du côté des recettes, ce projet de budget se traduira pour eux par un alourdissement des cotisations.

La progression sensible des dépenses reflète essentiellement la détérioration du rapport démographique du régime des exploitants, la chute du nombre des naissances et la poursuite de la croissance des dépenses de maladie. Le rapport cotisant-retraité passerait de 0,89 pour 1988 à 0,75 pour 1990. Il continuera à se dégrader pour atteindre sans doute 0,56 en 1992. On comptera alors un cotisant pour deux retraités.

Nous devons attendre encore de nouveaux départs : ceux des chefs d'exploitation de plus de cinquante ans, dont les trois quarts n'ont pas de successeurs connus. Pendant longtemps encore, nous aurons deux départs pour une installation. Cela signifie que de nombreuses exploitations vont dis-

paraître et que l'équilibre financier du budget annexe sera encore plus difficile à réaliser au cours des trois ou quatre prochaines années. Il en résultera un devoir de solidarité pour l'ensemble de la collectivité nationale.

A mon sens, rien que cette observation justifie cette réforme, monsieur le ministre. La transparence du système est indispensable lorsque l'on parle de solidarité entre les régimes sociaux.

Les dépenses d'assurance vieillesse constituent le poste le plus important avec 42,6 milliards de francs, soit 55,8 p. 100 du total des dépenses. Elles connaîtront une progression importante de 4,7 p. 100 par rapport aux dépenses réelles. Pourtant, le minimum vieillesse se situe encore à un niveau très faible : 33 990 francs.

Les dépenses de prestations familiales diminuent pour la première fois en raison de la baisse du nombre des familles d'agriculteurs et du nombre des naissances. Elles s'élèveront à 4,9 milliards de francs, soit une réduction de 1,3 p. 100 par rapport aux dépenses prévisibles pour 1989. Les prestations seront revalorisées, en 1990, de 2,4 p. 100.

Les dépenses d'assurance maladie poursuivent leur dérive, malgré la diminution régulière du nombre d'affiliés. Elles augmenteront de 8,5 p. 100 en 1990, en raison de l'impossibilité dans laquelle se trouvent les gestionnaires de maîtriser l'évolution de la consommation médicale. Il faut souligner que ce dérapage en la matière n'est pas spécifique au régime agricole ; il est constaté aussi dans le régime général. L'ajustement nécessaire pour faire face à l'augmentation du coût moyen des prestations et à la progression de la consommation est chiffré à 2,16 milliards de francs.

Le poids des dépenses de maladie dans le B.A.P.S.A. - 36,6 p. 100 - nécessite le retour à une meilleure maîtrise de la dépense pharmaceutique, dans les plus brefs délais.

Enfin, les prestations d'invalidité se stabilisent à environ 760 millions de francs et les dépenses d'allocation de remplacement progresseront de 2,8 p. 100. Cette évolution positive, malgré la baisse du nombre des naissances, est due au fait que les agricultrices sont de plus en plus nombreuses à recourir à cette prestation. Il faut s'en féliciter et favoriser son utilisation en supprimant les disparités qui existent d'une région à l'autre dans le montant des frais restant à la charge de l'agricultrice.

Il faut se réjouir également de l'amélioration importante qui est apportée à la protection sociale agricole par la loi complémentaire avec la prise en charge du vaccin anti-grippe pour l'ensemble des ressortissants du régime ; M. le ministre l'a rappelé voilà un instant.

Subsistent encore des lacunes que le Sénat souhaiterait voir combler rapidement. Il s'agit, notamment, de la déductibilité des cotisations à un régime de retraite complémentaire, des droits à la retraite du conjoint et de l'aide ménagère.

J'en viens aux recettes.

Les cotisations professionnelles progresseront en 1990. Leur augmentation apparente résultant de la comparaison des fascicules budgétaires serait de 5,2 p. 100, mais, en réalité - M. le ministre l'a rappelé - elle sera de 6,8 p. 100 si l'on tient compte des modifications apportées au B.A.P.S.A. voté en 1989.

Cette progression des cotisations est trop forte ; elle risque de créer des difficultés à certains agriculteurs. Il faut savoir qu'au 31 décembre 1988 12 500 exploitants, soit 1,48 p. 100 des actifs - étaient privés de leurs droits aux prestations, malgré les procédures des prêts d'honneur. A la même époque, 100 000 agriculteurs présentaient des retards de paiement des cotisations d'assurance maladie et près de 60 000 exploitants faisaient l'objet d'une procédure de recouvrement forcée des cotisations. Les implications sociales d'une telle situation ne peuvent nous laisser insensibles.

Le démantèlement des taxes sur les produits, entrepris en 1989, sera poursuivi en 1990. Est prévue une diminution de 15 p. 100 des taxes sur les betteraves au 1<sup>er</sup> janvier, et sur les céréales et les graines oléagineuses au 15 juillet.

Si l'on tient compte à la fois de l'augmentation des cotisations et de la réduction des taxes sur les produits, la charge supplémentaire pour les exploitants serait de l'ordre de 3,8 p. 100, ce qui n'est pas négligeable. Mais il faut souligner que le démantèlement ne touchera pas toutes les catégories d'exploitants, contrairement à la suppression de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, qui sera totalement effective en 1990. Les éleveurs, notamment, ne seront pas concernés

par l'allègement des taxes sur les produits. Or, ils représentent 60 p. 100 environ des 61 000 agriculteurs en difficulté et recensés par les préfets : 35 p. 100 d'entre eux sont producteurs de lait, 14 p. 100 des producteurs de viande bovine, 7 p. 100 des producteurs mixtes lait-viande et près de 7 p. 100 des éleveurs hors-sol.

Par ailleurs, il faut rappeler que la diminution du nombre des cotisants entraînera, comme chaque année, une augmentation moyenne supérieure à celle qui ressort de la seule comparaison des documents budgétaires.

Le financement extra-professionnel assuré par l'affectation au B.A.P.S.A. du produit de certaines taxes parafiscales, au titre de la solidarité, et de versements de l'Etat, progresserait de 6 p. 100, soit plus 3,4 milliards de francs.

La solidarité entre les régimes sociaux s'exprime essentiellement par la compensation démographique. Le montant de celle-ci s'élèverait à 22,1 milliards de francs, en augmentation de près de 13 p. 100 par rapport à 1989. L'ensemble des transferts de solidarité progresserait de 7,7 p. 100.

La participation du budget général serait portée à 11,4 milliards de francs, soit une hausse de 6,8 p. 100. La seule subvention d'équilibre versée par le budget général serait accrue de 7,2 p. 100 pour s'établir à 9,8 milliards de francs ; elle prend en compte la suppression de la taxe additionnelle au foncier non bâti, qui est intégralement réalisée en 1990.

Au début de mon exposé, j'ai qualifié ce budget de « budget de transition ». Il amorce, en effet, la réforme de l'assiette des cotisations sociales. Le transfert de l'assiette cadastrale à l'assiette constituée par les revenus professionnels est prévu à hauteur de un tiers des cotisations de retraite proportionnelle et de un dixième des cotisations d'Amexa, puisqu'il est envisagé de réaliser la réforme en trois ans pour la retraite proportionnelle et en dix ans pour l'Amexa.

Les taux des cotisations techniques applicables seraient de 2,32 p. 100 pour l'A.V.A. et de 1,28 p. 100 pour l'Amexa.

Sur le fond, cette réforme est, sans aucun doute, la plus importante que le régime social agricole et le B.A.P.S.A. auront connue au cours de ces vingt dernières années, sinon depuis l'origine. C'est une réforme en profondeur, que j'appellais de tous mes vœux. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir eu le courage de la mettre en œuvre.

Les organisations professionnelles, les élus, l'administration, l'ont réclamée, car elle répond à la nécessité de moderniser le prélèvement social agricole. Ses principes sont globalement approuvés, mais sa mise en œuvre nécessitera une très grande vigilance en raison des variations de charges sociales qu'elle entraînera pour certains exploitants.

Sur ce point, votre rapporteur et la commission des finances tiennent à exprimer leur inquiétude. Ils considèrent que la mise en œuvre de cette réforme importante exige qu'on fasse preuve de prudence si l'on veut éviter son rejet par la profession. En effet, les agriculteurs qui seraient victimes de trop fortes hausses de leurs charges sociales risqueraient de se trouver dans une situation extrêmement précaire et de venir grossir le rang des exploitants en difficulté, déjà trop nombreux. Cette situation ne saurait être envisagée après une année particulièrement difficile pour les éleveurs notamment, car marquée par une sécheresse dont on n'a pas fini de mesurer les conséquences.

Mes chers collègues, la commission des finances n'ayant pu obtenir, hélas ! un allègement des cotisations sociales lors de la discussion de la première partie de la loi de finances, elle vous demande, en conséquence, de ne pas adopter le B.A.P.S.A. pour 1990. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, par la transition qu'il opère, le projet de B.A.P.S.A. pour l'année 1990 apparaît comme une préface s'inscrivant au tournant d'une longue histoire, celle d'une solidarité à la fois assumée et contestée, d'efforts inégalement répartis, de financements multiples et complexes, chaque année soumis à un arbitrage négocié.

Un tel constat appelait depuis longtemps une réforme qui, par étapes successives, établirait la clarté et l'équité aux yeux de la nation tout entière. La démarche n'est pas sans risques

ni difficultés au regard d'une catégorie sociale dont le revenu global est affecté en même temps que sont contrastées les situations individuelles. Le redéploiement attendu appelle donc la plus grande vigilance et les modulations indispensables, aujourd'hui et demain.

La commission des affaires sociales et son rapporteur s'accordent sur une perspective de vérité qui doit accomplir sans contester les voies de l'harmonisation, de la compensation et de la solidarité dans l'application du binôme : « A revenu égal, cotisation égale ; à cotisations égales, prestations égales ».

En cette première étape d'un chemin difficile, le projet de B.A.P.S.A. pour 1990 s'accroît, en volume, de 4,9 p. 100, passant de 73 milliards à 76,6 milliards de francs, mais il reste encore affecté des mêmes handicaps structurels et des mêmes carences que ses prédécesseurs.

Les handicaps structurels - ils ont été rappelés - résultent d'un panorama économique et social caractérisé par de profonds déséquilibres qui perdurent et qui s'aggravent au fil des ans. Ceux-ci résultent du double mouvement de diminution du nombre des actifs, donc des cotisants, et d'accroissement parallèle du nombre des prestataires, en particulier dans le régime vieillesse.

A ce problème démographique s'ajoute l'érosion continue du revenu des agriculteurs, puisqu'en 1988 celui-ci a encore chuté de 4 p. 100 en moyenne. Certes, malgré la sécheresse qui a touché de nombreux départements de notre pays, les résultats globaux de cette année 1989 devraient considérablement progresser, mais, outre que les situations locales et individuelles seront loin d'être toutes conformes à cette augmentation statistique, cette dernière se présente plus comme un phénomène atypique que comme l'amorce d'un renversement durable de la tendance observée jusqu'alors.

Ce budget est également affecté des mêmes carences techniques que les précédents, puisque l'essentiel des cotisations sera encore appelé sur le revenu cadastral et que les sources de financement de ce budget seront aussi nombreuses que par le passé.

A cet égard, je ne reviendrai pas sur ce que j'avais eu l'occasion de dire l'année dernière et qui montrait combien une réforme était nécessaire.

Budget de transition, ce B.A.P.S.A. prend en compte un début de modifications structurelles, du côté tant des dépenses que des recettes ; en effet, de nombreuses améliorations législatives et réglementaires sont intervenues cette année ou sont révélées par ce projet de budget.

Le premier bouleversement, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, est naturellement la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles, dont nos rapporteurs ont, ces derniers mois, exposé dans le détail les mécanismes, les avantages, mais également les craintes qu'elle pouvait susciter - mon collègue et ami M. du Luart vient d'en parler - et dont l'examen par le Parlement s'achève.

Afin de faire gagner du temps au Sénat, je n'évoquerai pas, même d'un mot, le dispositif qui concerne cette nouvelle assiette. Il vient d'être rappelé.

Au-delà de la période de transition, dont le pilotage est extrêmement délicat et nécessite toute notre attention pour vérifier que les effets réels sont conformes aux simulations présentées, cette réforme devrait permettre, en matière d'effort contributif de la profession agricole à son régime de protection sociale, de passer de l'obscurité à la transparence - car tel est notre souci - et de renforcer à la fois la solidarité interne au régime et la solidarité extraprofessionnelle.

Il est, en effet, incontestable que, dès lors que les agriculteurs contribueront de manière claire à leur régime de protection sociale, les appels à la solidarité de la nation au travers de la compensation démographique et de la subvention d'équilibre seront parfaitement justifiés.

Aussi, dès cette année, 30 p. 100 des cotisations de l'assurance vieillesse agricole et 10 p. 100 de celles de l'Amexa seront appelées sur la base de l'assiette professionnelle. Ainsi, pour la vieillesse, les 300 millions de francs de rattrapage d'efforts contributifs entraîneront une hausse globale des cotisations d'environ 11,5 p. 100, alors que, s'agissant de l'Amexa, la progression sera de l'ordre de 5,8 p. 100 pour un produit global de 7 500 millions de francs.

Par ailleurs, il convient de relever que les cotisations de prestations familiales agricoles n'augmenteront que de 3,5 p. 100 et que celles qui sont destinées à financer les

retraites forfaitaires seront stables d'une année sur l'autre. Au total, le montant des cotisations professionnelles *stricto sensu* passera de 13 400 millions de francs à 14 300 millions de francs soit une progression de 6,8 p. 100.

Le second changement très intéressant concernant les recettes de ce B.A.P.S.A. est l'engagement du processus de démantèlement définitif des taxes B.A.P.S.A. qui a été initié cette année et de la nouvelle réduction très importante de la cotisation additionnelle à l'impôt foncier non bâti, qui tend à disparaître.

Les taxes B.A.P.S.A. diminuent, en effet, d'une année sur l'autre de 22,5 p. 100 en moyenne, pour s'établir à un peu moins de 1 200 millions de francs. Quant à la cotisation additionnelle à l'impôt foncier non bâti, après avoir été réduite de 230 millions de francs dans le B.A.P.S.A. de 1989, elle diminuera de la même somme l'an prochain et devrait définitivement disparaître dans le budget pour 1991. Ces deux mesures d'assainissement des sources de financement du B.A.P.S.A. étaient demandées depuis fort longtemps par la profession. Nous nous en réjouissons donc.

Au total, le financement professionnel augmentera l'an prochain de 2,25 p. 100 en moyenne pour atteindre 15 600 millions de francs, ce qui conduit à dire que la contribution des agriculteurs au financement de leur régime de protection sociale dépassera légèrement 20 p. 100, alors qu'elle a atteint plus de 22 p. 100 cette année.

Néanmoins, il est nécessaire de toujours garder présent à l'esprit que ces statistiques représentent des moyennes et des masses globales, alors que la réalité des hausses des cotisations est généralement toute différente à l'échelon individuel.

Le déséquilibre démographique du régime agricole continue à s'accroître. Aussi la charge pesant sur chaque exploitant agricole est-elle augmentée en proportion, puisque, pour un produit contributif qui s'accroît, le nombre des assujettis astreints à son financement diminue.

Enfin, à ces deux considérations générales qui viennent d'être évoquées s'ajouteront, en 1990, les conséquences de l'important démantèlement des taxes B.A.P.S.A., dont les effets seront naturellement limités aux seuls assujettis à ces taxes. Aussi, la globalisation des contributions professionnelles ne rend pas bien compte de la réalité de l'évolution des charges sociales pesant sur chaque agriculteur.

A cet égard, monsieur le ministre, je souhaite que vous puissiez nous renouveler votre engagement de ne relever le montant des cotisations minimales que de façon prudente et limitée, afin que la réforme ne pèse pas trop brutalement sur les petits exploitants.

En effet, une clause de sauvegarde ne peut pas être inscrite dans la loi, nous devons cependant être vigilants.

Il est vrai que j'aurais aimé, pour suivre l'avis de la commission des finances, qu'on puisse réduire le montant des cotisations professionnelles de 100 millions de francs par un prélèvement sur le fonds de roulement. Je regrette que la commission des affaires sociales ait émis des réserves à l'égard du recours systématique au fonds de roulement et que cette proposition se soit évanouie.

Aux côtés du financement professionnel, les transferts de solidarité et d'équilibre progressent également. Ainsi, les taxes et impôts affectés au B.A.P.S.A. progressent de 5,1 p. 100 et atteignent 19 900 millions de francs, ce qui représente près de 26 p. 100 des recettes générales du B.A.P.S.A. La participation à la T.V.A., qui alimente pour plus de 90 p. 100 cette source de financement, augmentera de 6,8 p. 100, soit un pourcentage égal à celui des cotisations professionnelles.

De même, la compensation démographique, qui représente près de 29 p. 100 des recettes du B.A.P.S.A., augmente de façon très significative par rapport à l'an passé : 12,9 p. 100 au lieu de 1 p. 100 en 1989.

Il convient, cependant, de préciser que la contribution effectivement versée au B.A.P.S.A. cette année sera finalement supérieure de plus de 1 600 millions de francs aux sommes inscrites dans les documents budgétaires. Aussi, la progression réelle de cette dotation en 1990 ne sera que de 4,3 p. 100, soit un taux inférieur à celui de l'évolution de l'ensemble du B.A.P.S.A.

En revanche, la contribution de la C.N.A.F. aux prestations familiales diminue à nouveau de 38,5 p. 100 cette année, soit autant que l'an passé, mais pas pour les mêmes

raisons. En effet, ce ne sont plus les conséquences du « rebalement » agricole qui conduisent à cette diminution, ce sont les effets combinés du déflafonnement des cotisations d'allocations familiales et de la baisse du montant des prestations familiales agricoles.

De même, les versements du fonds national de solidarité, diminuent de 1,5 p. 100 en raison de la réduction du nombre des allocataires à la suite, en particulier, d'un accroissement du montant moyen des retraites.

Au total, avec près de 49 700 millions de francs, les transferts de solidarité augmenteront l'an prochain de 7,2 p. 100 et représenteront près de 65 p. 100 des recettes.

Voilà, mes chers collègues, ce qu'il convenait de dire en matière de recettes.

Du côté des prestations, beaucoup de choses ont également changé ces derniers mois après le vote de la loi d'adaptation agricole et les perspectives qu'offre le projet de loi complémentaire.

Très rapidement, je vous rappelle qu'en matière de prestations familiales la faculté que possédait la mutualité sociale agricole de compenser les cotisations impayées par des prélèvements sur les prestations familiales a été supprimée, à l'initiative de notre collègue M. Jean Madelain.

Pour le régime d'assurance invalidité, la condition d'emploi limité de main-d'œuvre pour le bénéficiaire de la pension aux deux tiers a été supprimée même si le montant des pensions d'invalidité est encore insuffisant.

Pour le régime d'assurance maladie et maternité, les exploitants ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire seront maintenus gratuitement dans leurs droits aux prestations de l'Amexa jusqu'à leur retraite.

Par ailleurs, la vaccination anti-grippale pour les personnes âgées de plus de soixante-dix ans sera assumée par le risque à compter de la prochaine campagne, comme nous le demandons depuis longtemps ; nous nous en réjouissons.

Il convient ainsi de signaler que les régimes d'assurances maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles ont été alignés sur celui des salariés, à l'exception notable des indemnités journalières. Il est vrai cependant que, sur cette question, la profession est elle-même très divisée, puisque ce droit nouveau nécessiterait, à l'évidence, un effort de financement spécifique qui viendrait s'ajouter à celui qui est déjà consenti.

Enfin, en matière d'assurance vieillesse, les droits des conjoints d'E.A.R.L. et coexploitants ont été considérablement améliorés, puisque ceux-ci pourront désormais se constituer une retraite propre, et nous aboutirons très prochainement à l'harmonisation totale des retraites agricoles avec celles du régime général, ainsi qu'au fonctionnement du régime facultatif de retraite complémentaire avec déduction fiscale.

L'ensemble de ces mesures, à l'exception de celles qui concernent le risque vieillesse, ont des effets immédiats sur les dépenses sociales du B.A.P.S.A., qui progresseront l'an prochain de 4,86 p. 100.

Ainsi, les dépenses de l'Amexa, malgré la diminution du nombre des personnes protégées, malgré aussi la réduction du taux de la T.V.A. sur les médicaments, devraient progresser l'an prochain de 8,5 p. 100, alors que les augmentations avaient été que de 4,5 p. 100 en 1988 et 6,4 p. 100 en 1989. Ces dépenses d'Amexa représentent 36,7 p. 100 des interventions publiques du B.A.P.S.A.

Enfin, les dépenses d'assurance vieillesse, qui représentent 56 p. 100 des prestations servies, augmenteront de 3,8 p. 100 l'an prochain et atteindront 46 600 millions de francs. Cette évolution tendancielle résulte de l'accroissement des effectifs. Il convient à cet égard de noter que l'an prochain verra la fin de la période de transition pour l'application de la réforme de l'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs.

Mais cette évolution est également due à la revalorisation du montant des pensions, puisque la moyenne des points acquis par les nouveaux retraités est de l'ordre de 630, alors que celle des retraités qui décèdent n'est que de 350.

Compte tenu des contraintes structurelles, qui demeurent aussi pesantes que les années passées, et des premières réalisations des engagements pris et tenus, monsieur le ministre, tant en matière de financement qu'en matière d'amélioration

des droits sociaux, le projet de B.A.P.S.A. pour 1990 a recueilli un avis favorable de la part de la commission des affaires sociales. Divers problèmes et interrogations demeurent cependant, monsieur le ministre ; il serait donc utile d'engager des réflexions et d'aboutir à des résultats.

Je pense, en particulier, à la dette des caisses de M.S.A. - mutualité sociale agricole - qui conduit le B.A.P.S.A. à régler des charges d'intérêts de 164 millions de francs par an, ce qui correspond à des frais s'élevant à 450 000 francs par jour sur une année. Je me demande si une meilleure utilisation de la trésorerie et du fonds de roulement ne permettrait pas de diminuer ces charges qui sont lourdes et inutiles.

Par ailleurs, afin de conclure les harmonisations actuelles pour les risques famille et maladie et celles qui sont en cours pour le risque vieillesse, comme dans le régime général, il faudrait envisager une exonération des cotisations du régime maladie pour tous les retraités non imposables et non plus seulement pour les retraités bénéficiant du fonds national de solidarité.

Il conviendrait également d'harmoniser les taux de prélèvement des cotisations maladie sur les retraites, qui est de 1,4 p. 100 dans le régime général et de 4 p. 100 dans le régime agricole. Il est vrai que les exploitants agricoles bénéficient d'un avantage par rapport aux salariés, puisque les conjoints percevant une pension de réversion à la mort de l'ayant droit ne paient aucune cotisation, au contraire des veufs et veuves relevant du régime général. Ce mouvement d'harmonisation conduira tout naturellement à la suppression de certains avantages acquis ; je crois cependant que cette harmonisation sera nécessaire dans ce domaine aussi.

En outre, il serait utile d'étendre aux non-salariés agricoles le bénéfice de l'assurance veuvage dont bénéficient les conjoints survivants des salariés. Pour ce qui est de la situation des veufs et des veuves, il serait très important de rendre possible le cumul d'une pension de réversion et de droits propres, à l'instar de ce qui existe dans le régime général.

Enfin, il conviendrait de valider les années de captivité des anciens prisonniers de guerre pour le calcul de leurs droits non seulement à la retraite forfaitaire, mais aussi et surtout à la retraite proportionnelle.

Ces quelques pistes pourraient être suivies dans un prochain avenir, pour améliorer encore les droits sociaux des exploitants agricoles.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance que revêt l'action sanitaire et sociale, dont c'est peu dire que les efforts que permettent son mode de financement sont loin d'être suffisants eu égard aux besoins exprimés, le rapporteur pour avis souhaite que seule la constitution d'un fonds mutuel interrégimes d'action sanitaire et sociale, abondée par l'Etat au nom de la solidarité nationale, permettrait un accès pour tous à ces prestations et établirait une véritable équité entre ruraux et citadins en la matière.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales a voulu, d'une manière exhaustive en un rapport trop long peut-être, porter un regard nouveau sur le budget de prévoyance sociale agricole, montrer combien la réforme en réduirait la complexité et apprécier enfin les améliorations qui préparent l'avenir.

Quelles que soient les réticences et les inquiétudes qui s'ex-priment encore, c'est dans une extrême vigilance mais aussi avec volonté qu'il faut accomplir une mutation qu'avec la profession agricole nous avons appelée de nos vœux.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Pierre Louvot, rapporteur pour avis.** Dans une telle perspective, la commission des affaires sociales du Sénat a donné un avis favorable au projet de B.A.P.S.A., pour 1990. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées socialistes.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : quinze minutes ;

Groupe de l'union centriste : dix minutes ;

Groupe socialiste : onze minutes ;  
 Groupe communiste : cinq minutes.  
 La parole est à M. Husson.

**M. Roger Husson.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1990 est en augmentation de 4,9 p. 100 par rapport à 1989. Pourtant, je serais tenté de dire qu'il n'est qu'une simple déclaration d'intention.

Peut-il d'ailleurs en être autrement puisque l'axe principal de ce B.A.P.S.A. est subordonné au vote du projet de loi d'adaptation agricole, actuellement en navette ?

Je tiens à insister tout spécialement sur cette réforme des cotisations sociales agricoles car elle me paraît essentielle à l'instauration d'une réelle justice sociale pour le monde agricole.

La situation actuelle n'est plus tenable, chacun en convient. Sans revenir sur les débats que nous avons eus au Sénat sur le sujet, je rappellerai simplement que les cotisations augmentent nettement plus vite que les revenus des agriculteurs.

De 1981 à 1988, les cotisations sociales ont augmenté de 85,7 p. 100, pendant que le revenu agricole ne progressait que de 33,2 p. 100.

Pour l'année 1989, il y a eu une nouvelle augmentation des cotisations de 5,9 p. 100, alors que le revenu avait baissé de 4 p. 100 en 1988.

J'ai noté que, pour 1990, le projet de budget prévoit une augmentation de 6,8 p. 100. Le cycle n'est, pour le moment pas encore rompu.

L'ensemble de ces éléments dénote l'urgence de mettre en place un système fondé sur les revenus dégagés par le travail. Ces derniers serviront, comme dans les autres secteurs, de base de calcul au prélèvement social.

Je déplore néanmoins que, pour le présent B.A.P.S.A., le niveau du prélèvement ne soit pas strictement lié à l'évolution du revenu agricole. Cet état de fait va encore grever sérieusement les budgets de nos agriculteurs. Admettez avec moi, monsieur le ministre, que la barque est déjà suffisamment chargée !

De toute évidence, cette hausse de 6,8 p. 100 est trop forte, car, même en déduisant l'incidence du démantèlement partiel des taxes parafiscales affectées au B.A.P.S.A., la hausse ressort à 4,26 p. 100. Si nous rapprochons ce chiffre de celui de l'évolution du revenu, nous constatons à nouveau que le décalage frôle l'insupportable.

Quoi qu'il en soit, il faut que le nouveau régime puisse entrer en vigueur le plus tôt possible, même si l'Assemblée nationale et le Sénat ont des divergences quant aux modalités de sa mise en œuvre.

Sur un plan plus général, la participation de la profession au financement des prestations sociales agricoles augmente de 3,83 p. 100. Pour ce qui est du financement extérieur, je note une progression de 2,46 p. 100 de la participation de l'Etat.

Naturellement, le problème qui se pose aujourd'hui est le même que lors des années précédentes. Il est lié, pour une large part, à la composition démographique du monde agricole.

Par exemple, le budget des retraites reste le poste le plus important, représentant 55,6 p. 100 du B.A.P.S.A. Cela tient à l'augmentation importante du nombre de retraités et au nombre de points de retraite plus élevé chez les nouveaux retraités. Au total, plus de 42 milliards de francs sont affectés à ce poste.

Je sais qu'il existe des projets tendant à faire passer l'âge de la retraite de soixante à soixante-cinq ans. Si, sur le fond, la liberté de poursuivre le travail au-delà de soixante ans ne me semble pas inadmissible, en revanche, il est regrettable que ces idées ressurgissent au moment où l'harmonisation vient de se réaliser avec les autres régimes. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous en dire plus sur ces projets ?

En conclusion, je voudrais évoquer quelques problèmes qui ne sont toujours pas résolus. Par exemple, que comptez-vous faire en ce qui concerne l'exonération des cotisations maladie pour les retraités non imposables ? Il s'agit, en réalité, de s'aligner sur le régime général.

Il en va de même de l'harmonisation des taux de prélèvement des cotisations maladie sur les retraites.

Globalement, monsieur le ministre, je ne crois pas que ce B.A.P.S.A. soit bon et qu'il réponde efficacement aux besoins sociaux des agriculteurs. J'éprouve des craintes, en particulier, sur la modification de l'assiette des cotisations agricoles, car le système retenu par l'Assemblée nationale me paraît défavorable aux exploitants agricoles.

Pour ces quelques raisons, je ne peux raisonnablement pas voter les crédits figurant dans ce projet de budget annexe pour 1990. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de B.A.P.S.A. que nous avons à examiner est, certes, un peu mieux « loti » que celui du ministère de l'agriculture. Il n'en demeure pas moins qu'il connaît une progression inférieure à celle du budget de l'Etat.

Par ailleurs, l'augmentation de ce budget tient essentiellement au vieillissement de la population agricole.

Les agriculteurs âgés étant de moins en moins remplacés, on constate une accélération de la tendance à la diminution du nombre des actifs et, de ce fait, une accentuation du déséquilibre entre inactifs et actifs. Cela ne peut que se traduire pour ces derniers par un alourdissement inacceptable de leurs charges. Ils verront d'ailleurs leurs cotisations sociales augmenter de plus de 6 p. 100 en moyenne. Ni les prix, ni les revenus n'ont connu une telle progression ces dernières années.

En outre, ce chiffre étant une moyenne, il masque bien des disparités. En effet, le démantèlement des taxes sur les céréales et les oléagineux ne va concerner que certaines catégories d'agriculteurs. Les éleveurs et les petits viticulteurs, qui sont aujourd'hui les exploitants familiaux rencontrant le plus de difficultés, ne « verront pas la couleur » de cette diminution de taxes !

Aujourd'hui, 60 p. 100 des agriculteurs en difficulté sont des éleveurs. Eux vont supporter la hausse des cotisations sociales sans bénéficier des diminutions de taxes. Cela va aggraver encore leurs difficultés, en contraignant des milliers à disparaître et creuser ainsi un peu plus le déséquilibre entre actifs et inactifs.

Notre pays a besoin d'une agriculture dynamique. Or, monsieur le ministre, votre politique de réduction autoritaire de la production tend à accroître nos déficits dans des secteurs où notre agriculture pourrait satisfaire les besoins. Ainsi, aujourd'hui, du fait des quotas laitiers, nous sommes obligés d'acheter du beurre aux Etats-Unis pour honorer nos contrats d'exportation.

Pour combler nos déficits en viandes porcine, ovine, en tabac, en produits horticoles, en fruits et légumes, en oléoprotéagineux il faudrait installer au moins 100 000 jeunes agriculteurs, sans même parler des nouveaux débouchés offerts par le développement des biotechnologies, qui exigeraient l'installation de quelque 50 000 exploitants familiaux. Ce serait là un moyen efficace de mettre un terme au déséquilibre entre actifs et inactifs.

Ce déséquilibre est la conséquence de la politique agricole menée dans notre pays par les gouvernements successifs. Il revient donc à l'Etat et non aux exploitants familiaux restant en activité d'assumer le supplément de charges sociales qui en résulte.

Nous proposons, nous, je le rappelle, de faire participer au financement du B.A.P.S.A. les industries et les groupes financiers ou commerciaux placés en amont et en aval de l'agriculture.

S'agissant des cotisations sociales, nous nous prononçons, depuis de nombreuses années, pour une réforme de leur calcul. Celle qui vient d'être adoptée dans la loi complémentaire d'adaptation agricole va perpétuer le scandale qui voit les petits exploitants familiaux payer beaucoup plus à l'hectare que les gros agrariens et elle va entraîner une augmentation considérable des cotisations pour un grand nombre de petits agriculteurs, qui ne peuvent pourtant déjà pas payer celles auxquelles ils sont assujettis.

Pour ce qui est des prestations, le niveau de la retraite reste, malheureusement, toujours aussi bas. Ceux qui sont aujourd'hui en retraite et qui ont durement travaillé avant d'y



arriver méritent, de la part de l'Etat comme de la nation, un tout autre témoignage de respect et de reconnaissance que cette somme dérisoire de 33 575 francs pour l'année 1990.

C'est pourquoi, en conclusion, monsieur le ministre, en attendant que soient mises en œuvre nos propositions quant au financement du B.A.P.S.A., nous vous demandons d'augmenter la participation de l'Etat dans ce budget et de relever le montant de la retraite forfaitaire des anciens exploitants familiaux.

**M. Paul Souffrin.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Moreigne.

**M. Michel Moreigne.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, année après année, les budgets annexes des prestations agricoles se suivent et se ressemblent beaucoup dans leur structure de présentation. Cependant, cette année, une mutation majeure va se produire, qui modifiera la répartition des cotisations des agriculteurs, le principe étant retenu de les asséoir progressivement sur leur revenu. C'est la partie à la fois non apparente et nouvelle de ce B.A.P.S.A.

Elle ne peut, en effet, apparaître puisqu'elle figure dans le projet de loi d'adaptation qui fait actuellement l'objet d'une navette.

Ce projet de budget s'élève à 76 636 millions de francs, progressant de 4,9 p. 100 par rapport à celui de 1989. On y note la prévision d'une nette progression des dépenses de maladie - 8,69 p. 100 - analogue à celle que vont connaître les autres régimes de protection sociale. Le total de ces dépenses devrait atteindre 26 623 millions de francs.

S'agissant des dépenses relatives à la vieillesse, l'exercice 1990 devrait être le dernier à faire apparaître des charges liées à l'entrée en vigueur progressive de l'accès à la retraite à soixante ans, mesure dont vous pouvez, monsieur le ministre, revendiquer la paternité avec une certaine fierté, d'autant que, après avoir suscité tant de commentaires au Sénat, elle ne semble plus contestée par grand monde aujourd'hui.

Ces dépenses s'élèveront, en 1990, à 42 592 millions de francs, en augmentation de 3,82 p. 100 par rapport à 1989.

Du fait du rapport défavorable entre actifs et inactifs, le régime vieillesse connaît un déséquilibre croissant, qui explique la progression très sensible de la subvention de l'Etat, laquelle atteint 9 824 millions de francs et représente 12,8 p. 100 des recettes du B.A.P.S.A., ainsi que la compensation démographique, qui s'élève à 22 130 millions de francs, connaissant une progression de 13 p. 100 et assurant près de 23 p. 100 de ces mêmes recettes.

Ces sommes sont la manifestation de la solidarité nationale à l'égard des agriculteurs et nul ne contestera que, malgré toutes les corrections d'assiette de cotisation, cette solidarité doit perdurer. En effet, les cotisations augmenteront, en masse, de 4,25 p. 100, pour atteindre 14 409 millions de francs. Cette évolution résulte notamment de la compensation du démantèlement, intervenu cette année, des taxes parafiscales au profit des producteurs de céréales, betteraves et oléagineux, taxes dont le produit diminue de 22,5 p. 100, passant de 1 512 à 1 171 millions de francs.

En ce qui concerne le montant des cotisations, on doit tenir compte des modifications législatives en cours, c'est-à-dire du choix définitif qui sera fait quant à leur mode de calcul.

En tout cas, ce projet de B.A.P.S.A. voit disparaître la cotisation additionnelle sur le foncier non bâti, ce qui donnera lieu à un allègement de charges, estimé à 460 millions de francs, par rapport à 1989. On devrait ainsi aboutir à un accroissement modéré de la participation de la profession.

On conçoit que des variations individuelles puissent se produire, mais nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour que les nouvelles dispositions qui résulteront de la loi d'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social soient claires, justes, équilibrées et progressives, qu'elles ne se traduisent pas par des distorsions trop marquées.

J'ai noté avec intérêt le vote par l'Assemblée nationale, lors de sa séance du 22 novembre 1989, d'un amendement rétablissant l'article 33 du projet de loi relatif à l'adaptation de l'exploitation agricole. C'est sur ce nouveau texte que se fondera, sans doute, l'essentiel du dispositif d'appel de cotisations au B.A.P.S.A. J'observe que l'on déduira notamment de

la nouvelle assiette les sommes consacrées par l'exploitant aux immobilisations amortissables et à la constitution de stocks, ce qui est essentiel pour les éleveurs et les viticulteurs.

Ces conditions nouvelles seront, par ailleurs, soumises - vous vous y êtes engagé, monsieur le ministre - au contrôle de la profession par le biais de la commission des prestations sociales agricoles, dans le souci d'engager cette réforme avec précaution, sagesse et sous contrôle - ce sont vos propres termes.

Je crois savoir également que le Parlement sera saisi, dans un délai de deux ans, d'un rapport sur l'application de cette réforme. Je considère en fait cela comme une quasi-certitude.

A ce point de mon propos, je voudrais vous poser, monsieur le ministre, quelques questions relatives aux régimes sociaux des agriculteurs.

Pouvez-vous nous dire quelle sera l'évolution prévisible du montant des retraites des agriculteurs ? Nous en connaissons tous les insuffisances. Celles-ci expliquent que de nombreux retraités aient acquis des droits propres, de manière à percevoir le minimum vieillesse et à éviter de recourir au fonds national de solidarité. Je vous remercie d'ailleurs de l'annonce, que vous avez faite tout à l'heure, de la parution prochaine, du décret concernant les retraites complémentaires ; c'est un point très important.

Où en est la réflexion que vous menez conjointement avec M. le ministre de la solidarité pour simplifier l'accès au revenu minimum d'insertion des agriculteurs en difficulté compte tenu de la spécificité de l'entreprise agricole ?

Des dispositions modulant les cotisations des agriculteurs victimes de la sécheresse peuvent-elles être envisagées ?

En outre, comment s'effectuera, dans les faits, l'abondement des crédits de médecine préventive des caisses pour la mise en œuvre effective de la vaccination antigrippale, que vous avez confirmé dans votre propos introductif ?

Enfin, quelles sont les perspectives d'évolution du problème de l'aide ménagère à domicile ?

Monsieur le ministre, le groupe socialiste votera, sans nul doute, le projet de B.A.P.S.A. que vous nous proposez, persuadé que ce budget traduit la volonté de l'Etat et du Gouvernement d'instaurer une solidarité renforcée à l'égard des agriculteurs dans le domaine de leur protection sociale.

La modification de l'assiette des cotisations prévue par les nouveaux textes fera l'objet, notre groupe en est convaincu, de toute votre vigilance pour que ne se créent pas des disparités insupportables. Il vous assure donc de sa confiance pour la mise en œuvre de nouvelles mesures fondées sur plus de justice, de clarté et d'équité. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Daunay.

**M. Marcel Daunay.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en 1990, le budget annexe des prestations sociales agricoles atteindra 76,6 milliards de francs, soit une augmentation de 4,9 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Cette année, nous nous trouvons devant un budget charnière, qui comporte bien des sujets d'interrogation en raison de la réforme des cotisations sociales agricoles, laquelle va probablement entrer en application.

La protection sociale des exploitants agricoles comporte encore bien des lacunes, vous l'avez dit, monsieur le ministre, et d'autres orateurs avant moi. La loi d'adaptation de 1988 a apporté quelques réponses. La loi complémentaire devrait permettre d'autres améliorations.

Si le projet de B.A.P.S.A. pour 1990 est mieux loti que le projet de budget de l'agriculture - puisqu'il augmente de 4,9 p. 100 - sa progression est tout de même inférieure à celle du budget de l'Etat, qui augmente de 5,3 p. 100.

Les agriculteurs concernés en premier lieu constatent que, du côté des recettes, ce B.A.P.S.A. se traduira, pour eux, par un alourdissement des charges, tandis que, du côté des dépenses, les prestations qui leur seront servies ne seront pas améliorées.

En 1990 se feront sentir les premiers effets de la réforme des cotisations sociales. Or, selon une simulation effectuée par le ministère de l'agriculture, sur 15 000 exploitations agricoles, 32 p. 100 des exploitants devraient voir leurs cotisations baisser, mais, pour 37 p. 100 d'entre eux, elles devraient augmenter de plus de 3 000 francs. Les disparités risquent ainsi de s'aggraver.

En effet, si l'on tient compte à la fois de la réduction des taxes et de l'augmentation des cotisations, la profession aura à supporter une charge supplémentaire de l'ordre de 3,8 p. 100.

Au chapitre des dépenses, le budget « maladies » représente 35,4 p. 100 du B.A.P.S.A. ; il est en augmentation de 8,44 p. 100, ce qui révèle l'impossibilité dans laquelle on se trouve d'en maîtriser l'évolution.

Mais le poste le plus important est bien entendu celui de l'assurance vieillesse, qui s'élèvera à 42,592 milliards de francs, soit 55,58 p. 100 au total. Pourtant, le minimum vieillesse restera à un niveau beaucoup trop faible : 33 575 francs.

Le véritable problème, c'est que nous avons de moins en moins de cotisants actifs et de plus en plus de retraités !

Les prestations familiales ne représenteront plus que 6,4 p. 100 des dépenses en raison de l'évolution démographique, à savoir une diminution du nombre des naissances et des familles. Des améliorations seraient possibles, notamment en ce qui concerne l'aide ménagère à domicile. Je regrette que ce problème n'ait pas été réglé.

La progression du B.A.P.S.A. pour 1990 tient essentiellement au vieillissement de nos agriculteurs, qui partent sans être remplacés. Ceux qui restent verront leurs cotisations sociales augmenter d'environ 6 p. 100 en moyenne. C'est sans commune mesure avec l'évolution des prix et des revenus par secteur d'activité. De plus, la perte qui résulte de l'allègement des taxes parafiscales eût été moins grande si cette exonération avait été accordée aux seuls exploitants familiaux.

Comment ne pas exprimer nos inquiétudes lorsqu'on pense aux agriculteurs, qui, déjà victimes de trop fortes hausses de leurs charges sociales, risquent de se trouver en situation extrêmement précaire et de venir ainsi grossir le rang des exploitants en difficulté, déjà bien trop nombreux ?

Ne pourrait-on introduire, à titre expérimental, une clause de sauvegarde, soit en fixant un butoir, soit en liant l'évolution des charges à celle du revenu ?

Monsieur le ministre, puisque la participation globale de l'Etat n'augmente que de 4 p. 100, soit moins que le B.A.P.S.A. dans son ensemble, il est nécessaire que l'Etat augmente sensiblement sa participation au B.A.P.S.A.

Si l'Etat prend effectivement à sa charge le démantèlement de la cotisation additionnelle à l'impôt foncier, les ressources nécessaires pour financer le Fonds national de solidarité et l'allocation aux handicapés diminuent de 1,6 p. 100.

En conclusion, monsieur le ministre, nous souhaitons que les quelques réponses que vous nous apportez nous engageront à donner un avis favorable à votre projet de budget annexe des prestations sociales agricoles. *(Applaudissements.)*

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je remercie d'abord les rapporteurs, qui ont formulé une série de remarques intéressantes sur le projet de B.A.P.S.A. Les réponses à leurs questions pourront être utiles à l'ensemble des membres de la Haute Assemblée.

M. du Luart m'a interrogé sur la déductibilité des cotisations de retraite complémentaire.

Cette déductibilité est précisée dans la loi. Un décret devrait sortir d'ici à quelques mois, qui, je vous l'assure, aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1989. Ainsi, les agriculteurs ne perdront rien.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Pour ce qui concerne les agriculteurs sans couverture sociale, qui sont, pour moi, une préoccupation constante, 100 millions de francs ont été mis à la disposition des caisses de la mutualité sociale agricole pour que celles-ci puissent établir des plans d'étalement des cotisations sociales sans diminuer leur propre trésorerie. Selon le travail qui est effectué entre les organisations professionnelles, les commissions « agriculteurs en difficulté » et les mutualités sociales agricoles, les agriculteurs en retard de cotisations sociales continuent ainsi à percevoir les prestations auxquelles ils ont droit.

**M. Raymond Courrière.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur Louvot, je suis en mesure de rappeler les engagements que j'ai pris, à la fois devant le Sénat et l'Assemblée nationale, concernant l'augmentation des cotisations minimales dans le nouveau système. Je m'adresse là en même temps à M. Daunay, qui m'a posé la même question.

Nous y attacherons, je le confirme, une particulière attention. Nous soumettrons à la commission des prestations sociales agricoles l'augmentation de la cotisation minimale. Ainsi, l'augmentation qui pourrait en découler pour les petits agriculteurs restera maîtrisée dans cette concertation entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles.

**M. William Chervy.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Désormais, il doit être clair pour tous que le rapport qui sera soumis au Parlement, après deux années d'application de la nouvelle assiette des cotisations sociales, donnera lieu à un débat avec les parlementaires. A ce moment-là, pourra être revu ce qui devra l'être à la lumière d'une expérience qui sera non plus une simulation, mais une réalité.

Monsieur Louvot, les problèmes de trésorerie que rencontrent certaines caisses de mutualité sociale agricole ne sont pas extraordinaires. En effet, la mutualité sociale agricole n'a pas de dettes. Mais, malgré son fonds de roulement, elle connaît, au cours de l'année, des pointes et des creux de trésorerie. Il a donc été accordé, en quelque sorte, un droit de tirage auprès de la Caisse nationale de crédit agricole qu'utilise périodiquement le B.A.P.S.A., d'où les intérêts qui sont dus par le budget des prestations annexes, dans ce cas. Tous les régimes sociaux font face à ce type de charges qui sont malheureusement inhérentes à la gestion de la trésorerie.

MM. Louvot et Husson m'ont interrogé sur les cotisations des retraités non imposables.

Les cotisations maladie des exploitants retraités sont, c'est vrai, d'un taux légèrement plus élevé que pour les retraités du régime général. Mais, en contrepartie, les conjointes des exploitants, lorsqu'elles sont retraitées, ne paient pas de cotisation sur la retraite forfaitaire agricole dont elles bénéficient.

En matière d'harmonisation avec les autres régimes, si j'en suis un chaud partisan, je fais aussi remarquer qu'elle pourrait quelquefois avoir des conséquences négatives, notamment pour les agricultrices à la retraite dans le cas que je viens d'évoquer.

MM. Husson, Minetti et Daunay ont abordé le problème de la liaison qu'il faudrait établir entre la nouvelle assiette des cotisations sociales et le revenu agricole. Nous pourrions en rester à ce à quoi nous étions convenus, et dont nous avons discuté longuement, à savoir le lissage de l'assiette sur trois ans.

Prenez le cas de cette année. S'il fallait asseoir les cotisations sociales sur l'augmentation moyenne du revenu, cela signifierait que l'an prochain je devrais vous présenter une hausse des cotisations sociales de 8,5 p. 100 en moyenne. Que diriez-vous ?

Nous avons donc intérêt à conserver ce « paquet » d'années, qui nous permet de lisser les fortes années avec les moins bonnes années. C'est, vous le savez, le sort du revenu des agriculteurs.

MM. Minetti et du Luart m'ont approuvé lorsque j'ai dit que le démantèlement des taxes ne profitait pas aux éleveurs. Je me demande toutefois si l'injustice ne réside pas dans le fait qu'on faisait payer à certains producteurs agricoles - pas toujours nécessairement les grands, il y a aussi des petits producteurs de céréales - une double cotisation : l'une assise sur l'assiette cadastrale, l'autre sur le produit.

Le fait de diminuer les taxes céréalières, je le comprends bien, représente en quelque sorte un avantage que l'on consent à ces producteurs, comparativement aux autres qui ne le perçoivent pas. J'attire tout de même l'attention de la Haute Assemblée sur le fait que, cette année, comme nous en avions débattu l'an dernier, le revenu des céréaliers n'augmentera pas. Les producteurs ne sont pas, à l'heure actuelle, dans une situation telle que la diminution des taxes pourrait apparaître comme une injustice.

J'ai bien écouté les propos et les questions de M. Daunay. J'aurai peut-être l'occasion, au cours du débat, de redonner les garanties qu'il demande sur l'application du nouveau système. Ce qui a été obtenu par l'Assemblée nationale - que vous aviez vous-même demandé - et qui permet une déduc-

tion de l'assiette des cotisations des amortissements est une réponse rassurante à l'égard de certaines catégories d'agriculteurs dont vous aviez déjà parlé lors de l'examen du projet de loi.

Je remercie M. Moreigne pour ses paroles positives et je voudrais lui dire que la simplification du revenu minimum d'insertion nous préoccupe beaucoup. Je lui confirme qu'une réflexion a lieu actuellement entre le ministère de l'agriculture et la délégation au R.M.I. pour en assouplir les critères, même si nous avons demandé aux préfets de pratiquer assez systématiquement la dérogation lorsque des difficultés apparaissent sur le terrain.

Les programmes d'aide au revenu agricole que nous allons pouvoir mettre en place à partir de la réglementation communautaire m'apparaissent assez porteurs d'avenir pour un certain nombre d'agriculteurs en difficulté. Vous pourrez d'ailleurs constater, lorsque nous examinerons tout à l'heure le budget de l'agriculture et de la forêt, qu'il existe une ligne permettant de financer dès 1990 ces programmes d'aide au revenu agricole.

**M. Roland Courteau.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** M. Moreigne et M. Daunay m'ont demandé où en était l'aide ménagère à domicile. J'en ai dit un mot tout à l'heure et je vous confirme que j'ai d'ores et déjà fait des propositions à la mutualité sociale agricole afin que le fonds additionnel d'action sociale soit alimenté par des cotisations qui seraient, elles aussi, assises sur l'assiette fiscale.

Si la mutualité sociale agricole est d'accord sur le schéma que je lui ai proposé, j'espère que nous pourrons, lors d'une prochaine loi de finances, régler cette question comme nous venons de régler le problème du vaccin contre la grippe.

**M. Roland Courteau.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les quelques informations que je voulais vous apporter. Vous voudrez bien m'excuser d'avoir été bref, mais nous aurons l'occasion d'en reparler au cours du débat sur le budget de l'agriculture.

Je vous remercie de vos réflexions et de vos questions, et je remercie surtout ceux qui ont d'ores et déjà annoncé qu'ils approuveraient ce projet de B.A.P.S.A. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles et figurant aux articles 41 et 42 du projet de loi.

#### Services votés

**M. le président.** « Crédits : 73 630 609 288 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

**M. Louis Minetti.** Je la demande pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Cette brève explication de vote vaut pour l'ensemble du budget annexe des prestations sociales agricoles : le groupe communiste s'abstient.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits inscrits à l'article 41.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

#### Mesures nouvelles

**M. le président.** « II. - Crédits : 2 995 390 712 francs. » - (*Adopté.*)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Monsieur le ministre, souhaitez-vous commencer dès à présent la discussion des dispositions relatives au ministère de l'agriculture et de la forêt ?

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Oui, monsieur le président : cela nous permettra de faire avancer le débat.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** En effet !

#### Agriculture et forêt

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture et de la forêt.

La parole est à M. le ministre.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais donc vous présenter le budget du ministère de l'agriculture et de la forêt et vous exposer les objectifs sur lesquels j'essaierai de concentrer les ressources qui m'ont été allouées.

Il s'agit du premier budget dont j'ai entièrement conduit l'élaboration. Malgré les contraintes que je devais respecter, je me suis donné quelques moyens d'agir dans les domaines qui me paraissent les plus importants dans l'état actuel de notre secteur agricole.

Les circonstances font qu'en quelques semaines, au moment où je présentais devant le Parlement le budget de l'agriculture, nous avons eu coup sur coup connaissance de trois importants documents qui nous ont permis d'actualiser la connaissance que nous avons de notre agriculture telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Il s'agit, d'abord, des résultats du recensement général de l'agriculture, publiés à la fin du mois d'octobre, puis du rapport de la commission des comptes de l'agriculture pour la campagne 1988-1989 et, enfin, du très intéressant et très important rapport du C.E.R.C., le centre d'étude des revenus et des coûts, sur l'évolution et la répartition du revenu des Français au cours des années 1980.

Ces trois documents nous donnent une image extraordinairement contrastée, parfois contradictoire, de notre agriculture et de nos agriculteurs. On comprend que l'opinion publique déconcertée réagisse quelquefois par l'incompréhension !

Mais, pour nous, qui sommes responsables de l'avenir du secteur, ces sources d'information nouvelles doivent être l'occasion d'apprécier les effets des actions passées et de voir si les priorités que nous affichons aujourd'hui sont les bonnes, si les fonds publics sont dépensés de manière pertinente.

Or que nous disent ces documents ?

Certaines des constatations qu'ils nous apportent ont de quoi nous encourager ; certaines, au contraire, nous montrent qu'une fraction trop importante de nos agriculteurs se situe près du niveau de la vraie pauvreté.

Le recensement général de l'agriculture nous inciterait plutôt, comme je l'ai déjà dit, à un optimisme modéré. En effet, il nous montre d'abord que des jeunes s'installent : on compte 20 000 installations chaque année, quel que soit le niveau du revenu.

Les moins de trente-cinq ans représentent aujourd'hui 13 p. 100 des chefs d'exploitation, contre 11 p. 100 seulement en 1979. Inversement, le départ des classes nées après 1920 est presque accompli. Les plus de soixante-cinq ans ne sont plus actuellement que 13 p. 100, au lieu de 16 p. 100 en 1979.

Cependant, de nombreux départs sont malheureusement encore à prévoir durant les dix ou quinze prochaines années : ceux des chefs d'exploitation actuellement âgés de plus de cinquante ans et qui, pour les trois quarts d'entre eux, n'ont pas de successeurs.

Aussi, pendant longtemps encore, nous aurons deux départs pour une seule installation. Cela implique la disparition de nombreuses exploitations et la libération, sur quinze ans, de plus de 7 millions d'hectares, soit un quart de notre surface agricole totale.

Du point de vue des structures et de l'utilisation des terres, nous enregistrons une bonne surprise : rien ne vient confirmer les prédictions alarmistes sur l'abandon des terres à la friche. Il n'y a aucune tendance au gigantisme : les terres libérées par les partants, dans leur quasi-totalité, ont été reprises et sont venues renforcer des exploitations moyennes.

Ainsi, nous voyons se constituer sous nos yeux notre agriculture de l'an 2000. Elle ne connaîtra pas de révolution par rapport à celle que nous connaissons. La pyramide des âges agricoles reprendra une forme normale et régulière à sa base, même si son sommet reste encore pour un temps démesurément gonflé.

Les jeunes agriculteurs constituent progressivement le secteur productif nouveau que nous appelons de nos vœux : ils sont moins nombreux, mais avec des structures mieux adaptées et plus rentables. Ils sont très qualifiés techniquement et cherchent à produire un maximum de valeur ajoutée par l'intensification, la concentration et la spécialisation des cheptels, par des investissements très raisonnés, par une plus grande flexibilité devant la situation des marchés, par une réponse plus rapide aux évolutions des marchés.

Cependant, cela ne doit pas nous faire oublier les quelque 400 000 agriculteurs âgés sans successeurs, dont beaucoup terminent une vie professionnelle rude et épuisante dans des conditions parfois détériorées.

C'est ce contraste que nous montre avec une particulière acuité le rapport du C.E.R.C.

On y voit que les agriculteurs sont fort bien représentés dans les catégories aisées des professions non salariées. Il n'y a là rien de choquant ! Mais les chiffres nous rappellent aussi que, dans leur ensemble, les agriculteurs ont vu, depuis 1975, le niveau relatif de leur revenu se dégrader par rapport à la majorité de leurs concitoyens.

Sachons aussi que les agriculteurs figurent très nombreux dans la couche des plus démunis, celle dont les revenus se situent au-dessous de 40 p. 100 du revenu moyen de la population nationale.

Cela doit donc nous inciter, comme je me suis efforcé de le faire depuis une semaine, à apprécier avec réalisme, avec prudence, le bon résultat des comptes de l'agriculture pour 1989 : plus 8,5 p. 100 en termes réels, soit une des plus fortes augmentations des deux dernières décennies. C'est une bonne chose, mais elle recouvre des situations contrastées.

Certes, cela confirme le bien-fondé et l'efficacité de la politique de rééquilibrage des marchés dont nous avons pris l'initiative en 1984. Ainsi, dans le domaine de la viande, par exemple, ce rééquilibrage a permis aux agriculteurs de bénéficier de prix plus élevés.

Cependant, nous ne devons pas oublier ceux qui n'ont pas pleinement bénéficié de cette hausse : exploitants trop petits ou trop âgés, ou vivant dans des zones défavorisées, mais aussi victimes de la sécheresse ou jeunes agriculteurs déstabilisés par les mesures de réorganisation des marchés.

Ainsi, l'observation statistique détaillée dont nous disposons aujourd'hui nous démontre que, depuis dix ans, l'argent du contribuable français n'a pas été gaspillé par l'agriculture, mais a, au contraire, été source de progrès social et économique.

La modernisation a bien donné naissance à une agriculture prête à affronter l'avenir.

Nous devons donc aider, renforcer l'émergence, la croissance de cette agriculture nouvelle en lui donnant des moyens de formation et d'installation, en lui assurant un environnement économique favorable. Oui, la modernisation doit se poursuivre.

Nous devons accepter sans réticence que la solidarité nationale accompagne et facilite le départ des couches les plus âgées dans des conditions qui respectent leur dignité, et qu'elle remédie au scandale de la pauvreté.

Nous devons, enfin, veiller à ce que la diminution de la population agricole n'aboutisse pas à une désorganisation de notre espace rural.

L'absence actuelle de véritable phénomène de « désertification » ne doit pas endormir notre vigilance, mais au contraire nous inciter à mettre en place, avec les meilleures chances de réussite, une politique audacieuse d'aménagement de l'espace rural et de protection de l'environnement.

Le budget du ministère de l'agriculture et de la forêt cherche à s'inspirer de cette analyse. Il s'élève, pour 1990, à 37,5 milliards de francs, si l'on exclut le budget du B.A.P.S.A que nous venons d'examiner.

Il marque donc une progression de 3,5 p. 100 par rapport à celui de 1989 et maintient à un niveau constant les engagements de l'Etat en faveur de l'agriculture, engagements qui,

je vous le rappelle, se situent depuis longtemps à un taux extrêmement élevé si on les rapporte à la valeur de la production agricole.

Peut-être aurai-je l'occasion au cours du débat de vous rappeler que la proportion de ces aides publiques à l'agriculture par rapport à la valeur de la production agricole n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Je voudrais cependant vous exposer brièvement comment cet effort se répartit entre les diverses catégories de dépenses.

J'aborderai d'abord les dépenses que nous consacrons à aider le développement de cette jeune agriculture, cette agriculture de l'avenir dont je parlais voilà un instant.

Comme je vous le disais, 20 000 jeunes s'installent chaque année. Le recensement général nous donne sur eux des détails extrêmement intéressants : ainsi, aujourd'hui, chez les moins de trente ans, un agriculteur sur deux tient une comptabilité et un sur dix utilise déjà un ordinateur.

Au demeurant, 20 000 jeunes par an, c'est précisément sur ce chiffre que, depuis plusieurs années, nous raisonnons en matière d'enseignement agricole, celui sur lequel nous pouvons fonder les projets à long terme de notre agriculture.

Je vois là la preuve que l'enseignement agricole est, contrairement à bien des propos défaitistes, un enseignement qui, entre autres choses, forme et installe des jeunes agriculteurs, après leur avoir donné une excellente formation.

Par ailleurs, cet enseignement a su, depuis plusieurs années, entreprendre une diversification de ses formations en direction de l'agro-alimentaire ainsi que des métiers ruraux non agricoles qui sont appelés à se développer dans le monde rural de l'avenir.

C'est pourquoi l'enseignement agricole justifie pleinement sa participation à part entière à la priorité gouvernementale en faveur de l'éducation.

Le présent projet de budget poursuit, en l'accentuant, l'effort engagé l'an dernier. Globalement, les dépenses de l'enseignement agricole augmentent de plus de 11 p. 100 et 222 postes nouveaux sont créés.

Pour ce qui concerne l'enseignement privé, sa dotation sera augmentée de 107 millions de francs, soit une hausse de plus de 11 p. 100, ce qui permettra de parachever la mise en œuvre de la loi de 1984.

La loi d'orientation sur l'enseignement, dont je suis cosignataire avec mon collègue de l'éducation nationale, s'applique pleinement à l'ensemble de l'enseignement agricole et lui permettra de bénéficier de 148 millions de francs destinés à financer la revalorisation des rémunérations, des statuts et des carrières des personnels enseignants ainsi qu'un accroissement des moyens de fonctionnement.

La rénovation pédagogique, qui est l'une des entreprises les plus porteuses d'avenir que puisse connaître l'enseignement français, recevra, à elle seule, plus de 16 millions de francs.

Je note, enfin, que les bourses bénéficieront de 20 millions de francs supplémentaires et que les crédits de formation continue passeront à 88 millions de francs.

Notre action en faveur des jeunes agriculteurs ne concerne pas seulement l'enseignement, la formation ; elle se traduit aussi par un effort particulier d'aide à l'installation. Cette année, les crédits y afférents atteindront 853 millions de francs, soit 100 millions de francs de plus que l'année dernière.

Cela nous permettra d'augmenter de 10 p. 100 le taux maximal de la dotation. De plus, les stages de préparation à l'installation bénéficieront de 12 millions de francs supplémentaires.

Je voudrais maintenant, après avoir détaillé les crédits qui vont à l'agriculture de demain, m'attarder un instant sur les dépenses concernant la gestion économique du secteur et la poursuite de sa modernisation.

La réforme des marchés conduite depuis cinq ans, quelquefois dans de grandes difficultés - je pense au secteur laitier - a été, certes, une très rude épreuve pour nos agriculteurs, comme pour tous ceux de la Communauté, d'ailleurs. Il leur a fallu s'adapter à une compression des prix et des débouchés et, pour le lait, il leur a fallu accepter l'instauration des quotas.

Mais nous pouvons dire, aujourd'hui, que les plus durs moments sont passés et que, pour l'essentiel, la réforme s'est révélée efficace. La dernière campagne, en tout cas, a vu se rétablir l'équilibre sur l'ensemble des marchés et, donc, se restaurer la rentabilité de la plupart des productions, comme le confirme la commission des comptes de l'agriculture.

Les données du recensement général nous permettent de mesurer l'ampleur des ajustements qui ont été réalisés en cinq ans. Le plus remarquable est celui qui a affecté la production laitière, grâce à la mise en œuvre - je dis bien, « grâce à la mise en œuvre » - depuis 1984, des aides à la cessation d'activité, qui représentent plusieurs milliards de francs.

Mais il ressort très clairement des données nouvelles dont nous disposons que cette politique n'a fait qu'accompagner, accélérer et rendre plus supportable sur le plan social une évolution qui était déjà en cours depuis quelques années, notamment dans certaines régions.

Nous aurons, cette année encore, les moyens d'accompagner et d'orienter ces évolutions de production. Nos offices et les autres organismes d'intervention disposeront, en effet, de 3 845 millions de francs ; la diminution de 3,5 p. 100 de la dotation aux offices correspond, en réalité, à un accroissement substantiel des fonds disponibles pour les actions d'orientation. En effet, la bonne tenue des marchés et l'achèvement du gros du programme d'aide à la cessation d'activité laitière ont réduit considérablement nos dépenses de soutien des marchés, et je crois que nous pouvons nous en féliciter.

Ainsi, l'office interprofessionnel des céréales - O.N.I.C. - pourra bénéficier d'une subvention pour compenser le démantèlement partiel des taxes qu'il percevait.

Quant aux autres offices - l'office du vin, celui de la viande, celui des fruits et légumes - ils auront les moyens d'accentuer leurs efforts de restructuration et d'amélioration de la compétitivité des filières dont ils ont la charge.

Réorganiser nos filières et les rendre plus compétitives : c'est là une de nos principales tâches pour le proche avenir car, si nos producteurs agricoles ne sont pas relayés par des filières efficaces, ils risquent de perdre le bénéfice de leurs propres efforts de productivité.

En effet, pour une grande partie de la production, c'est de l'efficacité de la filière agro-alimentaire que dépend désormais, aujourd'hui, le niveau du revenu du producteur.

Notre secteur agro-alimentaire présente encore, aujourd'hui, un aspect paradoxal. Il est, depuis quelques années, en plein bouillonnement, avec des pôles très actifs de restructuration industrielle et financière en France et à l'échelle internationale.

Mais il reste de grandes lacunes, notamment un nombre insuffisant de groupes de taille internationale. Nous avons donc des faiblesses dans le domaine industriel et dans celui de la recherche-développement. Il en résulte une aggravation lente, mais continue, de notre balance commerciale pour les produits alimentaires de seconde transformation. Ce n'est pas là un état normal pour un grand pays comme la France.

Face à cet état de fait, l'Etat ne peut pas rester sans réaction. Certes, il n'a pas à se substituer aux porteurs de capitaux, aux différentes catégories d'investisseurs possibles. D'ailleurs, les fonds dont je dispose pour mener une politique industrielle sont limités : en tout 310 millions de francs répartis entre la P.O.A. - prime d'orientation agricole - et le F.I.S. - fonds d'intervention stratégique. Ils devront, à l'évidence, faire l'objet d'une distribution très sélective en faveur d'actions que nous sommes les seuls à pouvoir mener et peut-être, quelquefois, en faveur de la construction de groupes nécessaires à nos agriculteurs.

En revanche, nous avons augmenté de 20 p. 100, cette année, les crédits de recherche-développement en matière agro-alimentaire, le tout étant articulé, dans le programme Aliment 2000, en un ensemble pluridisciplinaire qui met en jeu la nutrition, les biotechnologies, l'utilisation non alimentaire des produits agricoles, l'innovation-produit, etc. et qui a connu un grand succès au cours des années précédentes.

Un tel effort doit contribuer à accroître, à terme, notre compétitivité sur les marchés extérieurs. Dans le même ordre d'idées, la compétitivité de notre secteur agro-alimentaire a énormément à gagner si nous savons miser sur une politique exigeante de qualité.

Nous devons exploiter, d'abord, la qualité gastronomique traditionnelle de nos produits. Cela suppose l'établissement d'un système de normes rigoureusement définies et respectées : certification, labels, appellation d'origine.

Le projet de loi complémentaire, que vous avez récemment voté, contient déjà un ensemble de dispositions qui entreprennent la construction de ce nouveau droit alimentaire. Parallèlement, je m'efforce d'inciter nos partenaires de la Communauté économique européenne à faire reconnaître ce système de normes dans le cadre communautaire afin que nous puissions protéger nos produits de grande qualité.

Mais cela, bien sûr, ne servira à rien si nos produits ne sont pas absolument irréprochables du point de vue de l'hygiène alimentaire. C'est là un deuxième aspect de la qualité des produits, tout aussi important que le premier, si nous voulons accroître notre compétitivité.

Nous avons donc prévu d'importants accroissements de crédits dans ce domaine. Pour la même raison, nous poursuivons un effort très important en faveur de la protection sanitaire et de la santé des animaux.

Les succès de notre secteur agricole ne doivent pas, cependant, nous faire oublier - je le répète - ceux qui, pour diverses raisons, n'ont malheureusement pas pu suivre le mouvement et qui doivent compter sur notre solidarité. C'est là un autre chapitre important de mon budget.

Vous savez que, dès que j'ai été nommé rue de Varenne, j'ai consacré une grande partie de mes efforts à mettre en place un système renforcé d'aide aux agriculteurs en difficulté. Aujourd'hui, les dispositifs départementaux sont partout en place : ils ont commencé à fonctionner avec des degrés d'avancement très variables suivant les départements.

Mais je me suis attaché, cette année encore, à mettre des moyens importants au service de cette action de solidarité. Ainsi, 500 millions de francs, contre 300 millions de francs en 1989, seront consacrés à l'aide aux agriculteurs en difficulté ainsi qu'aux programmes d'aide au revenu agricole que la Communauté a décidé de mettre en place pour compenser les baisses de revenu directement liées aux réformes de la politique agricole commune.

De la sorte nous pourrions, cette année, mettre une grande partie des exploitants en difficulté en mesure de reprendre une activité économique normale. Quant à ceux dont la situation ne pourra être redressée, nous pourrions leur fournir, s'ils le veulent, les moyens de se reconverter ou de se retirer dans des conditions décentes.

Il est certain que notre devoir de solidarité envers les agriculteurs représentera longtemps encore un poids considérable pour la nation. Si nous voulons que l'opinion le comprenne et l'admette, il faut que les modalités d'application des aides destinées aux agriculteurs soient parfaitement équitables et tiennent un compte rigoureux de l'extrême diversité des situations individuelles, que les charges et les aides soient exactement proportionnées aux moyens de chacun.

C'est la voie difficile que j'ai choisie pour la mise en place des commissions « agriculteurs en difficulté », pour la réforme de l'assiette des cotisations sociales ou encore pour le traitement de la sécheresse de 1989.

L'ampleur, une nouvelle fois mesurée, des bouleversements démographiques qui affectent ou vont affecter notre secteur soulève des interrogations, des inquiétudes quant aux répercussions que ces bouleversements auront nécessairement sur notre espace rural et sur la sauvegarde de notre environnement.

Il y a là pour nos sociétés un grand problème, un problème nouveau, une sorte de grand défi que nous devons commencer à relever dès aujourd'hui, avant que des détériorations irréversibles de notre environnement n'aient eu lieu.

Dans ce domaine, je souhaite que, cette année, nous ouvrons des pistes. C'est pourquoi nous poursuivons, bien entendu, des actions déjà entreprises, comme celles qui concernent la forêt. Cette année encore, 2 milliards de francs seront consacrés à la mise en valeur et à la protection de nos forêts ainsi qu'à la poursuite de la modernisation des entreprises de la filière bois. Une attention particulière est réservée à la défense de la forêt méditerranéenne, très éprouvée cet été, qui bénéficiera dans ce projet de budget de 380 millions de francs.

Par ailleurs, la subvention de l'Office national des forêts - l'O.N.F. - sera portée à 801 millions de francs et celle du fonds forestier national à 465 millions de francs. Mais d'autres actions destinées spécifiquement à l'aménagement rural seront considérablement développées et renforcées.

Dans le X<sup>e</sup> Plan, le ministère de l'agriculture et de la forêt s'est engagé massivement dans une politique de développement des zones rurales fragiles, qui représentent 40 p. 100 du territoire. A cet engagement correspond une dotation de 215 millions de francs par an, contre 81 millions de francs par an au cours du IX<sup>e</sup> Plan.

Les crédits en faveur des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural - les S.A.F.E.R. - sont, quant à eux, en forte progression : 21 p. 100. Ces crédits devraient permettre de rétablir progressivement la situation financière de toutes les S.A.F.E.R. qui sont confrontées à des difficultés liées à la baisse du prix du foncier.

Les crédits en faveur des actions de lutte contre les pollutions d'origine agricole, qui sont presque doublés, seront essentiellement consacrés aux régions d'élevage intensif comme la Bretagne - je sais que cette question est un souci pour beaucoup d'entre nous.

Toutes ces actions seront encore amplifiées par la mise en œuvre des nouveaux dispositifs de la politique socio-structurelle communautaire en faveur de la forêt, de l'extensification, de l'environnement, de la lutte contre la pollution que j'ai pu faire adopter, la semaine dernière, au Conseil des ministres de Bruxelles.

Il est enfin un autre domaine d'action dont la sécheresse de cette année nous oblige à mieux mesurer l'importance ; je veux parler de la gestion et de l'utilisation de l'eau, sujet sur lequel vous ne manquerez sans doute pas de m'interroger.

Les crédits destinés à l'hydraulique agricole, en progression de 4 p. 100, s'élèvent à 336 millions de francs en autorisations de programme. L'augmentation de 8 p. 100 des crédits pour les travaux d'hydraulique d'intérêt régional devrait permettre une accélération des réalisations au bénéfice des régions les plus touchées par la sécheresse, alors même que l'effort fait depuis deux ans en faveur des travaux d'hydraulique d'intérêt national sera poursuivi afin d'accroître les ressources en eau à usage agricole.

**M. Raymond Courrière.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Mais il nous faut voir au-delà. Nous comprenons que, même en France, l'eau est une denrée rare et précieuse que diverses catégories d'utilisateurs sont appelées à se disputer lorsque des événements comme ceux que nous avons connus cette année se produisent.

L'agriculture elle-même devra, dans l'avenir, compter moins sur des méthodes brutales et polluantes d'augmentation de sa productivité si, comme il est juste et rationnel, nous admettons que les coûts de la pollution doivent être inclus dans les coûts de production des agriculteurs qui l'ont provoquée.

**M. Raymond Courrière.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** L'agriculture devra donc recourir à des méthodes plus raffinées, faisant un appel plus grand à la science agronomique et aussi, en toutes régions, à l'irrigation. C'est ce qui me conduit à engager une réflexion au plus haut niveau scientifique sur la gestion de l'eau et sur l'agronomie de l'avenir.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je ne voudrais pas terminer mon intervention sans rappeler une réalité qui apparaît très clairement, elle aussi, dans les statistiques récentes que j'ai évoquées au début de mon propos. On y voit à quel point nos diverses productions - lait, céréales, viandes, oléagineux - ont été affectées, en un temps très bref, par les décisions de réforme de la politique agricole commune.

Je ne prétends certes pas sous-estimer l'importance de nos débats et de nos décisions, des choix que nous allons faire, des mesures que nous allons mettre en œuvre ; mais tout cela a des limites que nous assignent la Communauté économique européenne ou l'évolution des négociations du G.A.T.T.

Ces contraintes, nous les avons acceptées, voulues puisqu'elles sont la contrepartie des perspectives considérables d'expansion que les espaces internationaux ouvrent et continuent d'ouvrir à notre secteur agroalimentaire.

Bien sûr, ces contraintes ne doivent pas nous laisser passifs. Comme vous le savez, je me suis efforcé, au cours de ma présidence du Conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté, de faire progresser les dossiers qui vont dans le sens des intérêts de notre secteur agricole.

Ainsi, j'ai obtenu des résultats très satisfaisants en matière de gestion des marchés : réforme du règlement ovin, augmentation de 1 p. 100 des quotas laitiers nationaux et, surtout, réalisation d'un accord entre les pays membres pour la mise en place des règlements socio-structurels. Il nous faut, en effet, travailler à la fois sur le plan communautaire, qui sera de plus en plus l'horizon obligatoire de notre agriculture et de nos agriculteurs, et sur le plan national, car il revient au Gouvernement d'intervenir pour compenser parfois ce qui est décidé ici ou là.

Le débat qui va suivre, mesdames, messieurs les sénateurs, me fournira sans doute l'occasion de préciser peu à peu les différentes facettes de notre politique dans ses dimensions tant nationales que communautaires. Les réponses que je pourrai vous apporter, vous permettront, je l'espère, d'adopter ce budget de l'agriculture qui, en dépit de contraintes budgétaires considérables que vous ne manquerez pas de relever, s'efforce d'accompagner le mouvement de rajeunissement de l'agriculture que je décrivais tout à l'heure, et de nous préparer aux batailles qui nous attendent. *(Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E., de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.)*

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Michel Dreyfus-Schmidt.)**

#### PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

4

#### REPRÉSENTATION À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** J'informe le Sénat que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de ses deux représentants au sein de la commission consultative pour la production de carburants de substitution.

Conformément à l'article 9 du règlement, j'invite la commission des affaires économiques et du Plan à présenter deux candidatures.

5

#### LOI DE FINANCES POUR 1990

##### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1990.

J'informe le Sénat que sont réunis, depuis quatorze heures, le groupe communiste, depuis quatorze heures trente, le groupe du R.D.E., le groupe socialiste, le groupe de l'U.R.E.I. et le groupe de l'union centriste.

## Agriculture et forêt (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi relatives à l'agriculture et à la forêt.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après sept années de baisse des prix en termes réels, la situation des marchés internationaux de produits agricoles s'est considérablement améliorée depuis un an pour les pays exportateurs.

Les échanges agro-alimentaires mondiaux se sont sensiblement redressés en 1987, puis en 1988, après la stagnation enregistrée au cours des années 1980 à 1986. Les prix internationaux ont beaucoup augmenté. Les marchés mondiaux sont passés, en quelques mois - et dans le cas des céréales, en quelques semaines - d'une situation où les stocks avaient atteint des niveaux historiques records à une situation où ils sont tombés en dessous de ce que certains considéraient comme le seuil de sécurité alimentaire.

Pourtant, les tendances lourdes de la production et de la consommation demeurent. Ne risquent-elles pas de nous conduire rapidement à de nouveaux excédents généralisés à tous les produits, sauf peut-être en matière de viande bovine ? Il faut se poser la question et suivre attentivement l'évolution. En effet, malgré la réduction continue des surfaces cultivées et la diminution du nombre des actifs agricoles dans les pays développés, la production s'accroît sans cesse alors que les débouchés stagnent.

Grâce aux technologies actuellement disponibles, l'économie agricole peut répondre à tous les besoins envisageables avec un délai de réaction de un à deux ans. Qu'en sera-t-il demain, mes chers collègues, avec l'arrivée des nouvelles technologies qui commencent à apparaître dans la biologie agricole et alimentaire ? Je vous invite à y réfléchir.

L'agriculture n'est pas un secteur économique en retard, en marge du progrès technique ; c'est tout le contraire. L'agriculture de l'an 2000 se dessine actuellement sous nos yeux.

Pour demain, une grande vague d'innovations se profile dans le secteur de la production animale : certains produits apparaissent déjà pour la santé animale, promoteurs de croissance, de rendement. D'autres sont en préparation pour la production végétale : de nouveaux produits phytosanitaires et herbicides vont apparaître ainsi que des variétés résistantes aux maladies.

La révolution biotechnologique est en marche. Elle va bouleverser l'agriculture dans les années à venir, rendre possible une meilleure valorisation des produits, donner plus d'importance à l'utilisation des produits agricoles à des fins non alimentaires.

Tout cela est positif, mais, mes chers collègues, l'arrivée des biotechnologies revêt un côté inquiétant. En effet, les capacités de consommation vont-elles suivre ? Ne risquent-elles pas d'être débordées par la production et de confronter les agriculteurs à un problème de débouché si aucun mode de régulation n'a été établi d'ici là ? Nous ne pouvons ignorer ces conséquences économiques du progrès technique ; elles interpellent tous les responsables politiques et professionnels que nous sommes. Nous devons nous préparer.

Déjà, la productivité croissante des agriculteurs conduit au départ progressif d'un certain nombre d'entre eux, qui ne sont plus remplacés. Qu'en sera-t-il demain si les départs s'accéléraient et signifient, en même temps, l'abandon du monde rural ? Des orientations stratégiques doivent être définies très rapidement si l'on souhaite éviter la mise en place de scénarios catastrophiques, à terme, pour l'agriculture et l'espace rural.

Le départ des agriculteurs ne doit pas conduire à l'abandon du territoire rural. L'agriculture doit évoluer pour adapter ses modes de production par l'extensification et la diversification. Une politique de diversification des revenus des agriculteurs, actuellement trop dépendants des revenus purement agricoles, doit être mise en place.

Le développement de la pluriactivité est une nécessité absolue si l'on veut éviter que certaines parties du territoire français ne soient abandonnées.

**M. Louis Jung.** Très bien !

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** L'aménagement rural sera la seule politique apte à sauver l'agriculture de la crise ; il doit devenir une priorité nationale.

Face à cette évolution, quel effort financier sera réalisé en faveur de l'agriculture en 1990 ? Permettra-t-il de la préparer à faire face aux mutations attendues ? Je vais essayer de répondre à ces deux questions.

Le montant de l'ensemble des dépenses qui profiteront à l'agriculture en 1990 s'élèvera à 135,6 milliards de francs, soit une progression très faible de 1 p. 100 par rapport à 1989 ; 28 p. 100 de ces dépenses seront réalisés par le ministère de l'agriculture et de la forêt, 37 p. 100 par le B.A.P.S.A. alors que 31 p. 100 représentent les dépenses agricoles de la Communauté.

En ce qui concerne précisément les dépenses agricoles européennes, je souhaite faire une observation et formuler une interrogation.

Sur la période 1985-1989, les dépenses réalisées au profit de l'agriculture française par le F.E.O.G.A.-garantie ont progressé beaucoup plus rapidement que celles du budget du ministère de l'agriculture : 58,2 p. 100 au lieu de 27,2 p. 100. Cette tendance s'est inversée en 1989, les dépenses européennes augmentant moins vite que les dépenses nationales. Cette évolution s'explique par la bonne tenue des cours mondiaux des produits agricoles et du dollar. Le F.E.O.G.A.-garantie fait donc des économies.

Mais prenons garde : ne laissons pas affecter ces économies réalisées sur les sommes allouées au soutien des prix à d'autres politiques communautaires. Car, dans ce cas, si les cours mondiaux s'effondrent demain, la Communauté devra faire appel de nouveau aux Etats membres et se heurtera peut-être à un refus de la part de ces Etats qui sont confrontés à des politiques de rigueur budgétaire. Le soutien des prix agricoles sera alors réduit et nos agriculteurs risqueront d'en faire les frais. La commission et le Parlement européen feraient bien d'être prudents.

Mon interrogation consiste donc à savoir si les économies réalisées en 1988, pour la première fois, à hauteur de 7,7 milliards de francs et celles qui sont annoncées pour 1989 à concurrence de 8 milliards de francs sont affectées au financement d'autres politiques, servent à constituer de la trésorerie, ou encore permettent de réduire les cotisations des Etats pour 1990.

J'en viens aux crédits du budget du ministère de l'agriculture et de la forêt proprement dits. Ils s'élèveront à 37,5 milliards de francs. Pour la deuxième année consécutive, ils progressent de 3,5 p. 100, c'est-à-dire à un rythme inférieur à la croissance du budget de l'Etat, qui s'établit à 5,3 p. 100. Autrement dit, pour la deuxième année, le budget de l'agriculture et de la forêt n'est pas classé parmi les budgets prioritaires.

Les priorités retenues dans ce projet de budget concernent la protection sociale et l'enseignement agricole. Les crédits consacrés à ces actions ont fait l'objet d'un examen particulier. Mais peut-on parler de priorité en ce qui concerne la protection sociale quand les crédits supplémentaires ont pour seul objectif de faire face à l'évolution de la démographie et de la consommation médicale ? Ne s'agirait-il pas, dans le cas présent, de couvrir des dépenses inéluctables et qui s'imposent à tout gestionnaire ? D'ailleurs, le poids des dépenses sociales dans le budget de l'agriculture réduit la marge de manœuvre disponible pour financer les actions à caractère économique, ce qui me cause une grande inquiétude.

Depuis 1984, la subvention au B.A.P.S.A. a augmenté de 63,7 p. 100 pendant que le budget de l'agriculture progressait de 27 p. 100 seulement. En 1990, plus de 50 p. 100 du supplément des crédits affectés à l'agriculture sont consacrés aux seules dépenses de prestations sociales.

Par ailleurs, nous ne pouvons que nous féliciter de l'effort réalisé pour l'enseignement agricole. Nous souhaitons que les nouveaux enseignants soient qualifiés, motivés, et qu'ils aient les moyens d'accomplir leurs tâches dans l'intérêt de l'agriculture.

Les actions économiques du secteur agricole profitent, elles, d'une progression équilibrée de leur dotations. Ce budget maintient donc à un niveau constant les engagements de l'Etat en faveur de la modernisation de l'agriculture. Les

mesures nouvelles sont gagées par des économies résultant essentiellement de l'évolution des dépenses communautaires et des économies que j'appellerai de constatation.

Toutefois, le redéploiement important des crédits réalisé au sein des actions économiques ne permet pas de soutenir suffisamment certaines d'entre elles, pourtant indispensables à la modernisation de notre agriculture.

La politique d'adaptation de l'appareil de production se verra dotée d'un crédit supplémentaire de 100 millions de francs destiné à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs sur des exploitations performantes, bien structurées et capables d'affronter les marchés.

Une mesure nouvelle de 200 millions de francs est prévue pour la poursuite du dispositif d'aide aux agriculteurs en difficulté et la mise en œuvre du programme communautaire d'aide au revenu agricole, le P.A.R.A.

L'ajustement des crédits d'engagement pour l'hydraulique agricole est insuffisant si on souhaite envisager, l'an prochain, une politique d'envergure en faveur des régions les plus touchées par la sécheresse. Ils ne progressent, en effet, que de 4,3 p. 100, pour se situer à 336,4 millions de francs.

Pour la mise en valeur de la forêt et son entretien, un crédit de 91 800 000 francs est inscrit en supplément de ceux qui ont été ouverts pour 1989.

Ils serviront, à hauteur de 77 millions de francs, à accroître la contribution de l'Etat à l'office national des forêts en contrepartie de ses interventions dans les forêts des collectivités soumises au régime forestier.

Le conservatoire de la forêt méditerranéenne disposera d'une dotation de 100 millions de francs, comme en 1989.

En revanche, l'effort en faveur des actions de valorisation de la production est réduit. La dotation consacrée aux offices diminue de 3,5 p. 100. Certes, les dépenses liées à la réglementation européenne sont en baisse, mais votre rapporteur est convaincu que ce relâchement ne permettra pas de faire face aux besoins des éleveurs de bovins.

Une rallonge de 40 millions de francs est nécessaire pour soutenir la relance de la production bovine grâce à l'accroissement du cheptel des mères allaitantes et à l'élargissement de l'aide à l'investissement en places supplémentaires. Ce secteur est en difficulté, mais il présente un potentiel de développement important qu'il faut préserver.

De même, les dépenses de la restructuration laitière ne pourront pas être honorées et un ajustement de 150 millions de francs devrait figurer dans le collectif de fin d'année.

L'espace rural doit être une de nos préoccupations essentielles, nous en avons vu les raisons. Pourtant, en 1990, les crédits consacrés à l'amélioration du cadre de vie et de l'espace rural seront réduits de 45 millions de francs.

Le Sénat a adopté un amendement tendant à relever de deux centimes par mètre cube le taux de la redevance du F.N.D.A.E. - le fonds national pour le développement des adductions d'eau - pour permettre à ce fonds de faire face aux importants besoins d'investissements dans le domaine de l'adduction d'eau et de l'assainissement, mais le ministre délégué chargé du budget a donné un avis défavorable sur cet amendement. Le Sénat espère que le Gouvernement se rangera à sa proposition et maintiendra cette mesure lors de la prochaine lecture. Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour convaincre votre collègue M. Charasse, car, unanimement sur ces travées, nous étions favorables à cette mesure.

De plus, ayant étudié ce dossier dans le détail, je ne puis comprendre ce refus.

Les crédits affectés au développement, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles sont reconduits en francs courants. Votre rapporteur le regrette.

Produire ne suffit pas ! Il faut vendre, vendre des produits ayant la plus grande valeur ajoutée possible. Dans ce domaine, la France enregistre déjà un retard considérable et celui-ci s'accroît. Plus un produit alimentaire gagne en sophistication et s'éloigne de la matière première agricole, moins l'industrie nationale est présente.

Le solde positif de nos échanges agro-alimentaires ne doit pas faire illusion. Il est réalisé, pour l'essentiel, par la vente de produits bruts ou peu transformés. La réduction en francs constants des crédits aux industries agro-alimentaires ne va pas, à mon sens, dans la bonne direction.

Enfin, si le revenu des agriculteurs augmente en 1989 - mais pas pour tous ! - il n'empêche que les agriculteurs ont connu cette année de nombreuses difficultés en raison de la sécheresse.

Des crédits ont été dégagés - 580 millions de francs - mais c'est insuffisant. Je suis de ceux qui pensent que l'on ne peut pas tout attendre de l'Etat. Vous avez fait cependant un effort ; il faut qu'il se concrétise tout de suite, notamment pour les prêts. La trésorerie des éleveurs étant exsangue, il faut passer aux actes dans les départements.

La sécheresse persiste et on ne mesure pas encore complètement l'ampleur du sinistre dans une grande partie du territoire.

Un complément est nécessaire et il devra être mis en place rapidement pour faire face aux situations les plus difficiles. Nous attendons beaucoup du prochain collectif budgétaire.

Monsieur le ministre, aujourd'hui, toute politique agricole suppose que l'on se préoccupe à la fois du monde rural, de l'aménagement du territoire et des industries situées en aval de la production car elles valorisent la production agricole et favorisent les débouchés ainsi que la modernisation de l'agriculture.

C'est parce que ce projet de budget n'accorde pas une place suffisamment importante à ces actions que la commission des finances vous demande, mes chers collègues, de ne pas adopter les crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt pour 1990. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pluchet, rapporteur pour avis.

**M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis quinze ans, notre ancien collègue Michel Sordel présentait le rapport de la commission des affaires économiques sur le budget de l'agriculture. Vous comprendrez qu'au moment où je lui succède je rappelle le travail qu'il a accompli en la matière et à quel point le Sénat était attentif à ses avis.

Lors de l'examen du projet de loi approuvant le X<sup>e</sup> Plan. M. Bernard Barbier, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, regretta que ne soit pas clairement indiqué le rôle reconnu à l'agriculture dans le Plan.

Qu'il s'agisse de l'avenir de la politique agricole commune, du rôle de l'agriculture dans l'aménagement de l'espace rural ou de la mise en valeur de l'atout agro-alimentaire, l'analyse et les propositions du Plan paraissaient bien vagues et générales. Il était difficile d'y trouver l'annonce d'une politique résolue en faveur de notre agriculture ou la reconnaissance, c'est le moins que l'on puisse dire, de sa priorité dans l'action gouvernementale.

L'examen de ce projet permet-il, monsieur le ministre, de nuancer le jugement pessimiste porté par notre collègue M. Barbier ? En hausse de 3,5 p. 100 par rapport à 1989, le budget de l'agriculture doit être rangé parmi les budgets non prioritaires aux yeux du Gouvernement, ce dont vous convenez vous-même, monsieur le ministre.

Encore cette hausse doit-elle être relativisée : en francs constants, la croissance n'est plus que de 1 p. 100 et, en francs courants, si l'on défalque la subvention au B.A.P.S.A., elle n'est pas non plus supérieure à 1 p. 100 !

Lors de votre audition devant la commission des affaires économiques et du Plan, vous nous avez mis en garde, monsieur le ministre, contre « l'effet d'optique » qui peut masquer l'évolution réelle de certaines actions, un « retour communautaire » plus important permettant, dans certains cas, de gommer les réductions de crédits.

Vous avez indiqué, par ailleurs, qu'en dépit de la modération des évolutions budgétaires la part des concours publics nationaux et communautaires augmentait globalement dans la valeur totale des livraisons agricoles. Vous l'avez dit ce matin même dans votre intervention : en 1988, elle représentait 135 milliards de francs sur 300 milliards de francs, soit 43 p. 100, contre 34 p. 100 en 1984.

Tout cela est exact, il n'en reste pas moins que l'analyse des crédits budgétaires d'un ministère permet de mesurer le caractère prioritaire ou non que lui reconnaît le Gouverne-



ment. Or, comme vous l'avez précisé à l'Assemblée nationale et au Sénat, ce projet de budget, vous l'avez préparé de bout en bout, vous en assumez donc l'entière responsabilité.

Vous considérez d'ailleurs, comme vous l'avez dit à l'Assemblée nationale ainsi que devant la commission des affaires économiques et du Plan, qu'en dépit des contraintes qu'il vous a fallu respecter, ce projet de budget vous permet d'agir de manière assez efficace dans les domaines les plus déterminants.

Sur ce point, l'appréciation de la commission des affaires économiques et du Plan diffère de la vôtre.

Vous distinguez trois axes prioritaires : la solidarité, la préparation à l'échéance de 1993 et la préservation du paysage rural.

Sur le premier point, la solidarité, il est vrai que les crédits augmentent de façon sensible : 6,8 p. 100 pour la subvention au B.A.P.S.A. et 200 millions de francs pour le dispositif d'aide aux agriculteurs en difficulté.

Ces actions représentent le tiers de l'ensemble de ce projet de budget et constituent le premier poste de dépenses de votre ministère. Ces dotations sont, à l'évidence, nécessaires ; on estime, en effet, que 7 p. 100 des agriculteurs sont en difficulté, soit plus de 60 000.

La situation est paradoxale. Le sort d'un nombre croissant d'agriculteurs ne cesse d'empirer. Cette année, la sécheresse, nous le savons tous, a durement frappé les exploitants, alors que, dans le même temps, l'I.N.S.E.E. annonce, pour 1989, un revenu agricole en hausse de 8,5 p. 100 ! Peut-être, pouvez-vous sur ce point nous donner des indications plus précises sur les disparités selon les départements et les productions. Je note toutefois qu'entre 1975 et 1988 les agriculteurs ont tout juste maintenu leur pouvoir d'achat.

Quoi qu'il en soit et sans que j'y apporte aucune connotation péjorative, le budget de l'agriculture devient de plus en plus un budget d'assistance, qui ne vise que le court terme, les contraintes budgétaires ne lui permettant pas, par ailleurs, de dégager des dotations suffisantes pour les actions à caractère économique.

Dans le second volet, vous faites, à juste titre, entrer les dépenses de formation. Sur ce point également, les évolutions sont positives : ainsi, les crédits d'enseignement et de formation augmentent de 10 p. 100. Je laisse à notre collègue Albert Vecten le soin d'en exposer le détail. L'installation des jeunes agriculteurs est, elle aussi, bien lotie, avec une augmentation des crédits de la dotation aux jeunes agriculteurs de près de 15 p. 100.

Enfin, pour la préservation de l'espace rural, vous mettez en exergue une augmentation des crédits de la forêt de l'ordre de 7 p. 100.

Préserver l'espace rural c'est bien, mais l'aménager c'est mieux. Sur ce point, monsieur le ministre, votre projet de budget est plus discret. Il est vrai qu'une partie de ces crédits ne figurent pas.

Le satisfecit, légitime il est vrai, que vous vous accordez pour ces trois objectifs prioritaires ne doit pas masquer la diminution des crédits consacrés aux autres actions, même si la réduction enregistrée pour certaines d'entre elles résulte d'un effet mécanique - diminution des dépenses liées à la réglementation nationale ou communautaire - et même si elle est parfois compensée par un « retour communautaire » accru.

Il s'agit des crédits ouverts au profit des offices, qui diminuent de 140 millions de francs, soit 3,5 p. 100. Cette réduction de la dotation globale recouvre une compression des dépenses liées à la réglementation nationale ou communautaire - environ 285 millions de francs - et une augmentation des actions d'orientation nationale d'environ 145 millions de francs.

Il semble cependant que le montant des crédits pourrait être insuffisant compte tenu des besoins de différentes filières, notamment pour la relance de l'élevage bovin et le secteur des fruits et légumes. Le rapporteur de la commission des finances vient de le souligner.

Il s'agit également des crédits consacrés à l'appareil de production. A cet égard, les crédits affectés à l'hydraulique agricole n'évoluent pas favorablement.

Pour 1990, les dotations passent de 396 millions à 360 millions de francs en crédits de paiement, soit une diminution de 9,1 p. 100, et de 322 millions à 336 millions de francs en autorisations de programme.

Les opérations d'intérêt national sont reconduites en autorisations de programme - 150 millions de francs - et baissent de 2 p. 100 en crédits de paiement : 134 millions de francs pour 1990 contre plus de 136 millions de francs en 1989.

Les opérations d'intérêt régional augmentent de 8 p. 100 en autorisations de programme, mais régressent de 13 p. 100 en crédits de paiement.

Cette baisse des crédits pour 1990 est particulièrement inquiétante alors que les conséquences de la sécheresse justifieraient la mise en place d'une politique vigoureuse d'aménagement hydraulique régional.

Vous nous avez indiqué, monsieur le ministre, qu'une mise à plat globale de l'hydraulique agricole devait être prochainement réalisée à l'occasion d'une mission d'audit.

Les crédits consacrés à la modernisation des exploitations, qui permettent le financement des bâtiments d'élevage et d'exploitation diminuent de 20 p. 100 et passent de 119 millions de francs à 95 millions en crédits de paiement.

Les crédits budgétaires consacrés à l'action prophylactique passent de 313 millions à 284 millions de francs, soit une baisse de plus de 9 p. 100. Même si une participation accrue de la Communauté économique européenne à la lutte contre la leucose et la brucellose ovine et caprine est attendue, cette diminution de dotation est préoccupante, d'autant que l'effort pour l'amélioration de la situation sanitaire du cheptel français doit être encouragé.

D'autres diminutions me paraissent inquiétantes. Elles sont analysées plus en détail dans les avis consacrés à l'aménagement rural et aux industries agro-alimentaires. Il s'agit des indemnités en faveur des zones défavorisées et des investissements en faveur des industries agro-alimentaires.

Avant de conclure, je parlerai à nouveau du problème de la sécheresse. Des dégâts estimés à 10 milliards, voire 15 milliards de francs ! Une enveloppe globale mise à la disposition des agriculteurs de l'ordre de 5 milliards de francs ! Un coût réel pour l'Etat de l'ordre de 1 600 millions de francs ! Vous nous avez laissé entendre, monsieur le ministre, qu'une réflexion serait menée sur le rôle du fonds national de garantie contre les calamités agricoles. Qu'envisagez-vous exactement ?

Je souhaiterais également que vous puissiez nous indiquer ce que vous comptez faire sur un certain nombre de dossiers en suspens.

Tout d'abord, le problème de la taxation des matières grasses végétales et de la prime d'incorporation des céréales n'est toujours par réglé.

Par ailleurs, s'agissant de l'ouverture à la production agricole de débouchés non alimentaires, il a été répondu, le 20 octobre dernier, à notre collègue Jacques Machet, qui vous interrogeait sur la jachère énergétique, que la Commission de Bruxelles avait admis l'idée d'utiliser les primes versées pour les jachères « nues » pour soutenir des productions végétales retirées du marché alimentaire et transformées en énergie.

Vous savez que le Sénat, particulièrement le groupe « Ethanol », est attentif à tout ce qui pourrait permettre de valoriser notre gisement potentiel de matière première industrielle d'origine agricole ! Nous attendons donc, sur ce point, une réforme plus précise.

Enfin, le dernier dossier en suspens concerne la réduction des charges, qui pénalisent artificiellement la compétitivité de nos agriculteurs par rapport à leurs concurrents de la Communauté, qu'il s'agisse des taxes foncières, du coût de la transmission de l'exploitation ou du système de T.V.A., pour lequel une étude récente estime l'écart à l'hectare à environ un millier de francs.

Votre projet de budget est apparu à la commission des affaires économiques et du Plan non seulement comme un projet de budget social, un projet de budget d'assistance et de formation, ce qui est bien, mais aussi, malheureusement, comme un projet de budget ne permettant pas de dégager les dotations nécessaires pour l'action économique à plus long terme.

Monsieur le ministre, j'ai le regret, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, de donner un avis défavorable à son adoption par le Sénat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Arreckx, rapporteur pour avis.

**M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Aménagement rural).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai l'honneur de présenter cette année encore le rapport sur l'aménagement rural ; néanmoins, il est difficile, je l'avoue, de trouver des accents nouveaux pour exposer un rapport dont les conclusions n'ont pas subi de modification sensible par rapport à l'année dernière, ce que je regrette.

Ce rapport sur l'aménagement rural complète, bien entendu, le rapport que mon ami M. Jean Puech a présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur l'aménagement du territoire.

Les problèmes d'aménagement interpellent, de toute évidence, un grand nombre de partenaires : tout d'abord, les collectivités territoriales - et Dieu sait que les communes, les départements et les régions sont confrontés tous les jours à ces questions ! - par ailleurs, l'Etat - mais pas simplement le ministère de l'agriculture et de la forêt, ce qui constitue sans doute l'une des difficultés - et, enfin, l'Europe.

Les rôles de ces différents partenaires sont complémentaires les uns des autres.

Le rôle de la Communauté économique européenne est d'assurer un transfert de ressources entre les Etats membres, en soutenant des pays ou des régions peu développés, peu favorisés. A la veille de l'ouverture des frontières, qui risque de créer un exode des populations des secteurs les plus pauvres vers les secteurs les plus favorisés et peut-être même un exode des pays où la couverture sociale est importante vers ceux où elle est moindre - nous continuerons donc à être confrontés au problème de l'entrée des étrangers sur notre territoire - un rééquilibrage s'impose, qui a une dimension certes économique, mais également sociale.

L'Europe intervient alors en renfort de la politique de chaque nation.

Le rôle de l'Etat est évident en ce qui concerne l'aménagement du territoire. La politique gouvernementale vise à équilibrer les chances et à gommer, au moins en partie, les fortes disparités régionales. Il s'agit d'éviter de créer une France à deux vitesses : les riches et les pauvres, les uns devenant plus riches et les autres plus pauvres, comme la presse s'est dernièrement fait l'écho de ce phénomène, s'agissant de la fortune de nos concitoyens.

De toute évidence, c'est là, pour l'essentiel, le rôle de l'Etat, par le jeu de compensations, d'écarterments, d'aides spécifiques et d'une politique globale adaptée aux spécificités des régions à aider. Cela se fonde sur une réelle solidarité nationale, à laquelle vous êtes naturellement très attaché, monsieur le ministre, comme nous tous d'ailleurs, et que la République fédérale d'Allemagne et la Suisse ont déjà réalisée.

L'Etat est donc largement concerné par les problèmes d'aménagements ruraux. Il n'est pas acceptable que, dans ce domaine, comme c'est malheureusement le cas dans beaucoup d'autres - plus qu'une habitude, cela devient maintenant une politique - il se « défausse » sur les collectivités territoriales de plus en plus surchargées de transferts de compétences sans transferts de ressources, au risque d'accentuer d'ailleurs - c'est un risque évident et, en le soulignant, il s'agit non pas de politique, mais simplement d'honnêteté - un phénomène de désertification.

S'il est vrai que les collectivités territoriales se sont largement investies dans leurs responsabilités telles que les problèmes de l'eau, d'assainissement, des routes, d'environnement, de culture et de tourisme - le budget du département du Var, collectivité territoriale que je représente, en est le témoignage - le rôle de l'Etat n'en est pas moins indispensable.

N'est-ce pas l'Etat, en effet, qui est responsable, dans les zones fragiles, du maintien d'équipements publics tels que les gendarmeries, les perceptions, les banques, les P.T.T. et les transports ?

Or, qu'observons-nous ? Dans le cas d'une politique de rigueur gouvernementale que nous pouvons comprendre, nous constatons qu'au lieu d'avoir une politique de maintien de ces équipements publics de base, dans des secteurs ruraux sensibles ou en difficulté, l'Etat, le plus souvent - ce n'est

pas votre département ministériel que je vise, monsieur le ministre - pour des raisons d'économie, précipite le phénomène de désertification en multipliant les fermetures et les regroupements, ce qui porte ainsi un coup mortel à des secteurs entiers de notre territoire.

C'est la raison pour laquelle, en France, il faut définir et mettre en place une nouvelle politique plus rationnelle, plus concertée, plus efficace, dotée de moyens financiers à la hauteur des besoins les plus criants et des disparités les plus graves.

Cette politique doit être harmonisée sur le plan interministériel, puisque, de fait, les problèmes d'aménagement du territoire concernent de nombreux ministères et que la politique de l'un ne doit pas aller à l'encontre de celle des autres.

La commission des affaires économiques et du Plan du Sénat a pris l'heureuse initiative de créer une mission d'information sur ce problème de désertification.

Elle pourra, monsieur le ministre, non seulement vous proposer une analyse aussi fine que possible de la situation, mais également vous suggérer des mesures susceptibles d'aider le Gouvernement à mettre enfin en place cette politique d'aménagement du territoire, en particulier rural, que MM. les rapporteurs qualifiaient tout à l'heure de véritable priorité, et qui pourra, de ce fait, dans le budget de l'Etat, figurer parmi les nécessaires priorités, ce qui est loin d'être le cas actuellement - vous le savez, d'ailleurs, monsieur le ministre, et vous le regrettez sans doute avec nous.

En présentant ce rapport, je me dois d'établir un diagnostic de la situation des zones rurales.

Ce bilan comporte, bien entendu, comme tous les bilans, un aspect encourageant, que j'ai plaisir à signaler.

Pour la période allant de 1975 à 1982, l'analyse de la D.A.T.A.R., la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, dénonce un monde rural à deux vitesses avec des zones qui connaissent un véritable renouveau et des zones en voie, malheureusement, de désertification rapide ou des zones rurales fragiles, ces dernières représentant environ 40 p. 100 du territoire rural.

La D.A.T.A.R. note une augmentation de la population dans 17 500 communes rurales, soit dans 55 p. 100 d'entre elles, phénomène qui est particulièrement réel dans mon département.

La population active augmente dans 1 125 cantons ruraux sur 1 704, grâce à des activités tertiaires pour 87 p. 100 et des activités industrielles pour 13 p. 100. Il faut d'ailleurs noter que ce phénomène est plus important en Italie.

Les emplois industriels sont stables dans le secteur rural, alors qu'ils diminuent de 10 p. 100 dans le secteur urbain.

Tous ces éléments sont favorables et il importe donc de les signaler.

En revanche, l'analyse de la D.A.T.A.R. fait état de divers points défavorables.

L'espace rural ne comporte plus qu'un agriculteur pour cinq habitants et ce phénomène va en s'aggravant.

Par ailleurs, la surface agricole, surtout à proximité des grandes agglomérations, diminue chaque année.

En outre, il faut noter, dans les départements en difficulté, une désertification, un déséquilibre croissant avec les autres départements, une démographie négative et un vieillissement.

Les jeunes montrent peu d'intérêt pour l'agriculture ; cependant, dans la mesure où ce secteur se modernise et utilise des moyens nécessitant beaucoup plus de spécialistes, on observe un certain retour vers cette activité, ce dont je me félicite ; ainsi, des secteurs comme la viticulture, l'horticulture - mon département fournit une fleur coupée sur trois, en France - voient revenir des jeunes, dans la mesure où ces métiers sollicitent beaucoup plus leur intelligence.

La suppression de services publics dans les campagnes aggrave la situation ; les exploitations sont souvent trop petites et donc peu rentables ; la main-d'œuvre française est introuvable et l'on constate un manque de diversification des productions.

Je me dois également d'indiquer au Sénat l'évolution des dotations de votre projet de budget, monsieur le ministre.

En ce qui concerne le F.I.D.A.R., le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, les crédits en autorisations de programme sont reconduits à 340 millions ; ils sont réduits en crédits de paiement de 30 p. 100, soit 285 millions de francs contre 411 millions de francs en 1989.

Les crédits du F.I.A.M., le fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne, sont reconduits à hauteur de 20 millions de francs.

Les crédits pour le cadre de vie et l'aménagement de l'espace rural sont en diminution de 3 p. 100.

Enfin, les crédits européens affectés à l'objectif 5b ne représentent, en 1989, que 3,3 p. 100 de l'enveloppe des fonds structurels. En revanche, ils seront de l'ordre de 5 p. 100 pour la période 1989-1993.

Vous ne comprendriez pas, monsieur le ministre, que je n'évoque pas les feux de forêt, dont mon département est victime, puisque 130 millions de francs de crédits sont inscrits au budget de mon département à ce titre, et qu'il en ira sans doute de même en 1990.

Vous nous avez indiqué, monsieur le ministre, que vous avez ouvert une large concertation, ce dont je vous remercie, et que des moyens appropriés seraient accordés aux départements forestiers, lesquels consacrent déjà des budgets importants à la protection du patrimoine écologique.

Je rappellerai - je ne veux cependant pas vous lasser avec des chiffres que la presse a suffisamment cités - qu'en 1988 6 700 hectares de forêt ont été détruits par le feu ; cela a été le cas, en 1989, de 75 000 hectares et, en dix ans, de 422 000 hectares.

Au-delà des chiffres, peut-on passer sous silence les pompiers victimes de leur devoir, les maisons détruites - cela s'est passé, cette année, pour la première fois et, à Hyères, une partie de l'agglomération a été menacée - les domaines anéantis, le désastre écologique, l'impact sur le tourisme ?

Comment ne pas s'inquiéter, aussi, du fait que les moyens aériens de lutte contre les incendies n'aient pas fait l'objet, dans le budget du ministère de l'intérieur - permettez-moi de l'évoquer - de crédits significatifs, alors que la chaîne de production des Canadair est arrêtée et que nombre d'appareils vétustes, donc très dangereux, devront être supprimés ? Les moyens existants pourraient être avantageusement complétés par des hélicoptères porteurs d'eau permettant une intervention rapide et déterminante au début des feux.

Je ne vous infligerai pas ici un cours sur les feux de forêt, bien que j'y sois confronté chaque été depuis des années, mais je me permettrai d'indiquer que, quand le mistral souffle à 100 ou 120 kilomètres à l'heure, si le feu n'est pas éteint dans la première demi-heure, il est préférable de ne pas mettre en danger la vie des pompiers ; on ne peut que tenter de préserver les biens immobiliers d'abord, la forêt ensuite.

Monsieur le ministre, je ne vous l'apprendrai pas, nos préoccupations sont de trois ordres : en premier lieu, la prévention - on l'a dit, maintes fois, la forêt doit être « habitée » - en deuxième lieu, la lutte - il faut des moyens d'intervention rapide - et, en troisième lieu, la reconstitution. Sur ce dernier point, on ne peut se contenter des plantations faites par vos services, qui, faute des moyens nécessaires, ne les arrosent pas, ce qui se traduit finalement par des catastrophes parce que rien ne pousse ! Mieux vaudrait, dans ces conditions, recourir au recépage.

A mon sens, il faut - comme je m'y emploie dans mon département - dresser un véritable plan par massif forestier, responsabiliser ceux qui y vivent et les doter des moyens leur permettant de défendre leurs biens. C'est cette voie qu'il faut suivre, car la défense de tel ou tel massif forestier requiert généralement des moyens spécifiques.

Cela dit, ces incendies résultent souvent, rappelons-le, de l'action criminelle d'inconscients, de fous ou d'individus malveillants.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, mon cher collègue. Vous avez déjà largement dépassé votre temps de parole.

**M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis.** Je termine, monsieur le président, mais je précise qu'un collègue, qui a renoncé à prendre la parole, m'a offert les cinq minutes qui lui étaient imparties.

**Un sénateur socialiste.** Un transfert de temps de parole n'est pas possible !

**M. le président.** En tant que rapporteur pour avis, monsieur Arreckx, vous ne disposez que de dix minutes. Or, vous vous exprimez déjà depuis quinze minutes.

**M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis.** Je ne prends la parole qu'une fois par an, monsieur le président...

**M. le président.** Je le regrette, d'ailleurs ! (Sourires.)

**M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis.** Vous êtes très aimable, monsieur le président. Vous le savez, je ne dis jamais que ce que je ressens profondément et je vous remercie de me laisser conclure sur ce sujet qui me tient tant à cœur.

Il paraît que ceux qui mettent le feu sont des fous et qu'on les relâche ! Il faudrait au moins les interdire de séjour dans les départements à risque ! Sinon, on n'en sortira jamais ! Je veux bien croire que ces gens-là soient fous, mais la situation est dramatique : ils détruisent tout, ils mettent en danger les vies humaines. Cela ne peut continuer ainsi !

Je conclurai - vous le voyez, monsieur le président, je suis discipliné - en évoquant l'aménagement rural.

Il devrait y avoir, selon moi, un peu plus de cohérence dans la politique qui est menée à cet égard. En particulier, les différents ministères intéressés devraient définir ensemble une politique globale.

Je tiens à citer un exemple significatif. Dans une zone de montagne de mon département, une vingtaine de jeunes agriculteurs sont installés. Ils veulent mettre des troupeaux dans la forêt, mais l'O.N.F. leur oppose un refus catégorique.

Voilà pourquoi j'affirme qu'il est nécessaire d'introduire plus de cohérence : ou bien il est possible de conduire des troupeaux dans la forêt, ce qui permet de débroussailler, ou bien ce n'est pas possible, mais alors, qu'on nous le dise une fois pour toutes !

En ce qui me concerne, monsieur le ministre, à titre personnel, je voterai votre budget parce que j'ai confiance en vous. Tout le monde reconnaît votre compétence, mais je tenais à vous rendre personnellement cet hommage. Cependant, serait-ce vous aider - en tout cas, ce n'est pas l'avis de la commission - que de voter un simple budget de maintenance, qui n'a pas de véritable ambition, alors que l'Europe s'ouvre à nous et que certains de nos partenaires ont déjà pris une grande avance ?

C'est la raison pour laquelle la majorité de notre commission a considéré qu'il n'était pas possible d'appeler à voter ce budget, qui n'engage pas cette véritable politique d'aménagement du territoire rural qu'elle appelle de ses vœux et ne donne pas à la politique agricole la priorité qu'elle mérite, ainsi que les orateurs qui m'ont précédé l'ont souligné. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.)

**M. le président.** La parole est à M. Aubert Garcia, rapporteur pour avis.

**M. Aubert Garcia, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Industries agricoles et alimentaires).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les industries agricoles et alimentaires, deuxième branche industrielle française, avec 540 milliards de francs de chiffre d'affaires, sont à l'évidence un pôle d'excellence de l'économie nationale. Les résultats de 1988, tant à l'exportation, dont le montant a progressé de 12,6 p. 100, qu'en matière d'investissement, qui ont augmenté de 12,2 p. 100, en sont la démonstration.

L'excédent « historique » enregistré en 1988, s'inscrivant dans une perspective décennale de développement d'un solde agro-alimentaire important, ne doit pas masquer les problèmes de ce secteur : l'insuffisance de la recherche, la spécialisation défavorable à l'exportation, la menace d'une harmonisation européenne « par le bas » ou encore les difficultés du secteur coopératif à lever les capitaux nécessaires.

Confrontées au mouvement international de restructuration du secteur, les industries agro-alimentaires françaises restent, en outre, sous-dimensionnées et demeurent, dans la perspective de 1993, la proie facile des grands groupes étrangers.

Avant de passer à l'examen de la politique suivie par les pouvoirs publics et des crédits alloués aux industries agro-alimentaires, je souhaiterais, tout d'abord, examiner l'évolution du secteur au cours de l'année écoulée, puis étudier quelques-unes des difficultés qu'il rencontre dans la perspective de l'achèvement du marché unique.

Rappelons, tout d'abord, que, par rapport à l'ensemble de l'industrie, les industries agro-alimentaires représentent 16 p. 100 du chiffre d'affaires, 8 p. 100 des investissements, 8,8 p. 100 des effectifs, 10 p. 100 des exportations.

En 1988, la production des industries agro-alimentaires s'est accrue de 1,4 p. 100 en volume, contre 1 p. 100 en 1987, pour atteindre plus de 540 milliards de francs. Elle retrouve ainsi le taux de croissance annuel moyen, d'environ 1,5 p. 100, qu'elle connaissait depuis le début des années 1980.

L'investissement enregistré, en 1988, une forte hausse en volume - 12,2 p. 100 - identique à celle que connaît l'ensemble de l'industrie, pour atteindre 29 milliards de francs.

L'emploi global des industries agro-alimentaires régresse de 1,1 p. 100, pour s'établir à 578 200 personnes, contre 584 400 l'an dernier.

Cette évolution peut paraître préoccupante au sénateur d'un département rural que je suis. Peut-être pouvez-vous, sur ce point, nous apporter, monsieur le ministre, quelques précisions ? Il serait regrettable que ces suppressions d'emplois interviennent dans les petites entreprises qui, proches des lieux de production, s'efforcent, en transformant les produits agricoles, d'augmenter la valeur ajoutée de productions locales.

Si la situation financière s'améliore, il faut cependant, constater que, globalement, le taux de valeur ajoutée des industries agro-alimentaires reste inférieur à celui de l'ensemble des industries.

Concernant, enfin, les échanges commerciaux, la situation paraît particulièrement brillante.

En effet, au terme de l'année 1988, le bilan du commerce extérieur français des produits agricoles et alimentaires faisait ressortir un excédent de près de 42 milliards de francs, supérieur de plus de 30 p. 100 et de près de 10 milliards de francs à celui de l'année précédente.

C'est un record absolu, qui confirme la place prépondérante du secteur agro-alimentaire dans la balance commerciale de notre pays.

S'agissant des produits des industries alimentaires, les exportations ont progressé de 15 p. 100, pour s'établir à 100 milliards de francs, soit 62 p. 100 du total agro-alimentaire, alors que les importations augmentaient de 13 p. 100 pour atteindre 78 milliards de francs.

L'excédent dégagé atteint donc plus de 22 milliards de francs et est supérieur de 25 p. 100 à celui de 1987.

Concernant le bilan géographique de ces échanges, on constate une très forte poussée de l'excédent avec la C.E.E., qui s'établit à 41,5 milliards de francs en 1988, soit une augmentation de 30 p. 100, ainsi qu'un rééquilibrage des échanges avec les pays tiers.

En dépit de ces résultats brillants, le secteur des industries agro-alimentaires souffre encore de faiblesses, auxquelles les pouvoirs publics s'attachent à remédier.

Tout d'abord, la concentration et le développement international sont encore insuffisants.

En matière de concentration, on constate que le secteur des industries alimentaires français est traversé par deux mouvements en apparence contradictoires : d'une part, la constitution de très grands groupes alimentaires à vocation européenne, voire planétaire, et, d'autre part, l'évolution des méthodes de gestion, qui conduit à la spécialisation et à la filialisation des activités.

Il apparaît que, depuis 1987, le montant des investissements croisés dans le secteur des industries agro-alimentaires a « explosé », en France comme à l'étranger. En 1987, 5,1 milliards de francs ont été investis à l'étranger et 2,3 milliards de francs en France.

La croissance récente des acquisitions étrangères ne semble pas avoir un simple caractère conjoncturel mais paraît plutôt tenir à des raisons de fond, parmi lesquelles figure la perspective du marché unique de 1993.

En ce qui concerne les investissements français à l'étranger, les résultats récents ne doivent toutefois pas masquer le fait que les acquisitions importantes sont, en réalité, l'apanage d'un nombre très réduit de grands groupes français.

En dépit des mouvements d'internationalisation et de concentration enregistrés, les industries agro-alimentaires françaises paraissent encore sous-dimensionnées par rapport à leurs concurrentes.

Que l'on compare la répartition par nationalité ou par pays d'implantation des principaux groupes mondiaux, la place de la France est moyenne. Il semble que la France n'ait pas encore l'appareil industriel correspondant à son potentiel de production agricole.

Le second défi à relever est celui de l'harmonisation communautaire du droit de l'alimentation, sur laquelle le Gouvernement français a fait des propositions précises.

Dans la bataille pour la conquête - ou la préservation - de parts de marché européen, l'industrie agro-alimentaire française bénéficie d'une image de marque de qualité, que lui confère son système, particulièrement sophistiqué, d'identification des produits alimentaires.

Ce système, garant des intérêts du consommateur, risque, à l'orée du grand marché, d'être remis en cause. Du choix qui sera fait par la Communauté du type de réglementation alimentaire, dépendent, outre le maintien de nos parts de marché, la localisation des bassins de productions agricoles et, partant, l'aménagement de notre territoire.

En ce domaine, deux logiques du droit de l'alimentation s'opposent : celle des pays du Nord, pour lesquels l'étiquetage permettra au consommateur de choisir le produit qu'il souhaitera consommer en parfaite connaissance de sa composition ; celle des pays du Sud, portés à réglementer précisément le contenu des produits commercialisés sous une dénomination reconnue.

Il importe d'obtenir de la Communauté - vous y avez fait allusion, monsieur le ministre - la reconnaissance de signes distinctifs de qualité : labels, appellations.

Sur ce point, monsieur le ministre, vous nous avez indiqué, lors de votre audition devant notre commission, que la rencontre de Beaune avait permis de faire progresser le dossier.

Enfin, l'insuffisance des dépenses de recherche et développement est inquiétante. Elles sont quatre fois moins élevées dans les industries agro-alimentaires que dans l'ensemble des industries. A titre d'anecdote significative, je rappelle que l'ensemble des dépenses des industries agro-alimentaires françaises en publicité et en recherche est inférieur aux dépenses de Nestlé à cet égard !

L'examen des dotations mobilisera ensuite notre attention.

Les objectifs des pouvoirs publics correspondent aux problèmes diagnostiqués. Il s'agit d'aider à la restructuration financière des entreprises et à la modernisation de l'outil industriel, d'accroître l'effort de recherche et d'innovation, qui est tellement nécessaire, et de poursuivre l'harmonisation du droit alimentaire.

Les moyens budgétaires sont reconduits en crédits de paiement pour 1990 à 444 millions de francs. En revanche, ils diminuent de 5 p. 100 en autorisations de programme.

La réduction de la dotation budgétaire affectée à la prime d'orientation agricole, la P.O.A., manifeste la volonté d'une sélectivité accrue dans le choix des investissements primés.

L'augmentation significative des crédits de paiement pour les abattoirs publics de 2,3 millions de francs, soit 15 p. 100, permettra de poursuivre la modernisation de ce secteur.

La priorité de la dotation du Fonds d'intervention stratégique, reconduite en crédits de paiement et en autorisations de programme pour 155 millions de francs est ainsi reconnue.

Enfin, il convient de souligner l'effort particulier fourni dans les domaines de la recherche et de l'innovation - plus 20 p. 100 - notamment dans le cadre du programme « Aliment 2000 II ».

Même si l'on peut regretter que, dans la perspective de 1993, un effort supplémentaire n'ait pas pu être engagé, les objectifs dégagés correspondent aux nécessités de ce secteur : la restructuration financière des entreprises, rendue nécessaire par la prédominance des P.M.E. ; l'adaptation de l'outil industriel, afin d'améliorer la compétitivité des entreprises à

la veille du grand marché ; l'accentuation de la présence française sur les marchés extérieurs ; enfin, l'intensification de l'effort d'innovation et de recherche, secteur dont les besoins sont sérieux.

Conformément aux conclusions de son rapporteur, la commission des affaires économiques et du Plan a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits inscrits au budget de l'agriculture au profit des industries agroalimentaires. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vecten, rapporteur pour avis.

**M. Albert Vecten, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Enseignement agricole).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, grâce à la continuité, depuis plusieurs années, de l'action gouvernementale, grâce aussi aux efforts consentis par tous les partenaires et acteurs de l'enseignement agricole, ce dernier est en train de réussir une très remarquable mutation.

Cette métamorphose devrait se poursuivre et même s'accroître en raison de l'application à l'enseignement agricole de la loi d'orientation, de la mise en œuvre des recommandations de l'excellent rapport de MM. Boisanté et Jouve sur « l'enseignement agricole en l'an 2000 », de la prise en compte, enfin, des nouvelles priorités que sont la préservation de l'espace rural et la sauvegarde de l'environnement.

Vous avez d'ailleurs, monsieur le ministre, assigné à l'enseignement agricole des objectifs ambitieux.

Je sais que, pour atteindre ces objectifs, l'enseignement agricole dispose de solides atouts. Il a déjà fait la preuve, d'ailleurs, de son dynamisme et de sa capacité d'innovation.

Mais il faudra aussi - j'espère que nous sommes bien d'accord sur ce point - que l'État lui apporte, dans les années qui viennent, les moyens nécessaires.

Pour 1990, vous nous proposez, je le reconnais bien volontiers, un budget en forte augmentation. Mais, au regard des besoins, il n'est nullement excessif et je constate même - j'y reviendrai tout à l'heure - que certains postes apparaissent bien négligés.

J'examinerai d'abord, très brièvement, l'évolution générale des crédits et les principaux postes de dépense.

L'évolution générale des dotations est incontestablement favorable et, cette année encore, les crédits de l'enseignement et de la formation augmentent beaucoup plus que ceux de l'ensemble du budget de l'agriculture.

Le total des crédits de l'enseignement et de la formation agricole sera en effet de 4 176,4 millions de francs, soit une progression de presque 11 p. 100 en dépenses ordinaires et en crédits de paiement.

Ces crédits permettront un effort très important en direction des personnels enseignants, qui bénéficieront à la fois de mesures de revalorisation et d'un alignement sur les personnels de l'éducation nationale.

Les crédits de l'aide à la famille, soit près de 375 millions de francs, augmentent de 5,5 p. 100. Ils permettront de maintenir la parité avec les bourses de l'éducation nationale, et aussi d'assurer la gratuité des manuels scolaires aux élèves de quatrième et de troisième des lycées agricoles. Une autre innovation est à relever : un crédit de 4,5 millions de francs destiné à des bourses de stages à l'étranger pour les élèves de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne l'enseignement public, les crédits de fonctionnement, 2 260,9 millions de francs, augmentent de 11,5 p. 100, en raison surtout de l'accroissement des dépenses de personnel dû aux mesures de revalorisation et à 222 créations d'emplois. J'analyse dans mon rapport écrit les différents aspects du plan de revalorisation, qui s'accompagne, je le répète, d'un grand progrès vers la parité avec les personnels de l'éducation nationale, dans l'enseignement technique mais aussi dans l'enseignement supérieur agricole, dont les personnels devraient être bientôt dotés d'un statut unique d'enseignant chercheur.

J'ai cependant un regret, monsieur le ministre, c'est que les personnels A.T.O.S. restent pour l'instant à l'écart de cette revalorisation. Vous le savez, leur situation est loin d'être satisfaisante et il serait bien nécessaire de l'améliorer. J'espère vivement que vous pourrez nous annoncer que des mesures seront prises en ce sens.

Les dépenses en capital - 47,7 millions de francs - demeurent modestes. Elles diminueront même en volume puisqu'elles n'augmentent que de 1,4 p. 100.

Les crédits d'aide à l'enseignement privé progressent de 11 p. 100, comme l'ensemble du budget, et atteindront 1,335 milliard de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement.

Cette augmentation est globalement satisfaisante. Malheureusement, elle est très inégalement répartie.

L'analyse des dépenses nous offre, certes, des motifs de satisfaction, mais nous donne aussi, sur deux points, des inquiétudes.

Notre principal motif de satisfaction, c'est que le budget prévoit la contractualisation des enseignants des établissements privés à temps plein, qui devrait être totalement réalisée dans le courant du premier trimestre de 1990. Cette mesure, rendue possible par la parution en juin dernier du décret d'application correspondant de la loi du 31 décembre 1984, intéresse plus de 4 000 enseignants, qui bénéficieront donc, comme leurs collègues des établissements publics, des mesures de revalorisation.

C'est une très bonne chose et cela constitue un progrès très important dans l'application de la loi du 31 décembre 1984. Vous bénéficiez donc, sur ce point, monsieur le ministre, de toute notre approbation.

De même, nous apprécions vivement qu'à la demande de la commission des affaires culturelles vous ayez, dès cette année, dégagé un crédit de 5 millions de francs pour l'équipement informatique des établissements d'enseignement agricole privés, qui étaient jusqu'alors les seuls à n'avoir bénéficié d'aucune aide à ce titre.

**M. Pierre Louvot.** Il était temps !

**M. Albert Vecten, rapporteur pour avis.** Ce crédit est reconduit en 1990, conformément aux assurances que vous nous aviez données.

En revanche, l'évolution des subventions de fonctionnement aux établissements sous contrat est beaucoup moins satisfaisante.

Le taux des subventions accordées aux deux catégories d'établissements devrait en effet être relevé en 1990 dans les conditions prévues par les textes d'application de la loi de 1984. Ainsi, les subventions aux établissements à temps plein augmenteraient d'un pourcentage égal à la hausse des prix tandis que les subventions aux établissements par alternance seraient revalorisées en fonction de l'évolution des rémunérations des enseignants contractuels.

Ces relèvements paraissent bien insuffisants. Pour les établissements par alternance, où la subvention forfaitaire par élève représente la seule contribution de l'État, tout mouvement négatif des effectifs risque d'annuler une augmentation déjà trop faible pour correspondre à l'évolution réelle des coûts.

Pour les établissements à temps plein, les prévisions de dépenses ne permettent aucun progrès supplémentaire vers la « parité » avec l'enseignement public prévue par la loi. Pourtant, on est très loin de cette parité et même de l'équivalence avec les subventions versées aux établissements privés relevant de l'éducation nationale.

Cette situation constitue, à nos yeux, une regrettable exception aux efforts consentis pour parachever l'application de la loi du 31 décembre 1984. C'est pourquoi je vous demande instamment, monsieur le ministre, de ne pas laisser s'aggraver encore le retard accumulé et de poursuivre le « rattrapage » des subventions de fonctionnement aux établissements à temps plein. Cela paraît d'autant plus nécessaire que la mise en place de la contractualisation créera, vous le savez, des difficultés de trésorerie pour de nombreux établissements.

Mais, au-delà de l'an prochain, il est temps de trouver une solution de fond. C'est pourquoi il me paraît indispensable de mettre en place, dès le début de l'année prochaine, un groupe de travail chargé de suggérer des propositions et un échéancier pour la réalisation de la parité prévue par la loi.

Notre second motif d'inquiétude, monsieur le ministre, réside dans l'érosion constante des subventions d'investissements, qui baissent encore, en crédits de paiement, de 7 millions à 5 millions de francs.

Certes, la lettre de la loi du 31 décembre 1984 n'imposait pas à l'Etat de contribuer aux dépenses d'investissements des établissements. Mais l'intention du législateur était claire et correspondait d'ailleurs à la nécessité de donner aux établissements sous contrat les moyens d'assumer leur mission de service public. Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, que vous nous rassuriez sur ce point.

J'en viens à présent à l'évolution de l'enseignement agricole. Je dois dire, et je m'en félicite, qu'elle permet d'envisager l'avenir avec un certain optimisme.

L'insertion remarquable de l'enseignement agricole dans son environnement économique et social, le bilan satisfaisant que l'on peut dresser de ses résultats, l'insertion professionnelle des diplômés font, en effet, de cet enseignement un modèle parmi les filières de formation technique et professionnelle.

J'insisterai cependant sur deux points.

Le premier, c'est la nécessité de développer le nombre des diplômés de niveau IV.

La tendance à l'allongement des études se manifeste très clairement, depuis plusieurs années, dans l'enseignement agricole. Cependant, il faudra faire, dans les prochaines années, un effort important pour accentuer cette évolution, en particulier parce que le nouveau dispositif des aides à l'installation, applicable à partir de 1992, imposera aux futurs agriculteurs d'avoir au moins un brevet de technicien agricole, le B.T.A.

Cela exigera un gros effort en formation initiale - doubler en dix ans les capacités d'accueil - ainsi d'ailleurs qu'en formation continue.

Il faudrait donc, comme le suggère le rapport Boisanté-Jouve, que soient évalués le nombre des classes de B.T.A. à ouvrir ainsi que les capacités d'accueil supplémentaires à prévoir dans l'enseignement supérieur, en particulier en B.T.S.A.

Cette année, en tout cas - je vous en donne acte - un effort important est réalisé puisque 144 classes de niveau baccalauréats et brevets de techniciens sont créées, 54 d'entre elles étant réservées à la préparation au métier d'agriculteur, ainsi que 57 classes de B.T.S.A.

J'évoque également le projet de création d'un « institut des sciences et technologies du vivant », dont vous venez de faire état récemment.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'étude que vous aviez confiée à M. Poly sur ce sujet. L'auteur expose, de manière très convaincante, les avantages de la création de ce « pôle d'excellence », qui regrouperait cinq grandes écoles, des centres de recherche, et pourrait devenir le centre d'une « agropole » associant enseignement, recherche et industrie.

Je formulerai toutefois une réserve. Je m'étonne, en effet, que l'étude conclue à la nécessité de l'implantation du futur institut en région parisienne.

**M. Louis Jung.** Dans le jardin du Luxembourg ?

**M. Albert Vecten,** rapporteur pour avis. Au moment où nous devons nous préoccuper de revitaliser l'espace rural, de promouvoir un meilleur aménagement du territoire, ce choix me paraît curieux.

Il me semblerait préférable de rapprocher davantage ce « pôle d'excellence » du secteur d'activité qu'il a pour mission de dynamiser. En outre, je me demande si c'est en le noyant au milieu de la mégapole parisienne que vous assurerez le mieux son rayonnement national et européen. A cette réserve près, je trouve ce projet très séduisant, et je ne doute pas qu'il contribuera au renouveau de l'enseignement supérieur agricole.

Monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles est sensible à votre volonté de rénover l'enseignement agricole. Toutefois, elle n'ignore pas que cette rénovation ne pourra se faire de façon satisfaisante si l'enseignement sous contrat, qui apporte une contribution essentielle au service public, ne dispose pas de moyens suffisants. C'est pourquoi elle m'a chargé de dire au Sénat qu'elle ne pourrait donner un avis favorable à l'adoption du budget de l'enseignement agricole que si des moyens supplémentaires étaient dégagés pour les subventions accordées aux établissements privés sous contrat. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : quatre-vingt-onze minutes ;

Groupe de l'union centriste : soixante-quatorze minutes ;

Groupe socialiste : soixante et onze minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : soixante-sept minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen : trente-six minutes ;

Groupe communiste : vingt-quatre minutes.

La parole est à M. Jean Boyer.

**M. Jean Boyer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le contexte dans lequel nous abordons l'examen du budget de l'agriculture nous autorise, s'il en était besoin, à souligner la place essentielle de ce secteur dans l'économie de la France.

Les résultats de l'année 1989, qui ont été récemment présentés devant la commission des comptes de l'agriculture, comportent des éléments incontestablement positifs, même si les incidences de la sécheresse de l'été n'ont pas été totalement appréciées.

Ainsi, le revenu brut agricole moyen par exploitation serait en forte hausse en francs constants ; il aurait augmenté, en 1989, de 8,5 p. 100, après avoir subi une baisse de 4 p. 100 en 1988.

La balance agroalimentaire, avec un solde positif record de 50 milliards de francs, soit 11 milliards de francs de plus que l'année passée, continue d'être un des moteurs de l'équilibre de notre commerce extérieur.

C'est dans ce contexte, cependant, monsieur le ministre, que vous nous présentez un budget à maints égards décevant. Il marque en fait une progression de 3,5 p. 100 par rapport à 1989, alors que le budget de la nation augmente, dans le même temps, de 5,3 p. 100. Si l'on déduit la part imputée au B.A.P.S.A., cette progression se réduit à un peu plus de 1 p. 100 en francs constants.

Comment ne pas constater, monsieur le ministre, que ce budget a perdu son caractère prioritaire ? Et pourtant, vous l'avez souligné, ce projet a été préparé sous votre pleine et entière responsabilité.

Plusieurs de mes collègues ont évoqué, pendant la discussion générale et lors de la discussion des articles de la première partie, le va-et-vient auquel ils sont souvent contraints lorsqu'ils tentent de faire valoir les intérêts de nos agriculteurs. S'adressant au ministre de l'économie, des finances et du budget, ils sont renvoyés au ministre de l'agriculture, et inversement. C'est bien regrettable. Vous pourrez me rétorquer qu'il s'agit bien souvent de s'accommoder de contraintes issues d'objectifs plus globaux.

Il n'en reste pas moins que votre budget néglige un certain nombre d'impératifs, de nature diverse, mais dont je ne manquerai pas ici de rappeler le caractère urgent.

J'en retiendrai quatre.

Vous avez dégagé, à partir des résultats du recensement général de l'agriculture, trois orientations majeures pour notre agriculture.

La première touche à la formation des hommes. Le R.G.A. a clairement mis en exergue le rajeunissement de la population agricole. Il faudra former ces jeunes qui manifestent une volonté d'entreprendre et dont on avait pu, dans un environnement difficile, à un moment, douter. Je crois pouvoir dire que cet objectif n'est pas suffisamment affiné dans le projet de budget qui nous est soumis.

Certes, on note une progression de 11,3 p. 100 des crédits réservés à l'enseignement agricole mais, si on se livre à un examen détaillé de ces crédits, on s'aperçoit qu'ils présentent encore des facteurs d'inégalité et des insuffisances.

Inégalité dans le traitement entre l'enseignement agricole privé et l'enseignement agricole public. Les établissements relevant de la loi du 31 décembre 1984 se trouvent, en effet, en situation défavorable par rapport à la subvention consacrée aux forfaits d'externat. La différence s'élèvera toujours,

en 1990, à 2 000 francs par élève externe. Ne pourrait-on pas envisager d'appliquer pleinement cette loi, cinq ans après sa publication ? Nous attendons la manifestation de votre volonté politique, monsieur le ministre.

Insuffisance des crédits destinés à la formation continue des agricultrices, qui apparaissent, également, comme les parents pauvres de votre projet de budget. Aucune augmentation n'est prévue dans la ligne budgétaire consacrée aux actions de formation en faveur des femmes. Dans les départements - nous sommes bien placés pour le savoir - les agricultrices s'efforcent de mettre en place des stages « Actives agricoles » - c'est le cas dans mon département, l'Isère - qui doivent leur permettre d'être mieux à même de répondre aux problèmes nouveaux de l'exploitation, et d'affronter les nouveaux défis lancés par l'Europe de 1993.

Je déplore cet état de fait et je souhaiterais que vous ayez une vision plus adaptée des situations à l'avenir.

Insuffisance et inégalité en ce qui concerne les établissements dénommés « maisons familiales et rurales ».

Nous sommes en droit de nous demander si les crédits destinés à ces établissements ne seront pas amputés en 1990. Il n'est, en effet, pas possible de connaître avec précision leur financement en raison de l'imputation sur la même ligne budgétaire de crédits dont l'objet est différent : subventions aux élèves et subventions aux établissements. Une amélioration de la présentation des crédits ne peut-elle intervenir ?

D'après les renseignements que j'ai, il semblerait que perdure une iniquité entre le financement de l'enseignement privé dit traditionnel, lequel reçoit 21 600 francs par élève, et celui des maisons familiales, lesquelles touchent 12 000 francs par élève.

Vous avez manifesté semble-t-il, monsieur le ministre, l'intention de combler cette différence. Pouvez-vous préciser dans quel délai et à quelles conditions ?

L'une des orientations que vous avez dégagées pour notre agriculture a trait à la nécessaire ouverture du monde agricole sur la société. Cet objectif prend un relief particulier dans l'enjeu que représente l'indispensable mise en œuvre d'une réelle politique de l'aménagement rural.

Le débat relatif à la politique agricole commune que nous avons eu dans cette enceinte, voilà deux ans, sur l'initiative de notre collègue M. François-Poncet, avait permis de mettre en lumière les inquiétudes que nous pouvons éprouver à propos des risques réels de désertification. On considèrerait alors qu'un tiers de notre territoire national était menacé par l'abandon des terres et le développement des friches. Monsieur le ministre, dans la présentation des chiffres du R.G.A., vous avez manifesté un moins grand pessimisme.

En dix ans, 1 p. 100 seulement de la surface agricole utile est retournée à des usages non agricoles, qui pourraient être de la friche. Cette donnée est réconfortante ; cependant, elle n'enlève pas complètement les craintes.

Notre mission avait conclu à la nécessité de poursuivre deux objectifs essentiels : écarter à l'échelon européen toute mesure susceptible d'engendrer un processus de désertification ; ressusciter une politique cohérente d'aménagement du territoire pouvant assurer notamment la promotion de l'emploi non agricole dans les régions.

En ce qui concerne le premier point, nous gardons tous en mémoire les propositions faites par le conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté en 1987. Celui-ci s'était montré favorable à la mise en jachère des terres pour lutter contre la surproduction. Il s'agissait d'étendre la réduction des surfaces et d'accroître les incitations financières qui y sont liées. La France s'était à l'époque opposée aux friches et avait souhaité la consécration des terres retirées à l'élevage extensif.

Lors de votre entrée en fonctions, vous avez, monsieur le ministre, dans un grand quotidien national, affirmé fermement votre opposition au gel des terres.

Notre rapporteur pour avis a décrit, dans son rapport écrit, le dispositif qu'a adopté la C.E.E. en avril 1988 - il est applicable en France - pour inciter les exploitants agricoles à retirer des terres arables de la production. Il fait état du très faible succès qu'a rencontré chez nous ce dispositif par rapport à ce qui s'est passé dans les autres pays européens.

Je souhaiterais connaître, monsieur le ministre - je m'adresse à cet instant également au président en exercice du conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté - l'analyse que l'on peut tirer de l'application de ces mesures, à la fin de la première année.

Pour ce qui est de la France, il peut en effet y avoir matière à s'inquiéter. En 1986, une étude réalisée sur trois départements français avait montré un risque de baisse très importante du chiffre d'affaires et des emplois dans les industries agroalimentaires de ces départements. Je serai donc très attentif aux éléments d'appréciation que vous serez en mesure de nous fournir sur cet important dossier.

Il est grand temps, monsieur le ministre, d'ouvrir le chantier d'une politique d'aménagement du territoire rural.

Cette politique pourrait comporter trois axes.

Le premier tend à assurer, à partir d'une analyse serrée des zones rurales fragiles - telles que celles qui sont déjà menées par la D.A.T.A.R. - une orientation adéquate des crédits des fonds appropriés, le F.I.D.A.R. en particulier. Encore faut-il que ces crédits soient suffisamment abondés, et non, comme cela est le cas cette année - j'aurai l'occasion d'y revenir devant votre collègue Jacques Chérèque après-demain - augmentés *in extremis* dans la perspective du collectif budgétaire. Je me réjouis que le Parlement puisse jouer son rôle, mais le Gouvernement, quant à lui, pourrait manifester une plus grande responsabilité et une plus grande cohérence d'action.

Le deuxième axe consiste à conduire une politique plus déterminée de maintien des services publics en zone rurale.

Enfin - c'est le troisième axe - il convient de permettre à notre agriculture de développer la pluriactivité et les activités complémentaires.

De tels axes intéressent plusieurs départements ministériels, et toute action coordonnée entre eux serait la bienvenue.

Je souhaite enfin revenir, monsieur le ministre, sur les mesures concernant la sécheresse qui a frappé durement plusieurs régions agricoles cet été.

Le débat qui a eu lieu au Sénat le 10 novembre dernier sur ce dossier a montré la nécessité d'améliorer le dispositif existant, comme vous avez eu l'occasion de le dire devant notre commission.

J'enregistre que des mesures complémentaires à celles qui ont été adoptées le 23 août dernier ont été prises, peut-être un peu tardivement, et reportées pour partie sur la loi de finances rectificative. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler lorsque nous examinerons l'abondement des crédits du fonds des calamités agricoles.

J'ai cru comprendre que la réforme de ce fonds serait envisagée. Je serais heureux d'entendre vos intentions sur ce point, monsieur le ministre.

Une des conséquences de la sécheresse a pesé - notre rapporteur spécial, M. Roland du Luart, l'a rappelé vendredi dernier à votre collègue M. le ministre délégué chargé du budget lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances - sur les réseaux d'adduction d'eau, dont beaucoup seraient à refaire.

Si je me réjouis de l'amendement adopté par le Sénat entraînant une augmentation de 2 centimes par mètre cube de la redevance alimentant le fonds, je regrette qu'à cette occasion M. le ministre chargé du budget ait manifesté une aussi grande inflexibilité face à nos propositions.

Je déplore qu'à maints égards nos priorités ne soient pas les vôtres, mais je serai tout de même attentif, monsieur le ministre, aux réponses que vous ne manquerez pas de nous apporter tout à l'heure. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur plusieurs travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Debavelaere.

**M. Désiré Debavelaere.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ma modestie n'est pas feinte lorsque je reconnais la difficulté que j'éprouve à prendre la parole après les remarquables interventions de nos rapporteurs de la commission des affaires économiques et de la commission des finances. Il est difficile de trouver des chiffres plus pertinents ou des critiques plus justifiées que celles dont vient de nous faire part notre excellent collègue M. Alain Pluchet !

Ces difficultés s'inscrivent cependant dans le cadre d'une doctrine claire et argumentée : les deux commissions saisies se sont prononcées pour le rejet du budget. Ma tâche en est

facilité et je suis donc plus libre pour exposer, au nom du groupe du R.P.R., un certain nombre d'observations complémentaires.

Que de remarques n'avons-nous pas entendues après la mutualisation du Crédit agricole !

**M. Fernand Tardy.** Elles étaient justifiées !

**M. Désiré Debavelaere.** Les adversaires de la réforme clamaient haut et fort que la banque verte allait se désintéresser complètement du monde rural. Ces mêmes personnes ont saisi le Conseil constitutionnel pour tenter d'amoinrir le contrôle des paysans sur une banque qu'ils avaient eux-mêmes portée à ce degré de développement remarquable.

Or que constatons-nous aujourd'hui ? Que les mêmes poussent un « ouf » de soulagement...

**M. Fernand Tardy.** C'est faux !

**M. Désiré Debavelaere.** ... en constatant que la Caisse nationale allait consentir volontairement, contrairement à ce qui a pu être dit, un effort significatif au profit des paysans ayant contracté des prêts non bonifiés, que cet effort fait ainsi justice des procès d'intention que nous avons tous en mémoire, que cet effort est accepté sans autre forme de procès par un Gouvernement qui éprouve quelque mal à indemniser convenablement les victimes de la sécheresse de cette année.

Voilà la mise au point que le groupe du R.P.R. souhaitait faire publiquement.

**M. Fernand Tardy.** A tort !

**M. Désiré Debavelaere.** De plus, pour ce qui concerne la distribution des prêts bonifiés, il est à craindre que le système retenu ne conduise à un désengagement progressif de l'Etat.

Le financement de l'agriculture ne serait ainsi plus l'expression d'une politique d'orientation.

Si vous voulez nous convaincre du contraire, monsieur le ministre, il vous faudra d'abord nous fournir la preuve que vous avez réussi vous-même à convaincre votre collègue M. le ministre des finances.

Je ne dis pas que les chiffres envisagés pour 1990 soient mauvais, mais je tiens à prendre date à cette tribune. En 1982, les dépenses d'investissement, y compris la bonification, représentaient environ 12 p. 100 des dépenses de l'Etat pour l'agriculture ; en 1990, le pourcentage sera de moins de 6 p. 100. Les chiffres sont éloquent ! Ils sont aussi inquiétants.

S'agissant maintenant des S.A.F.E.R., je constate que leurs moyens financiers seront accrus de 15 millions de francs. Elles disposeront ainsi de 45 millions de francs, consacrés au fonctionnement. Toutefois, je rappelle que la loi agricole complémentaire, qui va bientôt être adoptée, prévoit une extension des compétences des S.A.F.E.R. Le groupe du R.P.R. a fait connaître sa position sur ce sujet. Je n'y reviendrai donc pas.

A l'avenir, les S.A.F.E.R. pourront conduire toutes opérations, dans certaines zones, pour favoriser le développement rural.

**M. Fernand Tardy.** C'est une bonne chose !

**M. Désiré Debavelaere.** Cela concerne donc, par exemple, le tourisme rural. Les S.A.F.E.R. viendront ainsi en concurrence avec des opérateurs privés. Ma question est donc la suivante : l'argent public servira-t-il à concurrencer des entreprises privées ? J'espère que vous pourrez m'apporter une réponse précise sur ce point, monsieur le ministre. Les « garde-fous » prévus par la loi seront-ils suffisants ? J'en doute.

Les S.A.F.E.R. ont un passé...

**M. Fernand Tardy.** Quel passé ?

**M. Désiré Debavelaere.** ... mais je constate qu'elles ont de plus en plus tendance à préempter de bonnes terres trouvant facilement preneur que des terres plus difficiles qu'elles risquent de garder en stock.

**M. Fernand Tardy.** C'est vrai !

**M. Désiré Debavelaere.** Est-ce là leur vocation ? On peut en douter.

J'en reviens maintenant aux problèmes d'avenir de l'agriculture et je constate que le budget qui nous est proposé et la loi de finances qui lui est rattachée ne sont pas réellement porteurs d'avenir. Ils se situent dans la logique étriquée du X<sup>e</sup> Plan et dans la logique « satellisée » du IX<sup>e</sup> Plan, où l'agriculture était débitée en rondelles entre les différents programmes prioritaires d'exécution.

Assurément, l'agriculture a du mal à s'insérer dans les schémas de pensée du Gouvernement, même si le ministre qui en a la charge est un bon connaisseur des dossiers techniques.

**M. Fernand Tardy.** Et M. Guillaume ?

**M. Désiré Debavelaere.** L'avenir de l'agriculture, pour notre groupe, passe par l'amont et par l'aval, c'est-à-dire par les entreprises agro-alimentaires.

Dans ce secteur, les brillants résultats à l'exportation ne doivent pas faire illusion. L'avenir, ce sont les biotechnologies, les sciences, les phytosanitaires, le machinisme agricole et toutes les industries de transformation. Or je vous rappelle, mes chers collègues, que, sur les dix premiers semenciers du monde, il n'y a qu'un seul groupe français, Limagrains. Ce n'est pas facile à « avaler » - passez-moi l'expression ! - quand on connaît le potentiel agricole de la nation, car, dans ces dix groupes, on trouve deux entreprises suisses. Or, que je sache, l'agriculture suisse n'est guère comparable à la nôtre !

Je ne dirai pas que l'avenir des entreprises passe exclusivement par l'aide de l'Etat, mais tout de même !

Qu'il me soit permis de reprendre - une fois n'est pas coutume - les propos d'un rapporteur socialiste de l'Assemblée nationale, qui déclarait : « Votre rapporteur regrette que des moyens plus importants n'aient pu être dégagés en faveur de ce secteur, qui représente 540 milliards de francs de chiffre d'affaires, constitue un débouché essentiel pour la production agricole et apporte une contribution substantielle aux échanges extérieurs, mais présente également de nombreux éléments de fragilité. La perspective de l'instauration du marché unique européen, prévue pour la fin de 1992, et l'accroissement de la concurrence intracommunautaire devraient amener les pouvoirs publics à renforcer leurs actions pour aider les entreprises françaises à s'adapter à ces nouvelles conditions et pour contribuer à l'accroissement des efforts de recherche-développement. »

Je ne citerai qu'un seul chiffre, monsieur le ministre : les crédits de politique industrielle pour l'agriculture ne représentent même pas un millième du chiffre d'affaires des industries agro-alimentaires. Peut-on avoir une politique volontariste avec de tels moyens ? J'en doute fort.

J'ajoute, enfin, que l'avenir de notre filière agro-alimentaire passe par une réflexion en profondeur sur le statut de nos coopératives agricoles. Les réticences seront probablement vives, car l'idéal coopératif a mobilisé des générations d'agriculteurs. Mais il va falloir agir, et vite. Et ce ne sont pas les conclusions du rapport Fontourcy qui seront à la hauteur des enjeux.

Vous permettez à un responsable agricole de dire quel a été son étonnement de lire dans la presse que les verreries d'Albi, symbole séculaire des coopératives ouvrières, envisageaient de se transformer en société anonyme de droit commun. Faut-il y voir un signe des temps ?

Autre élément clé de la compétitivité : la fiscalité agricole. Mon collègue M. Souplet s'est exprimé avec compétence et conviction sur ce sujet dans le cadre de la discussion générale du budget. Je suis, bien entendu, d'accord avec lui.

Pendant combien d'années encore allons-nous, tour à tour, nous succéder à cette tribune pour dénoncer les méfaits de la taxe foncière et de la fiscalité sur les transmissions ?

**M. William Chervy.** Il fallait agir quand vous étiez au pouvoir !

**M. Désiré Debavelaere.** Nous disposons maintenant d'éléments précis de comparaison.

Savons-nous bien que les aides au revenu représentent près du tiers du revenu des agriculteurs allemands ? Pouvons-nous produire des moutons en extensif en concurrence avec l'Ecosse, où il n'y a pas d'imposition foncière ?



Je ne multiplierai pas les exemples. Je constate simplement que nous n'avancions qu'à pas comptés dans la voie de l'harmonisation fiscale.

« Encore un budget sans ambition », peut-on lire dans le rapport de notre collègue M. du Luart. Oui, vraiment, encore un budget sans ambition fiscale !

Investissement, politique agro-alimentaire, fiscalité sont trois éléments clés qui ne reçoivent pas le traitement budgétaire qu'ils méritent, alors même qu'ils conditionnent notre compétitivité.

Faut-il encore y ajouter les utilisations nouvelles des produits agricoles à des fins non alimentaires ? L'éthanol restera-t-il l'Arlésienne de la politique agricole commune ? Certes, on nous annonce un rapport prochain de la Commission. Il rejoindra peut-être la pile impressionnante des rapports déjà publiés sur le sujet...

Les historiens de la politique agricole des années 1980 pourront ainsi construire un musée des grands mythes : éthanol, prime à l'incorporation des céréales, taxation des matières grasses, reconnaissance des interprofessions.

Sachez pourtant, monsieur le ministre, que vous nous trouverez toujours à vos côtés pour faire avancer ces dossiers. L'opiniâtreté est une vertu trop souvent oubliée des agriculteurs de ce pays.

**M. William Chervy.** Comme en 1986 et 1987 !

**M. Désiré Debavelaere.** Je conclurai mon propos en suggérant une nouvelle présentation des dépenses publiques en faveur de l'agriculture.

Pour des raisons historiques, ces dépenses additionnent des dotations dont ne bénéficie pas directement le revenu des agriculteurs. Sur un total de 135 milliards de francs, moins de 20 milliards de francs sont des aides au revenu.

J'insiste sur ce chiffre qui n'est pas assez connu par nos concitoyens, trop souvent enclins à considérer les agriculteurs comme des quémandeurs.

Ce qui concerne les dépenses sociales relève de la solidarité nationale ; les dépenses de formation, du ministère de l'éducation nationale ; les dépenses d'aménagement rural, du ministère de l'aménagement du territoire. Voilà peut-être une vérité comptable qu'il serait bon de rétablir ! Elle donnerait un éclairage nouveau et libérerait le budget de l'agriculture de dépenses qui ne lui sont rattachées que pour des raisons, je l'ai dit, historiques.

En effet, le poids des dépenses sociales dans le budget de l'agriculture réduit la marge de manœuvre disponible pour financer les actions à caractère économique. Depuis 1984, la subvention du B.A.P.S.A. a augmenté de 63,7 p. 100, pendant que le budget de l'agriculture progressait de 27 p. 100. La part de cette subvention, qui représentait 25 p. 100 du budget, en représente maintenant 32 p. 100.

Monsieur le ministre, j'ai bien conscience de n'avoir abordé dans mon intervention qu'une petite partie des problèmes posés et de m'être écarté, parfois, de la stricte analyse des dotations budgétaires.

Je vous rappelle, toutefois, au passage, l'engagement que vous aviez pris publiquement, à l'Assemblée nationale, répondant à M. Philippe Vasseur à propos du B.A.P.S.A., sur la betterave industrielle française qui, à mon avis, est traitée au mépris de toute justice fiscale, puisque différemment des autres produits agricoles végétaux.

Nous regrettons ce dérapage, d'autant que j'imagine, monsieur le ministre, que vous connaissez la charge que doit supporter ce secteur qui, s'il ne vous vaut pas que des félicitations, vous cause probablement moins d'ennuis que beaucoup d'autres.

Le fait que, dans ce domaine, vous ayez négligé ces producteurs, n'a pas dû les rendre optimistes pour l'avenir, d'autant que, sur le plan européen, ils se trouvent directement en concurrence avec des gens qui, eux, ne supportent pas ce genre de taxes - comme l'ensemble des agriculteurs, d'ailleurs.

Nos rapporteurs, dont je partage l'avis, ont largement pris position. Mon objectif était de montrer que ce budget n'était sous-tendu par aucune grande ambition, une ambition qui ne se limiterait pas aux efforts du ministre pour convaincre, mais qui devrait être celle du Gouvernement et du pays tout entier.

L'homme ne se nourrit pas que de pain, nous enseigne la Bible. L'agriculteur, quant à lui, n'attend pas que des subventions de-ci, de-là, mais une reconnaissance affirmée de son rôle économique, social et culturel.

C'est ce manque de ligne directrice pour préparer l'agriculture à l'échéance proche de 1993, et peut-être à d'autres affrontements, compte tenu de l'agrandissement éventuel, un jour, de l'Europe et des capacités de l'ensemble de ces pays, que le groupe du rassemblement pour la République sanctionnera en n'adoptant pas les crédits du ministère de l'agriculture. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R. ainsi que sur certaines travées de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Monsieur le ministre, lorsque vous avez présenté ce projet de budget, vous l'avez qualifié de bon, ce qui apparaît à mon groupe et à moi-même largement exagéré, voire abusif.

Il est dans le droit-fil du budget de l'an dernier. Surtout, il s'inscrit totalement dans l'orientation de la politique agricole que vous menez de concert avec les autorités communautaires, politique qui vise à favoriser tant les multinationales du secteur agroalimentaire que les Etats-Unis et qui se traduit par des difficultés croissantes pour nos exploitants familiaux et par le recul de notre agriculture.

Les chiffres du recensement général de l'agriculture, qui viennent d'être publiés, en témoignent : entre 1979 et 1988, 246 000 exploitations, dont 219 000 à temps complet, ont disparu.

La concentration agraire se poursuit à un rythme soutenu autour des plus grandes exploitations. Certes, vous vous en sortez en disant qu'il ne se crée pas de latifundia de type sud-américain en France, mais c'est insuffisant ! Le nombre des exploitations de plus de cinquante hectares a augmenté de plus de 15 p. 100, la superficie moyenne des exploitations augmentant, elle, de près de 50 p. 100.

Les dispositions de la loi complémentaire à la loi d'adaptation agricole vont certainement permettre l'accroissement de cette tendance du fait de la libéralisation du contrôle des structures.

La diminution du nombre des actifs agricoles s'accélère également - c'est une réalité incontournable : d'une baisse de 2,9 p. 100, entre 1981 et 1983, nous sommes passés à une baisse de 3,3 p. 100 entre 1985 et 1987. En dix ans, toujours d'après les chiffres du recensement général, nous avons perdu près d'un quart d'actifs familiaux et près d'un tiers de salariés permanents.

La situation de ceux qui restent, pour l'essentiel, ne s'améliore pas pour autant. Le revenu net agricole moyen a diminué de 22,7 p. 100, en francs constants, de 1973 à 1987 ; il a encore baissé de 5,8 p. 100 en 1988 par rapport à 1987. Certes, vous avancez une augmentation de 8,5 p. 100 en 1989, mais, outre le fait qu'il faut bien relativiser les chiffres que je viens d'indiquer, il s'agit là de revenus bruts et non pas de revenus nets. De plus, il est permis de s'interroger sur le moment où un tel chiffre est publié.

Les exploitants familiaux qui subissent les pires difficultés, ceux qui fournissent les gros bataillons des partants, et qui ont été victimes de la sécheresse, ne se sont pas vraiment aperçus que leurs revenus avaient augmenté.

Ils se demandent d'où pourrait leur venir tant d'argent, qu'ils n'ont vu que sur le papier ! Ils se demandent surtout si cette publication n'intervient pas pour servir d'alibi à une sous-indemnisation des dégâts qu'ils ont subis.

Et à quel prix le revenu des petits et moyens paysans a-t-il augmenté - lorsqu'il a augmenté ? Les éleveurs qui, en raison de la sécheresse, ont vendu une partie de leur troupeau, ont, certes, amélioré, en apparence, la situation de leur trésorerie, mais ils ont gravement hypothéqué leur potentiel de production, donc leurs revenus futurs. Ils ont décapitalisé.

Par ailleurs, combien d'exploitants en difficulté ont été contraints de vendre, qui une parcelle - chose ô combien importante dans ma région provençale et, plus généralement, dans le Midi de la France ! - qui une partie de son cheptel ? Eux aussi ont hypothéqué leur avenir. Cette décapitalisation accroît apparemment le revenu brut, mais c'est anormal.

Certes, pour certaines productions, on enregistre quelque mieux. Les cours du porc ont augmenté ; mais ils portaient de si bas ! Les éleveurs bovins vendent un peu mieux leur viande, mais la hausse est loin de compenser le retard pris

depuis huit ans en raison de la politique suivie. Le prix du lait a quelque peu remonté, mais le nombre de producteurs de lait a chuté de 45 p. 100 en dix ans. Parmi ceux qui restent, certains gaspillent une partie de leur production pour ne pas dépasser les fameux quotas et d'autres subissent les scandaleuses pénalités laitières alors qu'aujourd'hui nous manquons de lait.

Les 75 p. 100 d'agriculteurs qui déclarent, aujourd'hui, s'imposer des privations ne sont certainement pas près de partager cet optimisme quant à la hausse de leur revenu.

La réalité, c'est que les agriculteurs qui ont fait et continuent de faire des efforts, qui investissent et s'endettent pour se moderniser, qui recherchent des productions nouvelles de qualité, qui font des sacrifices sérieux pour s'adapter ne voient pas leur travail, leurs recherches, leur intelligence payés de retour - c'est le moins que l'on puisse dire.

Bien au contraire, ils se débattent dans d'énormes difficultés. Plus de 100 000 exploitations sont considérées comme étant en situation de faillite, les revenus ne permettant plus de rembourser les créances, emprunts et dettes auprès des fournisseurs. De même, 40 000 familles sont sans couverture sociale, parce que, depuis deux ans, elles ne peuvent plus payer leurs cotisations. Telle est la réalité que vivent de trop nombreux exploitants familiaux.

La situation n'est pas meilleure pour les salariés des industries agroalimentaires. Depuis 1984, 40 000 emplois ont été supprimés dans cette branche qui est, aujourd'hui, en tête de nos industries pour l'importance du travail précaire et pour la sous-qualification. La politique de réduction autoritaire de production a des conséquences graves pour ce secteur. Les performances de B.S.N., pour lesquelles on lance des « cocorico », profitent à B.S.N. et non aux salariés, ni même à la France.

Les quotas laitiers ont entraîné la suppression de 10 000 emplois dans les industries laitières ; de plus, l'abatage, à une époque, de 1 500 000 vaches laitières se traduit, aujourd'hui, par des difficultés bien connues d'approvisionnement pour les industries de la viande.

Quelques centaines d'abattoirs sont menacés de fermeture et des milliers de licenciements sont prévus, y compris dans des entreprises qui ont fait de gros efforts de modernisation.

C'est ce contexte qui rend plus dramatiques encore les conséquences de la sécheresse qui a frappé notre pays cette année. Plus de 400 000 agriculteurs ont, semble-t-il, été touchés alors qu'ils sont déjà victimes de votre politique de baisse des prix et de limitation de production, politique qui s'est accentuée à partir du sommet de Fontainebleau, en mai 1984, et qui a conduit à ce que, aujourd'hui, l'Europe soit à la fois le premier importateur mondial de produits agricoles et alimentaires et le premier client des Etats-Unis, ainsi que l'avait d'ailleurs bien mis en évidence le rapport sénatorial, voilà deux ans.

En Europe, la position de l'agriculture française recule. De 1980 à 1987, la part de la production agricole de notre pays est passée de 27,1 p. 100 à 25,4 p. 100 par rapport à celle de l'Europe, compte non tenu de l'élargissement à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal. Nos industries agroalimentaires se sont fait dépasser, depuis l'an dernier, par celles de la République fédérale allemande.

Notre pays importe aujourd'hui pour 26 milliards de francs de produits agricoles qui, pour l'essentiel, pourraient être produits sur notre territoire.

Les importations européennes de produits de substitution aux céréales, qui entrent sans droits de douane, au mépris de la règle de la préférence communautaire, représentent, toujours d'après le rapport sénatorial, la production de 18 millions d'hectares de terre, soit l'équivalent de la surface labourée de notre pays. Les déficits français en fruits et légumes, en tabac, en produits horticoles, en viande porcine, en viande ovine et en oléoprotéagineux représentent approximativement, à eux seuls, la production de 100 000 exploitations familiales.

Ces coups portés à notre agriculture ont des conséquences graves sur l'ensemble du monde rural. J'ai montré, tout à l'heure, les conséquences sur les industries agroalimentaires. Mais, par ailleurs, les commerçants et artisans ruraux disparaissent les uns après les autres. Les services publics ferment, et les villages sans école ou sans bureau de poste ne se comptent plus. Des milliers de communes rurales, enfin, connaissent des difficultés croissantes dans leur gestion du fait même de cette réduction de l'activité agricole.

Pourtant, d'autres solutions existent - je l'ai déjà montré à plusieurs reprises dans cet hémicycle - d'autres choix sont possibles. Une orientation radicalement nouvelle s'impose donc pour notre agriculture et pour le pays.

L'agriculture doit avoir pour mission de satisfaire les besoins alimentaires de notre pays en qualité et en quantité ; elle doit contribuer au développement de l'emploi dans les zones rurales en valorisant sur place nos productions ; elle doit participer à l'aménagement harmonieux du territoire et au maintien des équilibres naturels ; elle doit participer à l'équilibre de notre balance commerciale ; enfin, elle a un rôle à jouer dans le développement de notre coopération avec les pays du tiers-monde.

Pour que notre agriculture soit en mesure de remplir ces missions, il faut que les exploitants familiaux puissent vivre décemment de leur travail.

En premier lieu, les prix des produits agricoles doivent être relevés. Le respect du principe de la préférence communautaire permettrait de faire rentrer 40 milliards de francs dans les caisses de la Communauté grâce à la taxation des produits de substitution aux céréales et des matières grasses végétales qui entrent aujourd'hui sans droits de douane.

Le respect de la solidarité financière éviterait de verser le chèque annuel de quelque 15 milliards de francs à la Grande-Bretagne, et le respect du principe de l'unicité des prix entraînerait la disparition de tout ce qui provoque des distorsions de concurrence, tels les montants compensatoires monétaires qui pénalisent nos agriculteurs.

Le Gouvernement français doit faire preuve de fermeté au sein même de la C.E.E. pour faire respecter ces principes, afin de sauvegarder et de développer notre potentiel agricole et agro-alimentaire, notre tissu rural et, au-delà, protéger les consommateurs.

En second lieu, il doit prendre les mesures nationales qui permettraient de faire diminuer les coûts et charges de production et d'indemniser correctement les agriculteurs victimes de la sécheresse. A ce propos, les ristournes que la C.E.E. a reversées à notre pays sur les économies du F.E.O.G.A. doivent revenir aux agriculteurs, ce qui permettrait une indemnisation des victimes de la sécheresse bien supérieure à celle qui a été décidée.

C'est à partir de l'ensemble de ces éléments de fond que nous pouvons examiner ce projet de budget.

Hors B.A.P.S.A., monsieur le ministre, votre budget ne progresse que de 2,20 p. 100, soit moins que l'inflation, ce qui confirme bien que l'agriculture n'est pas considérée comme une priorité économique par le Gouvernement, malgré son apport à l'équilibre du commerce extérieur dont, par ailleurs, vous vous vantez.

Parmi les chapitres en hausse, j'évoquerai ceux de l'enseignement et de l'aide à l'installation.

S'agissant de l'enseignement, l'effort est important, mais ne suffira pas à combler les retards pris au cours des dix dernières années.

Certes, l'enveloppe de la dotation « installation » augmente de 14,4 p. 100, mais la dotation par agriculteur, en augmentant de 10 p. 100, est loin de rattraper sa valeur de 1982 puisqu'elle n'a pas été réévaluée depuis, en tout cas, à ma connaissance. Pourtant, l'aide à l'installation doit être la priorité des priorités, si l'on veut maintenir un réseau dense d'exploitations familiales au moment où, comme vous l'avez expliqué ici même lors du débat sur la loi d'adaptation agricole, 450 000 chefs d'exploitation ont plus de cinquante ans et vont donc faire valoir leurs droits à la retraite dans les prochaines années.

Je constate d'ailleurs les silences persistants sur ce qu'il est convenu d'appeler, depuis plusieurs années, le « statut de l'agriculture ». Il faudra bien qu'on le mette sur le chantier ce débat-là !

Les crédits pour les agriculteurs en difficulté progressent de 66 p. 100. Malgré cette hausse, ils seront insuffisants pour résoudre, hélas ! même partiellement, les immenses difficultés que rencontrent des dizaines de milliers d'exploitants familiaux.

Par ailleurs, cette action, qui s'intègre dans le mécanisme mis en place par la Communauté, est à double sens, puisqu'elle prévoit aussi bien un soutien au redressement financier que l'attribution d'aides à la reconversion et l'allocation d'attente pour les agriculteurs âgés. Autrement dit, on vous empêche de mourir complètement tout de suite, à condition

que vous mouriez à petit feu ! C'est donc plus un moyen de restructuration et d'accélération des départs qu'un investissement porteur d'avenir.

La même remarque vaut pour les crédits consacrés au gel des terres ou à l'extensification. Avec ces crédits, vous persistez dans votre politique de réduction de la production et de désertification, dont j'ai montré tout à l'heure combien elle était néfaste pour nos paysans, pour nos communes rurales, bref pour le pays.

Cette année de sécheresse a montré l'urgence de la mise en place d'une politique cohérente de l'eau, comme nous le réclamons depuis 1976. A cette époque, j'avais participé à la publication de propositions publiques. La progression de 4 p. 100 est bien décevante face aux besoins et ne permettra pas de compenser les retards pris ces dernières années. Il serait pourtant préférable d'investir dans l'hydraulique plutôt que d'avoir à verser des indemnités aux agriculteurs victimes de la sécheresse.

Lors de la discussion de ce projet de budget à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, vous avez promis à mes collègues députés communistes un crédit supplémentaire d'un peu plus de 1 milliard de francs pour les indemnités sécheresse, ce qui les a amenés à s'abstenir plutôt qu'à voter contre votre budget. Ici même, voilà quinze jours environ, vous avez réitéré cette promesse devant mon insistance et celle de mes collègues, Mmes Luc et Fost. Tiendrez-vous ces promesses dans le collectif budgétaire ? J'attends une réponse.

Cette année, le sinistre dû à la sécheresse est d'une telle ampleur qu'il ne pourra pas ne pas avoir de conséquences l'an prochain, notamment sur les éleveurs. C'est pourquoi le Gouvernement devrait s'engager à augmenter les crédits du fonds national des calamités pour que celui-ci puisse indemniser ces éleveurs. D'ailleurs, il conviendra sans doute de modifier en profondeur ce système.

J'en viens à la forêt. Tant en séance publique qu'en commission des affaires économiques, voilà quinze jours, vous vous êtes montré intéressé par mes propositions.

Je les rappelle très succinctement : premièrement, interdire les constructions en zone incendiée - vous m'avez fait une promesse - pour une durée de quinze ans ; deuxièmement, introduire les ovins en forêt en créant - c'est ma dernière formulation - une « prime à la brebis forestière » à l'instar, par exemple, des primes prévues par la loi « montagne » ; troisièmement, engager - ainsi que je vous l'ai déjà dit et vous avez paru intéressé - un plan de reboisement sur trente ans, pour 1 200 000 hectares ; quatrièmement, réoccuper l'espace rural dont les forêts font partie, avec les forestiers, les sapeurs-forestiers, les éleveurs, les agriculteurs, bref occuper la forêt et l'espace rural de manière écologique ; cinquièmement, enfin, entreprendre l'irrigation des forêts en utilisant les eaux usées, après traitement biologique.

Où en êtes-vous, comment comptez-vous concrétiser dans le collectif budgétaire ces propositions ? Quels engagements pouvez-vous prendre aujourd'hui, afin que nous puissions dire qu'un début de redressement dans ces domaines est entamé ?

On le constate, votre projet de budget s'inscrit dans votre logique de concentration de l'agriculture pour satisfaire les appétits des multinationales de l'agro-alimentaire et des Américains. Il tourne le dos aux nécessités de développement - indispensable pour le pays - d'une agriculture moderne s'appuyant sur des exploitations familiales prospères.

J'attends, cependant, des réponses précises et concrètes aux questions que je vous ai posées. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Berchet.

**M. Georges Berchet.** Monsieur le ministre, chacun reconnaît vos qualités de négociateur et votre expérience. Malheureusement, votre budget est bien étriqué. En hausse de 3,5 p. 100 par rapport à 1989, il progresse moins rapidement que l'ensemble des autres budgets. C'est un budget non prioritaire, surtout si l'on retire le B.A.P.S.A., et cela est mal perçu par les agriculteurs et le monde rural en général.

Compte tenu du temps dont je dispose, je n'aborderai que quelques points particuliers.

S'agissant tout d'abord de la réglementation sur les quotas laitiers, dont on vous rebat sans doute les oreilles, celle-ci serait moins critiquée si son application était plus juste.

Les agriculteurs de la Haute-Marne, et de bien d'autres départements d'ailleurs, ont été gravement lésés et pénalisés par la référence retenue par vos services, malgré les réclamations, à savoir les quantités produites en 1983, année de sécheresse, donc de faible production.

S'agissant des prioritaires, titulaires de plans de développement ou d'installation, je relève que ces plans, pourtant signés avec l'Etat, ont été dénoncés unilatéralement par celui-ci alors que les investissements étaient déjà réalisés et que l'agriculture du département commençait seulement sa montée en puissance.

A ce titre, en Haute-Marne, il manque 9 400 tonnes, dont vous connaissez le détail et la répartition. Vous avez fort heureusement - nous vous en félicitons - obtenu à Bruxelles un complément de 1 p. 100. La négociation est-elle terminée ? Avez-vous pu échapper au respect de la neutralité financière qui semblait vous être imposée ? Pouvez-vous nous garantir que cette « goutte de lait », en fait ce ballon d'oxygène, ira bien de préférence vers l'Est, et plus particulièrement en Haute-Marne afin de réparer les injustices incontestées mais aussi incontestables ? (*Murmures sur les travées socialistes.*)

**M. Roland Courteau.** Et les autres ?

**M. Georges Berchet.** M. le ministre a dit : « Pas trop vers l'Ouest pour éviter les concentrations ! » (*Protestations sur les mêmes travées.*)

Les agriculteurs de l'est de la France attendent votre décision, monsieur le ministre.

Quant à la taxe de coresponsabilité, elle n'est plus justifiée, sinon pour alimenter le F.E.O.G.A. Les quotas ont régularisé les marchés. Dans ces conditions, qu'attendez-vous, monsieur le ministre, pour la supprimer dans toute la France, et non pas seulement dans les zones défavorisées ?

L'enseignement agricole a bénéficié de la loi de 1984 et un effort significatif a été fait, excepté - on vous l'a dit - pour les maisons familiales, qui souffrent d'asphyxie. Les moyens financiers sont trop faibles. Notre ami Jean Boyer l'a déjà dit, l'article 20 du chapitre 43-22 est « impénétrable » par manque de transparence. Les parts respectives des bénéficiaires n'apparaissent pas ; la participation de votre ministère est, par ailleurs, trop différente, selon qu'il s'agit d'enseignement à temps complet ou de formation dispensée en alternance.

Quant aux crédits d'investissement, n'en parlons pas ! Ils restent ridiculement bas : 5 millions de francs pour 800 établissements dans la France entière. Monsieur le ministre, attendez-vous que les conseils régionaux et les conseils généraux se substituent, là encore, à l'Etat ? Mais je ne pense pas que telle soit votre intention.

Chacun reconnaît - vous aussi - la spécificité des maisons familiales et leur originalité grâce à la formation dispensée en alternance. Elles constituent un vecteur de développement du monde rural. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, si possible, prendre en compte cette réalité. Nous vous en remercions.

Votre ténacité a permis, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, de « ramener à la maison », selon votre expression, 1 500 000 hectares supplémentaires de zones défavorisées.

Nous souhaitons qu'il soit procédé aux ajustements nécessaires. La Haute-Marne vous a demandé un complément de classement pour des zones de moindre production - des « terres à cailloux », selon l'appellation - à faible densité de population. Cet ajustement se justifie et s'impose, bien sûr, pour tenir compte de la réalité, mais aussi d'une nécessaire harmonisation avec des zones identiques situées dans des départements voisins.

Vos services disposent de tous les justificatifs et le monde agricole attend de vous une décision favorable.

Monsieur le ministre, pensez-vous actualiser le périmètre actuel des zones déjà bénéficiaires en fonction des résultats du recensement général de l'agriculture ?

Sur un plan plus général, monsieur le ministre - on vous a dit et répété que cette question est fondamentale - nous sommes très inquiets quant à l'avenir du monde rural. Il n'y a plus, dans notre pays, de politique d'aménagement du territoire et encore moins de crédits. La décentralisation a brisé les solidarités : chaque département se retrouve à l'intérieur de ses limites géographiques avec ses recettes et ses charges, c'est-à-dire avec sa pauvreté ou sa richesse.

La politique menée par la France, nécessaire et appréciée en matière de T.G.V. ou d'autoroutes, crée ou renforce encore des points forts situés à proximité de villes déjà très actives et très attractives. Mais un effet pervers existe : le monde rural va être « aspiré » et le déséquilibre s'amplifiera si des mesures de soutien ne sont pas mises en place.

La multiplication des zonages en zones fragiles ou zones défavorisées définies tantôt par l'Etat, tantôt par Bruxelles, et alimentées par des fonds multiples comme le F.I.A.T., le F.I.D.A.R., le F.I.A.M., le F.R.I.L.E. et d'autres, au reste bien souvent inaccessibles, ne se fonde sur aucune véritable politique. Or, le milieu rural est en péril.

Il faut, par ailleurs, que cessent les mesures de démantèlement des services publics, P.T.T., S.N.C.F., finances, etc... L'Etat doit participer, lui aussi, à un effort général même si quelquefois la rigueur financière n'est pas respectée. Ainsi, n'est-il pas paradoxal que le monde rural assure, par l'impôt, l'équilibre financier des transports parisiens, dans lequel les usagers ne comptent que pour 30 ou 40 p. 100 ?

**M. Marcel Costes.** Très bien !

**M. Georges Berchet.** Monsieur le ministre, nous souhaitons, parce que vous êtes sympathique et compétent, que le Gouvernement vous confie une mission d'envergure pour définir et mettre en œuvre une réelle politique d'aménagement du territoire rural.

**M. Henri Nallet,** ministre de l'agriculture et de la forêt. Tout à fait !

**M. Georges Berchet.** Vous devez être le ministre de la ruralité, voire son ministre d'Etat compte tenu de l'importance et de l'urgence de la tâche. Soyez notre avocat auprès du Gouvernement. (*Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., sur celles de l'union centriste, ainsi que sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tardy.

**M. Fernand Tardy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs ont favorisé le développement d'une agriculture moderne, compétitive, capable de soutenir la concurrence des grands pays producteurs mondiaux.

En cette fin d'année 1989, quel est le bilan ? L'agriculture française s'est transformée. Ses structures se sont améliorées et doivent encore progresser dans cette voie. Mieux formés, les exploitants deviennent de véritables chefs d'entreprise. Les comptabilités réelles progressent ainsi que les formes de travail en commun. La recherche a fait faire des pas de géant à certains secteurs. Enfin, la commercialisation des produits s'est considérablement améliorée, et leur transformation a permis la naissance d'une industrie agroalimentaire aujourd'hui des plus performantes même si encore insuffisante, en taille notamment. L'agriculteur français est un professionnel averti et l'agriculture un secteur économique essentiel à la vie de la nation.

Doit-on, de cette énumération positive, conclure que, désormais, les difficultés du secteur agricole ont disparu ? Il n'en est rien, bien sûr, car de graves problèmes subsistent.

Tout d'abord, des difficultés inhérentes au marché. Nous connaissons, pour la plupart des produits agricoles, un marché excédentaire très tendu dans un contexte de prix agricoles mondiaux à la baisse.

Nous sommes aussi, dans une très large mesure, dépendants de la politique européenne et soumis aux contraintes imposées par la C.E.E., notamment en ce qui concerne les limitations de production.

Enfin, nous sommes tributaires des prix des produits intermédiaires qu'utilisent nos exploitants qui voient leurs marges bénéficiaires diminuer d'autant.

Si l'agriculture se porte bien, les agriculteurs, eux, se portent moins bien.

Le revenu agricole global a augmenté de 8,5 p. 100 en 1989, nous a-t-on annoncé récemment, et ce, malgré la sécheresse généralisée, qui a, dans certaines régions, causé des dégâts considérables.

Nous nous réjouissons d'un tel chiffre tout en sachant qu'il masque des disparités énormes qui, d'année en année, s'accroissent.

Alors, je me pose des questions, monsieur le ministre.

Oui, nous avons réussi la transformation de notre agriculture. Oui, nous pouvons soutenir la concurrence avec nos partenaires européens et mondiaux. Oui, de nombreux secteurs ont atteint un niveau de rentabilité satisfaisant. Autant de constats qui ne valent que pour une partie de notre territoire agricole.

Mais pour les zones difficiles, sèches ou à relief accentué, il n'en est pas de même. Malgré les aides nombreuses et importantes qui viennent soutenir cette agriculture de qualité, mais marginale, le territoire se désertifie, les fermes sont abandonnées.

Bien entendu, on peut me rétorquer que nos régions fertiles, à mode d'exploitation moderne et compétitif, sont, à elles seules, largement suffisantes pour couvrir les besoins de la nation et assurer des exportations importantes. J'en conviens. Mais j'aimerais que l'on compare la rentabilité des exploitations de ces zones, d'ailleurs toujours aléatoire car dépendante, comme ailleurs, des vicissitudes du climat, et la rentabilité des zones difficiles où l'exploitant occupe le terrain, empêche l'avalanche, cure le ruisseau, en un mot, assure la vie. Qui pourrait me dire quelles exploitations, à moyen et long terme, seront les plus rentables pour la nation ?

Croyez-moi, monsieur le ministre, il ne s'agit pas de réflexions philosophiques d'un rêveur, mais de celles d'un élu témoin du drame quotidien de ces régions qui, malgré les efforts des gouvernements, deviennent de véritables déserts.

La politique d'aménagement du territoire est à revoir complètement dans le sens d'une plus grande décentralisation s'appuyant sur les collectivités locales, notamment.

**M. Roland Courteau.** Très bien !

**M. Fernand Tardy.** Nous sommes certainement un bon nombre dans cette assemblée à le penser. Certains se demandent même s'il y a encore une politique d'aménagement du territoire !

A cet égard, les espoirs qu'avait fait naître la loi sur la montagne ont été pour une bonne partie déçus, les différents ministères continuant, dans leurs directives, à ignorer cette loi.

Je voulais mettre l'accent sur cet aspect de notre paysage agricole avant de me pencher sur votre budget, monsieur le ministre.

Votre budget, avec 37,5 milliards de francs, est en progression de 3,5 p. 100 par rapport à celui de l'année 1989.

Il faut bien reconnaître que l'agriculture n'a pas été retenue comme priorité gouvernementale. En revanche, dans ce cadre budgétaire, vous avez, monsieur le ministre, fait des choix qui nous paraissent bons avec, en ce qui concerne la solidarité d'abord, l'augmentation de la subvention du B.A.P.S.A. de 6,8 p. 100 et la poursuite du démantèlement des taxes B.A.P.S.A. dont notre collègue M. Moreigne a parlé ce matin.

Il est à noter que dès l'année prochaine nous aurons à prendre en compte les mesures prévues en ce domaine par le projet de loi sur l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social, notamment la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles.

Dans le même esprit de solidarité, je citerai la suppression de la taxe additionnelle affectée au B.A.P.S.A. Enfin, les mesures prises en faveur des agriculteurs en difficulté pour lutter contre l'endettement excessif et les aides aux revenus agricoles devraient permettre d'atténuer les disparités.

S'agissant de la politique de formation des exploitants, je relève les aides en faveur de l'enseignement, plus 12,5 p. 100, qui ont permis la création de 222 emplois dans le secteur public et l'achèvement de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement agricole privé.

Je rappelle aussi l'application de la loi Jospin à l'enseignement agricole, plus 148 milliards de francs, l'installation des jeunes agriculteurs, plus 100 millions de francs, des mesures améliorant la qualité des produits, l'hygiène-alimentaire, la santé animale et une augmentation de 20 p. 100 des crédits concernant la recherche et le développement, qui devraient permettre de réaliser le programme « Aliment 2 000 ».

Pour ce qui est de la préservation du paysage rural, les crédits de paiement augmentent de 27 p. 100, ce qui va permettre de parfaire la protection de nos forêts, d'assurer leur mise en valeur et d'aider la filière bois.

Les crédits consacrés à la défense de la forêt méditerranéenne s'élèveront à 380 millions de francs. A ce sujet, monsieur le ministre, je voudrais à cette tribune, après bien d'autres orateurs, formuler à nouveau la question que je vous avais posée en commission : quand les services compétents se décideront-ils à réfléchir à un autre mode de lutte contre les incendies de forêts ?

Actuellement, les résultats peuvent se résumer en une formule : toujours plus de moyens financiers, toujours plus de moyens matériels, toujours plus de pompiers, et toujours plus de feux de forêts !

Il faut donc changer nos moyens de lutte et faire de la prévention la condition essentielle du succès. *(Très bien ! sur les travées socialistes.)*

Il faut à nos massifs des sapeurs forestiers connaissant bien les lieux, pour tracer des accès et élever des espèces susceptibles de nettoyer la forêt, tels les chevaux de Leirens, les lamas, les moutons et les chèvres dans certains cas...

**MM. Roland Courteau et William Chervy.** Très bien !

**M. Fernand Tardy.** ... ce qui reviendrait beaucoup moins cher et serait beaucoup plus efficace qu'une prolifération de matériels lourds et de sapeurs-pompiers étrangers à la forêt, qui ne devraient en tout état de cause que compléter le dispositif. *(Applaudissements sur les mêmes travées.)*

Des essais de ce type de lutte devraient être faits de toute urgence.

S'agissant de l'hydraulique, les crédits sont constants : insuffisants l'an passé, ils le restent cette année.

Sur cette question, mes craintes sont grandes. Je ne voudrais pas que certains, au ministère de l'agriculture et surtout dans les services de Bruxelles, tiennent le raisonnement suivant : nous freinons les irrigations car nous sommes excédentaires et l'irrigation ne peut qu'apporter des productions supplémentaires.

L'eau est vitale pour l'agriculture, notamment méridionale. Sans irrigation, c'est la fin de l'agriculture pour beaucoup de nos régions.

Or, les années de sécheresse aidant, les zones à irriguer se déplacent vers le nord du pays. Nous pouvons donc affirmer que les crédits pour le secteur hydraulique sont très nettement insuffisants dans ce budget.

En ce qui concerne l'aménagement rural, volet que j'ai déjà abordé, notons simplement que le X<sup>e</sup> plan prévoit une dotation annuelle de 215 millions de francs et que, pour 1989, 1 250 millions de francs sont inscrits au budget. La majorité de ces crédits ne sera d'ailleurs qu'une contrepartie nationale aux programmes de la C.E.E.

Les crédits d'aides aux S.A.F.E.R. augmentent de 21 p. 100. Notons également une nette progression des crédits en faveur des actions de lutte contre les pollutions agricoles, en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'assainissement.

Les offices, malgré la diminution de 3,5 p. 100 des crédits qui leur sont affectés, connaissent, en fait, un renforcement de moyens étant donné la diminution des crédits nécessaires au paiement des primes de cessation d'activité laitière.

Enfin, pour être complet, il faut signaler, outre l'importance des moyens supplémentaires accordés à l'enseignement agricole, la création au ministère de l'agriculture de quinze postes de contrôleurs et de deux postes d'inspecteurs de sites classés, ainsi que des moyens financiers destinés à moderniser l'administration.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, rapidement abordés les principaux aspects de ce budget. Certains secteurs sont insuffisamment dotés et des problèmes importants restent en suspens pour lesquels il faudra bien, un jour ou l'autre, trouver des solutions.

Il en est ainsi de l'importante question de l'impôt sur le foncier non bâti, de ses conséquences sur le budget des communes et de l'élaboration d'un nouveau mode de transmission des exploitations prenant mieux en compte leur capacité de dégager des revenus.

Je pense aussi à la politique d'aménagement du territoire, qu'il faudra repenser, à la diminution des crédits du F.I.D.A.R. ou encore à la refonte des règles de fonctionnement et de financement du fonds des calamités agricoles. Autant de questions qui exigent une réflexion mais aussi des solutions.

Nous avons conscience, monsieur le ministre, que vous avez fait le maximum compte tenu des crédits qui vous étaient octroyés. Le choix des actions privilégiées que vous avez retenues nous semble être judicieux. La formation, la recherche, la solidarité, l'avenir des exploitants et des exploitations, voilà des objectifs qui nous conviennent.

Vous avez, avec autorité, mené des négociations à Bruxelles qui ont abouti, notamment, à un assouplissement des quotas laitiers. Vous aurez encore à mener de durs combats, indispensables pour une véritable politique agricole européenne. L'Europe et, parmi les nations qui la composent, la France, est et sera une force agricole capable de rivaliser avec les grandes nations productrices de monde. Mais que cela se fasse sans laisser aucun de nos exploitants sur le bord du chemin !

Parce que vous êtes un homme droit, qui tient un langage de vérité, nous avons confiance en vous et en votre action, monsieur le ministre. C'est pour ces raisons que le groupe socialiste du Sénat vous apportera son soutien le plus total lors du vote de ce budget. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Souplet.

**M. Michel Souplet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis 1983 que je siége à la Haute Assemblée, je crois être intervenu à chaque débat agricole, en particulier lors des discussions budgétaires. Je dois reconnaître que, quel que soit le gouvernement en place, j'ai toujours trouvé en la personne du ministre de l'agriculture un homme compétent et comprenant très bien les problèmes qu'on lui posait.

L'an dernier, notamment lors de l'examen de la loi d'adaptation agricole, nous nous étions assez bien entendus sur l'ensemble des propositions concrètes qui avaient été formulées. Mais, nous en sommes parfaitement conscients, nous posons les problèmes au ministre de l'agriculture mais ce dernier ne peut aller au-delà des limites financières que les ministres des finances et du budget lui imposent.

C'est bien la raison pour laquelle, la semaine dernière, lors du débat sur la première partie du projet de loi de finances, douzième et dernier intervenant, j'ai évoqué les problèmes agricoles. J'ai demandé à M. Bérégofoy et à M. Charasse de bien vouloir prêter attention à mes propos et de répondre aux quelques questions que je formulais. Sans doute étais-je assez naïf, car la réponse de nos « grands argentiers » m'a un peu déçu !

En effet, M. Bérégofoy m'a précisé que, s'agissant de problèmes agricoles, M. Nallet me répondrait. Quant à M. Charasse, m'interrompant dans mon exposé, il m'a dit : « Monsieur le sénateur, quand votre femme vous demande quelque chose, vous êtes lié par votre porte-monnaie ! » J'aurais tendance à lui répondre que, quand ma femme me propose des dépenses à court terme qui garantissent des profits à échéance plus éloignée ou une amélioration très sensible de notre condition de vie, je m'efforce de lui donner satisfaction car cela fait partie des priorités de mon ménage !

Je pensais que, sur le plan du budget global, le secteur que je défends, quelquefois avec fougue et toujours avec conviction - l'agriculture française - était une priorité.

Je ne vais pas reprendre aujourd'hui l'intégralité de mon intervention lors de la discussion générale. Elle avait duré une vingtaine de minutes et je tiens à être plus bref. Toutefois, je me permettrai, monsieur le ministre de l'agriculture, de vous poser les questions auxquelles je n'ai pas obtenu de réponse la semaine dernière.

D'abord, j'avais évoqué la nécessité pour les pays de l'Europe occidentale de venir en aide aux pays de l'Est qui souhaitaient davantage de démocratie et de libéralisme. Je trouve normal que la Communauté économique européenne, et la France en particulier, leur achète des produits agricoles de base - ce sont les seules matières premières qu'ils peuvent proposer, et c'est les aider économiquement que de les acheter - mais, en échange, nous pourrions leur vendre des produits alimentaires plus élaborés. En effet, les populations de certains pays de l'Est ont faim et j'estime qu'il est fort possible d'envisager de tels contrats.

Je dois rappeler que l'on envisage d'importer 250 000 tonnes de fécule de pomme de terre, ce que je trouve tout à fait normal, mais ces importations vont peser sur le marché européen. Par ailleurs, en France, existe une politique contractuelle entre les producteurs de pommes de terre et les

transformateurs amidonniers : les contrats risquent d'être corrigés à la baisse et les hectares pourraient être consacrés à d'autres productions, qui viendraient peser sur d'autres secteurs. J'ai un certain nombre d'exemples en tête, mais je ne citerai que celui-là pour l'instant.

Il m'a été répondu que de telles propositions contractuelles faisaient partie d'une politique dirigiste et protectionniste qui était dépassée. J'avoue que je n'ai pas très bien compris et je vous pose donc la question, monsieur le ministre : cette proposition, visant à échanger des produits de base contre des produits élaborés, fait-elle partie d'une politique dirigiste ou protectionniste ? Lorsque l'Etat français propose à la Chine d'acheter des Airbus contre des patates douces, le contrat est extrêmement positif et je n'ai pas entendu parler, en la circonstance, de protectionnisme ! Par conséquent, je pense qu'il est normal d'envisager des échanges de part et d'autre de la frontière fictive que constitue le rideau de fer.

Ensuite, j'avais souhaité que les crédits qui, à l'échelon communautaire ou national, seraient affectés à de telles dépenses - je répète, monsieur le ministre, que je les trouve tout à fait normales - dont la connotation est purement politique, ne soient pas comptabilisés, dans le budget communautaire, parmi les dépenses de la politique agricole commune.

Actuellement, environ 50 p. 100 du budget de la C.E.E. sont consacrés à l'agriculture, contre près de 80 p. 100 voilà quelques années. Il existe un budget de la coopération, des aides normales sont prévues pour les pays en voie de développement : c'est à ces chapitres que ces crédits devraient être affectés. Mais qu'on ne nous dise pas, dans un an ou deux, qu'à cause de ces importations des excédents fictifs ont été créés, qu'il faut essayer d'écouler sur le marché mondial. Je rappelle que, par exemple, nous exportons les 1 300 000 tonnes de sucre que nous importons des pays signataires de l'accord de Lomé, ce qui évite de peser lourdement sur le marché intérieur de la Communauté.

Après avoir souligné très rapidement les incidences de l'ensemble des accords, j'avais demandé que, dans le cadre d'une action tout à fait cohérente et de cette politique de solidarité parfaitement légitime que nous devons mener, on essaie de déterminer les retombées et les impacts que pouvaient avoir ces accords sur les productions et les politiques nationales à l'intérieur de la Communauté.

Par ailleurs, j'avais rappelé une échéance importante pour chacun d'entre nous, celle du 1<sup>er</sup> janvier 1993, et l'impérieuse nécessité d'harmoniser nos politiques sociale et fiscale. Là encore, j'avais cité quelques chiffres, que vous connaissez aussi bien que moi, monsieur le ministre.

S'agissant de la politique fiscale, nous trouvons insupportable la différence du poids de la fiscalité à l'hectare de production dans les douze Etats de la Communauté. Si je prends les pays extrêmes - la France et la République fédérale d'Allemagne - l'écart est de 1 000 francs. Je ne décomposerais pas à nouveau cette somme, puisque je l'ai fait la semaine dernière, mais cela représente tout de même dix quintaux de blé à l'hectare, soit 15 p. 100 de la production. Comment voulez-vous que l'agriculteur français soit compétitif par rapport à son collègue allemand alors qu'il subit une telle distorsion due, essentiellement, à la fiscalité ?

J'avais demandé à M. Bérégovoy que cet écart de 1 000 francs soit réduit par tranche de 200 ou 300 francs au cours des trois années qui viennent. Je n'ai pas été entendu, puisque toutes les mesures fiscales que nous avons proposées ont été refusées. Ainsi en a-t-il été des aménagements sur la taxe foncière ou de la suppression des 3,6 p. 100 qui représentent le coût de perception de l'envoi des relevés fiscaux par l'administration : même cette mesure très modeste, proposée à l'initiative de la commission des finances, nous a été refusée, alors que son incidence financière aurait été d'à peine 300 millions de francs !

Comment voulez-vous que nous soyons compétitifs le moment venu ? Voilà trois ans déjà que l'on parle de cette échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993, voilà trois fois que nous demandons cette harmonisation, et voilà trois fois qu'on nous répond : on verra l'année prochaine, car cette année ce n'est pas possible. Il ne reste plus que deux budgets, et je suis forcé de constater qu'un tel écart ne pourra pas être réduit en deux ans.

Sur le plan de l'I.R.P.P., j'avais proposé, pour conforter la grande majorité des entreprises agricoles qui sont imposées au bénéfice réel, de renforcer l'aide à l'autofinancement, qui

a été instituée voilà deux ans dans le cadre de la possible constitution de réserves. J'avais demandé que le taux de la provision passe de 10 à 15 p. 100 et le plafond de 20 000 à 80 000 francs ; un amendement visait même à le porter à 50 000 francs. Même si notre proposition a été retenue par le Sénat et sera soumise à l'Assemblée nationale, la réponse du ministre a été catégorique : aucune aide à l'autofinancement complémentaire ne sera accordée.

S'agissant de la T.V.A., nous avons obtenu, voilà deux ou trois ans, la suppression de 50 p. 100 de la T.V.A. frappant les carburants. Depuis, plus rien ! Mais, dans le même temps, les transporteurs routiers ont obtenu un système « en sifflet » visant à la disparition totale de l'incidence de la T.V.A. en 1992 et ils bénéficient actuellement d'une exonération de l'ordre de 70 p. 100. Nous avons demandé un alignement pour l'agriculture, mais, là non plus, nous n'avons pas été entendus.

Enfin, j'avais évoqué un problème d'avenir, que vous connaissez bien : l'utilisation possible des esters d'huile par les moteurs agricoles, ce qui rendrait l'agriculture autonome sur le plan énergétique en lui permettant d'utiliser ses propres productions ; 4 à 5 p. 100 de la surface agricole utile seraient suffisants.

Voilà quelques solutions qui avaient été proposées, mais nous n'avons reçu aucune réponse positive.

Sur le plan social, M. Roland du Luart, au nom de la commission des finances, avait proposé un amendement concernant l'écrêtement d'un point des cotisations des petits producteurs en difficulté. Le coût de l'opération représentait 100 millions de francs, ce qui était vraiment très supportable. M. Charasse a demandé à la commission des finances de bien vouloir retirer cet amendement...

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Il a eu bien tort !

**M. Michel Souplet.** ... prétextant qu'un effort de 500 millions de francs était accompli en faveur des cotisations sociales. Nous avons voté ce matin le B.A.P.S.A. : nous n'avons vu nulle part apparaître cette somme, elle a disparu comme par enchantement. Je dis que ce n'est pas sérieux !

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** C'est exact !

**M. Michel Souplet.** Dans la deuxième partie de mon exposé, monsieur le ministre, j'avais rappelé qu'après avoir relevé le défi économique des années cinquante, assuré la sécurité alimentaire, apporté 50 milliards de francs d'excédents dans la balance commerciale en 1989, l'agriculture avait pleinement rempli sa fonction économique, mais qu'elle entendait maintenant relever un second défi en jouant son rôle social. Ce point a déjà été évoqué cet après-midi et je n'y insisterai donc pas.

Je préciserais simplement que, pour que l'agriculture puisse remplir complètement cette fonction sociale, il convient de maintenir des familles paysannes sur l'ensemble du territoire, d'éviter toute désertification, d'assurer à tous la qualité de la vie dans un environnement agréable, de participer à l'aménagement du territoire. Les agriculteurs sont parfaitement conscients de leur rôle comme de leurs responsabilités dans la qualité des eaux, de l'air, des massifs forestiers. Ils ont fait des efforts et sont prêts à en faire encore pour que le territoire français soit parfaitement entretenu par des personnes qui occupent le milieu rural et y amènent la vie.

Le tourisme rural, les doubles activités, la diversification des productions constituent autant de moyens pour maintenir des familles sur le terrain et donner à l'agriculture sa place dans l'environnement français.

La quatrième proposition que j'avais faite visait à ce que le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et le Premier ministre étudient ensemble le lancement possible de grands programmes d'utilisation non alimentaire de la biomasse ; Debavelaere en a parlé tout à l'heure. Cela concerne, par exemple, les esters d'huile ou l'utilisation croissante du bio-éthanol.

A ce propos, monsieur le ministre, j'ai été heureux d'apprendre hier que notre projet progressait, certains pétroliers se décidant enfin à utiliser l'éthanol. Si je suis bien informé, le groupe Elf utiliserait dès le printemps prochain un carburant avec 10 p. 100 de T.B.E. Je n'entrerai pas dans les détails techniques, mais sachez, mes chers collègues, que la moitié de ces 10 p. 100 seraient constitués d'éthanol, ce qui ouvre d'importantes perspectives à l'agriculture.

Reste un autre aspect, qui concerne la fiscalité adaptée à ce type de produit. Je ne l'évoquerai pas ce soir, car il est trop technique, mais j'aimerais, monsieur le ministre, que nous puissions, lors d'une éventuelle rencontre, en débattre. En effet, je crois que la législation actuelle ne permet pas de répondre complètement à toutes les questions.

En conclusion, je dirai que l'agriculture française n'est pas misérabiliste. Une étude récente du C.E.R.C. - Le Centre d'études des revenus et des coûts -, concernant les Français et leurs revenus, apporte la preuve que les revenus des agriculteurs ont baissé très fortement sur une période moyenne, malgré une diminution du nombre des actifs de l'ordre de 20 p. 100 en dix ans, les écarts avec les autres catégories ayant tendance à s'accroître.

Je serai le premier à me réjouir s'il est confirmé que le revenu agricole a globalement augmenté de 8,5 p. 100, mais des écarts vont apparaître entre certaines productions et certaines régions ; on va constater que des gens sont plus malheureux que d'autres. Ce que je souhaite, c'est que les médias ne disent pas que l'agriculture ne devrait plus connaître de problèmes avec une telle évolution de son revenu. Au contraire, il faut avoir le courage de reconnaître, comme l'a fait le C.E.R.C., que, durant quelques années, elle a cumulé des retards et que ce n'est pas une simple augmentation de 8,5 p. 100 qui va permettre un tel rattrapage.

Le budget qui nous est proposé nous paraît notoirement insuffisant, monsieur le ministre.

Mon collègue M. Tardy vient d'indiquer les affectations positives auxquelles vous avez procédé, monsieur le ministre, à partir des maigres crédits que le ministre des finances vous a octroyés.

J'ai eu l'occasion, à maintes reprises, de discuter avec vous de l'évolution et de la place de notre agriculture dans la société. Nous sommes d'accord sur la quasi-totalité des options qui devraient être prises.

Malheureusement, aujourd'hui, on ne fait aucun effort en faveur ni de l'harmonisation fiscale, ni de l'harmonisation sociale. Nous ne disposons d'aucun moyen pour relancer la machine économique. Aucune aide aux investissements n'est prévue.

Vous avez choisi des priorités, je ne vous en fais pas grief, monsieur le ministre.

Mais il faut bien reconnaître que ce projet de budget n'est pas à la hauteur des ambitions du monde agricole.

Nous espérons plus d'encouragements et plus de décisions.

Certes ce n'est pas votre faute, et j'aurais aimé pouvoir voter le projet de budget de votre département ministériel. Pourtant, en raison de la nature des choix qu'il implique et de l'insuffisance des moyens qu'il met à votre disposition, le groupe de l'union centriste ne pourra pas le voter. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pendant quelques instants. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq, est reprise à dix-huit heures.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Caupert.

**M. Joseph Caupert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'agriculture est un secteur essentiel au plan économique, au plan de l'aménagement du territoire et au plan social, le ministère de l'agriculture, qui est aussi le ministère de l'espace rural - espace qui ne représente pas moins de 90 p. 100 de l'espace naturel français - se voit doté, pour 1990, d'un projet de budget qui n'apparaît plus parmi les grands budgets prioritaires de l'Etat.

Je vais donc, pour la troisième année consécutive, devoir rappeler les inquiétudes et la détresse d'un monde rural qui se vide.

En effet, en examinant ce projet de budget, j'ai constaté avec regret que l'aménagement du territoire n'était pas, cette année encore, une priorité dans l'action du Gouvernement.

Si « gouverner, c'est prévoir », que deviendront les départements de moyenne montagne, tels la Lozère, que je représente et qui est guettée par la désertification ? Quel est l'avenir de ce département, qui réunit tous les critères caractérisant les départements défavorisés : une nature de sol très pauvre, un relief accidenté, une altitude moyenne élevée - 1 000 mètres - une très faible densité de population, une régression démographique et une moyenne d'âge des agriculteurs très élevée ?

A l'heure actuelle, aucune disposition n'est adaptée à la spécificité de notre département ou de certaines régions « hors normes », dont les handicaps, qui ne font que s'accroître sont très sérieusement aggravés du fait non seulement des quotas laitiers, mais aussi de la grande sécheresse que nous subissons depuis plusieurs mois.

Monsieur le ministre, vous avez indiqué récemment, devant l'Assemblée nationale, que les deux axes principaux de notre politique agricole devraient être, désormais, l'aménagement de l'espace rural et la protection de l'environnement. Ces orientations s'imposent ; cependant, je crains que le projet de budget de l'agriculture pour 1990 ne vous donne pas les moyens de vos ambitions, qui sont pourtant fort justifiées et dont la concrétisation devrait intervenir rapidement, avant qu'un point de non-retour ne soit atteint dans certaines régions.

Je n'aborderai que quelques points particuliers.

En Lozère, la production laitière est la seule production susceptible de maintenir des exploitants sur de petites structures, car les conditions climatiques et la nature des sols ne permettent pas de mettre en œuvre la diversification qui, dans notre région, ne peut être que marginale.

Bruxelles venant d'augmenter la réserve nationale de 256 000 tonnes, il me paraît absolument indispensable qu'une part spécifique soit réservée au traitement des problèmes de la moyenne montagne, laquelle est particulièrement défavorisée par la référence de 1983, et à la satisfaction des demandes d'installation des agriculteurs ne pouvant opter pour une autre filière.

Le rôle fondamental de l'agriculture dans la politique de montagne et d'aménagement du territoire n'est plus à démontrer. Il serait donc impensable que les fonds qui y sont réservés enregistrent une diminution ou une stagnation de leurs dotations.

Il faut non seulement maintenir, mais aussi conforter ces aides pour compenser nos handicaps, notamment pour concrétiser l'extension de la prime à la vache allaitante et l'augmentation annoncée de la dotation aux jeunes agriculteurs et pour pérenniser l'indemnité spéciale de montagne végétale.

Les zones de montagne, vous le savez, ont à faire face à des handicaps, qui sont de plus en plus lourdement ressentis.

Or, les crédits destinés aux zones défavorisées et à l'aménagement du territoire sont en baisse dans votre projet de budget, monsieur le ministre.

L'abandon progressif de ces zones me semble d'autant plus grave que la Communauté économique européenne va mettre en place des plans de développement des zones rurales que l'Etat français ne pourra pas accompagner si les dotations s'amenuisent.

Ces crédits doivent absolument être revus à la hausse.

Les importantes mutations du monde rural nous obligent à considérer avec beaucoup d'attention les deux services publics vitaux que sont l'eau et l'électricité.

Le développement de ces équipements collectifs est en effet indispensable tant au cadre de vie qu'aux activités économiques et à l'équilibre écologique.

Pour l'eau, depuis une quinzaine d'années, le recul des aides apportées par le F.N.D.A.E., le fonds national pour le développement des adductions d'eau, est très inquiétant, car les besoins de nos collectivités rurales vont croissant.

De plus, la sécheresse exceptionnelle de cette année a obligé de nombreuses collectivités à réaliser des connexions de réseaux, voire à rechercher de nouvelles sources d'eau potable, en créant parfois des lacs collinaires - à cet égard, monsieur le ministre, vous connaissez les difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour l'obtention de toutes les autorisations. Pourtant, ces opérations sont particulièrement nécessaires et efficaces.

Les crédits du F.N.D.A.E. pour 1990 doivent donc être supérieurs à ceux qui ont été votés par l'Assemblée nationale.

De même, pour l'électricité, nous devons déplorer l'insuffisance des dotations du F.A.C.E., le fonds d'amortissement des charges d'électrification, car la situation actuelle conduit à l'impossibilité d'atteindre, à bref délai, une distribution normale.

Actuellement, alors que l'électronique est partout, même à la ferme, il nous faut une électricité de qualité, à la campagne comme à la ville. Pour cela, il convient, par exemple, de remplacer de nombreuses lignes en fils nus vulnérables par des câbles isolés et beaucoup plus sûrs.

Il ne faut pas perdre de vue le fait que l'aménagement de l'espace rural ne peut s'accomplir sans que les infrastructures traditionnelles se développent à la mesure des besoins actuels. Il est donc souhaitable d'obtenir une revalorisation substantielle des programmes du F.A.C.E et du F.N.D.A.E.

Le Comité national de pilotage des céréales d'intervention a décidé d'attribuer au département de la Lozère, suite à la sécheresse, l'aide de 0,46 franc par unité fourragère pour une quantité de 4 300 tonnes d'équivalent orge. J'ose espérer, monsieur le ministre, qu'il ne s'agit là que d'un acompte.

En effet, dans ce département, où la sécheresse a été particulièrement intense, les besoins étaient estimés à 40 000 tonnes ; notre demande, qui était réaliste, s'élevait à 24 000 tonnes. Le geste symbolique que représentent les 4 300 tonnes ne résoudra rien. Les agriculteurs de mon département demandent une révision de cette dotation et attendent un complément important.

Par ailleurs - vous nous l'avez d'ailleurs confirmé lors de votre audition par la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat - le report des annuités d'emprunt figure parmi les mesures relatives à la sécheresse. Il semble aujourd'hui que cette mesure soit accompagnée de contraintes insupportables. Qu'en est-il exactement, monsieur le ministre ? Ces mesures vous ont-elles été imposées par le ministère de l'économie, des finances et du budget ?

S'il est incontestable que tous les feux de forêt n'ont pas la même origine, ils se propagent néanmoins tous par la multiplication des prés non fauchés et la prolifération d'une végétation qui ne fait plus l'objet d'opérations de débroussaillage onéreuses et sans profit compensateur.

Dans ce domaine, les dispositions annoncées dans l'entretien que vous avez accordé à un grand quotidien parisien ont fait renaître en nous l'espoir de voir aboutir enfin des solutions concrètes.

En effet, tout comme vous, je pense que rien d'efficace ne pourra se faire sans une participation accrue des agriculteurs à la protection de l'environnement, action pour laquelle ils devraient être rémunérés. A cet effet, des aides substantielles devraient donc être dégagées.

Mon département, comme tous les départements de moyenne montagne, vit des heures grises, assombries par les disparités de traitement entre les régions.

Ceux qui prônaient la solidarité opteraient-ils pour une France à deux vitesses ? De nombreux points de ce projet de budget peuvent nous le laisser penser.

Je sais pourtant que des solutions et des volontés pour transformer le cours de choses existent dans le milieu rural.

J'ose encore espérer, monsieur le ministre - mais peut-être est-ce à tort - que nos appels pressants vous amèneront à réfléchir sur le devenir de ces régions, qui ne possèdent aucun point fort, qui souffrent de nombreux handicaps, et qui font néanmoins partie de l'espace français.

Je suis convaincu que le coût des actions à mettre en œuvre en faveur de ces zones serait hors de proportion avec les conséquences financières engendrées par la désertification de ces régions.

L'enjeu est d'importance et concerne non pas uniquement votre ministère, mais aussi les ministères de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du tourisme et d'autres, qui doivent tous travailler de concert.

Monsieur le ministre, je tiens une fois de plus à insister sur la nécessité de mettre en place une politique volontariste à long terme, non seulement en renforçant les différents moyens budgétaires, mais aussi en assurant une meilleure coordination entre les ministères et la Communauté économique européenne.

En effet, il serait fort utile, à mon avis, qu'un ministère ou un « Monsieur espace rural » soit institué à bref délai, afin que la dimension rurale soit prise en compte dans toutes les lois et dans tous les programmes économiques.

A l'heure où la « dimension européenne » est en bonne voie, il serait grand temps que la « dimension rurale » soit reconnue.

Monsieur le ministre, votre compétence est particulièrement appréciée et vos déclarations sur la protection de l'espace rural suscitent de nombreux espoirs.

J'avais décidé, après vos explications devant la commission des affaires économiques et du Plan, de voter en faveur de votre projet de budget.

Depuis, les aides pour la sécheresse ont été annoncées et elles ont déçu : les 256 000 tonnes de quotas supplémentaires sont devenues réalité.

Par ailleurs, je ne ressens pas, dans votre action ministérielle, la volonté ferme d'établir une coordination permanente afin d'assurer la pérennité de la vie en moyenne montagne.

**M. Roland Courteau.** Mais si !

**M. Joseph Caupert.** Par conséquent, il me faudra des réponses précises sur ces trois points pour que je maintienne ma décision. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hugo.

**M. Bernard Hugo.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui est l'occasion de nous interroger sur la place de l'agriculture dans les préoccupations gouvernementales.

Force est de constater que le projet de budget du ministère de l'agriculture n'augmente que de 3,5 p. 100 par rapport à 1989, alors que l'ensemble des dépenses de l'Etat s'accroît de 5,2 p. 100. Si l'on tient compte de la subvention directement affectée au B.A.P.S.A., la hausse n'atteint plus que 1,5 p. 100. Il ne s'agit donc que d'une simple actualisation des dépenses.

Vous-même, monsieur le ministre, vous reconnaissez que votre projet de budget évolue comme la moyenne des budgets non prioritaires. C'est à la fois un constat et un aveu.

Certes, vous avez fait des efforts en faveur de l'enseignement, de la recherche et de la solidarité, qui bénéficient d'augmentations de crédits ; cela n'empêchera toutefois pas une hausse importante des cotisations sociales supportées par les agriculteurs.

D'après le recensement général, l'image de notre agriculture est plutôt encourageante : les jeunes agriculteurs sont en train de constituer un secteur productif nouveau ; ils sont moins nombreux sur des structures mieux adaptées ; ils sont plus qualifiés techniquement.

Ce tableau optimiste veut nous présenter une image moderne de notre agriculture ; cependant, il appelle bien des correctifs et ne s'applique ni à tous les secteurs de production ni à tous les départements, car la France se définit non pas par une agriculture, mais par des agriculteurs.

Elu de l'Ardèche, département de moyenne montagne à vocation essentiellement rurale, je partage entièrement les observations formulées par mon collègue, ami et voisin M. Caupert. Je sais que nos jeunes exploitants, malgré leurs qualités, leur courage et leur technicité, ne partagent pas votre optimisme et s'interrogent sur leur avenir.

Qu'ils soient arboriculteurs ou éleveurs, ils ont dû réaliser d'importants investissements et leur endettement atteint parfois des niveaux difficilement supportables. Les premiers sont victimes des conditions du marché et les seconds, qui, en raison des handicaps climatiques en montagne, ne peuvent pratiquer que l'élevage, ont subi les mesures de contingentement laitier quand les stocks communautaires de beurre et de poudre de lait sont tombés respectivement à 40 000 tonnes et à 7 000 tonnes. Je rappelle que nous sommes bien en dessous des stocks de sécurité tels qu'ils sont définis par le Conseil européen.

Or, paradoxe, le plan de développement de ces éleveurs a été freiné, alors que la sécheresse de cette année a réduit considérablement la production laitière et que la C.E.E. n'est pas en mesure de répondre aux besoins de la Pologne en produits laitiers, par exemple.

Vous ne pouvez pas dire, monsieur le ministre, que les crédits inscrits au projet de budget et les orientations que vous avez prises répondent à l'attente des producteurs.



Les crédits destinés aux zones défavorisées et à l'aménagement du territoire sont en diminution. L'I.S.M. - indemnité spéciale de montagne - baisse de 3,4 p. 100. Les crédits dévolus aux actions de promotion des produits de montagne, à l'amélioration génétique, sont simplement reconduits. Or les zones de montagne ont à faire face à des handicaps de plus en plus lourdement ressentis, que seule une volonté politique de compensation permettra de surmonter. Hélas ! le projet de budget qui nous est présenté me semble plutôt traduire une certaine résignation à l'abandon de ces zones. A cet égard, je mentionnerai notamment la suppression des crédits du F.I.D.A.R.

A titre d'exemple, je souhaite évoquer le problème de la châtaigneraie ardéchoise. Il n'existe plus beaucoup, en France, de châtaigniers de qualité. Les marrons glacés que nous nous apprêtons tous à déguster à l'approche des fêtes viennent, pour la plupart, d'Italie. Il y a pourtant encore de très bonnes châtaignes en Ardèche. Il est encore temps de sauver nos châtaigniers.

Il faut aussi parler de l'endotheria, cette maladie qui, avec le manque de crédits, le manque de bras pour l'entretien et la sécheresse, explique l'importance des incendies de forêt de cet été, qui ont touché dramatiquement mon département puisqu'il y a eu perte de vie humaine.

Monsieur le ministre, vous avez en charge le maintien de cet espace rural, particulièrement sensible dans les zones défavorisées. Un tiers des agriculteurs ardéchois est intéressé ; ces agriculteurs attendent de vous une vraie politique d'aménagement et les moyens pour la mettre en œuvre.

Vous devez vous battre, monsieur le ministre, tant dans les instances communautaires qu'au niveau national, pour la définition d'une politique d'aménagement de l'espace rural qui prenne en compte la contribution et le rôle de l'agriculture. En effet, 40 p. 100 de cet espace sont en danger et plus de 500 cantons sont atteints par la désertification, avec une population inférieure à vingt habitants au kilomètre carré.

Ajoutons que l'année 1989 a été marquée par une sécheresse exceptionnelle. Pourtant, la dotation du chapitre 46-33 en faveur du fonds de garantie des calamités agricoles n'augmente pas. Les disponibilités actuelles de ce fonds sont limitées à 614 millions de francs. Or vous avez dit vous-même, monsieur le ministre, que 10 milliards de francs seraient nécessaires pour indemniser correctement les agriculteurs victimes de la sécheresse en 1989. Même si vous leur avez accordé des aides spécifiques, il convient d'accroître les ressources de ce fonds de garantie.

Autre lacune de la première partie de la loi de finances - cela concerne plus votre collègue M. Charasse - aucune mesure n'est prévue pour alléger le poids de l'impôt sur le foncier non bâti. Il serait temps de le moderniser en l'adaptant à la réalité économique des exploitations.

Les agriculteurs contribuent d'une manière positive à la vie et à l'entretien de l'espace rural. Il paraît donc équitable que la taxe sur le foncier prenne en compte, non plus l'étendue des surfaces, mais leur résultat économique.

L'agriculture française subit, en ce domaine, une série de désavantages qui compromettent sa compétitivité : en effet, l'imposition foncière est, chez nous, largement supérieure à ce qu'elle est chez nos principaux partenaires, puisqu'elle représente 2,7 p. 100 du chiffre d'affaires du produit agricole brut en France, contre 0,7 p. 100 en Belgique et en République fédérale d'Allemagne. Elle est même nulle aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

D'autre part, la T.V.A. sur le fioul à usage agricole ne reste déductible qu'à concurrence de 50 p. 100 de son montant, alors qu'elle l'est entièrement dans les autres pays de la Communauté.

S'agissant de l'aménagement du territoire, on constate aussi un désengagement croissant. L'évolution des crédits du F.I.D.A.R. - fonds interministériel de développement et d'aménagement rural - et du F.I.A.M. - fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne - démontre que l'aménagement rural ne constitue vraiment pas une priorité. Ces crédits sont en régression de 30 p. 100, au moment même où la Communauté économique européenne va mettre en place des plans de développement des zones rurales. Avec cette baisse de 30 p. 100, comment fera l'Etat français pour accompagner ces plans communautaires ?

Il convient de signaler également que le budget agricole de la Communauté est en diminution de 28 milliards de francs. En tant que président en exercice du conseil des ministres de

l'agriculture des Douze, vous avez entériné des orientations qui ne respectent pas la ligne directrice négociée par la France en février 1988.

Il résulte de la diminution du budget communautaire une économie de près de 6 milliards de francs pour le budget français, dont les agriculteurs français ne retireront aucune retombée positive.

Ce matin, un orateur vous a interrogé sur l'affectation de ces 6 milliards de francs. S'agira-t-il de résoudre des problèmes de trésorerie ? Nous aimerions le savoir.

Nous étions en droit d'attendre, monsieur le ministre, des moyens nouveaux, permettant de mettre en œuvre un grand dessein agricole et d'aborder l'Europe de 1993 dans les meilleures conditions.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Puis-je vous interrompre, monsieur Hugo ?

**M. Bernard Hugo.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Pour la clarté du débat, monsieur Hugo, puis-je vous demander de préciser, afin que je puisse vous répondre tout à l'heure, ce que vous entendez lorsque vous affirmez que, en tant que président du conseil des ministres de l'agriculture des Douze, je n'ai pas respecté les décisions de février 1988 ?

**M. Bernard Hugo.** J'ai dit : « Vous avez entériné des orientations qui ne respectent pas la ligne directrice négociée par la France en février 1988. »

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Lesquelles ?

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Qu'est-ce que cela veut dire ? Lesquelles ?

**M. Bernard Hugo.** Des décisions ont été prises en février 1988. N'ayant pas les documents sous les yeux, je ne puis vous préciser lesquelles. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Je reprends mon propos.

La contribution de l'agriculture à l'aménagement du territoire et à la sauvegarde de l'environnement mérite d'être mieux soutenue, d'autant que le rythme de diminution du nombre des exploitations fait peser de graves menaces sur l'espace rural.

Comme le faisait remarquer notre collègue Alain Pluchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, l'aménagement de l'espace rural occupe, dans ce projet de budget, une place plus que discrète. On ne peut que le regretter.

En effet, sur ce point, votre projet de budget, monsieur le ministre, manque de souffle, d'ambition et de perspectives. Il annonce une France à deux vitesses et ne répond nullement à l'attente des agriculteurs. C'est la raison pour laquelle, avec mon groupe, je ne le voterai pas. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Soucaret.

**M. Raymond Soucaret.** Le projet de loi de finances pour 1990 que vous nous présentez, monsieur le ministre, m'inspire trois catégories de réflexions.

Tout d'abord, le volet fiscal de ce projet de budget ne permet pas aux agriculteurs de bénéficier des mêmes mesures d'allègement que d'autres catégories de redevables. En n'aidant pas les entreprises agricoles de la même façon que d'autres, le Gouvernement pénalise leur compétitivité.

Plusieurs éléments négatifs sont, en effet, à cet égard, décelables dans ce projet de budget.

On sait que le foncier non bâti s'alourdit sans cesse et que la part de cet impôt supportée par les exploitations agricoles représente 3 p. 100 de la valeur ajoutée de l'agriculture. Il est habituel de constater que la charge foncière supportée par l'agriculture française est la plus importante de la Communauté économique européenne. Aussi, on ne peut que regretter que des dispositions d'allègement de cette contribution ne soient pas décidées par le Gouvernement, cette année encore, dans des conditions acceptables.

Par ailleurs, la politique gouvernementale ne parvient pas à prendre en compte, de manière satisfaisante, les besoins de financement de l'agriculture. En outre, les mesures propres à

limiter les conséquences de l'endettement croissant des agriculteurs n'ont pas une portée adaptée. C'est la raison pour laquelle beaucoup d'organisations représentatives des professions agricoles ont demandé une extension et une meilleure adaptation des déductions pour autofinancement. J'ai personnellement eu l'occasion, à travers certains amendements présentés lors de la discussion de la première partie de la loi de finances, d'expliquer ma position à ce sujet.

Mieux que quiconque, vous savez, monsieur le ministre, que les charges de structure constituent depuis dix ans un facteur de dégradation des comptes de l'agriculture. Entre 1981 et 1987, la part des charges de structure pesant sur l'exploitant, quels que soient ses efforts de gestion, n'a cessé de croître et la tendance à la hausse n'est pas interrompue, bien au contraire.

Il me paraît essentiel et très urgent que des dispositions sérieuses relatives à la transmission des exploitations soient prises. Elles doivent se situer dans le droit-fil des mesures préconisées par le groupe de travail que vous avez chargé, monsieur le ministre, de réfléchir à cette importante question. En particulier, il est capital que les entreprises agricoles soient évaluées sur la base de leur valeur économique et non sur la base d'une conception patrimoniale, qui conduit à les apprécier en fonction de leur seule valeur vénale.

N'oublions pas que les règles juridiques comme les pratiques observées mettent la France à l'écart de la majorité des pays européens. La conception patrimoniale, qui prédomine en France, n'est plus de mise chez nos partenaires de la C.E.E., où le recours aux sociétés de participation permet de réaliser une transmission progressive et où les méthodes d'évaluation des exploitations paraissent plus souples.

Oui, l'évolution des revenus agricoles, le niveau élevé de capitalisation, la limite au recours à l'endettement accentuent l'impérieuse nécessité de concevoir rapidement la transmission comme un processus étalé dans le temps.

Enfin, j'apporte mon soutien personnel à la revendication des exploitants qui vise à obtenir du Gouvernement la récupération totale de la T.V.A. sur le fioul dès le 1<sup>er</sup> janvier 1990, dans l'esprit des dispositions qui favorisent les transporteurs routiers nationaux et internationaux.

S'agissant de la question des structures agricoles de l'aménagement foncier de l'espace rural, je voudrais faire plusieurs observations.

En premier lieu, les crédits de paiement consacrés à l'hydraulique baisseront, en 1990, de 9,1 p. 100, ce que je regrette vivement car c'est le signe de l'affaiblissement de la politique d'investissement. Or l'investissement, en matière hydraulique, est fondamental ; la sécheresse que nous venons de subir dans le Sud, le Sud-Ouest et l'Ouest de la France, vient à nouveau d'illustrer tristement cette vérité.

En deuxième lieu, les crédits affectés à l'indemnité viagère de départ baissent de 86 millions de francs. Même si l'on tient compte de l'évolution naturelle de ce secteur économique, il convient de garder en état un outil propre à accompagner de façon cohérente les restructurations de l'agriculture. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

En troisième lieu, la politique de dotation des départements en crédits d'aménagement foncier, par l'intermédiaire de la D.G.E., n'a pas une portée suffisante. Bien loin de combler les inégalités entre les départements devant les possibilités d'aménagement foncier, le dispositif en vigueur aggrave le déficit des départements les moins avancés.

D'une manière générale, vous savez, monsieur le ministre, combien le Sénat est attentif aux divers aspects de la politique d'aménagement de l'espace rural. La mission mise en place au sein de la Haute Assemblée pour traiter ce vaste sujet aura certainement à proposer des solutions de répartition des moyens prenant davantage en compte l'inégalité naturelle entre les départements.

S'agissant du point particulier du triage à façon - je vous prie de m'excuser, monsieur le ministre, de revenir sur ce problème qui a fait l'objet d'un long débat au sein de cette assemblée voilà tout juste quelques semaines - vous me permettez de faire quelques observations. Divers amendements déposés par plusieurs de mes collègues ont été repoussés par la Haute Assemblée à la suite de votre brillante plaidoirie en faveur des obtenteurs de semences. Chacun a pu apprécier votre intervention, monsieur le ministre, et comprendre le but que vous poursuivez.

Il n'en est pas moins vrai que l'accord de juillet 1989, que vous avez cosigné avec le président Lacombe et le responsable du G.N.I.S. - le Groupement national interprofessionnel des semences, graines et plants - crée une réelle distorsion, voire une pénalisation grave pour un certain nombre d'agriculteurs, en particulier petits et moyens exploitants. Il est donc temps que cesse ce type de distorsion et de pénalisation, et que vous preniez d'urgence les dispositions permettant d'y mettre fin.

Oui, c'est décidément le moment d'examiner ce problème, fût-ce au prix d'une nouvelle loi, afin que les agriculteurs et les entreprises de travaux agricoles y retrouvent leur compte sans porter préjudice à l'économie nationale par la pénalisation des obtenteurs de semences.

Ni dans la convention du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 23 octobre 1978, ni dans la loi du 11 juin 1970, relative à la protection des obtentions végétales, je n'ai pu trouver l'article qui interdit à un agriculteur d'utiliser sa propre récolte pour quelque utilisation que ce soit, sauf la vente à un tiers en produit de semence.

Les vrais obtenteurs de semences, qui sont regroupés autour de la Caisse de gestion des licences végétales, la C.G.L.V., et la Société coopérative d'intérêt collectif agricole anonyme à capital variable, la Sicasov, sont sous la direction de M. Roland Petit Pigeard.

J'ai eu un long entretien avec ce dernier. Comme vous et moi, monsieur le ministre, il a le souci de protéger le fruit de son travail. En revanche, il ne partage pas du tout l'accord de tolérance que vous avez signé en juillet 1989 et qui crée les distorsions que j'ai citées au début de mon propos.

Il me soumet donc un projet d'amendement tendant à remettre en cause ledit accord de juillet en étendant la possibilité de triage à tous les agriculteurs, plus particulièrement le triage à façon par prestataire de service, c'est-à-dire les entreprises de travaux agricoles tout à fait compétentes pour ce genre de travail.

Bien entendu, sa proposition est assortie d'une réserve, qui, me semble-t-il, peut être acceptée par tout le monde. Elle correspond à votre souci de permettre aux chercheurs de continuer à faire profiter l'agriculture française de leur travail, rendant celle-ci toujours plus positive.

J'ai ici ce projet d'amendement établi par M. Roland Petit Pigeard. Je vous le remettrai, monsieur le ministre, en descendant de cette tribune. Vous pourrez le méditer et il vous permettra, je l'espère, de trouver une solution donnant satisfaction aux très nombreux demandeurs, faisant ainsi disparaître le privilège accordé à certains agriculteurs au détriment des plus modestes.

Enfin, sur l'ensemble des données chiffrées de ce projet de budget, je constate avec regret qu'il consacre deux tendances assez nettes, lesquelles sont pour moi source de préoccupations : d'une part, un affaiblissement de la politique d'investissement en faveur du secteur agricole, caractérisé notamment par la baisse des crédits d'accompagnement, et, d'autre part, une certaine politique de renoncement de l'Etat au soutien des activités défaillantes. Ce qui me paraît particulièrement inquiétant, c'est encore l'infléchissement à la baisse des crédits accordés à l'aménagement du territoire.

Enfin, il faut regretter que ces données peu favorables de la politique du Gouvernement soient encore aggravées par l'augmentation des cotisations sociales.

Monsieur le ministre, le système actuel de financement social devient de moins en moins supportable pour les agriculteurs. Les grandes disparités qu'il entraîne entre exploitants sont d'autant moins acceptables que la charge des cotisations s'alourdit d'année en année, alors que les conditions économiques se dégradent.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, il n'est plus possible de continuer à dissocier la base des cotisations des capacités contributives réelles des intéressés. Je regrette, à ce sujet, que, lors de la discussion concernant le nouveau calcul des charges sociales des agriculteurs, le Gouvernement ne vous ait pas permis de mettre plus en avant la solidarité nationale.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, j'émet un avis extrêmement réservé sur l'ensemble du budget que vous nous présentez et, bien que je ne sous-estime pas les difficultés qui sont les vôtres pour intégrer, de manière cohérente, les différents types de contraintes nationales et européennes qui s'exercent sur vous, je ne me prononcerai qu'après la discussion et les réponses que vous pourrez nous apporter.

Mon vote, positif ou négatif, sera conditionné par les divers engagements que vous pourrez prendre envers les agriculteurs de ce pays. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Courteau.

**M. Roland Courteau.** Monsieur le ministre, d'entrée de jeu, je veux vous indiquer que le vote du groupe socialiste sera positif. (*Sourires et exclamations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

**M. Henri de Raincourt.** Evidemment !

**M. Roland Courteau.** En complément à la remarquable intervention de M. Tardy, je souhaite, à l'occasion de ce budget, aborder avec vous trois importantes questions sur la viticulture.

La première concerne la situation du Midi viticole.

Les viticulteurs du Midi ont consenti de gros efforts pour améliorer la qualité du vin. Vous avez été, vous-même, monsieur le ministre, très attentif à la situation de la viticulture méridionale, et je vous en remercie.

Aujourd'hui, la conjoncture est favorable pour le secteur des vins de table, mais la profession reste vigilante. En effet, les viticulteurs ont eu, ces derniers mois, le sentiment qu'ils étaient les seuls à supporter tout le poids des règles et des décisions communautaires sur le marché des vins de table.

Remarquons que les Italiens n'ont pas ce genre d'états d'âme. Nous avons parfois le sentiment que le Midi n'est pas toujours payé en retour de ses efforts et de sa discipline.

Était-il normal, par exemple, que des produits concurrents arrivent dans nos ports à un prix inférieur au prix de production du pays d'origine, et que ces vins, qui ont fait l'objet d'un dumping évident, se présentent sous une dénomination équivoque ou usurpée ?

Il convient, monsieur le ministre, de soutenir fermement la requête adressée par la profession à la commission de Bruxelles, afin que les échanges de vins en provenance de l'Italie puissent s'effectuer sur des bases de concurrence claires et saines.

Même s'il est vrai que la fraude relative à la francisation des vins italiens est bien révélatrice de la supériorité qualitative des vins de table français, la profession demande des mesures sévères contre de telles pratiques, ainsi que l'interdiction des coupages avec des vins des différents pays de la Communauté tant que la Commission de Bruxelles n'aura pas répondu aux questions posées sur le problème des importations.

Que les règles soient respectées semble une exigence tout à fait normale de la part d'une profession qui veut aller de l'avant en ce qui concerne la restructuration du vignoble, en demandant une redistribution des quotas, et ce afin d'éviter que les crédits correspondant à la restructuration de 40 000 hectares ne restent inemployés en fin de programme.

Vous est-il possible, monsieur le ministre, de nous faire le point sur cette demande ? Par ailleurs, si l'on veut réduire la production des parcelles à haut rendement, même à très haut rendement, il conviendrait, pour inciter les viticulteurs à les restructurer, de leur octroyer le complément national à la replantation, mais au-delà de la barre du rendement maximal de 90 hectolitres par hectare.

De même est-il hautement souhaitable que la Communauté économique européenne autorise le transfert des droits de replantation dans le secteur des vins de table.

Enfin, pour la présente campagne, les ressources nationales ne couvrant pas les besoins, la profession pense qu'il est exclu d'envisager pour la France des mesures de distillation nationale. Si la profession est favorable à la maîtrise des rendements, il lui paraît nécessaire, à l'avenir, que la répartition de cette distillation obligatoire soit fondée non plus sur les disponibilités européennes, mais sur les excédents de chaque Etat membre.

Je souhaite ensuite, monsieur le ministre, insister sur la nécessité de garantir la qualité et l'authenticité de nos produits, et de préserver et entretenir leur crédibilité. C'est ma deuxième préoccupation.

En ce qui concerne les vins, je veux ici mettre l'accent sur le respect de la réglementation en matière d'enrichissement.

Voilà un an, deux chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique, l'I.N.R.A., attirèrent l'attention de la Confédération nationale des coopératives viticoles, la

C.N.C.V., sur l'utilité, pour les caves coopératives et leurs unions, de créer, par des moyens propres, un laboratoire susceptible d'analyser les vins et les moûts par application de la résonance magnétique nucléaire, la R.M.N., du deutérium.

Instrument redoutable contre la fraude et donc en faveur de la garantie d'authenticité et de la qualité des produits, sa fiabilité a été reconnue par la Direction générale des impôts, la D.G.I. Son application pourrait être prochainement étendue à l'enrichissement par moûts concentrés, au contrôle des coupages, au contrôle de la région d'origine et à la détermination du millésime. N'est-ce pas important et capital ?

L'usage de la méthode va donc se généraliser, tant en France que dans la C.E.E., notamment dans les transactions commerciales.

Il faut noter que non seulement nos partenaires européens, mais aussi les U.S.A., le Japon et le Canada sauront s'en servir à plus ou moins bon escient, notamment face à nos exportations.

Les producteurs sont convaincus qu'il est de leur intérêt de maîtriser eux-mêmes la création et le fonctionnement d'un laboratoire pour la rigueur des analyses et son utilité économique.

Chacun est convaincu aussi qu'il ne faut plus tarder pour réaliser ce projet, car la R.M.N. est une méthode lourde, dont le fonctionnement nécessite un appareillage complexe, onéreux et un personnel de haut niveau : 5 200 000 francs d'investissements et 990 000 francs de frais de fonctionnement.

Le projet est avancé. La formule retenue est la mise en commun d'un laboratoire au sein d'une coopérative de services au profit d'une collectivité essentiellement constituée par des caves coopératives de vinification, des unions et des sociétés d'intérêt collectif agricole, les S.I.C.A. La circonscription territoriale sera le territoire national ; enfin, le siège sera établi dans les locaux de l'I.N.R.A. à la station d'œnologie et de technologie des produits végétaux, station expérimentale de Pêche Rouge, à Narbonne. Il serait utile que ce laboratoire devienne opérationnel en 1991.

Le montant du capital de cette coopérative de services pourrait être du tiers des investissements. Quant aux autres moyens de financement, un deuxième tiers proviendrait d'un prêt, tandis que le troisième tiers serait à rechercher au niveau de la C.E.E. comme de l'Etat français.

C'est sur ce point que je vous sollicite, monsieur le ministre. J'ai un dossier sérieux, que vous connaissez certainement et qu'il conviendrait de faire avancer. Je souhaiterais connaître votre sentiment sur cet important projet.

Ma troisième préoccupation est la suivante. Comme les autres secteurs de l'agroalimentaire, la filière viticole cherche à se diversifier en direction de nouveaux débouchés.

Or, la diminution en France de la consommation des vins de table et l'évolution des produits alimentaires ouvrent des perspectives intéressantes à de nombreux produits innovants : mousseux aux arômes de fruit, cocktails de vin, pétillants de raisin, vins sans alcool. On estime d'ailleurs que l'ensemble de ces produits pourrait représenter des débouchés pour un à cinq millions d'hectolitres.

Il semble qu'il existe déjà, pour la plupart des produits, un marché qui devrait se développer, notamment chez les jeunes ; je pense à leur goût pour les *soft drinks* ou pour les produits diététiques.

L'innovation, hélas ! peut cependant se trouver bloquée par des contraintes réglementaires.

Certains de ces produits sont d'ores et déjà reconnus. Ainsi, les pétillants de raisin sont définis par un décret de 1960 ; les cocktails de vin - mélange de vins et de jus de fruits - sont régis par un décret de 1987, qui prévoit qu'ils doivent contenir au moins 50 p. 100 de produits issus de la vigne.

D'autres produits n'ont pas d'existence légale, ce qui freine, à l'évidence, leur développement. Contrairement à la bière sans alcool, les vins sans alcool ne sont en effet pas reconnus, de même que les boissons aromatisées de moins de 7 degrés. Il s'agit de boissons « non dénommées » que la réglementation communautaire interdit d'appeler « vin ». Dans l'Aude, la société U.C.C.O.A.R., qui avait entrepris de commercialiser des vins rouges sans alcool, a été contrainte de les débaptiser et de les appeler « rouge 0° ».

Je signale l'excellent travail effectué par les chercheurs de la station expérimentale de Pêche Rouge sur les produits de la vigne.

Il avait été prévu, en juillet 1989, lors de l'adoption du règlement communautaire sur les boissons spiritueuses de plus de quinze degrés, qu'un règlement vertical interviendrait pour les boissons de moins de quatorze degrés et demi. Pourriez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, où en est ce règlement qui permettrait de reconnaître les vins « désalcoolisés » et les vins aromatisés, assurant ainsi un débouché non négligeable à la viticulture ? (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Robert.

**M. Guy Robert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aimerais vous faire part de mes plus grandes préoccupations.

Il s'agit tout d'abord du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le F.I.D.A.R., qui enregistre une non-revalorisation des autorisations de programme à concurrence de 340 millions de francs, ainsi qu'une forte baisse des crédits de paiement, qui passent de 411 millions de francs à 285 millions de francs, soit une régression de plus de 30 p. 100 des moyens engagés au titre de l'exercice.

S'agissant du F.I.A.M., les autorisations de programme et les crédits de paiement sont strictement reconduits au niveau de 20 millions de francs. Or, en 1988, on était passé de 35 millions de francs pour l'exercice 1987 à cette somme de 20 millions de francs.

Ces crédits essentiellement destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement apparaissent nettement insuffisants pour réellement jouer leur rôle de crédits d'accompagnement.

En ce qui concerne les indemnités compensatoires de handicap pour les zones de montagne ou les zones défavorisées, il est plus que jamais nécessaire, devant les difficultés croissantes auxquelles sont confrontées ces zones, d'obtenir au minimum une actualisation et, dans certains cas, une revalorisation substantielle. Ces indemnités, en effet, restent en deçà du plafond communautaire et elles ont enregistré une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

Cette année, la dotation pour les indemnités compensatoires de handicap est en baisse de 3,7 p. 100. En outre, les crédits relatifs à l'aide à la mécanisation ont été strictement reconduits en francs courants.

Or les arrêtés d'application étendant la liste des matériels subventionnables - décision du 25 février 1988 - et établissant de nouveaux forfaits maximum sont parus. On peut donc s'attendre à une augmentation des demandes, que la dotation inscrite dans le projet de budget risque de ne pas pouvoir honorer, ainsi qu'à un accroissement des files d'attente déjà longues.

S'agissant des subventions aux bâtiments d'élevage, les autorisations de programme enregistrent une légère régression. Les crédits de paiement, pour leur part, diminuent de manière substantielle, de près de 20 p. 100.

Nous ne pouvons que regretter de voir ce dispositif à nouveau confronté à un risque d'aggravation avec de nouvelles listes d'attente en matière de rénovation et de construction de bâtiments.

En ce qui concerne l'aménagement et les équipements collectifs en zone de montagne, les crédits prévus sont très largement insuffisants pour financer convenablement des actions d'aménagement pastoral et de petite hydraulique, les besoins étant évalués entre 25 et 30 millions de francs.

Or la dotation est reconduite pour 9,7 millions de francs en autorisations de programme et 4 millions de francs en crédits de paiement.

Nous ne pouvons malheureusement que constater le désengagement de l'Etat sur tous les fronts dans les zones défavorisées alors que l'aggravation des handicaps, tant structurels que conjoncturels, rend plus que jamais nécessaire une politique volontariste de développement et d'aménagement de l'ensemble des zones difficiles.

Les premiers efforts allant dans ce sens, que nous avons pu constater dans les années antérieures, se trouvent ainsi réduits à néant.

On ne peut pas parler d'aménagement du territoire et d'entretien de l'espace sans se donner véritablement les moyens de les mettre en œuvre.

En outre, la politique de financement devrait se traduire par une poursuite de la politique des prêts bonifiés, laquelle permet notamment de financer l'installation de jeunes agriculteurs et la modernisation des exploitations à des taux d'intérêt réels, modérément positifs et qui, en tout état de cause, ne doivent pas être supérieurs à ceux que l'on peut observer chez nos partenaires européens les plus proches.

Dans votre projet de budget pour 1990, monsieur le ministre, les crédits en faveur de la bonification progressent de 110 millions de francs. Cette hausse mécanique est due, d'une part, à l'augmentation du coût de la ressource et, d'autre part, aux décisions prises antérieurement sur la baisse des taux bonifiés et sur l'augmentation de certaines enveloppes.

En revanche, il est regrettable que rien n'ait été fait pour modifier la réglementation des prêts spéciaux à l'élevage, les P.S.E., pour permettre la consolidation des prêts à court terme finançant le cheptel d'engraissement bovin.

Il serait nécessaire, d'une part, de modifier les textes réglementaires et, d'autre part, d'augmenter de 400 millions de francs l'enveloppe des prêts spéciaux à l'élevage.

D'une façon plus large, compte tenu de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 1990, du nouveau régime de distribution des prêts bonifiés, il est indispensable que les demandes de prêts bonifiés qui ne seront pas satisfaites à la fin de cette année, ce qui représentera une somme d'environ 4 milliards de francs, soient résorbées par une augmentation spécifique des enveloppes de prêts bonifiés.

Alors que les entreprises, dont les marges se sont pourtant spectaculairement redressées ces dernières années, bénéficient une nouvelle fois de mesures d'allègement de leurs charges, l'agriculture, elle, ne récolte pas les fruits de la croissance - évolution du taux de marge entre 1982 et 1988 : pour l'agriculture, moins 1 p. 100 ; pour les entreprises, plus 25 p. 100 - et se trouve délaissée dans les choix budgétaires.

L'exemple de la viande bovine, sur laquelle nous risquons de perdre des parts de marché si rien n'est fait, est particulièrement significatif des mesures de mise en compétitivité qui se révèlent nécessaires.

Il est indispensable de remonter le handicap des distorsions monétaires accumulées depuis vingt ans, ainsi que celui des taux d'intérêt réels qui atteignent sept points sur le court terme, ce qui est insupportable pour une activité à faible rentabilité. Contrairement à ce que nous disent les bons apôtres du Trésor, il faut non pas diminuer les enveloppes de prêts bonifiés pour l'élevage, mais les augmenter.

Enfin, il faut remonter le handicap des charges de structures qui pénalisent les exploitations françaises - je pense à l'impôt foncier non bâti notamment.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir prendre en considération les différents points que je viens d'évoquer.

Si rien n'est facile en agriculture, si, bien avant d'autres secteurs de production, l'agriculture française a connu la politique commune européenne, nous devons faire en sorte qu'elle ne continue pas de subir les éléments les plus défavorables de cette politique. Face à leurs partenaires européens, les agriculteurs français attendent du Gouvernement que leurs intérêts, les plus légitimes qui soient, puissent être pris en compte et défendus avec une certaine autorité et une certaine fermeté à Bruxelles. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mathieu.

**M. Emmanuel Hamel.** Un grand viticulteur !

**M. Serge Mathieu.** Merci !

**M. Jean Dumont.** Et un grand sénateur... (*Sourires.*)

**M. Serge Mathieu.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je consacrerai la première partie de mon intervention à l'enseignement agricole.

Les crédits qu'il nous est proposé de lui attribuer augmentent globalement cette année de près de 11 p. 100 par rapport au budget voté pour 1989.

Les efforts déjà accomplis antérieurement dans ce domaine sont donc poursuivis, et nous ne pouvons que nous féliciter de cette priorité accordée à l'enseignement agricole, priorité

d'autant plus appréciable que l'ensemble des crédits de votre département ministériel, monsieur le ministre, ne progressent que de 3 p. 100 à peine.

Plusieurs observations, cependant, s'imposent, qui sont de nature à tempérer quelque peu notre satisfaction.

Je ferai remarquer tout d'abord, pour le regretter, que l'enseignement agricole privé par alternance est très loin de voir ses crédits bénéficier d'un taux de progression correspondant au pourcentage de 11 p. 100 précité.

Les maisons familiales rurales, puisqu'il s'agit essentiellement d'elles, dont on sait le rôle qu'elles jouent ainsi que le travail qu'elles accomplissent en faveur des enfants d'agriculteurs, méritent de se voir attribuer les moyens de dispenser à leurs élèves une formation qui soit adaptée à l'évolution de l'agriculture.

On ne peut donc que déplorer que les crédits affectés aux subventions de fonctionnement destinées à ce type d'établissement ne soient majorés cette année que de 3,3 p. 100, alors que l'augmentation des aides apportées aux établissements d'enseignement agricole privé à temps plein atteint 17,5 p. 100.

Il s'ensuit, ce qui ne manque pas d'être choquant, qu'en 1990 l'Etat dépensera en moyenne 12 000 francs pour un élève de maison familiale et 21 600 francs, soit 80 p. 100 de plus, pour un élève de l'enseignement privé traditionnel.

Je souhaiterais pour le moins, monsieur le ministre, obtenir une explication à propos de cette différence de traitement.

Au demeurant, je trouve regrettable la présentation actuelle des documents budgétaires qui sont mis à notre disposition. En effet, les subventions de fonctionnement aux deux types d'établissements d'enseignement agricole privé figurent sur une même ligne. Cela ne facilite pas la lecture, laissant planer une certaine ambiguïté sur la répartition des aides et obligeant à agir par déduction pour établir le montant respectif des crédits dont l'affectation est proposée.

S'agissant des crédits d'investissement qu'il est envisagé d'affecter à l'ensemble des établissements d'enseignement privé, c'est une fois encore à une réduction que l'on assiste. Cette situation ne va pas sans susciter une légitime inquiétude, tant il est vrai qu'une enveloppe de 5 millions de francs en crédits de paiement ne peut permettre d'envisager la modernisation, pourtant indispensable, des établissements concernés.

Sans doute l'Etat ne saurait-il être tenu de financer les dépenses d'investissement de l'enseignement agricole privé.

Il n'en convient pas moins, nous semble-t-il, de tenir compte du rôle que joue avec bonheur ce dernier dans l'enseignement professionnel agricole, remplissant ainsi une mission de service public, que lui reconnaît d'ailleurs la loi.

J'en aurai terminé avec l'enseignement agricole privé lorsque je vous aurai signalé, monsieur le ministre, l'intérêt de mettre en place dans les maisons familiales rurales de nouvelles filières permettant aux jeunes ruraux de bénéficier de formations qui tiennent compte des mutations du monde moderne et des débouchés nouveaux qu'elles permettent.

Trop peu de demandes déposées à cet effet ont, semble-t-il, été acceptées. Une meilleure appréciation des besoins s'avère nécessaire.

J'en viens maintenant à la deuxième partie de mon propos, que je souhaiterais consacrer au secteur agroalimentaire.

Ce secteur, on le sait, assure la transformation de deux tiers de la production agricole brute française. Son développement, dès lors, conditionne très largement l'avenir de notre agriculture en lui assurant les débouchés indispensables.

Ce développement, toutefois, ne pourra être assuré que dans la mesure où les industries agroalimentaires seront dotées des moyens leur permettant de surmonter les handicaps dont elles souffrent, de telle sorte que la France conserve son rang de premier exportateur mondial de produits alimentaires transformés et continue à bénéficier des ressources que ce secteur lui procure dans le domaine du commerce extérieur.

Un effort portant sur la formation et la recherche en particulier est indispensable. Il entre dans vos responsabilités, monsieur le ministre, de provoquer des initiatives de nature à permettre des avancées dans ces domaines, en coordination avec vos collègues également concernés.

On ne saurait en outre négliger l'importance du rôle des offices de produits. On ne peut que s'inquiéter dès lors de la réduction de la dotation qui leur est affectée. On peut craindre, en effet, que certaines filières de production n'éprouvent de ce fait de sérieuses difficultés à répondre à leurs besoins.

Dans le même ordre d'idées, il nous faut regretter une diminution des crédits réservés à des actions spécifiques en zone défavorisée et essentiellement destinés à des actions de promotion de produits alimentaires.

Plus que jamais, cependant, il apparaît nécessaire, sinon essentiel, de favoriser, grâce à une mise en valeur de leurs produits dans le cadre des appellations d'origine ou des labels, le développement et l'aménagement de zones en difficulté. Il me paraît regrettable que de telles actions risquent de ne pouvoir être poursuivies comme il le faudrait.

A ce point de mon exposé, je voudrais aborder la situation de notre viticulture et évoquer certaines questions relatives à ce secteur de la production agricole.

Il convient tout d'abord d'évoquer la vendange de 1989. Selon l'Onivins, la récolte atteint, cette année, un volume de 58,8 millions d'hectolitres, ce qui représente une légère progression par rapport à l'année dernière, mais reste inférieure de 12 p. 100 à la moyenne des récoltes réalisées de 1983 à 1987. La production de vins de qualité provenant de régions déterminées A.O.C. et V.D.Q.S. - appellations d'origine contrôlées et vins délimités de qualité supérieure - progresse de 4 p. 100 pour atteindre un volume de 21 800 000 hectolitres.

En revanche, la récolte de vins de table diminue de 4 p. 100. Cette évolution est, pour une part, due à la sécheresse qui a affecté le Languedoc-Roussillon, mais elle confirme une tendance à long terme à la reconversion des vignobles de vins de table vers des vignobles de vins de qualité supérieure ou des A.O.C. Cette évolution a été nettement mise en évidence par le récent recensement général de l'agriculture.

Cette reconversion régulière de la production de vins de consommation courante vers celle de vins de qualité correspond au reste à l'évolution de la demande : en effet, si la consommation globale de vins stagne, celle des A.O.C., des V.D.Q.S. et des vins de pays poursuit sa progression.

La viticulture constitue un atout essentiel pour notre commerce extérieur agroalimentaire : en 1988, les vins et spiritueux ont dégagé un excédent de 25,7 milliards de francs au lieu de 24,2 milliards de francs en 1987, soit une progression supérieure à 6 p. 100. Cette expansion de nos ventes de vins et spiritueux à l'étranger s'est confirmée cette année. Au cours du premier semestre, nos exportations ont connu une hausse de 12 p. 100, atteignant 14,8 milliards de francs. Il y a lieu de souligner que, si la croissance de nos ventes chez nos partenaires traditionnels - Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne, Etats-Unis - suit un taux de progression soutenue de 7 p. 100, nos exportations sur le marché japonais connaissent une expansion exceptionnelle qui a atteint 52 p. 100 au cours du premier semestre. Avec des importations qui atteignent 450 millions de francs, le Japon est devenu notre cinquième client.

Vous permettrez, mes chers collègues, au sénateur du Rhône de citer un dernier chiffre relatif à notre commerce extérieur viticole : durant les six premiers mois de cette année, le beaujolais a vu ses ventes augmenter de 14 p. 100 aux Etats-Unis.

**Plusieurs sénateurs sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R. Bravo !**

**M. Henri de Raincourt.** Ça s'arrose ! (Sourires.)

**M. Serge Mathieu.** La place essentielle qu'occupent les productions viticoles, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, exige qu'un effort permanent soit conduit par les professionnels, en liaison avec les pouvoirs publics, pour défendre et promouvoir les vins de qualité, en particulier les vins qui bénéficient d'une appellation d'origine contrôlée.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez inscrit les appellations d'origine parmi les priorités de la présidence française de la Communauté. Je souhaiterais, à cet égard, que vous fassiez part au Sénat des initiatives qui ont été prises à l'échelon communautaire pour la reconnaissance et la

défense des A.O.C. et des décisions qui ont été arrêtées par le conseil des ministres de l'agriculture des Douze qui s'est réuni, de manière informelle, il y a quelques semaines en Bourgogne.

La protection internationale des A.O.C. doit constituer une priorité de la politique viticole de la Communauté et de notre pays.

J'aborderai rapidement le problème de la gestion des droits de plantation, que vous avez évoqué lors du congrès de l'I.N.A.O. qui s'est tenu à Lacenas, en Beaujolais, au mois de juin dernier. Quelles dispositions ont été prises pour assurer le suivi du marché des droits, garantir sa transparence et mettre en place, à plus long terme, une « organisation du marché des transferts » ?

Chacun sait que l'I.N.A.O. et les organismes agréés pour effectuer les examens qualitatifs et organoleptiques des vins remplissent une mission essentielle pour la garantie de la qualité des A.O.C.

A cet égard, je me réjouis, monsieur le ministre, que le financement des organismes agréés et celui de l'I.N.A.O. aient enfin trouvé une solution à la fin de l'année dernière.

S'agissant de l'I.N.A.O., je relève que la subvention qui lui est allouée par votre ministère passe de 31,6 millions de francs en 1989 à 32,6 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1990.

L'office national interprofessionnel des vins remplit lui aussi d'importantes missions pour la régularisation des marchés et l'amélioration de la qualité des vignobles. A cet égard, monsieur le ministre, je vous demande de bien vouloir m'indiquer le montant du budget de l'office pour 1990 et des crédits consacrés au fonds d'amélioration structurel géré par cet établissement public.

En ce qui concerne la délimitation des zones au regard du droit à l'enrichissement des vins d'A.O.C., je vous saurais gré, monsieur le ministre, de m'indiquer où en sont les discussions communautaires en vue de faire passer la zone C1 en zone B.

Je terminerai mon propos en attirant votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité de protéger les vignobles d'A.O.C. contre les amputations excessives susceptibles d'être apportées à ces terroirs par des travaux d'aménagement ou d'urbanisme.

Plusieurs de mes collègues et moi-même, membres du groupe d'études de la viticulture de qualité, avons déposé une proposition de loi, en 1987, tendant à renforcer la protection des terroirs d'A.O.C. vis-à-vis de changements d'affectation intempestifs. Ce texte prévoyait notamment de soumettre à l'avis du ministre de l'agriculture les documents d'urbanisme ou les projets d'aménagement et d'équipement dont la réalisation serait de nature à entraîner la disparition de vignobles d'A.O.C.

Voudriez-vous m'indiquer, monsieur le ministre, si vous envisagez de susciter l'inscription de cette proposition de loi à l'ordre du jour complémentaire ou si un projet de loi sera déposé sur cette question ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, de l'attention que vous voudrez bien réserver aux différentes observations que je viens de formuler. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Souvet.

**M. Louis Souvet.** Monsieur le ministre, il y a, dans l'organisation de nos débats, un aspect sans doute pénible pour vous : je veux parler de la répétition des félicitations ou des reproches qui sont faits à votre budget. Je crains, hélas ! n'avoir pas découvert d'autres centres d'intérêt que ceux dont ont fait état mes collègues pour capter votre attention.

Il est un leitmotiv qui m'intrigue dans votre discours, monsieur le ministre, c'est votre manière d'euphorie, que je qualifierai d'impénitente, à propos de la situation de notre agriculture, euphorie qui trouverait sa raison d'être dans les résultats du dernier recensement général de l'agriculture : un nombre d'installations de jeunes dépassant les prévisions, un revenu agricole qui se porte bien, une qualification des agriculteurs qui laisse bien augurer de l'avenir.

Je me demande si cet optimisme n'est pas destiné à conjurer un mauvais sort. Car, vous le savez bien, votre budget obéit à une inéluctable rigidité pour plus de 55 p. 100

de ses crédits, qu'il s'agisse de la subvention au B.A.P.S.A., des interventions en faveur des offices ou de la bonification d'intérêt.

Or, comme pour aggraver cette fatalité, vous inscrivez dans les prévisions budgétaires une politique qui dénie tout caractère prioritaire à l'agriculture et devrait donc vous incliner à moins d'optimisme.

Qui convaincrez-vous, en effet, de votre intérêt pour l'agriculture française avec une progression globale des dépenses de 3,5 p. 100 - en fait de 1,5 p. 100 si l'on fait abstraction de la subvention au B.A.P.S.A. - alors que les dépenses de l'Etat augmenteront, en 1990, de 5,3 p. 100 ?

Votre projet de budget est doublement inquiétant. Il l'est sur le plan social, car il ne favorise pas la solidarité. Il l'est sur le plan économique, car il ne vous donne les moyens ni d'assurer votre mission d'aménagement du territoire ni de préparer le grand marché de 1993.

Sur le plan social, votre projet de B.A.P.S.A. mécontente beaucoup d'assujettis : les prestataires qui, au titre de l'assurance vieillesse, recevront une retraite inférieure à celle du régime général, les titulaires de pension d'invalidité qui recevront une aide insuffisante, mais, plus encore, les exploitants dont les cotisations augmenteront globalement de 6,8 p. 100, voire de 11,47 p. 100 pour l'assurance vieillesse. Et je ne parle pas de la baisse du pouvoir d'achat des allocations familiales.

Alors, je sais bien, monsieur le ministre, que vous mettez en œuvre une réforme de l'assiette des cotisations, désormais fondées sur le revenu professionnel et non plus sur le revenu forfaitaire des agriculteurs.

Permettez-moi de souhaiter que ce projet ne provoque ni un surcroît d'inquisition fiscale ni, pour certains, une majoration insupportable des cotisations.

Dans l'immédiat, vous le savez, votre projet de B.A.P.S.A. mécontente beaucoup de monde, les prestataires comme les exploitants. En outre, il ne constitue sans doute pas le meilleur moyen de rééquilibrer le système si l'on songe que le rapport cotisants-retraités sera de 0,75 en 1990 et 0,56 en 1992.

Votre budget étant, selon mon analyse, injuste sur le plan social, vous pourriez avoir opté pour l'efficacité sur le plan économique. Or c'est un choix inverse que vous avez fait, celui du désengagement. Je prendrai deux exemples.

Le premier concerne l'aménagement rural. Globalement, en termes de grandes fonctions, les crédits de votre ministère diminuent de 2,6 p. 100 par rapport à 1989. Pourtant, ce même ministère vient de publier une carte des cantons fragiles ou, pour parler clair, de la « France déshéritée ». Cela appellerait une action forte, à la mesure des protestations que nous avons entendues de votre part avant 1981.

Désertification avec moins de vingt habitants au kilomètre carré, vieillissement de la population, disparition des métiers, dégradation du patrimoine immobilier, on voit se développer de telles zones dans ma région de Franche-Comté !

Or ce sont les agriculteurs qui partent les derniers et qui, à ce titre, vous confèrent une responsabilité éminente, monsieur le ministre. Je m'explique : une action interministérielle digne de ce nom devrait vous conférer le rôle de chef de file, de coordinateur de la sauvegarde du territoire. M. Berchet vous disait voilà un instant que, compte tenu de ces responsabilités, vous devriez être ministre d'Etat. Je l'approuve.

Or c'est à ce moment précis que vous choisissez le désengagement pour laisser place à une France à deux vitesses, qui n'est pas conforme aux idéaux de justice que vous affichez.

Comment expliquer, sinon, l'insuffisance des crédits d'aménagement du territoire, du F.I.D.A.R., par exemple, qui, je le sais bien, est rattaché à un autre budget mais qui devient une institution malheureusement en perte de vitesse depuis 1981 et continue d'entretenir avec votre département des relations de sourde concurrence ? Vous en conviendrez, l'Etat a mieux à faire.

Mais vous ne faites pas mieux en matière d'aide à l'agriculture de montagne : baisse des crédits de l'I.S.M., baisse des crédits de promotion des produits alimentaires, stagnation des crédits destinés aux bâtiments d'élevage et à la mécanisation, sans parler du fonds interministériel d'autodéveloppement de la montagne qui, lancé à grands sons de trompe en 1985, régresse lentement.

Je vous ai parlé des agriculteurs de la Franche-Comté. Ceux du Doubs m'ont prié de vous transmettre certaines de leurs observations.

En premier lieu, ils vous rappellent que, lors de votre passage à Besançon, vous aviez publiquement pris l'engagement de modifier la réglementation des prêts spéciaux à l'élevage pour permettre la consolidation des prêts à court terme et le financement des cheptels d'engraissement bovins. Nous avons été déçus que vous ne puissiez pas tenir cette promesse.

Plus largement, il apparaissait indispensable que les demandes de prêts bonifiés soient résorbées par une majoration spécifique des enveloppes spéciales, compte tenu de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1990 du nouveau régime. Cela vous sera-t-il possible ? Je souhaiterais le savoir.

S'agissant des zones de montagne et des zones défavorisées, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles écrit qu'il est plus que jamais nécessaire, face aux difficultés croissantes auxquelles sont confrontées les zones à handicap, d'obtenir au minimum une actualisation et, dans certains cas, une revalorisation substantielle des indemnités compensatoires. Celles-ci restent en deçà du plafond communautaire et ont enregistré une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

Nous ne pouvons que constater le désengagement de l'Etat sur tous les fronts dans les zones défavorisées alors que l'aggravation des handicaps, tant structurels que conjoncturels, rend plus que jamais nécessaire une politique volontariste de développement et d'aménagement de l'ensemble des zones difficiles.

Les premiers efforts en ce sens, que nous avons pu constater dans les années antérieures, se trouvent ainsi réduits à néant.

On ne peut pas parler d'aménagement du territoire et d'entretien de l'espace - dont dépend le tourisme, vous le savez bien - sans s'en donner les moyens.

Enfin, les agriculteurs du Doubs constatent avec tristesse et agacement - le mot est faible ! - qu'on a voulu définir une représentativité « sur mesure » pour ceux qui siègent à la commission départementale des agriculteurs en difficulté. Cette mesure va à l'encontre du souhait maintes fois exprimé d'organisations syndicales fortes, représentatives et unitaires.

Reste 1993. Dieu sait que l'on n'est pas avaro de discours sur le sujet ! Or s'il y a un impératif absolu dans le secteur agricole et alimentaire à la veille de cette échéance, c'est bien la qualité des produits. C'est l'intérêt des consommateurs, des industriels, et plus encore des producteurs, qui gagneront plus.

Si l'on ajoute que, dans ce domaine, l'Europe du Sud dispose d'un atout reconnu face à l'Europe du Nord, alors il faut concentrer nos énergies - les vôtres surtout, monsieur le ministre - pour promouvoir la qualité de nos produits. Or j'entends plutôt vos collègues, M. Fauroux par exemple, développer ce thème. Vous êtes, sur le sujet, d'une remarquable discrétion, malgré les flonflons de Beaune, sans doute parce que les chiffres de votre budget vous inclinent à la prudence : réduction des crédits de protection sanitaire, réduction des crédits de promotion des produits de montagne, sans parler d'un signe qui ne trompe pas, la disparition du terme « qualité » de l'organigramme de vos services.

En fait, vous êtes revenu, sans crier gare, à la vieille conception de l'Etat-gendarme sanitaire alors que la qualité alimentaire se définit d'abord comme un patrimoine qui doit être sauvegardé ici et exporté chez nos voisins.

Mais peut-être ce désengagement sanctionne-t-il un constat élémentaire : la relative inertie de votre ministère dans ce domaine face au dynamisme de votre collègue de la culture.

Je n'en dirai pas plus, monsieur le ministre, si ce n'est pour conclure au trompe-l'œil de votre budget.

Vous pratiquez la politique du laisser faire qui livre notre territoire à la localisation spontanée des activités et notre appareil agro-alimentaire aux lobbies.

Or notre agriculture a besoin d'une action forte de l'Etat, celle qui a permis l'édification de la politique agricole commune, celle qui permet l'amélioration du revenu des agriculteurs par la vente de leurs produits à un meilleur prix. Et vous savez bien, à ce sujet, que « la modernisation de notre droit alimentaire », comme vous le dites souvent, est d'abord bénéfique pour les industriels de la transformation. Or, que je sache, vous êtes le ministre des agriculteurs.

Chacun, ici, comprend mieux alors votre discours incantatoire sur le thème d'une « agriculture, secteur dynamique et non sinistré ». Mais, vous le savez, les agriculteurs de France ne sont pas dupes. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roger.

**M. Jean Roger.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est désormais un lieu commun de constater que, depuis quelques années, les budgets de l'agriculture qui nous sont présentés démontrent qu'elle n'est plus une priorité pour les pouvoirs publics.

Pourtant, les productions agricoles sont un des principaux facteurs permettant de combler le déficit du commerce extérieur qui compromet l'équilibre financier de la nation.

Monsieur le ministre, vous nous écoutez attentivement, vous nous comprenez, semble-t-il, mais vous n'arrivez pas à nous satisfaire. Votre département ne jouit plus des mêmes égards que celui de vos collègues de l'éducation, de la recherche, de la culture et de la justice. Nous le regrettons vivement.

Que ce soit à Paris ou à Bruxelles, nous avons l'impression qu'on ne suit pas souvent les avis et les conseils d'un homme compétent et qu'on ne soutient pas son action.

Nous comprenons donc que votre tâche soit difficile.

Mais, à ce jeu-là, la situation rurale, qui se dégrade de plus en plus, risque, un jour, d'être explosive, car les agriculteurs, eux aussi, ont changé et ils ne resteront malheureusement pas passifs. Je n'en veux pour preuve que l'incident qui s'est déroulé, voilà quelques jours, dans un département voisin du mien, et au cours duquel la voiture d'un haut fonctionnaire, qui avait tenu des propos « légers », du genre : « Vous serez moitié moins nombreux dans quelques années », a vu sa voiture retournée. Ces propos tristement stériles, générateurs de violences, sont à réprimer.

On ne bafoue pas les gens inquiets impunément. Hier, en Midi-Pyrénées, les représentants des organisations professionnelles, unanimes, rompaient brutalement la discussion avec « M. Sécheresse », qui avait la difficile mission de faire admettre un plan très insuffisant et illusoire et, surtout, les surprenantes dispositions du report d'annuités d'emprunt pour les sinistrés.

On leur fait guili-guili sous le menton pour mieux leur asséner l'uppercut fatal.

Pour les mêmes raisons, dans mon département, les entrées de plusieurs perceptions, symbole du ministère des finances, ont été murées. Il est vrai que, dans ces cantons, les plus défavorisés et les plus sinistrés du département, 60 p. 100 des dossiers « Calamités 1988 » n'ont pas encore été retenus, peut-être parce qu'ils étaient mal rédigés.

Tous ces événements sont regrettables. Ils proviennent du fait que, depuis quelques années, les agriculteurs se sentent engagés dans une spirale de dégradation incontournable. Ils ont le sentiment que ce tourbillon les entraîne inexorablement vers le pourrissement de leur profession, et donc de leur existence.

Le revenu diminue ; l'annonce d'une hausse de 8,5 p. 100 est ridicule pour la plupart d'entre eux ; les jeunes cherchent ailleurs ; la population vieillit - 75 p. 100 des chefs d'exploitations ont plus de cinquante ans en Tarn-et-Garonne ; les charges d'exploitation les accablent toujours plus ; les charges sociales augmentent démesurément, sans renouvellement des actifs, alourdies encore par les dispositions sociales incitatives accompagnant les mesures de réduction des productions.

Pas étonnant que le B.A.P.S.A. doive, au détriment des investissements nécessaires, progresser de 4,9 p. 100, sans amélioration du régime des prestations, qui perdent en pouvoir d'achat !

La prestation vieillesse, absolument dérisoire - 2 825 francs par mois - conduit les paysans âgés, disposant de peu de ressources, à rechercher une sécurité complémentaire en acceptant des avantages sociaux liés à l'abandon des références laitières et à la prime d'arrachage des vignes, au préjudice des jeunes qui perdent ainsi leur potentiel de production ; ils n'ont plus de références laitières et ne peuvent plus cultiver la vigne.

Ce sont pourtant les deux productions clés de garantie d'un revenu minimum et aussi de leur maintien, car la production céréalière à laquelle ils sont condamnés est peu rentable dans le Sud. Sans perspectives sûres, ils doivent donc partir.

La boucle est bouclée, le boomerang revient. Les paysans disparaissent, rien ne les remplace. Il n'y a pas de politique d'aménagement rural. Les métropoles se gonflent de petit prolétariat ; la campagne se désertifie et brûle et, sans entretien, brûlera toujours plus.

Nous continuerons de courir après des chimères, en dépendant tout notre argent et en étant de plus en plus incapables de permettre à nos populations de vivre dignement ; les fonctionnaires sont insatisfaits de leur traitement et des équipements mis à leur disposition, etc.

Espérons qu'il y aura une prise de conscience et quelques améliorations !

Dans l'immédiat, pour en revenir aux mesures ponctuelles traduites par le projet de budget que vous nous présentez, nous approuvons, bien sûr, l'effort de solidarité réalisé envers le B.A.P.S.A., le dispositif d'abondement des crédits pour les agriculteurs en difficulté, le programme d'aide au revenu pour les plus touchés par les mesures communautaires, l'augmentation très sensible des crédits en faveur de l'enseignement agricole, celle de la dotation jeune agriculteur ainsi que les mesures intéressantes prises pour la santé animale et l'hygiène alimentaire, en vous rappelant, toutefois, que vous avez fort à faire pour les abattoirs.

Mais, il s'agit là, pour la plupart, de mesures n'apportant pas de solution positive et active aux problèmes et insuffisamment prospectives.

Nous regrettons que les crédits destinés à l'hydraulique ne soient pas en mesure de répondre aux besoins recensés. Si une politique véritable et efficace de l'hydraulique avait été conduite il y a quelques années, la sécheresse n'aurait pas provoqué le désastre que l'on sait.

Les crédits, s'ils avaient été engagés en temps voulu, outre qu'ils auraient satisfait les demandeurs, auraient été plus utiles en investissement qu'en indemnités.

Je me permets de vous faire observer, à ce sujet, que, dans la région Midi-Pyrénées, vous soutenez le projet de remise en état du canal de la Meste, organe essentiel de l'alimentation en eau de toute la Gascogne. Ce canal, propriété de l'Etat, n'a pas été entretenu. Il nécessite maintenant de très grosses réparations dont le coût s'élève à 25 milliards de francs sur dix ans. Or, vous faites supporter 30 p. 100 des dépenses par les collectivités territoriales, qui vont y consacrer une grosse part de leurs crédits hydrauliques, obérant ainsi les indispensables réalisations d'irrigation classique et les grands barrages indispensables pour assurer les ressources en eau nécessaires.

C'est là le résultat de l'incohérente gestion des trente dernières années !

Ce défaut de politique de l'hydraulique, qui aurait dû être lancé il y a vingt ans, parce que moins coûteuse, alors, et plus efficace, a accentué régulièrement les conséquences des sinistres sécheresses, qu'on n'arrive pas à traiter correctement.

Cela conduit les pouvoirs publics à proposer des mesures dilatoires, souvent irritantes et de plus en plus impopulaires.

Le « coup » du décalage du tableau d'amortissement des prêts bonifiés assorti de l'impossibilité d'accéder, ensuite, au bénéfice de nouveaux prêts bonifiés avant que le prêt concerné, plafonné, d'ailleurs, à 100 000 francs, ne soit échu, est très mal ressenti par ceux qui ont perdu une grosse partie de leur revenu.

Est mal ressenti aussi, l'accapement par l'Etat des disponibilités d'Unigrain.

Il en est de même pour le règlement du sinistre « pluviosité 88 », qui vient à peine d'être partiellement effectué pour 600 dossiers sur 2 600 en Tarn-et-Garonne, les autres courant de grands risques d'être mal réglés ou pas du tout.

Comment voulez-vous, dans ces conditions, que les exploitations agricoles, rendues de plus en plus fragiles en raison de l'évolution des techniques, des charges culturelles et des investissements lourds nécessaires pour affronter la concurrence, puissent subsister ?

En ce qui concerne les sinistres de 1989 - sécheresse et autres - qui ont entraîné d'incontestables dommages en zone non irriguée, soit 90 p. 100 environ dans mon département,

les attermolements, les tergiversations, les contrôles agricoles, et les super-contrôles financiers des pouvoirs publics, qui ignorent les commissions départementales d'expertise, sont très mal ressentis. Aucun arrêté interministériel n'est encore pris pour les fourrages, paraît-il, et il n'y a pas d'arrêté préfectoral pour le maïs, le sorgho et le tournesol non irrigués, dont on nous demande, en plus, un zonage. Sans irrigation, tout le département est à la même enseigne !

En outre, certaines dispositions prises ne correspondent pas aux promesses : 5 000 tonnes de céréales mises à disposition pour mon département équivalent à 50 kilos par unité de gros bétail - U.G.B. - soit l'alimentation parcimonieuse de quelques jours. Je me dispense de qualifier ce comportement, mais soyez sûr qu'il génère un fort désappointement !

Tout cela rend extrêmement urgente une réflexion approfondie sur le fonds d'intervention des calamités agricoles, qui supporte presque tout le poids des indemnités avec trop peu de moyens. La solidarité, qui joue dans d'autres situations, doit intervenir, couplée peut-être avec un système d'assurance, cogéré, certes, avec une absolue rigueur par les cofinanceurs : Etat et agriculteurs responsables.

C'est une question de survie pour la zone Sud, qui, je le rappelle, compte tenu des aléas climatiques, pédologiques et autres auxquels elle est soumise, rencontre des difficultés constantes, mais n'en reste pas moins une partie digne d'intérêt de la France et de l'Europe, et dont la population doit être maintenue à son niveau, coûte que coûte.

Le problème est identique pour les quotas laitiers. Vous venez d'obtenir un point de plus, soit 240 000 tonnes de références supplémentaires. Je vous en félicite.

Allez-vous tenir les promesses faites par vos prédécesseurs et par vous-même... (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*)

Cela a été promis à plusieurs reprises, y compris par vous, du moins je le pense, même si vous vous rétractez.

Allez-vous tenir cette promesse, disais-je, de compenser la réduction des quotas de certains départements, dont le mien, par suite de l'application d'une référence de base correspondant à une année de forte sécheresse - 1983 - ayant provoqué une importante réduction de la production laitière et aussi des abandons excessifs ?

Ces préjudices réglés, allez-vous répartir le solde égalitairement à l'échelon national et par entreprises, à charge pour elles de les accorder aux prioritaires ?

Actuellement, en Tarn-et-Garonne, un important groupe laitier espagnol investit 90 millions de francs dans une usine prévoyant de traiter 100 millions de litres de lait. Quel lait va-t-il traiter ?

S'il s'agit de celui des producteurs locaux, la production encadrée par les quotas sera insuffisante pour faire fonctionner les deux usines laitières déjà existantes. Auront-ils droit, alors, à un supplément de quotas à distribuer aux producteurs ? D'où viendront ces références, d'Espagne ou de la Communauté européenne ?

L'Europe agricole nouveau modèle est-elle en route ? L'« après-quotas » va-t-il commencer ? Les Espagnols seraient-ils mieux initiés à Bruxelles que nous-mêmes ? Auraient-ils su mieux que nous, s'adapter et se dépêtrer du frein d'une réglementation tatillonne, oiseuse et stérilisante ?

Ce serait là un premier pas pour secouer le joug, à mon avis tyrannique, de la Commission de Bruxelles, qui impose, sans discussion possible, son autorité exclusive et réglementaire à tort et à travers.

La C.E.E. n'a pas la politique dynamique de conquête des marchés qui lui aurait permis, sans doute, d'écouler une partie des excédents et lui aurait évité d'appliquer le seul mauvais remède de la réduction des productions.

L'exemple des Etats-Unis, qui, par des négociations actives avec les différents pays clients, ont reconquis en deux ans tous les marchés qu'ils avaient perdus, est à suivre.

Vu de l'extérieur, on a l'impression que la C.E.E. attend les clients, alors que les Etats-Unis et le Japon, en particulier, vont les chercher.

Face à une dégradation du prix et des perspectives de marché peu encourageantes, qu'attend-on pour mettre à l'intervention les quantités de maïs réclamées par l'Aquitaine, le Poitou-Charentes et mon département ? On a su plus facilement appliquer avec une extrême rigueur les Q.M.G., sans connaître d'ailleurs exactement la quantité de la collecte.



Je voudrais citer d'autres mesures vivement attendues par la profession, sans les développer puisque d'autres intervenants l'ont fait et le feront. Elles sont, pour la plupart, orientées vers une diminution des charges qui, en France, sont disproportionnées avec celles des autres pays de la C.E.E., gênant ainsi les facultés concurrentielles des agriculteurs de notre pays.

Il s'agit de l'allègement du poids de l'impôt sur le foncier non bâti, sans remise en cause des recettes des collectivités locales, en bon nombre rurales ; de l'aménagement de la fiscalité de transmission et de reprise des entreprises agricoles ; de la déductibilité des cotisations pour droits à retraite complémentaires ; des mesures favorables à l'investissement, en particulier les déductions pour investissements et risques climatiques ; de la déductibilité de la T.V.A. sur le fioul, immédiate ou au moins progressive, pour atteindre la parité en 1992 ; d'une dotation suffisante des offices ; d'une aide vraiment efficace pour les zones défavorisées ; de la mise en place d'un zonage objectif et rationnel pour le plan de développement des zones rurales ; enfin, du développement des entreprises de l'aval, le stockage et, surtout, la transformation étant trop peu développés en France.

Telles sont les quelques réflexions et observations qui m'ont été inspirées par l'examen du projet de budget de l'agriculture pour 1990 et par la situation préoccupante de l'agriculture de ma région et de notre pays.

Le comportement de l'Etat et celui de la C.E.E., dont la politique me paraît de moins en moins adaptée à la tâche qui lui incombe, m'inquiètent un peu. L'Europe a été créée pour survivre ; nous ne voudrions pas en mourir.

Monsieur le ministre, votre tâche est lourde, complexe et délicate pour assurer l'avenir de nos agriculteurs entre les écueils nationaux, européens et mondiaux. Votre responsabilité est grande.

A mon tour - malgré quelque amertume - il est de mon devoir de vous soutenir et de vous renouveler ma confiance.

Aussi, faisant abstraction de quelques réticences, je voterai votre budget, persuadé que seuls quelques arbitrages impératifs et la conjoncture vous ont empêché de faire mieux. *(Applaudissements sur les travées du R.D.E. et sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente, est reprise à vingt et une heures cinquante, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)**

### PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant l'agriculture et la forêt.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Authié.

**M. Germain Authié.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment d'aborder l'exercice 1990, le monde agricole, dans les zones fragiles et dans les zones de montagne, observe, parfois avec inquiétude, les résultats de l'exercice 1989 qui s'achève. Pourquoi ? La terrible sécheresse que nous venons de subir est la cause profonde de ce pessimisme. En effet, selon certaines informations, le revenu agricole français aurait augmenté de plus de 8 p. 100 en 1989. C'est heureux, mais il ne s'agit que d'une moyenne ; dans les départements les plus touchés par la sécheresse, il n'atteindra pas ce pourcentage !

Face à cette situation, et malgré votre volonté politique, monsieur le ministre, que nul ne peut contester, tout n'a pu être fait comme vous l'auriez souhaité et je suis sûr que vous le regrettez.

Certes, vous avez annoncé que des quantités importantes de céréales ont été mobilisées, et le prix de cession promis est très acceptable. L'application de ces mesures se révèle pourtant bien difficile sur le terrain, même si elles étaient, sans nul doute, bien ciblées au départ.

Pour l'instant, rien n'est arrivé - ou très peu - au niveau des exploitations. Seules les aides départementales ont été distribuées. Dans mon département, par exemple, dans la zone de piémont, vouée à l'élevage, on attend avec inquiétude les céréales à prix réduit. De combien de tonnes pourrions-nous disposer - la première notification se révèle en effet insuffisante - alors que les troupeaux, depuis longtemps descendus des estives, ont largement consommé les réserves prévues pour l'hiver ? Ne disposant pas de nourriture en quantité suffisante pour leur troupeau - à moins qu'elle n'arrive bientôt - les éleveurs, obligés de décapitaliser, verront l'avenir de leur exploitation compromis.

S'agissant des mesures financières, à combien s'élèvera l'enveloppe définitive qui permettra de reporter le dernier appel 1989 et le premier appel 1990 des cotisations sociales ? Là aussi, malgré les assurances, l'inquiétude est grande.

Par ailleurs, ainsi que vous l'a déjà indiqué le député de mon département à l'Assemblée nationale, le financement du report en fin de tableau d'amortissement d'une annuité est la mesure la plus attendue. En effet, le report de la seule partie « capital » pénaliserait tous ceux qui ont investi tardivement et qui comptabilisent surtout des intérêts dans leur tableau d'amortissement. Nous aurions préféré disposer d'une enveloppe départementale à répartir au cas par cas, sous la responsabilité du préfet, pour procéder à des allègements de dettes.

A quelle conclusion êtes-vous parvenu sur ce point à ce jour, monsieur le ministre ?

D'une façon plus générale, la sécheresse récente a encore aggravé - il ne faut pas se le cacher - la situation du monde agricole dans plus d'un tiers des départements. En Ariège, ce sinistre doublera le nombre des agriculteurs en difficulté et le portera à près de 800.

Face à cette situation, les crédits du volet III du F.A.D.A. - fonds d'allègement de la dette agricole - se révéleront insuffisants. Sur 380 dossiers déposés dans mon département, 35 seulement étaient agréés par la commission à la fin du mois d'octobre et cela malgré la volonté de tous d'aller au plus vite.

Où en sommes-nous parvenus aujourd'hui et de quel montant estimez-vous pouvoir augmenter les crédits sans lesquels nous ne pourrions pas aider efficacement tous ceux dont la situation le justifie ?

Telles sont, monsieur le ministre, les questions d'actualité qu'appelait, selon moi, la situation créée par l'année difficile que nous venons de connaître.

Il faut saisir cette occasion pour ouvrir le dossier hydraulique. Des phénomènes climatiques comme celui que nous avons connu cette année, d'ailleurs assez fréquents dans nos régions du Sud - avec une moindre intensité il est vrai - démontrent que les investissements hydrauliques ne sont pas qu'une source d'excédents horribles la Commission de Bruxelles, mais la meilleure garantie d'une régularité de la production, ce qui est essentiel en raison des investissements réalisés par les agriculteurs.

Les zones de coteaux et de piémont pourraient être aménagées afin de permettre l'irrigation d'une partie des exploitations. Ainsi, l'alimentation des troupeaux serait assurée et les agriculteurs pourraient se procurer quelques ressources en proposant à la vente les fruits de leurs modestes cultures.

Les crédits d'Etat sont mobilisés depuis plus de vingt ans sur de grands projets dont on ne voit jamais la fin et qui génèrent toujours plus d'agrandissements et d'améliorations, bref d'incessantes demandes de crédits.

Or, la « petite hydraulique », celle qui intéresse justement ces zones de coteaux et de piémont, est laissée à l'initiative privée soutenue par des aides du département. L'Etat devrait, selon nous, s'y intéresser sans plus tarder, étant entendu que l'irrigation dans ces zones doit être conçue différemment qu'en plaine, même si elle y est tout aussi indispensable.

Il serait préférable de doter, une fois pour toutes, la « petite hydraulique » des crédits nécessaires plutôt que d'attendre des catastrophes pour lui apporter des aides ponctuelles.

Mais la sécheresse a eu, hélas ! d'autres effets néfastes. Dans de très vastes portions du territoire national, en effet, le déficit en eau a compromis l'approvisionnement des systèmes communaux ou intercommunaux de distribution d'eau

potable. Ces difficultés sont venues s'ajouter pour nous, élus, à celles qu'a créées la mise en application des nouvelles mesures de contrôle de la qualité de l'eau potable distribuée.

Tout cela nous contraint, nous, ruraux, à des investissements considérables qui vont jusqu'aux travaux d'assainissement sans lesquels il ne saurait y avoir de politique de qualité de l'eau.

Nous avons apprécié, monsieur le ministre, les efforts que vous avez déployés, vous et vos services, pour obtenir qu'un pas en avant soit franchi dans les programmes du Fonds national pour le développement des adductions d'eau. Mais nous pensons qu'il en faudra d'autres et dans la même direction.

Aussi souhaitons-nous que les besoins soient réévalués compte tenu des nouvelles contraintes que nous imposent les enseignements de la récente sécheresse et compte tenu des objectifs de qualité de l'eau, liés tout à la fois à notre politique nationale de santé publique et à notre nécessaire alignement sur les normes européennes.

**M. William Chervy.** Très bien !

**M. Germain Authié.** Un nouvel inventaire des besoins en eau potable et des travaux d'assainissement en espace rural est donc nécessaire, et rapidement.

Un tel inventaire est tout aussi indispensable dans le domaine de l'électrification rurale. En effet, au nombre de vos objectifs, monsieur le ministre, figurent la modernisation des exploitations, l'organisation des filières et la recherche d'un équilibre nouveau dans lequel les emplois de la production artisanale et industrielle ainsi que les emplois de services prendront une place croissante.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous. Toutefois, de tels objectifs impliquent de nouvelles demandes de puissance électrique en des lieux où il n'en était demandé que peu ou pas du tout jusqu'à présent. Or, les activités compétitives actuelles sont non seulement toutes dépendantes de l'électricité, mais à des niveaux de puissance de plus en plus élevés. De tels besoins n'ont jamais été recensés et on peut en dire autant des extensions de réseaux. En effet, depuis très longtemps, elles ne sont plus prises en compte dans les besoins à couvrir par le Fonds d'amortissement des charges d'électrification.

**M. Roland Courteau.** Tout à fait !

**M. Germain Authié.** Cependant, en attendant que nous puissions nous appuyer sur les résultats d'un tel inventaire, je tiens à vous demander, monsieur le ministre, de veiller à ce que le programme d'électrification rurale du Fonds d'amortissement des charges d'électrification pour 1990 soit majoré en francs courants pour que l'enveloppe annuelle reste au moins égale à celle de 1989, qui était déjà insuffisante, compte tenu de l'ampleur des besoins que nous constatons sur le terrain et qui vont croissant.

**M. Paul Souffrin.** Très bien !

**M. Germain Authié.** Je ne voudrais pas abandonner le thème des services publics ruraux sans parler de l'élimination des déchets, service qui est à la charge de nos communes et uniquement de nos communes, je le rappelle. Là aussi, une nouvelle donne s'impose à nous, d'ordre réglementaire celle-là. Là aussi, nous devons nous aligner sur les normes européennes qui tendent à prévenir les pollutions dues aux incinérations. Ces normes sont devenues très dures, au point qu'elles ont provoqué l'abandon de plusieurs projets de construction d'usines d'incinération, du fait de l'augmentation non seulement des investissements exigés mais aussi des charges d'exploitation liées au respect des règles en vigueur.

Dans nos communes rurales, on ne sait plus où trouver des solutions économiquement viables pour l'élimination des déchets entre les différentes filières possibles et les réglementations sévères qui les encadrent. Je le dis sans passion, nos compatriotes des villes ont souvent la critique facile quand nous les accueillons avec les moyens qui sont les nôtres.

Il faudrait que la solidarité nationale joue davantage afin que nous puissions concrétiser les vœux que tout le monde formule, mais dont la charge nous est laissée à nous, maires des communes rurales. Mais là encore, et avant toute chose, il faudrait que nous mesurions l'étendue exacte des besoins pour pouvoir ensuite les satisfaire.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, les contraintes de conversion frappent les départements ruraux situés en zones fragiles ou en zones de montagne. La pression croissante des problèmes posés par l'intégration européenne et la disparition brutale de certains bassins d'emplois menacent gravement l'armature même de l'activité humaine dans nombre de nos vallées : une part croissante des terres agricoles sont libérées, avec les problèmes de gestion, voire les risques de catastrophes naturelles qui peuvent en résulter.

Il nous faut donc, tout en soutenant une activité agricole, nécessaire au maintien des équilibres naturels, apprendre à développer - sinon à maintenir - d'autres activités dans tous les secteurs, secondaire ou tertiaire.

La décentralisation doit être pour nous le moyen de remettre en cause les schémas traditionnels, en traçant les voies du redéveloppement autour de bassins d'activités modestes, mais homogènes.

Quatre priorités me paraissent devoir être retenues pour ces régions : faciliter l'installation de jeunes actifs et la reprise des entreprises et des exploitations ; assurer la gestion des espaces naturels agricoles et forestiers et prévenir l'extension des friches ; valoriser les potentialités de toute nature ; développer, enfin, de façon adaptée, les moyens les plus modernes de communication sans lesquels toutes les autres entreprises seront vouées à l'échec.

Si les collectivités locales doivent prendre une part décisive dans cette aventure, seul un soutien effectif de l'Etat et une meilleure mobilisation au niveau européen nous permettront de réaliser nos espérances. Aussi, monsieur le ministre, je serais heureux que vous puissiez, en quelques mots, définir vos orientations dans ce domaine.

Votre sérieux, votre pugnacité, votre dévouement au monde rural vous valent, malgré les difficultés, la confiance du monde agricole. Les initiatives législatives que vous avez prises, dont certaines sont encore en navette entre nos deux assemblées, démontrent, s'il en était besoin, votre volonté d'agir.

Le budget que vous nous présentez répond aux ambitions que vous n'avez cessé d'affirmer pour notre agriculture. Il tient compte de la conjoncture dans laquelle il devra être mis en œuvre et qui ne peut être oubliée.

Non, tout ne peut pas être fait et en même temps, mais vous êtes sur la voie qui, progressivement mais sûrement, vous conduira à la réussite. Telles sont les raisons qui m'amènent, monsieur le ministre, à voter votre projet de budget pour 1990. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Herment.

**M. Rémi Herment.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement a donc décidé de considérer l'agriculture comme un secteur non prioritaire. C'est ce qui apparaît, à l'évidence, quand on examine dans le détail votre budget, monsieur le ministre.

Un grand nombre de mes collègues ont déjà évoqué l'essentiel des points de faiblesse de ce budget, ce qui me dispense d'y revenir pour me consacrer davantage, on le comprendra, aux répercussions qu'il entraîne dans ma région, singulièrement dans mon département.

A plusieurs reprises d'ailleurs, je vous avais sensibilisé à ces problèmes par différents courriers, restés jusqu'alors sans réponse. Je ne vous le reproche pas : nous étions à la veille de cette discussion budgétaire. Permettez-moi de vous livrer à nouveau ici les préoccupations essentielles des agriculteurs meusiens !

Quelles sont-elles ? Les charges en agriculture, plus particulièrement les taxes affectant le foncier non bâti, et le poids des cotisations sociales, qui progressent de 6,8 p. 100.

S'agissant de la politique du crédit, il était demandé avec force une amélioration de la situation par une baisse significative des taux d'intérêt pratiqués et par une augmentation de l'enveloppe des prêts bonifiés. De plus, la dotation aux jeunes agriculteurs, dont les professionnels souhaitaient qu'elle augmente de 10 p. 100, ne le serait, semble-t-il, que de 6 p. 100, ce qui pénalise, il faut en convenir, l'agriculture de demain.

Il est vrai que la mise en œuvre dans ces départements d'une telle politique retentit douloureusement, non seulement sur les intentions de développement économique des exploi-

tations, mais aussi et surtout sur la situation financière d'un grand nombre d'agriculteurs qui risquent, à court terme, de devoir abandonner la profession.

Il est urgent, pour contrarier cette tendance, d'autoriser la Meuse à produire beaucoup plus.

Vous êtes, monsieur le ministre, le président en exercice du conseil des ministres de l'agriculture communautaire. Aux côtés des producteurs de céréales, je revendique avec force la suppression de la taxe de coresponsabilité devenue, aujourd'hui, totalement injustifiée.

En matière de production ovine, les éleveurs s'inquiètent de l'évolution possible de la politique communautaire, notamment en raison des propositions de la Commission relatives à l'organisation commune du marché intéressé.

Autre point essentiel, la suppression de la taxe sur le fioul domestique, revendiquée avec force, n'est toujours pas décidée. Quelles sont les perspectives à ce sujet, monsieur le ministre ?

S'agissant des quotas laitiers - autre problème évoqué - bien que nous soyons relativement satisfaits du 1 p. 100 supplémentaire qui vient d'être accordé à la profession, les départements comme le mien, la Meuse, sont encore loin du compte.

Alors qu'il apparaît que la production ovine est largement déficitaire en France, elle doit être d'autant plus encouragée qu'elle est susceptible de valoriser et de diversifier la production des agriculteurs menacés de devoir mettre certaines de leurs terres en friches. Or les propositions de la Commission semblent aller à contre-courant.

Ni l'augmentation des autorisations d'importation en provenance du marché mondial, notamment de Nouvelle-Zélande, ni le maintien des distorsions induites au niveau intracommunautaire, qui favorisent la Grande-Bretagne, ne sont favorables aux intérêts des producteurs français. Il ne faut pas, monsieur le ministre, que les propositions de la Commission lèsent, de façon inacceptable, les éleveurs ovins français.

J'aurais pu développer mon intervention et évoquer plus de sujets si mon temps de parole n'avait pas été limité. Toutefois, permettez-moi de poser une dernière question, elle aussi vitale pour notre agriculture : où en est l'évolution du dossier « éthanol », alors que les « pompes vertes » se multiplient aux postes de distribution français ?

Il est essentiel que toutes ces questions reçoivent des réponses satisfaisantes pour que le département de la Meuse, que j'ai l'honneur de représenter et que vous connaissez, monsieur le ministre - vous assistiez, en effet, dans ma commune, à la dernière finale du concours national des labours - retrouve des raisons d'espérer en enrayant une désertification déjà fortement pénalisante pour toute l'économie du secteur. De vos réponses dépendra naturellement mon vote sur ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.D.E., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Raincourt.

**M. Henri de Raincourt.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cet instant de la discussion, bien des choses ont été dites, et souvent redites. Mon exercice n'en est que plus difficile.

Je n'insisterai donc pas sur les crédits budgétaires proprement dits, et j'évoquerai un certain nombre de problèmes dont souffre notre agriculture.

Dans cette décennie qui nous sépare de la fin du siècle, notre agriculture devra relever un certain nombre de grands défis, parmi lesquels figurent une concurrence internationale accrue, l'ouverture des frontières du Marché commun et la poursuite de la réforme de la politique agricole commune.

Lors de votre entrée en fonctions, monsieur le ministre, vous avez manifesté dans la presse nationale votre confiance dans le monde agricole en déclarant que l'agriculture française avait eu, dans les années récentes, la capacité de s'adapter aux importants changements intervenus dans les domaines réglementaire et économique.

Je partage votre appréciation. Il n'en reste pas moins vrai que la pleine prise de conscience des enjeux à venir - ils sont au premier chef de la responsabilité de votre ministère et du Gouvernement - reste présente à mon esprit lorsque j'écoute vos propos et leur donne, quelle que soit la manière dont vous les présentiez, une valeur prospective.

Les résultats du recensement général de l'agriculture sur les dix dernières années vous ont donné l'occasion, mon collègue Jean Boyer l'a rappelé, d'exposer les trois orientations majeures qui, selon vous, doivent guider notre agriculture.

La préparation du X<sup>e</sup> Plan - il a été adopté par la Haute Assemblée l'année dernière - avait déjà donné lieu à un important travail de prospective dont les conclusions avaient été largement diffusées par M. Louis Perrin, alors président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Je reviendrai dans un instant sur ce rapport.

Je souhaite souligner que l'analyse de ce projet de budget repose sur de nombreux instruments d'analyse.

Notre agriculture, c'est un lieu commun de le dire, est en mutation. Un nouveau cycle économique naît, quarante ans après celui qui avait été organisé dans l'immédiat après-guerre.

A l'époque, les trois objectifs étaient les suivants : tout d'abord, assurer l'approvisionnement alimentaire de la France grâce à une modernisation technique des méthodes de production, ensuite, contribuer à l'équilibre des marchés extérieurs, enfin, constituer un marché pour l'industrie nationale.

C'est sur la base du concept d'un développement agricole accordant un rôle prépondérant aux organisations agricoles - le monde agricole lui manifeste encore son attachement - que furent poursuivis et largement atteints ces trois objectifs.

Un tournant se dessina à l'orée des années quatre-vingt, où la baisse constante du revenu agricole et les excédents remirent en cause le principe moteur de la modernisation, à savoir la croissance des débouchés.

L'actualité de cette notion de modernisation demeure cependant réelle. On la retrouve dans vos orientations et dans le rapport Perrin. Qu'en est-il exactement ?

« Modernisation de l'appareil productif », dites-vous, et, dans le même temps, « ouverture du monde agricole sur la société, l'Europe et le monde ». Ces deux objectifs sont, à mon sens, étroitement liés.

Ainsi, le rapport Perrin avait proposé qu'un contrat de modernisation engage réciproquement les agriculteurs et les pouvoirs publics entre 1989 et 1992.

Deux dispositions ont été ou vont être adoptées par le Parlement. Elles portent sur la révision de l'assiette des cotisations sociales et l'assouplissement du contrôle des structures.

D'autres mesures sont attendues, en particulier la révision de l'impôt foncier non bâti. Il est inutile de revenir sur le fait que ce dossier retient l'attention de tous les élus locaux, en particulier dans le monde rural. Son traitement requiert cependant une vigilance accrue car la situation française et celle de nos partenaires européens doivent être comparées.

L'ouverture sur l'Europe - c'est l'un de vos objectifs, monsieur le ministre - passe par une meilleure prise en considération d'une situation concurrentielle dans laquelle les entreprises agricoles françaises subissent un handicap en raison de leur régime fiscal. On peut, à l'évidence, parler d'une situation de surimposition par rapport aux autres pays européens et M. Souplet a cité le chiffre de 1 000 francs de plus à l'hectare. En Europe, la part de l'impôt foncier sur la production agricole est la plus élevée en France et la plus basse en Grande-Bretagne.

A cet égard, je me félicite que le rapporteur spécial, mon ami Roland du Luart, ait défendu lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances un amendement adopté par la majorité sénatoriale et allant dans le sens d'un allègement de la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur le ministre, votre collègue M. Charasse a déclaré qu'il pouvait retenir cette proposition dans l'optique de la préparation du projet de budget pour 1991, sauf si le dossier relatif à la réforme de l'assiette de la taxe avait suffisamment avancé d'ici là.

Je regrette, pour ma part, que notre suggestion n'ait pas eu, dès cette année, l'oreille du Gouvernement. Son coût est relativement peu élevé et la part de l'Etat dans le financement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est faible, voire négligeable - 3,51 p. 100 du produit total encaissé par les collectivités locales, contre plus de 28 p. 100 pour la taxe professionnelle - comme le souligne le dernier rapport du conseil des impôts. Nous serons donc très attentifs à la suite qui sera réservée à cette affaire.

**M. Alain Pluchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Très bien !

**M. Henri de Raincourt.** La réforme de l'assiette de la taxe sur le foncier non bâti est donc actuellement à l'étude. M. le ministre délégué chargé du budget nous l'a rappelé.

Un groupe de travail dont vous assurez, je crois, la présidence est constitué. Il est composé de représentants de votre ministère et du ministère des finances ainsi que des organisations agricoles. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous donner quelques éclaircissements sur l'état d'avancement de ses travaux ?

Ce groupe de travail étudie, bien entendu, la question de la refonte générale de la fiscalité locale. Le Gouvernement ne semble pas prêt à s'y engager et préfère procéder par touches successives, comme l'a prouvé l'adoption à l'Assemblée nationale, en seconde délibération, de l'amendement concernant la suppression de la part départementale de la taxe d'habitation.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, quel degré d'urgence vous comptez accorder à ce dossier. Le monde agricole observe.

Sa revendication, qui va jusqu'à la suppression totale de la taxe sur le foncier non bâti, est déjà vieille de plusieurs années ; elle souligne bien que les taux sont excessifs et, surtout, inégaux sur l'ensemble du territoire.

Cette revendication est aussi considérée comme une condition du développement de l'agriculture extensive, en particulier dans les zones défavorisées, je n'insiste pas.

Le rapport Perrin avait suggéré l'instauration d'une assiette prenant pour référence les résultats économiques de l'exploitation. Le rapport Hervé sur la fiscalité locale a, quant à lui, proposé d'asseoir la taxe sur la valeur ajoutée. Je vous demande, monsieur le ministre, dans quelle voie vous souhaitez vous engager.

Le dossier communautaire le plus récent relatif au secteur agricole concerne le relèvement de 1 p. 100 des quotas laitiers. Cette mesure a été prise lors d'un conseil des ministres que vous présidiez le 21 novembre 1989.

Le bilan dressé par l'Onilait - l'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers - sur les conséquences de la maîtrise de la production laitière mise en place depuis le mois d'avril 1984 montre que les quotas ont profondément modifié les structures de production. En cinq ans, le nombre des producteurs livrant aux laiteries a diminué de 39 p. 100. Cette évolution inquiétante s'observe sur l'ensemble du territoire et atteint de façon identique aussi bien les zones de plaine que les zones de montagne, et ce malgré les mesures qui sont prises en faveur de ces dernières.

Monsieur le ministre, je souhaiterais savoir quels seront les effets attendus de cette nouvelle décision sur la production française et comment sera réparti le relèvement de 1 p. 100 des quotas laitiers.

A votre entrée en fonctions, vous auriez plaidé pour une pause des réformes communautaires. Ce souhait est-il toujours le vôtre ?

L'ouverture sur l'Europe passe désormais par une plus grande ouverture vers les pays d'Europe centrale. La Pologne et la Hongrie ont déjà fait l'objet de mesures budgétaires spéciales, puisqu'un crédit de 300 millions d'ECU devait être inscrit en leur faveur dans le budget communautaire pour 1990. Pourriez-vous nous donner des indications sur la répartition de ce crédit, monsieur le ministre ?

La Pologne a demandé une importante aide alimentaire d'urgence. Dans l'Yonne, voilà deux mois, j'ai pris l'initiative de rassembler 200 000 francs afin d'acquérir du lait en poudre.

Cette action symbolique et sans commune mesure avec les besoins de ce pays montre bien que, lorsqu'un département sait rassembler ses communes, ses entreprises et ses habitants, il peut mener une action positive.

Dans quelques semaines, un semi-remorque quittera donc l'Yonne pour la Pologne, sa cargaison permettra de nourrir 2 500 nourrissons pendant trois mois, d'offrir 200 000 litres de lait à nos amis Polonais.

**M. Christian Poncelet,** président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

**M. Henri de Raincourt.** Par ailleurs, il est bon de savoir que, dans certains milieux agricoles, des inquiétudes commencent à naître quant aux conséquences des événements de l'Europe de l'Est sur nos échanges commerciaux.

Notre collègue M. Souplet, avec l'autorité qui est la sienne, a fait un long développement sur ce sujet lors de la discussion générale du projet de loi de finances, et y est encore revenu cet après-midi.

Je suis d'accord avec lui, il faut être prudent dans la manière d'engager les accords bilatéraux ultérieurs avec ces pays dans le domaine agricole.

Actuellement, il est essentiel, pour donner aux habitants de ces pays un signe d'espoir et leur montrer que quelque chose a changé, de mettre en place une aide alimentaire puissante et de renforcer dans le même temps notre politique agricole commune.

Monsieur le ministre, j'aimerais savoir si la réflexion qui ne manquera pas de s'engager sur la création d'une fondation européenne pour la formation des cadres de tous les pays d'Europe de l'Est fera une place à la formation des agriculteurs. « Une première », en quelque sorte, a eu lieu en France, entre la fin octobre et la mi-novembre, qui a consisté à faire suivre un stage de gestion à quinze cadres de l'agriculture soviétique, en particulier des responsables de kolkhozes. La politique d'ouverture est donc bien engagée dans ce domaine.

J'aimerais aborder maintenant quelques dossiers français, même si certains d'entre eux ont déjà été largement traités par d'autres orateurs.

A mon tour, je tiens à appeler votre attention sur la filière de l'éthanol, m'appuyant en cela sur l'excellent rapport publié par le Sénat en 1986. Quelles sont les intentions du Gouvernement en ce domaine ?

S'il est sans doute vrai que l'éthanol dans l'essence n'est pas la panacée - c'est du moins ce que l'on nous répond - c'est cependant une probable porte ouverte vers l'agriculture de demain, qui fournira les matières premières à de nombreux secteurs industriels, il est donc fondamental, dans cette perspective, que le Gouvernement dise clairement aux agriculteurs s'il croit au développement de cette filière.

Plus généralement, qu'entend faire le Gouvernement s'agissant de l'usage non alimentaire des produits agricoles ?

Je terminerai mon propos en déplorant à mon tour la chute relativement constante des crédits consacrés aux subventions d'investissements accordées par l'Etat aux établissements agricoles privés ; certains établissements de ce type - nous en connaissons les uns et les autres dans nos départements respectifs - sont dans un état déplorable. Il faut sortir de cette situation, afin de donner à nos jeunes de meilleures chances de formation.

Tels sont, monsieur le ministre, les problèmes importants que je souhaitais soulever ; je vous remercie des réponses que vous voudrez bien m'apporter. En effet, ce n'est pas la seule évolution des crédits qui fera qu'un projet de budget sera forcément bon ou mauvais ; il est indispensable que le Gouvernement français dise aujourd'hui aux agriculteurs ce qu'il attend d'eux pour assurer l'avenir de l'agriculture française.

L'agriculture, depuis des décennies, a su répondre présent à chaque rendez-vous que le pays lui a fixé. Indiquez-lui les voies de son développement ; vous savez aussi bien que moi qu'elle saura s'y engager sans crainte ni retenue, et avec la volonté de servir la France. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Poncelet.

**M. Christian Poncelet.** Monsieur le ministre, avec une progression de 3,5 p. 100 de ses crédits en francs courants, le projet de budget du ministère de l'agriculture ne figure pas, c'est évident, au rang des priorités du Gouvernement.

Cette augmentation de 3,5 p. 100 doit être comparée au glissement des prix, qui devrait s'élever, en 1990, à 2,5 p. 100. Par conséquent, la croissance réelle des crédits consacrés au ministère de l'agriculture n'est que de 1 p. 100, comme plusieurs orateurs précédents l'ont d'ailleurs fort judicieusement remarqué.

Comme M. le rapporteur spécial, notre excellent collègue Roland du Luart, l'a souligné, vos marges de manœuvre sont donc extrêmement faibles, monsieur le ministre, en raison de la progression régulière des dépenses de protection sociale, lesquelles mobilisent une part croissante des crédits au détriment, hélas ! des actions économiques de votre ministère ; or, ces dernières sont particulièrement indispensables, en raison non seulement de la prochaine réalisation du marché unique,

mais aussi des besoins importants exprimés par les pays de l'Est, lesquels s'ouvrent à la liberté et seront de plus en plus demandeurs de produits alimentaires auprès des nations occidentales.

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. Christian Poncelet.** Cette constatation me conduit à regretter qu'aucune disposition n'ait été recherchée cette année, hormis les crédits du ministère, en particulier sur le plan de la fiscalité.

C'est la raison pour laquelle je me réjouis de l'adoption des amendements retenus par une très large majorité du Sénat, lors de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances : ainsi, la déduction pour autofinancement a été portée à 20 000 francs et pourra atteindre 20 p. 100 du bénéfice dans la limite de 50 000 francs. Cette proposition, formulée par les organisations professionnelles depuis fort longtemps, pourrait être satisfaite si cette disposition, adoptée par le Sénat, était acceptée par l'Assemblée nationale et par le Gouvernement.

Cette déduction pourra également être utilisée non seulement pour acquérir ou créer des immobilisations amortissables ou des stocks à rotation lente, mais aussi pour acquérir des parts de coopératives.

Les dispositions adoptées par le Sénat concernant la transmission des biens professionnels agricoles me paraissent également constituer une heureuse initiative et je forme le vœu qu'elles subsistent à l'issue du vote à l'Assemblée nationale.

J'espère, monsieur le ministre, connaissant votre attachement au monde agricole, que vous saurez nous appuyer, sur ces points tout au moins, afin que votre collègue M. le ministre de l'économie, des finances et du budget veuille bien accepter ces propositions raisonnables du Sénat, qui résultent bien évidemment d'une concertation avec les organisations professionnelles et les compagnies consulaires de l'agriculture.

**M. Auguste Cazalet.** Très bien !

**M. Christian Poncelet.** Ces remarques préalables étant faites, je limiterai mon propos à trois aspects particuliers des crédits du ministère de l'agriculture : les quotas laitiers et les efforts de restructuration laitière, le problème des calamités agricoles et le remembrement.

S'agissant des quotas laitiers, je me félicite, monsieur le ministre, de la décision prise par les ministres de l'agriculture des douze pays de la Communauté économique européenne de relever de 1 p. 100 les quantités retenues, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 1989, afin de permettre aux agriculteurs en difficulté d'augmenter leur production.

**M. Auguste Cazalet.** Très bien !

**M. Christian Poncelet.** Il convient - nous sommes objectifs, vous le voyez - d'apprécier le rôle que vous avez joué dans cette affaire. En contrepartie, néanmoins, je note que le prix d'intervention du beurre baissera de 2,5 p. 100 et que celui de la poudre écrémée de lait diminuera de 0,75 p. 100, alors qu'en cas de dépassement la pénalité sera majorée - écoutez bien le pourcentage, monsieur le ministre, mes chers collègues ! - de 15 p. 100.

S'agissant de la répartition de ces 250 000 tonnes de lait supplémentaires, qui seront affectées en priorité, avez-vous dit, monsieur le ministre, aux agriculteurs en difficulté « pour faciliter l'installation des jeunes et débloquer des situations absurdes » - je souscris bien évidemment à votre observation particulièrement pertinente sur ce dernier point - pourriez-vous nous assurer qu'elles ne seront pas concentrées uniquement sur certains départements gros producteurs au détriment des départements moins favorisés, dont la situation est particulièrement exposée ?

Vous ne serez pas étonnés, monsieur le ministre, mes chers collègues, que je fasse plus particulièrement référence, ici, au département des Vosges, qui, comme vous le savez, a été pénalisé par l'année de référence retenue pour le calcul des quotas, ce qui a conduit mon département, avec d'autres, à engager une procédure auprès de la Cour de justice de Luxembourg pour mauvaise application des décisions communautaires, qui pénalise outrageusement les agriculteurs de ce département.

En ce qui concerne les opérations de restructuration laitière, qui constituent le volet complémentaire de la politique des quotas, il serait utile, à mon avis, que vous indiquiez au

Sénat vos perspectives pour 1990, non seulement en termes quantitatifs, mais aussi en termes de moyens financiers disponibles, et ce afin de répondre précisément à la restructuration qui m'apparaît indispensable en application de la politique des quotas, même révisée.

Le deuxième point sur lequel je souhaite attirer votre attention concerne les calamités agricoles.

Certes, le département des Vosges a moins souffert que certains départements du Sud-Ouest - il convient de le reconnaître - encore que la sécheresse ait entraîné une prolifération anormale de nuisibles comme les campagnoles, pour la destruction desquels le conseil général que je préside a engagé des crédits importants de plusieurs millions de francs.

Mais la sécheresse de 1989, survenant après les calamités des années passées, pose avec une acuité accrue le problème du régime d'indemnisation des calamités et de son financement.

Je sais que la réforme de la loi de 1964 et de ses décrets d'application est à l'étude depuis plusieurs années. N'est-il pas temps de se fixer des échéances et de faire maintenant des propositions ? On ne peut renvoyer éternellement la solution de ce problème préoccupant aux années futures !

Quant au financement du fonds national de garantie des calamités agricoles, il est toujours aussi précaire. N'est-il pas temps, là encore, que le Gouvernement s'engage sur des propositions de réforme ?

En dernier lieu, je souhaite évoquer d'un mot la question du remembrement. Certes, me direz-vous, ce sont les départements qui arrêtent la programmation des opérations, concluent les marchés et règlent les dépenses éligibles à la dotation globale d'équipement.

En 1988, d'après les statistiques officielles, les départements ont financé, dans l'ensemble de la France, 71 p. 100 du total des dépenses engagées au titre du remembrement, l'Etat ne finançant, pour sa part, que 5 p. 100 des opérations. Dans les régions, où beaucoup reste encore à faire en matière de remembrement, je considère - c'est une interrogation que je vous adresse, monsieur le ministre - que l'Etat pourrait contribuer davantage au financement d'opérations exemplaires au lieu de poursuivre ce que nous appelons son « désengagement ». Il doit conserver, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, un rôle d'impulsion et d'incitation, ce qui n'est pas le cas actuellement ; la profession et les élus le regrettent.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations et suggestions ponctuelles que je souhaitais soumettre à votre appréciation. Puissent-elles retenir votre attention et recevoir, grâce à votre intervention, le soutien du Gouvernement et du Parlement ! (*Bravo ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Masseret.

**M. Jean-Pierre Masseret.** A l'occasion de ce débat sur le budget de l'agriculture, je me contenterai de vous interroger brièvement, monsieur le ministre, sur la répartition du « 1 p. 100 » de supplément des quotas laitiers, dont le conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté économique européenne a décidé le principe.

Cette décision, dont chacun se félicite, nous vous la devons, monsieur le ministre, puisque c'est vous qui l'avez proposée à la Communauté économique européenne. Elle se traduit, de nombreux orateurs l'ont indiqué, par l'attribution aux producteurs français d'un quota de 250 000 tonnes de lait supplémentaires, qu'il vous appartient maintenant de répartir. Nombreux sont évidemment ceux qui espèrent bénéficier de cette mesure.

Monsieur le ministre, quelles sont vos intentions à ce sujet ? Selon quelles modalités comptez-vous répartir ces 250 000 tonnes ? Bien sûr, je souhaite appeler tout particulièrement votre attention sur les régions qui, comme la Lorraine, ont souffert de calamités en 1983, année qui a servi de point de départ pour le calcul des quotas devant être attribués à chaque entreprise et à chaque producteur.

Il se trouve que 1983 a été une année particulièrement difficile pour l'agriculture lorraine. Les anomalies ou les retards résultant du choix de cette année comme base de référence n'ont été, depuis, que partiellement corrigés. L'insuffisante compensation de cette situation alimente un sentiment d'injustice parmi les producteurs de lait lorrains, de sorte que

ceux-ci contestent volontiers aujourd'hui le montant des pénalités que réclame l'Onilait, l'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers.

Il serait donc judicieux, monsieur le ministre, de trouver une solution à ce délicat problème des quotas de référence, qui constituent un motif d'insatisfaction.

Bien entendu, je ne peux que me réjouir de cette décision relative au « 1 p. 100 », mais, sachant que beaucoup de régions sollicitent une attribution complémentaire, je souhaite que, dans la répartition à laquelle vous allez procéder, monsieur le ministre, la Lorraine ne soit pas oubliée. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Daunay.

**M. Marcel Daunay.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous ne serez pas surpris que, avant d'aborder le projet de budget qui nous est soumis, un Breton évoque les mesures concernant la sécheresse, cette calamité climatique dont on n'a pas fini de mesurer les conséquences.

En effet, pour les éleveurs, le plus dur est encore à venir : la rupture des stocks fourragers, pour bon nombre d'entre eux, au cours de l'hiver. Du fait de l'insuffisance des moyens dégagés par le Gouvernement et de l'extrême lenteur de leur mise en œuvre, les agriculteurs seront, de toute façon, loin de voir compensées les pertes qu'ils ont subies.

Les agriculteurs n'ont d'ailleurs jamais demandé la prise en charge de la totalité de leurs pertes par la collectivité. Ce sont des gens tout à fait capables d'assumer les risques inhérents à leur métier, vous le savez aussi bien que moi, monsieur le ministre.

Examinons, si vous le voulez bien, la situation de manière plus détaillée.

Vous avez fait part, monsieur le ministre, de mesures spécifiques et attendues de mise à disposition de céréales permettant aux éleveurs qui se trouvent en difficulté d'attendre le mois d'avril, en espérant que le printemps prochain se révélera un peu moins défavorable.

Je prendrai l'exemple de mon département d'Ille-et-Vilaine, auquel ont été affectées 16 000 tonnes de céréales à prix réduit, pour des besoins estimés à 90 000 tonnes ! Cela vous paraît-il sérieux ? Cela vous semble-t-il de nature à permettre de panser les plaies de ceux qui se trouvent en difficulté ?

Pour l'ensemble de la France, environ 314 000 tonnes de céréales ont été attribuées globalement aux trente-sept départements ayant fait valoir des besoins évalués au total à 1,5 million de tonnes.

La complexité des procédures mises en place pour pouvoir bénéficier des mesures arrêtées et leur caractère très restrictif - je pense notamment à l'interdiction de contracter à nouveau un prêt bonifié pour le futur bénéficiaire d'un étalement des charges financières - les rend d'application très difficile, voire dangereuse. En tout cas, cela leur enlève une grande partie de leur intérêt et retarde leur mise en œuvre.

Or il faut faire vite et faire simple - vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre. Il faut surtout permettre aux éleveurs sinistrés de passer le cap difficile de l'hiver et les aider à faire face à l'approvisionnement du cheptel.

Depuis l'annonce des premières mesures, aucune n'a été concrètement mise en œuvre. Ce n'est peut-être pas votre faute, monsieur le ministre, mais les agriculteurs concernés attendent.

Ce retard est d'ailleurs dû, pour une large part, au zèle tatillon dont une partie de l'administration a fait preuve. Pourquoi a-t-on envoyé dans les départements des « super-contrôleurs » ou des « super-instructeurs », qui ont réduit à néant tout le travail constructif qui avait été accompli à la fois par les D.D.A. et par la profession ? Je souhaite donc, monsieur le ministre, que vous interveniez rapidement afin que cette erreur soit réparée dans les meilleures conditions.

Les arrêtés préfectoraux n'ont pu être pris que récemment. Encore le problème n'est-il que partiellement réglé à cet égard ! Or la mise en œuvre concrète des mesures d'urgence dépend de la parution de ces arrêtés préfectoraux.

Je sais que vous êtes avant tout guidé par le souci de bien faire. Malheureusement, entre les instructions qui sont données à Paris et l'exécution qui en est faite sur le terrain, il y a parfois un fossé. Il faut le combler. C'est la raison pour laquelle je souhaite, monsieur le ministre, que vous mettiez

rapidement fin à ces démarches tatillonnes dans lesquelles ont paru se complaire certains hauts fonctionnaires de l'administration dépêchés dans les départements.

Je plaide devant vous la mise en place de véritables procédures d'aide à ceux qui attendent, qui sont sinistrés, parce que je vous sais convaincu de leur nécessité.

Je vous en prie, agissons ensemble pour faire du travail sérieux, loin de ces inutiles tracasseries !

Je vais vous faire une confidence, monsieur le ministre. Hier soir, en présence du directeur départemental de l'agriculture d'Ille-et-Vilaine, j'ai indiqué au préfet du département que j'interdisais la présence de deux de ses collaborateurs à la chambre d'agriculture tant que le problème inhérent à la sécheresse ne serait par réglé.

En effet, quand le comité des calamités agricoles d'un département s'est mis d'accord - profession et administration réunies - et qu'un fonctionnaire transmet à votre ministère des chiffres relatifs aux besoins en matière de céréales fourragères et d'aide financière complètement différents de ceux qui ont été retenus par le comité départemental des calamités agricoles, permettez-moi de vous le dire, il est temps de réagir !

Sachant qu'une telle situation n'est pas de votre fait, monsieur le ministre, je suis sûr que nous allons sûrement, tout à l'heure, nous mettre d'accord pour qu'une autre méthode soit adoptée, afin de venir rapidement en aide aux départements qui en ont besoin et leur affecter les volumes de céréales fourragères qui leur sont nécessaires pour nourrir le cheptel.

Je souhaiterais, par ailleurs, que le ministère des finances fasse preuve d'un peu plus d'objectivité, en ne laissant pas publier un communiqué annonçant à la France entière que le revenu agricole progresse de 8,5 p. 100. Nous ne pourrions que nous en réjouir si cela était vrai pour tout le monde ! Mais comment nous réjouir quand tant d'agriculteurs, en Bretagne et dans tout l'Ouest, se trouvent dans une situation si difficile du fait des circonstances climatiques ?

On ne doit pas publier une information de ce genre sans l'assortir de quelques modulations, comme vous l'avez fait tout à l'heure à la tribune, monsieur le ministre. Demandez à vos collègues du Gouvernement de se montrer aussi honnêtes que vous l'avez été et de ne pas donner à la presse des informations erronées, comme celles qui ont paru ces dernières semaines.

Comment voulez-vous que l'opinion publique comprenne que des régions sinistrées demandent, pour leurs agriculteurs, des aides au Gouvernement, alors que l'on annonce une progression des revenus agricoles de 8,5 p. 100 ? En fait, les gens ne comprennent plus rien !

Monsieur le ministre, je ne vous apprends rien mais mon intervention à cette tribune me permet de vous demander d'essayer d'obtenir de vos collègues du Gouvernement, notamment du ministre de l'économie des finances et du budget, qu'ils corrigent leur copie de façon que l'opinion publique ne soit pas trompée et qu'elle soit mieux informée.

Je reviendrai sans doute à cette tribune dans quelques jours, lors de la discussion du budget du commerce extérieur, pour souligner ce qu'apporte l'agriculture à l'équilibre de la balance commerciale. Je n'ai pas pu le faire samedi à cause de la modification de l'ordre du jour. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que l'agriculture et l'agro-alimentaire n'ont pas le traitement qu'ils devraient recevoir, compte tenu de ce qu'ils apportent, de ce qu'ils ont encore apporté cette année ?

Je ne suis pas sûr que cela dure, je suis même plutôt de ceux qui pensent que cela ne peut pas durer longtemps, compte tenu de l'attitude de la Communauté économique européenne. Je reviendrai dans un instant sur l'action qui a été la vôtre au cours des quinze derniers jours.

L'agro-alimentaire va rapporter 50 milliards de francs au cours de cette année. Sans cela qui paierait l'addition ? Le Gouvernement d'un pays comme la France est-il capable d'en avoir conscience ?... On peut vous aider, monsieur le ministre, à plaider auprès de vos collègues du Gouvernement mais à la condition que nous agissions en harmonie.

Cet apport de 50 milliards de francs est donc indispensable et je ne suis pas certain que le rythme puisse être tenu.

Vous connaissez bien le milieu agricole, monsieur le ministre, vous y avez travaillé. Vous l'avez servi.

**M. Roland Courteau.** C'est vrai !

**M. Marcel Daunay.** Vous êtes convaincu que l'économie agricole et agro-alimentaire a une place dans l'Europe, même après l'ouverture vers l'Est, à condition que cette dernière ne se réalise pas à n'importe quel prix. Les douze pays de la Communauté ont les yeux tournés vers ceux qui veulent se rapprocher d'eux. Ne lâchez pas la proie pour l'ombre ! Faites en sorte que l'Europe continue à jouer son véritable rôle et que la France permette à ceux qui lui font confiance d'avoir leur part dans l'économie par le biais de ce type d'activité dont vous avez su si bien parler au cours de votre intervention. Je sais que telle est votre opinion mais soyez vigilant pour que quelques-uns de vos collègues du Gouvernement ne cherchent à tirer profit des avantages apportés par ce type d'activité.

Je ne m'attarderai pas longuement sur votre budget car vous l'avez bien défendu. Nous n'approuvons certes pas tous les pourcentages ni toutes les sommes que vous avez cités. Mais, globalement, vous savez bien ce qu'il faut faire. Nous, nous savons bien aussi ce que nous pouvons attendre du Gouvernement.

Vous avez indiqué tout à l'heure que vous aviez obtenu - on en a parlé à plusieurs reprises - un desserrement des quotas dans le domaine laitier. Je crains, monsieur le ministre, que l'économie française n'en fasse un peu les frais. Vous avez bien su négocier mais en acceptant un certain nombre de positions de vos collègues de la Communauté européenne. Pourriez-vous me dire si la baisse de 2,5 p. 100 du prix d'intervention du beurre et de 0,75 p. 100 de celui de la poudre de lait, ne risque pas, si le marché se trouve encombré à un moment donné de l'année, d'avoir quelques effets négatifs ? Vous avez dit tout à l'heure que le marché était porteur et qu'il n'y avait pas de risques à craindre ; je n'en suis pas certain.

Je vous félicite tout de même, monsieur le ministre, d'avoir obtenu ce résultat parce que cela correspond au rôle que doit jouer la France en matière d'approvisionnement du marché mondial. Si vous ne l'aviez pas obtenu, je vous l'aurais encore réclamé aujourd'hui, vous le savez bien.

Ne serait-il pas temps de reconsidérer le système des quotas laitiers tel qu'il a été imaginé en 1984 si l'on veut donner à l'Europe sa véritable place sur les marchés extérieurs ? Vous savez bien - la plupart de nos collègues le savent également - que nous avons dû recourir à l'importation pour répondre à des besoins momentanés. Nous savons bien ce qu'est l'économie laitière. Seulement il est préférable d'être excédentaires quasiment en permanence plutôt que déficitaires si l'on ne veut pas perdre de parts de marché.

Monsieur le ministre, j'ai rencontré M. Jacquot, directeur du F.E.O.G.A. à Bruxelles, que vous connaissez fort bien. Je préfère votre langage au sien.

**M. Roland Courteau.** Ah !

**M. Marcel Daunay.** Je vous demande de convaincre M. Jacquot et ses collaborateurs, car je ne suis pas sûr qu'ils croient tellement à la capacité d'exportation des denrées alimentaires de l'Europe, notamment de celles que l'on considère comme excédentaires en permanence.

Tels sont, monsieur le ministre, les éléments que je voulais soumettre à votre réflexion afin d'obtenir des réponses qui me permettront de bien connaître la place que vous voulez donner à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

En ce qui concerne le plan de restructuration laitière, je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous reviendrez sur votre décision ou, en tout cas, que vous conduirez M. le ministre du budget à revenir sur le choix qui a été fait. Vous dites que le plan de restructuration laitière de cette année est le dernier... Ce n'est pas possible !

Regardons ensemble les chiffres, comparons les volumes de production des agriculteurs de France, d'Irlande, d'Allemagne et même, du Royaume-Uni. Au cours des années passées, les gouvernements français quels qu'ils soient ont su engager le budget de l'Etat sur des programmes de restructuration, notamment dans le domaine sidérurgique. Vous savez aussi bien que moi ce que cela a coûté. Je vous ferai grâce du montant mais il a été plus lourd que ce qui a été demandé pour la restructuration agricole.

Nous sommes convaincus qu'il faut restructurer l'agriculture. Compte tenu de ce que l'agriculture apporte à l'économie nationale depuis des années, elle mérite bien une certaine considération, même si elle ne demande pas de recevoir autant que ce qu'ont obtenu la sidérurgie ou les ports.

C'est la raison pour laquelle je suis sûr que vous serez le meilleur avocat pour obtenir un changement de cap dans ce domaine.

Monsieur le ministre, vous avez parlé tout à l'heure d'une aide en faveur de la forêt méditerranéenne. Les dégâts causés par l'ouragan qui a ravagé la Bretagne ne sont pas encore réparés, je souhaiterais que vous ne l'oubliez pas. Or il y a deux ans qu'il a eu lieu.

Pour conclure, j'aborderai le problème de la réglementation européenne en matière de production de veaux de boucherie, dont je vous ai entretenu, ainsi que M. Jacquot, récemment à Rennes. En tant que président du conseil des ministres de l'agriculture, monsieur Nallet, pouvez-vous faire mettre en application, et rapidement, la réglementation nécessaire pour stopper la production hollandaise de veaux aux hormones ? La France respecte la réglementation. Actuellement, la différence entre la production française et la production hollandaise n'est que de 500 francs par unité. Vous savez bien pourquoi. Aussi, je vous demande solennellement à cette tribune, monsieur le ministre, s'il ne serait pas possible de faire en sorte que la directive communautaire concernée soit appliquée en Hollande comme elle l'est dans les autres pays de la Communauté ?

Certes, ces réflexions ne concernent pas directement votre budget, mais, comme je souscris à la plupart des arguments que mes collègues ont présentés, je n'ai pas jugé utile d'y revenir.

Monsieur le ministre, vous êtes en charge du secteur qui, peut-être, apporte la contribution la plus importante à l'économie française. Nous connaissons vos convictions. Nous savons que vous n'avez sans doute pas la tâche facile dans les arbitrages budgétaires et, disant cela, j'ai en mémoire les propos qui ont été tenus tout à l'heure au sujet de la formation des jeunes. Oui, nous tenons à la formation. Demain, l'agriculture sera telle que la feront les jeunes que nous aurons formés au cours de cette décennie.

Monsieur le ministre, nous vous le demandons : faites en sorte qu'une part plus importante encore du budget général revienne à votre budget, que l'agriculture continue d'apporter à l'économie française ce qu'elle lui apporte déjà depuis des années. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Husson.

**M. Roger Husson.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture française se souviendra d'une année 1989 particulièrement délicate, et cela pour deux raisons.

La première est naturellement liée aux conditions climatiques exceptionnelles. Nous en avons discuté lors de l'examen de la première partie de la loi de finances ; je n'y reviendrai donc pas.

La seconde tient plutôt à la politique suivie par les pouvoirs publics européens et français, qui me paraît manquer singulièrement d'ambitions et d'innovations.

En effet, nous savons tous que, sur un plan strictement budgétaire, votre ministère voit ses crédits simplement reconduits en francs courants par rapport à 1989, puisqu'ils n'augmentent que de 3,5 p. 100. Convenons que cette situation ne favorise guère les initiatives pour céder la place à un immobilisme parfois regrettable.

Comment peut-on concevoir qu'aucun effort ne soit entrepris en faveur des actions à long terme ni qu'aucune mesure ne soit envisagée afin de faire évoluer la fiscalité agricole ?

Certes, la part sans cesse croissante des dépenses sociales dans le budget de l'agriculture ne vous laisse qu'une bien maigre marge de manœuvre, et je crains que cela ne retarde la nécessaire adaptation de nos exploitations aux exigences du marché.

Le poids du B.A.P.S.A., dont la dotation s'est accrue de 4 milliards de francs en trois ans, commence à susciter des interrogations sur les évolutions à venir.

L'évolution démographique du monde agricole explique, bien évidemment, cette situation. Mais le Gouvernement s'est-il préoccupé de ce problème ? Des solutions sont-elles envisagées afin que la subvention au B.A.P.S.A. ne grève pas, à due concurrence, le budget général de l'agriculture, avec le maintien au même niveau de la protection sociale ? C'est là un vrai problème que nous devons tenter de résoudre.

Je disais, tout à l'heure, que ce budget pour 1990 manquait d'ambition. C'est particulièrement sensible dans le domaine de la fiscalité.

Cette dernière est, aujourd'hui, source de distorsions de concurrence pour les exploitations agricoles françaises. Il faut que nos agriculteurs puissent produire mieux et moins cher. Or, la fiscalité interfère sur les prix de revient et sur les capacités d'autofinancement.

Ce qui est malheureusement certain, c'est que les prélèvements fiscaux français sont plus lourds que dans le reste de l'Europe et qu'en conséquence ils apparaissent comme pénalisants.

Je donnerai deux exemples seulement : les taxes foncières atteignent des records, loin, très loin devant celles de nos partenaires.

La T.V.A., elle, devrait théoriquement être neutre pour nos agriculteurs ; en réalité, ce n'est pas tout à fait vrai. Mais surtout, chez nos voisins, la T.V.A. apparaît souvent comme un impôt négatif.

Si l'on ajoute à cela les prélèvements fiscaux qui touchent les capacités d'autofinancement, on ne peut que constater que nos agriculteurs ont des handicaps à surmonter qui ne facilitent pas leur compétitivité. Je pense très précisément aux droits de mutation et au système français d'imposition des plus-values.

Tels sont les quelques problèmes fiscaux que je souhaitais aborder aujourd'hui parce que je considère qu'il y a urgence à pratiquer une harmonisation avec nos partenaires, notre système défavorisant nos agriculteurs.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, où en est votre réflexion sur ces questions ? Le budget pour 1991 verra-t-il, enfin, des initiatives en vue d'une profonde réforme fiscale ?

Encore un mot, avant que j'aborde certains dossiers de la région lorraine, sur la situation personnelle des agriculteurs.

Incontestablement, ils sont les oubliés de la croissance, alors qu'ils y contribuent largement. Plusieurs orateurs y ont déjà fait allusion. Ainsi que vous le savez, l'agriculture a multiplié sa productivité par trois en quinze ans et le solde des échanges agroalimentaires s'avère largement positif.

Pourtant, bien que le dernier chiffre publié soit encourageant, il n'en demeure pas moins que, depuis 1970, le revenu net par exploitant s'est dégradé de 22,5 p. 100.

Compte tenu de ces observations, je regrette que votre projet de budget ne comporte aucune mesure particulière susceptible de faire jouer l'effort de solidarité nationale envers le monde agricole.

En réalité, les agriculteurs attendent du Gouvernement qu'il prenne des dispositions dans le domaine des charges. N'oublions jamais qu'une exploitation est une entreprise à part entière et que la diminution des charges favorise incontestablement la compétitivité.

J'ai évoqué, tout à l'heure, les mesures fiscales. Ajoutons à cela les cotisations sociales, les frais financiers et la transmission de l'outil de travail.

Une réflexion approfondie devrait être menée - si ce n'est déjà fait ! - par le Gouvernement, afin que des mesures concrètes puissent être rapidement mises en place.

J'en terminerai en évoquant brièvement quelques dossiers qui préoccupent les agriculteurs de la région lorraine, dont je veux être l'intermédiaire auprès de vous.

Tout d'abord, la Lorraine revendique toujours, et à juste titre, un droit à produire près de 30 millions de litres de lait supplémentaires. En effet, la situation actuelle est la conséquence du recours calamité de 1983 et, depuis cette date, aucune rencontre avec votre cabinet ou avec le directeur de l'office du lait n'a donné de résultats positifs. Pensez-vous pouvoir débloquer la situation ?

Ensuite, nous rencontrons des difficultés majeures pour l'octroi de la prime « vache allaitante » aux troupeaux mixtes. Il faut savoir que la Lorraine, plus spécialement le département de la Moselle, est mobilisée sur ce dossier.

Sur les quelque 35 000 vaches allaitantes que compte la Moselle, seules 23 000 ont été primées en 1988. Il ne peut en être autrement puisque troupeaux de pluri-actifs et troupeaux mixtes sont exclus de cette aide, qui s'élève à 510 francs par vache. Certes, depuis cette année, les pluri-actifs peuvent en bénéficier, mais toujours pas les producteurs de lait qui détiennent des vaches allaitantes.

Je sais, monsieur le ministre, que nous partageons le même sentiment à ce sujet puisque vous souhaitez le développement du troupeau allaitant en France. Mais, pour cela, il faut rétablir l'équité entre producteurs et conforter notre potentiel de production.

Il convient donc de verser cette prime pour les vaches allaitantes qui cohabitent avec les vaches laitières sur une même exploitation. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, si une décision va être prise en ce sens ?

Enfin, mon dernier point, sur lequel je serai bref, concerne l'extension des zones défavorisées. Sans entrer dans le détail, je vous dirai que, en Moselle, les critères démographiques nécessaires au classement ne sont pas respectés.

L'administration départementale de l'agriculture a proposé le classement de 426 communes. Aussi, quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que le Gouvernement français avait proposé aux Communautés européennes une demande d'extension des zones agricoles défavorisées pour 355 communes seulement !

Je vous demande donc, monsieur le ministre, d'adresser aux instances communautaires une proposition complémentaire qui soit conforme au dossier départemental. Cela est d'autant plus urgent que la décision de classement est imminente.

J'en ai ainsi terminé, monsieur le ministre, avec une impression globale, s'agissant de votre budget 1990, d'immobilisme et de conservatisme.

Vous ne placez pas notre agriculture en situation de compétitivité puisque vos crédits ne permettent aucune modernisation sensible de nos exploitations. Vous n'en êtes pas responsable ; nous savons très bien que vous avez à respecter des contraintes budgétaires.

Nos agriculteurs méritent mieux et, surtout, attendaient mieux. Je crains que l'Europe, dans ces conditions, ne soit pas une chance pour notre agriculture. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laurent.

**M. Bernard Laurent.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues : 1989, le revenu brut de l'agriculture augmente de 8,5 p. 100.

Est-ce, dès alors, le moment de lancer un cri d'alarme ? Pourtant, il faut voir ce qui s'est passé hier et prévoir ce qui risque de se passer demain. Alors s'estompé peut-être un peu l'euphorie née de ces 8,5 p. 100.

Je lancerai donc un cri d'alarme pour demain et après-demain, même si quelques correctifs sont déjà en préparation.

Va-t-on laisser dépérir, voire disparaître, la céréaliculture, première production agricole française ? Ce serait, à coup sûr, pour notre économie, déjà en difficulté, un choc très rude : perte d'emplois, alors qu'il y a deux millions et demi de chômeurs ; perte de capacité d'exportation - plus de 30 milliards de francs de solde positif, aujourd'hui, alors que notre balance commerciale est déjà très largement déficitaire.

Que dire de l'aspect social et humain ? Les communes rurales se videraient de leurs dernières forces vives, l'environnement en souffrirait, cet environnement auquel on attache, à juste titre, une importance de plus en plus grande tant il conditionne, pour une large part, la qualité de la vie ! Seront-elles attirantes nos campagnes quand la friche aura remplacé les champs bien soignés que l'on voit aujourd'hui ? Vision pessimiste, me direz-vous ! Pas tellement !

Je pense à certains secteurs fondamentaux que nous avons laissés crouler - la sidérurgie, par exemple - parce que nous n'avons pas su reconnaître, quand il le fallait, le besoin d'une restructuration profonde, que nous avons oublié les investissements et retardé l'opération vérité en ce qui concerne les charges et les coûts.

Certes, pendant plusieurs décennies, les aides communautaires, d'une part, une progression spectaculaire des rendements, d'autre part, ont pu masquer la distorsion qui s'établissait entre prix de revient et prix de vente.

Mais l'Europe s'essouffle, la productivité a des limites et les quelque 2,5 p. 100 de gain annuel ne peuvent pas compenser la chute des prix et l'augmentation des charges, d'autant que ces 2,5 p. 100 coûtent très cher.



L'heure de la vérité des prix est venue, dit-on. Mais quelle vérité ? Et quels prix ? En économie, il n'est qu'une seule vérité : toute activité doit couvrir les charges et laisser un profit à celui qui l'exerce, c'est-à-dire lui permettre de vivre. Aujourd'hui, à de très rares exceptions près, la production céréalière ne le permet pas.

On fait souvent référence aux Etats-Unis, où l'on pense pouvoir faire vivre des producteurs de blé avec l'équivalent de 70 francs du quintal. Mais on n'a pas tout dit ; on n'a pas dit que les engrais, les phytosanitaires et les machines étaient subventionnés jusqu'à 50 p. 100 et que les taxes foncières étaient presque inexistantes. Il faut donc comparer ce qui est comparable.

Les céréaliers français, pourtant, sont prêts à relever le défi, mais il faut leur en donner les moyens.

Il faut, d'abord, que l'Europe repense sa politique agricole commune. Au moment où les négociateurs du G.A.T.T. voudraient en quelque sorte « tiers-mondialiser » l'agriculture européenne par une chute brutale du prix des céréales et une augmentation de 10 p. 100 à 20 p. 100 du volume de ses importations agro-alimentaires, il faut réagir fermement.

La C.E.E. doit conquérir ou reconquérir des marchés au lieu d'abandonner de plus en plus le secteur de l'alimentation animale aux produits de substitution des céréales et de laisser à d'autres les marchés nouveaux.

Cependant, ne nous leurrions pas : plus jamais elle n'assurera, comme elle l'a fait durant trente ans, nos exportations céréalières sur un marché international frappé de folie.

C'est donc chez nous qu'il faut chercher les solutions permettant d'assurer le redressement du secteur céréalière, comme, d'ailleurs, pour tous les autres secteurs de production de l'agriculture française.

Le mot d'ordre doit être : retrouver des marges positives en gagnant sur les charges.

Cela dépend, pour une part non négligeable, des agriculteurs eux-mêmes. Il s'agit, avant tout, de charges de structure, qui doivent être réduites grâce à des efforts de rationalisation et de réorganisation. Mais cela dépend surtout des décisions politiques à prendre au niveau de l'Etat dans le cadre d'une politique agricole réaliste, volontaire et dynamique.

Il est des charges qui sont sources de distorsion de concurrence par rapport à nos partenaires européens et mondiaux : je veux parler des charges sociales, des impôts sur le foncier non bâti et des taxes spécifiques françaises.

Elles représentent aujourd'hui 10 p. 100 du chiffre d'affaires céréalière, c'est-à-dire une marge qui devrait permettre à nouveau aux agriculteurs de vivre de leur travail.

Les charges sociales françaises sont lourdes. Le dire est un lieu commun, comme d'affirmer, sans y connaître rien, que l'agriculture est privilégiée dans ce domaine, qu'on fait payer les autres pour elle. Or, il n'en est rien - tous ceux qui sont informés des questions agricoles le savent - et on pourrait nommer certaines caisses qui, beaucoup plus que les caisses agricoles, sont alimentées par la compensation, la surcompensation ou le budget de l'Etat. Et les cotisations vont augmenter, paraît-il, de 6,8 p. 100 !

Mais, surtout, la masse nationale de cotisations votées par le Parlement est ensuite très mal répartie. Elle l'est en effet en fonction de la vieille notion du revenu cadastral des terres - du moins en était-il encore ainsi à la veille du débat sur la loi d'adaptation agricole. Or cette notion, non seulement ne correspond plus à la réalité, mais encore et surtout n'a plus aucun rapport avec le revenu réel de l'exploitant.

Faut-il ajouter que la masse nationale des cotisations, dont je parlais à l'instant, ne prend jamais en compte l'évolution globale du revenu agricole ?

Il convient donc d'abord de mettre rapidement en place - on y travaille - un système définissant les cotisations minimales permettant de bénéficier des prestations. Ensuite, la répartition doit être effectuée compte tenu du revenu réel, et hors revenu du capital. La cotisation du salarié n'est-elle pas très exactement calculée en fonction de son salaire, c'est-à-dire de son revenu ? Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'agriculteur ? Aujourd'hui, les comptabilités sont suffisantes pour que les forfaits eux-mêmes serrent de très près la réalité.

Les taxes parafiscales sont beaucoup trop lourdes. Spécifiques à notre pays, elles frappent seulement quelques grandes productions végétales et, en tout premier lieu, les céréales puisqu'elles représentent 3,8 p. 100 du prix de vente

du blé. Aussi, la décision qui semble prise de les démanteler est rigoureusement indispensable. Elles créent en effet une grave distorsion par rapport à nos partenaires européens, puisque, chez eux, elles n'existent pas.

J'en arrive au troisième point de mon exposé, le plus sensible sans aucun doute, car, s'il intéresse au premier chef l'ensemble des producteurs sur sol, il touche aussi les propriétaires-bailleurs et concerne les finances des collectivités locales, singulièrement celles des communes rurales. Je veux parler de l'impôt sur le foncier non bâti, je devrais dire les impôts sur le foncier non bâti, puisque, à la taxe foncière, s'ajoutent les droits de succession, les droits de mutation et, bien que pour quelques-uns seulement, l'impôt de solidarité sur la fortune.

Si des droits de mutation, lors des ventes, peuvent se concevoir, leur poids a atteint la limite du supportable. Quant aux droits de succession, même à taux réduit, en cas de transmission en ligne directe, ils obèrent la trésorerie des exploitations pour des années quand ils n'empêchent pas, purement et simplement, la reprise par l'héritier.

Venons-en à la taxe sur le foncier non bâti. Si elle ne représente que peu de chose pour les départements et les cités importantes, elle alimente presque exclusivement le budget des petites communes rurales. Variable d'une commune et d'un département à l'autre, elle en arrive, en trop de cas, à être insupportable pour l'exploitant et à supprimer le revenu du propriétaire-bailleur. Certes, la loi de finances pour 1988 en a indexé le taux sur celui de la taxe d'habitation mais, hélas ! le mal est déjà fait et l'indexation ne le guérira pas.

En fait, c'est toute la fiscalité directe de nos collectivités locales qui est en cause.

Chacune des quatre taxes peut être qualifiée d'antisociale ou d'antiéconomique, mais par quoi les remplacer ? Certainement pas par une ressource sur laquelle les élus locaux n'auraient plus aucun pouvoir de décision, au risque de détruire l'autonomie locale.

Il faut chercher et trouver, car à nouveau, la pérennité de notre production céréalière est menacée et, plus particulièrement à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993 ; 2,7 p. 100 du chiffre d'affaires sont dévorés par la taxe foncière, et ce n'est qu'une moyenne. Ce triste record nous place, et de très loin, en tête de tous nos concurrents du Marché commun.

Il faut donc chercher et trouver dans le cadre d'une réforme globale des finances des collectivités locales. Mais, en attendant, pourquoi le Gouvernement n'agirait-il pas avec la taxe sur le foncier non bâti comme il l'a fait avec la taxe professionnelle ? En 1987, il a accordé 25 milliards de francs de dégrèvement et autant en 1988 et en 1989. Or, le montant de la taxe sur le foncier non bâti ne représente que 7,8 milliards de francs.

Faut-il vous citer, monsieur le ministre ? Le 22 juin 1988, lors du congrès de l'association générale des producteurs de blé et autres céréales à Bordeaux, vous disiez :

« Cet impôt rend presque irréalisable en particulier, les perspectives d'extensification de certaines spéculations qui peuvent peut-être constituer une solution intéressante dans les régions où les hommes sont devenus aujourd'hui plus rares que les terres... »

« Notre système est archaïque, injuste, anti économique. On sait pourtant que d'autres systèmes plus rationnels sont possibles, ainsi que le montre l'exemple de beaucoup de nos voisins européens. »

« Mon collègue, ministre de l'économie et des finances est lui aussi sensible à la nécessité de réformer l'ensemble de la fiscalité locale et je suis disposé à ouvrir avec vous ce dossier. »

Aménager les charges sociales, ramener à très peu de chose les taxes parafiscales, rendre supportable l'ensemble des taxes foncières, supprimer les concurrences déloyales des pays tiers, retrouver des marchés solvables, tel est le programme qui peut encore aujourd'hui sauver le secteur céréalière. Demain, il sera peut-être trop tard. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Belcour.

**M. Henri Belcour.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du présent projet de budget a révélé entre autres, et un certain nombre de mes collègues en ont fait part, que l'agriculture n'apparaît plus désormais parmi les grandes priorités de l'Etat. En effet, les

3,5 p. 100 de hausse des crédits en francs courants apparaissent nettement inférieurs à la progression des dépenses globales du budget de la nation.

Il faut déplorer cette insuffisance de moyens, pour des raisons, tant conjoncturelles que structurelles.

Sur le plan de la conjoncture, notre agriculture a été lourdement affectée cette année par la sécheresse. Plus de soixante de nos départements ont été touchés et, bien souvent, de manière plus désastreuse qu'en 1986, voire 1976.

Il en est ainsi de la quasi-totalité du Limousin et notamment de la Corrèze, où les conditions climatiques, extrêmement défavorables, risquent d'avoir des effets durables sur l'activité agricole. Il apparaît donc légitime que la solidarité nationale joue afin d'éviter le retour à la friche de nombre de zones déjà fragiles.

Or, la dotation du chapitre en faveur du fonds de garantie contre les calamités agricoles est insuffisante. Au total, le fonds pourrait disposer, afin d'indemniser les victimes de la sécheresse de 1989, d'un peu moins de 1 milliard de francs. Il convient de rappeler qu'en 1986, alors que la sécheresse avait été moins désastreuse, les indemnités versées se sont élevées à 2,35 milliards de francs. Le fonds national de garantie des calamités agricoles n'aura donc pas les moyens pour faire face à l'ampleur des dégâts.

Par ailleurs, sur le plan structurel, l'actuel budget apparaît bien modeste, face aux défis auxquels doit faire face, dès aujourd'hui, notre agriculture.

Sur le plan de l'aménagement et de l'équipement rural tout d'abord, la baisse des crédits du F.I.D.A.R., du F.I.A.M. et du F.I.A.T. démontre un certain désengagement de l'Etat en matière d'aides, tout particulièrement en ce qui concerne les régions défavorisées.

Or, il en va différemment à l'étranger, où des pays réputés libéraux accordent des aides régionales bien plus importantes. C'est la raison pour laquelle une politique volontariste en matière d'aménagement rural est plus que jamais nécessaire afin de remédier aux inégalités régionales.

Une telle politique doit constituer l'un des enjeux à venir, au même titre que l'éducation nationale ou la recherche.

Monsieur le ministre, c'est ici l'écu d'une zone défavorisée qui vous en fait la demande instante, à laquelle se rallient, j'en suis persuadé, mes collègues des régions montagneuses.

Du point de vue de l'équipement, les crédits du fonds national pour le développement des adductions d'eau sont nettement insuffisants. Cela est d'autant plus regrettable que nous sortons à peine d'une période de sécheresse, et la plupart des départements doivent faire des connexions de réseaux d'eau pour mieux desservir les zones rurales. En conséquence, il apparaît nécessaire d'augmenter les ressources des fonds.

Par ailleurs, lors de la conférence agricole exceptionnelle du 25 février 1988, le Gouvernement avait décidé de mettre en place des prêts bonifiés pour le financement des investissements collectifs d'hydraulique agricole en zones de montagne et en zones défavorisées.

Un arrêté du 8 avril 1988, fixant le taux de ces prêts à 6 p. 100, puis la mise en place d'une enveloppe de prêts de 200 millions de francs avaient confirmé cette décision.

Cependant, les pouvoirs publics ont décidé, en novembre 1988, de soutenir les travaux d'hydraulique collective par d'autres moyens. A cette fin, ils ont remplacé l'enveloppe de prêts par une subvention d'effet équivalent. C'est à ce titre que des crédits d'un montant de 46 millions de francs ont été inscrits en 1988 à l'article 50 du chapitre 61-40 et doivent, pour 1989, être reconduits pour un montant de 40 millions de francs.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser ce qu'il advient de cette subvention pour 1990 ?

De plus, dans le domaine technique, les crédits diminuent à nouveau, alors que l'intérêt des actions est mis en évidence par les professionnels.

Ainsi, les crédits pour l'identification permanente généralisée des animaux sont à nouveau diminués, de même que les crédits consacrés à la lutte contre les maladies des animaux.

Quant aux crédits pour l'amélioration génétique, ils sont simplement maintenus au même niveau en francs courants, si l'on se réfère au chapitre 44-50. Ce même chapitre assure le

financement des onze ateliers régionaux de services auprès des organismes d'élevage - A.R.S.O.E. Ces ateliers sont depuis vingt ans, avec l'I.N.R.A., les maillons assurant l'organisation, la cohérence et la pérennité des systèmes nationaux d'information à destination des éleveurs et des pouvoirs publics pour l'amélioration génétique du cheptel français.

Or, aujourd'hui, il manque un financement global de l'ordre de 7 millions de francs par rapport au budget de 118,6 millions de francs prévu cette année au titre de la sélection animale afin de poursuivre l'effort entrepris. Cela est d'autant plus regrettable pour la politique mise en œuvre pour rendre la France moins dépendante sur le marché stratégique de la génétique animale. Une réévaluation de la ligne budgétaire correspondante est donc nécessaire.

Un renversement partiel de ces subventions au profit des organismes locaux collecteurs de données, tels que les syndicats de contrôle laitier et les syndicats de contrôle des performances placés sous l'autorité des établissements départementaux d'élevage est également souhaitable.

Il convient ici de saluer nos éleveurs qui ont accompli des progrès considérables depuis des années dans le domaine de la sélection, mais aussi du point de vue de la qualité et de la productivité. Il en est ainsi des moutonniers qui, en Corrèze, se battent afin de préserver l'une des principales activités d'élevage du département, où les conditions naturelles, dans certaines régions, ne permettent guère d'autres productions.

Pourtant, la production française est en baisse, alors que la consommation nationale ne cesse d'augmenter. Il s'ensuit une dégradation des revenus des bergers, tandis que les importations augmentent.

A ce sujet, monsieur le ministre, pouvez-vous nous exposer vos intentions ? Envisagez-vous de repenser la politique ovine de la France au sein de la Communauté économique européenne ?

Enfin, j'aborde l'enseignement, qui constitue l'un des points forts de ce budget, et à juste titre. En effet, nous devons assurer aux jeunes désireux de s'installer une solide formation, de laquelle découlera la compétitivité de leurs exploitations vis-à-vis de nos partenaires européens.

Je regrette cependant que les maisons familiales rurales, avec une hausse modeste de leurs crédits, soient tenues à l'écart de ce progrès budgétaire.

Là encore, je me permets d'insister, monsieur le ministre, sur l'importance de ces maisons familiales, qui, par leur œuvre continue de formation en alternance, parviennent à freiner la désertification des zones défavorisées.

Outre les quelques points que je viens de relever, ce budget manque généralement d'ambition pour l'agriculture, même s'il présente quelques avancées.

Plus grave, un sentiment d'injustice s'en dégage. En effet, les agriculteurs qui fournissent tant d'efforts pour préserver l'avenir de l'activité agricole de la France sont défavorisés par rapport aux autres secteurs de l'économie. Les disparités entre les régions riches et les zones rurales fragiles subsisteront tant que l'aménagement rural ne figurera pas au nombre des priorités de l'Etat.

Il existe bien d'autres injustices, comme en matière fiscale par exemple, où la taxe sur le foncier non bâti, dont ont parlé nombre de nos collègues, pénalise lourdement nos exploitations par rapport aux autres agriculteurs européens.

Vous voyez, monsieur le ministre, le monde rural attend beaucoup de vous, d'autant plus que vous assurez actuellement la présidence du conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

**M. le président.** La parole est à M. Rigaudière.

**M. Roger Rigaudière.** Monsieur le ministre, après nombre de mes collègues, j'ai le regret de vous dire que ce budget ne correspond pas à l'attente des agriculteurs. Il nous semble que l'agriculture n'est plus une priorité pour le Gouvernement.

Il ne suffit pas de dire aux agriculteurs : « Soyez compétitifs ». Il faut prendre des mesures concrètes, cohérentes. Ne parlons pas non plus de pleine intégration des agriculteurs dans la société française, car l'augmentation du budget global de l'agriculture est très largement inférieur à celle du budget de la nation.

Le principal reproche que l'on peut faire à ce budget est qu'il prépare mal l'avenir de l'agriculture. Je pense même qu'il hypothèque l'avenir sauf peut-être pour l'enseignement, qui bénéficiera d'une augmentation substantielle.

A la lecture de ce budget, plusieurs points m'ont inquiété mais, avant de les aborder, je dirai quelques mots de ceux qui me paraissent positifs.

Les crédits destinés à l'enseignement sont accrus mais - c'est la réserve que l'on peut faire sur ce poste, qui, pour le reste, paraît acceptable - cette augmentation cache des disparités, notamment en ce qui concerne l'enseignement privé par alternance, je veux parler des maisons familiales rurales, qui semblent avoir été quelque peu oubliées. Pouvez-vous nous dire pourquoi, monsieur le ministre, et nous rappeler la progression de leurs crédits ?

Dans le domaine de l'enseignement et de la formation des hommes, une politique hardie est nécessaire pour mettre en évidence les capacités que recèle le monde agricole et qui sont indispensables à son avenir.

A cet égard, il est vrai que les crédits pour l'installation des jeunes agriculteurs augmentent. Le fait d'installer les agriculteurs est, en soi, très bien... (*M. le ministre fait un signe d'assentiment.*) Mais encore faut-il qu'ils puissent faire face à leurs engagements. Or, selon moi, votre budget ne le permet pas.

Mon inquiétude vient des deux tendances négatives que l'on cerne nettement dans votre budget, la surimposition, d'une part, et la baisse des crédits dans de trop nombreux domaines, d'autre part.

Alors que chacun s'accorde à reconnaître que l'impôt sur le foncier non bâti constitue une charge insupportable pour les entreprises agricoles françaises face à la concurrence européenne, je déplore qu'aucune mesure n'ait été prévue pour alléger le poids de cet impôt, qui risque, d'ailleurs, de s'alourdir en raison des modifications que le Gouvernement veut apporter aux modalités d'indexation de la D.G.F. versée aux collectivités locales.

Cette charge - cela a déjà été dit et je ne reprendrai donc pas les chiffres - est la plus forte de tous les pays de la C.E.E. Elle représente, en France, 2,7 p. 100 du chiffre d'affaires agricole, contre moins de 1 p. 100 dans la quasi-totalité des autres pays. De même, vous nous demandez de nous préparer aux échéances européennes de 1993. Or, en matière de T.V.A., vous le savez, une grande distorsion existe à l'intérieur des pays de la Communauté.

Ces impositions, monsieur le ministre, sont inadaptées et injustes. Elles se répercutent sur nos capacités de production et sur nos coûts. Il serait souhaitable de réduire ces déséquilibres.

Si la réduction de la fiscalité est un point important, il faut aussi gérer, dans un esprit de justice, le régime des cotisations sociales. Je n'y reviendrai pas car de nombreux orateurs ont abordé le sujet avant moi.

Outre la surimposition, votre budget, monsieur le ministre, souffre de la baisse des crédits de l'Etat. En effet, la baisse de 2 p. 100 des crédits d'investissement prépare mal les échéances futures et l'intégration dans l'économie européenne. De même, la baisse de 3,5 p. 100 des dotations aux offices aura de lourdes conséquences, notamment dans les secteurs laitier et bovin.

Ce désengagement est particulièrement illustré par la forte chute des crédits en faveur de l'aménagement du territoire. Même si ces crédits ne figurent plus au budget de l'agriculture, nous ne pouvons que déplorer leur forte baisse, qui serait, s'il n'y était pas remédié, un coup porté à la France rurale.

J'ai été particulièrement sensible à la remise en cause de la politique de la montagne, pourtant si nécessaire, qui se traduit par une baisse de 3,4 p. 100 des dotations destinées à compenser les handicaps naturels.

En qualité d'élu du Cantal et d'exploitant agricole sur ce département, je peux témoigner des difficultés que connaît le développement de l'agriculture dans une zone dite « de montagne », difficultés liées aux conditions climatiques et à la géographie, qui engendrent un niveau de revenu nettement inférieur à la moyenne nationale.

Pour ce type d'exploitation, les indemnités compensatrices des handicaps naturels constituent l'essentiel de la politique d'aide directe. Or nous sommes bien obligés de constater que le Gouvernement abandonne quelque peu cette politique en faveur de la montagne.

Le fait est apparu au grand jour lors des négociations du contrat de plan Etat-région que nous avons menées au sein du conseil régional d'Auvergne. En effet, les propositions faites alors par l'Etat faisaient apparaître une très sévère réduction des crédits de l'Etat en faveur des filières de production agricole.

Ces réductions concernent toutes les productions et plus particulièrement les filières indispensables à la diversification de l'agriculture de montagne déjà durement touchée par l'application des quotas laitiers.

Parlant des quotas laitiers, je dois vous dire, monsieur le ministre, combien je suis heureux de constater que vous avez pu obtenir des références supplémentaires. Pourriez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, comment seront réparties ces quantités ?

Dans ces négociations agricoles entre l'Etat et les régions, l'insuffisance du Gouvernement a d'ailleurs obligé les régions, plus spécialement la région Auvergne, à prendre le relais en faisant un effort financier accru dans les contrats de plan en faveur de l'agriculture pour lui donner la part qui lui revient des interventions économiques.

Monsieur le ministre, la solidarité ne peut pas se concevoir uniquement à l'intérieur d'une région ou d'un département aux moyens limités. Toutes les régions ne disposent pas des mêmes potentiels et vous me permettez d'aborder quelques instants les problèmes de mon département, que d'ailleurs vous n'ignorez pas.

Le Cantal, zone de montagne et d'élevage, est fragile. S'il fut l'un des premiers départements à être déclaré sinistré, ce n'est pas sans raison. Frappé par deux calamités, la sécheresse et une invasion importante de campagnoles, le Cantal supporte mal aujourd'hui le déséquilibre financier causé par plusieurs sécheresses consécutives. Or le projet de budget du fonds de garantie contre les calamités agricoles ne peut permettre de pallier les dommages subis, car sa dotation est maintenue au même niveau que l'année dernière.

J'en arrive aux mesures promises et à leur mise en œuvre. Qui bénéficiera de ces mesures ? Les agriculteurs les plus endettés, avez-vous dit. Mais qui, en définitive, déterminera la liste de ces agriculteurs et selon quels critères ? Ce sont, me semble-t-il, les premières questions à poser, mais vous n'y avez pas encore complètement répondu.

Parmi les mesures qui doivent intervenir rapidement pour être efficaces, figure la prise en charge par l'Etat du report d'annuités d'emprunt. Si mes informations sont bonnes - j'espère que vous m'apporterez quelque apaisement à ce sujet, monsieur le ministre - les crédits prévus à cet effet sont nettement insuffisants et ne permettraient de satisfaire qu'un agriculteur sur dix et, au mieux, un agriculteur sur huit dans notre département.

Une autre mesure intéresse particulièrement mon département, c'est la possibilité d'obtenir des céréales à prix réduit. Il me semble que la répartition - je dis bien « la répartition », car nous en sommes encore à ce stade - sera faite selon des critères identiques pour la montagne et pour la plaine.

Il est inutile de rappeler les conditions climatiques spécifiques auxquelles sont soumises les zones de montagne mais, même si je n'en tiens pas compte, je suis obligé de rappeler une fois de plus votre manque de coordination dans la mise en œuvre d'une politique de correction des handicaps naturels, monsieur le ministre.

Au nom du groupe du R.P.R. du Sénat, je dénonce l'absence de véritable politique agricole nationale qui prendrait en compte la diversité des régions et les spécificités rurales.

En négligeant l'agriculture, c'est tout un mode de vie que le Gouvernement récuse. En condamnant notre agriculture à être le parent pauvre de notre économie, il compromet aussi le devenir de l'espace rural, qui est un des éléments essentiels de notre culture où chacun de nous a ses racines les plus profondes. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

**M. le président.** La parole est à M. Doublet.

**M. Michel Doublet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget pour 1990 du ministère de l'agriculture et de la forêt n'est pas un bon budget. Il ne répond pas, en effet, aux aspirations légitimes des agriculteurs. Pourtant, au premier abord, avec une progression des crédits de 3,5 p. 100 par rapport au budget de 1989, ce budget peut paraître prometteur, mais ses 37,5 milliards de francs ne le font certainement pas entrer dans les domaines prioritaires de l'action gouvernementale. C'est fort regrettable.

A l'aube de l'ouverture du grand marché européen de 1993, il ne suffit pas de mettre en garde les agriculteurs sur les contraintes qui les attendent. Encore faut-il prendre politiquement les mesures qui s'imposent. Il convient donc de mettre l'agriculture française en situation de réussir cet extraordinaire pari et d'être, ainsi, une des plus compétitives.

Pour gagner ce pari, il nous faut donc une agriculture performante, ce qui n'est pas le cas actuellement. Une série malencontreuse de catastrophes naturelles, telles que sécheresse et tornade dans le Sud de la France, a provoqué une véritable déstabilisation du monde rural.

Que fait le Gouvernement pour y faire face ?

Ce n'est pas cette politique, marquée par un manque d'envie et une optique à court terme, qui peut aller dans le bon sens. Citons la baisse des crédits d'investissement et la hausse mécanique de la bonification.

Vous refusez de faire face aux obligations qui vous incombent et cela se traduit par un désengagement dans le financement des offices, par la diminution des crédits destinés à la prophylaxie animale et par la forte chute des crédits en faveur de l'aménagement du territoire. Les agriculteurs ne peuvent pas vous accorder leur confiance, monsieur le ministre. La forte hausse des cotisations sociales n'y contribuera pas non plus.

Le monde agricole français est en pleine mutation. La reprise des terres libérées par les départs en retraite des exploitants s'est traduite par une forte augmentation de la taille moyenne des exploitations, laquelle est passée de 19 hectares en 1970 à 28 hectares en 1988.

Aujourd'hui, les plus de soixante-cinq ans ne représentent que 13 p. 100 de la population du monde agricole contre 16 p. 100 en 1979. De nombreux départs sont encore à venir, avec ceux des chefs d'exploitation âgés de plus de cinquante ans. Comme vous le savez, monsieur le ministre, les trois quarts d'entre eux n'ont encore aucun successeur connu et cela pose un véritable problème. A ce rythme, dans quinze ans, plus de 7 millions d'hectares de terres seront libérés.

Qu'entendez-vous faire ? Y aura-t-il assez de jeunes pour reprendre le flambeau ?

Une des solutions envisagées pour remédier à ce problème consiste à donner une meilleure qualification technique aux jeunes agriculteurs et à mieux adapter l'outil de travail au monde moderne, ce qui le rendra plus rentable.

La formation et la qualification des agriculteurs passent également par le développement de la politique industrielle et de la recherche. Or il est attristant de constater que les crédits affectés à la politique industrielle sont en diminution de 2,9 p. 100 en autorisations de programme ; ils n'atteignent que 310 millions de francs pour 1990, contre 320 millions de francs en 1989.

L'augmentation de 20 p. 100 des crédits de la recherche-développement ne concerne que le domaine agro-alimentaire puisqu'ils sont consacrés exclusivement au programme « Aliment 2000 ». Permettez-moi de douter, monsieur le ministre, de l'impact réel de cette mesure par trop ponctuelle pour accroître, à terme, notre compétitivité sur les marchés extérieurs.

Que faut-il penser du désengagement de l'Etat en matière d'aménagement rural ? Dans ce domaine, le Gouvernement ne semble pas se donner les moyens de lutter contre la désertification.

Comme l'ont déjà dit un certain nombre de nos collègues, la baisse des crédits de paiement du F.I.D.A.R. - environ 30 p. 100 - même si ces crédits relèvent non plus du budget du ministère de l'agriculture et de la forêt, mais de celui de l'aménagement du territoire, en est l'illustration. Cette diminution est d'autant plus surprenante qu'elle intervient à un moment où la politique communautaire est en train de fixer

les cadres de ces programmes. Dans ces conditions, la France risque de se priver d'une contrepartie financière substantielle en matière de développement rural.

J'en arrive à un autre désengagement de l'Etat ; il porte sur l'aménagement des structures agricoles. Ainsi, pour l'hydraulique, les crédits de paiement sont en diminution de 9,5 p. 100, alors que les autorisations de programme augmentent de 4,3 p. 100. L'effort consenti n'est pas concluant, surtout si l'on se réfère à la terrible sécheresse que nous venons d'affronter.

A cette occasion, les écarts n'ont pu que se creuser entre les agriculteurs des zones défavorisées, qui sont déjà en difficulté, et les autres.

L'effort consenti par l'Etat pour remédier à l'une des plus grandes sécheresses depuis un demi-siècle est nettement insuffisant.

En effet, le fonds de garantie contre les calamités agricoles, qui doit supporter la totalité de l'indemnisation de la sécheresse, demeure fixé à 268 600 000 francs. Cette somme paraît dérisoire par rapport à l'ampleur du sinistre, surtout si on la compare aux 2 350 millions de francs versés par ce même fonds de garantie en 1986 !

Il faut tirer les leçons de la sécheresse afin que semblable situation ne se reproduise plus. Les effets de cette calamité vont, en effet, se faire sentir pendant encore de longs mois.

Durant cette période, un certain nombre de problèmes latents ont été ravivés. Je n'en citerai qu'un, celui de l'eau.

De nombreux agriculteurs ont investi dans des équipements d'irrigation afin d'être compétitifs vis-à-vis de leurs partenaires européens, tels l'Espagne et le Portugal. Une bonne irrigation entraîne automatiquement une amélioration de la production et une meilleure qualité des produits. Le drame, c'est que rien n'a été fait pour assurer l'approvisionnement en eau de ces équipements !

Une véritable politique doit être mise en œuvre afin d'accroître les ressources en eau à usage agricole. Cela semble difficile à mettre en place, surtout si l'on considère que le problème de l'eau relève d'au moins cinq ministères, auxquels il faut ajouter les collectivités territoriales.

Monsieur le ministre, qu'entendez-vous faire pour apporter une solution à ce problème ? Une politique nationale de l'eau verra-t-elle enfin le jour ?

Avant de conclure, monsieur le ministre, j'aborderai quelques problèmes propres à mon département et à ma région, le Poitou-Charentes.

Tout d'abord, nous sommes très préoccupés par les incidences de la politique des quotas laitiers. C'est pourquoi les coopératives des cinquante-deux départements du Sud-Ouest ont fait appel à votre sens des responsabilités. A ce jour, ni vous-même ni l'Onilait n'avez répondu à leurs propositions.

Il serait bon, pour ces régions et donc pour mon département, la Charente-Maritime, d'envisager la restitution des références prélevées au-delà du gel des 2 p. 100 des cessations C.E.E. de la campagne laitière 1986-1987.

Je m'étonne que cela n'ait pas encore été fait puisque tous les partenaires, y compris votre ministère, ont reconnu le bien-fondé d'une telle mesure.

Ensuite, il faudrait pratiquer la reconstitution des références des producteurs victimes des calamités en 1983, et permettre de « prêter » à d'autres régions laitières des références non utilisées temporairement. L'application des quotas ne doit pas avoir pour conséquence de déplacer le démantèlement laitier d'une région vers d'autres.

Monsieur le ministre, j'attends votre réponse à ces deux propositions.

Comme je vous l'ai déjà dit, je ne peux accepter de voter les crédits d'un projet de budget qui me paraît manquer singulièrement d'ambition et qui ne répond en rien aux défis lancés à notre agriculture. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., et de l'union centriste.*)

**M. le président.** M. le ministre m'a fait savoir qu'il souhaitait, avant de répondre aux orateurs, une suspension de séance d'environ un quart d'heure.

Le Sénat voudra sans doute accéder à sa demande. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

**(La séance, suspendue le mercredi 29 novembre 1989, à zéro heure cinq, est reprise à zéro heure vingt.)**

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens tout d'abord à remercier ceux d'entre vous qui sont intervenus tout au long de l'après-midi et de la soirée pour donner leur sentiment sur ce projet de budget, pour poser des questions et émettre des critiques, comme il est normal dans ce type de débat.

Je vous remercie d'autant plus sincèrement que la qualité de vos interventions et le nombre des questions que vous m'avez posées nous invitent à nous livrer en quelque sorte, au-delà d'une simple discussion budgétaire, à un débat sur les dimensions de la politique agricole tant française que communautaire et internationale.

Je m'efforcerai, dans la mesure du possible, de répondre à la plupart des questions qui m'ont été posées, en essayant cependant de les regrouper ; d'avance, je prie ceux qui n'obtiendront pas de réponse précise à toutes leurs interrogations de bien vouloir m'en excuser ; ils comprendront sans doute qu'à cette heure tardive il ne me soit pas possible de répondre à la totalité des questions, certaines d'entre elles étant fort pointues.

Je regrouperai vos interrogations et vos remarques en cinq chapitres.

Je vous apporterai tout d'abord quelques précisions sur ce que j'appellerai « l'immédiate conjoncture », qui vise principalement les problèmes de la sécheresse, lesquels ont été abordés par une dizaine d'orateurs.

Par ailleurs, j'évoquerai les hommes qui constituent notre agriculture, en particulier les plus jeunes d'entre eux, et les problèmes de formation auxquels ils sont confrontés.

J'examinerai ensuite les produits, puisque les céréales, le vin, la viande ovine et le lait surtout ont fait l'objet de vos interrogations.

En outre, j'ouvrirai un chapitre sur l'espace, car beaucoup d'entre vous m'ont questionné non seulement sur la politique forestière du Gouvernement, mais aussi sur l'environnement, sur la pluriactivité et le développement du monde rural.

Il restera enfin quelques problèmes transversaux à propos desquels les plus critiques d'entre vous diront qu'il s'agit des points que je n'ai pu mettre dans les autres chapitres ; ils ont trait à la transmission des exploitations, au Crédit agricole, à la fiscalité et à certains problèmes internationaux immédiats, telles nos relations avec la Pologne.

S'agissant de l'immédiate conjoncture et des problèmes relatifs à la sécheresse, je vous donnerai quelques informations complémentaires et je répondrai à certaines critiques que vous m'avez très légitimement adressées.

Commençons par les critiques. Le dispositif est connu. Il a été annoncé en deux étapes : d'une part, au mois d'août, et, d'autre part, au mois d'octobre. Il se met en place dans les cinquante départements qui ont été reconnus sinistrés à ce jour. Dans quelques heures, dix-huit autres dossiers départementaux seront examinés par la commission nationale des calamités.

Certains retards, dit-on, serait dus à l'action trop méticuleuse des hauts fonctionnaires à qui nous avons demandé, en cas de difficulté dans un département, de procéder à des vérifications ou à des rectifications.

Cette critique est quelque peu exagérée. Je n'ai pas le sentiment, en effet, que le travail accompli par les hauts fonctionnaires qui se sont rendus sur place pour discuter avec les commissions départementales, les autorités préfectorales et les autorités professionnelles départementales ait beaucoup retardé le règlement des dossiers. Je vous en donnerai pour preuve le chiffre suivant : dans quelques heures, la commission nationale des calamités examinera, je le répète, dix-huit dossiers départementaux. Pour seize d'entre eux, un accord complet s'est dégagé entre les instances locales, notamment la profession, sur les conclusions présentées par les hauts fonctionnaires qui se sont rendus sur le terrain.

Seuls deux dossiers sont en difficulté et ils ne le sont pas nécessairement dans un sens défavorable aux agriculteurs. A cet égard, je vous rappelle ce qui s'est passé lors de la dernière commission nationale des calamités : c'est à la demande de l'inspecteur des finances qui avait été envoyé dans un département que ce dernier, contre l'avis de la commission départementale et des professionnels, a été reconnu sinistré.

S'il y a eu, ici ou là, quelques difficultés, elles étaient essentiellement dues, paradoxalement, à notre souci de raccourcir les délais. En effet, habituellement, lorsqu'une commission départementale délibérait et que la commission nationale des calamités s'apercevait que le rapport de la commission départementale faisait état d'une difficulté manifeste, le dossier faisait l'objet d'une nouvelle instruction dans le département.

Pour notre part, nous avons raccourci ce délai en envoyant des missionnaires sur le terrain ; il n'y a pas de retard, à mon avis, si l'on compare le travail accompli cette année par la commission nationale des calamités par rapport aux autres années où nous étions confrontés à ce type de difficulté.

L'action des fonctionnaires est donc, à mon avis, plutôt une garantie qu'une complication des procédures ; mais je reviendrai dans un instant sur le problème des procédures liées aux calamités.

S'agissant du report d'annuités, quelques-uns d'entre vous ont prétendu que, dans certains cas, il serait impossible à ceux qui auraient bénéficié de ce report d'annuités de souscrire de nouveaux prêts bonifiés.

Il faut, là aussi, regarder les choses en face ; lorsque l'on explique aux agriculteurs, sur le terrain, le sens de cette mesure, les choses se passent alors beaucoup mieux que je ne le lis dans quelques journaux, ici ou là.

De quoi s'agit-il ? Les mesures de décalage du calendrier d'amortissement des prêts bonifiés revêtent, vous le reconnaîtrez tous, un caractère absolument exceptionnel. En effet, jamais une mesure de ce type n'avait été prise. Elle a été retenue, à la demande des organisations professionnelles, justement pour faire face à la situation d'agriculteurs qui, du fait de l'accumulation de mauvaises années, se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité totale d'assumer un endettement supplémentaire. L'ai-je entendu ce raisonnement selon lequel les prêts calamités seraient une fort mauvaise chose parce que beaucoup d'agriculteurs seraient hors d'état de s'endetter davantage !

Eh bien ! figurez-vous que j'ai pris ce discours au sérieux. Puisque ces dispositions sont destinées à ceux qui sont déjà endettés et qui éprouvent des difficultés, il ne me paraît pas abusif d'en subordonner le bénéfice à la renonciation, pour les agriculteurs concernés, à tout endettement supplémentaire, pendant un certain temps. Cela correspond exactement à la demande des organisations professionnelles.

Il faut être cohérent ! On ne peut pas me dire, d'un côté : « Ne multipliez pas les prêts calamités, c'est une source d'endettement supplémentaire des agriculteurs » et, de l'autre : « Si vous reportez les annuités, il faut que chacun puisse à nouveau s'endetter davantage ».

Cependant, afin de ne pas pénaliser les jeunes agriculteurs en phase d'installation ou ceux qui ont souscrit récemment un plan d'amélioration du matériel, la possibilité est offerte à ceux-ci, je le rappelle, de solliciter un prêt de consolidation de l'annuité à échoir pour la durée restant à courir du prêt. S'ils sont en début de prêt, le prêt de consolidation sera long et la surcharge de remboursement annuel limitée. Cette solution paraît logique, équitable et, finalement, assez bien adaptée à la situation des différentes catégories d'agriculteurs.

Je constate, d'ailleurs, que le président de la F.N.S.E.A. lui-même a interprété cette mesure comme il convient de le faire et que, sur le terrain, lorsque les choses sont bien expliquées, les agriculteurs comprennent.

En ce qui concerne les mesures destinées à venir en aide aux éleveurs qui manquent de fourrage, je tiens à donner quelques indications complémentaires et à apporter quelques assurances à certains d'entre vous, qui m'ont dit que, dans leur département, la première attribution de céréales fourragères était insuffisante, établissant des comparaisons avec des situations précédentes.

L'Etat finance 530 000 tonnes de céréales fourragères à 77 centimes le kilo.

**M. Roland Courteau.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Cela représente une bonification de 46 centimes. S'y ajoutent des céréales pour lesquelles Unigrains versera une aide. Ainsi, 100 000 tonnes supplémentaires seront mises à la disposition des éleveurs.

On arrive donc à un total de 630 000 tonnes, que je vous invite à comparer aux 400 000 tonnes attribuées en 1986. Mais je précise tout de suite que la sécheresse de 1986 était moins sévère que celle que nous connaissons cette année.

Nous avons d'ores et déjà distribué dans les départements 320 000 tonnes de fourrage ; cela signifie qu'il reste encore des céréales à mettre à la disposition des éleveurs au fur et à mesure que seront consommés les premiers contingents.

De plus, cette première répartition était, évidemment, une répartition *a minima*. Je le répète, demain, nous examinerons le cas de dix-huit départements nouveaux. Il fallait donc que nous gardions des réserves afin de pouvoir les mettre à la disposition des nouveaux départements. Autrement dit, ceux qui, aujourd'hui, n'auraient pas reçu assez peuvent s'attendre à recevoir d'autres livraisons.

Je tenais à apporter cette garantie à MM. Caupert, Authié, Roger, Daunay, Belcour et Rigaudière, notamment. Mais cette question m'a aussi été posée par MM. Poncelet, Minetti, Boyer, ainsi que par le rapporteur spécial, M. du Luart.

Au-delà de ces mesures immédiates et de la sécheresse de cette année, se pose la question du devenir du fonds de garantie des calamités agricoles.

Le fonds a déjà reçu 500 millions de francs supplémentaires de l'Etat. Les professionnels m'ont fait savoir qu'ils appliqueraient la loi et qu'ils apporteraient donc une somme identique. Au printemps, nous verrons si des besoins supplémentaires doivent éventuellement être satisfaits.

Cela dit, il est évident que les difficultés du fonds des calamités agricoles sont nettement apparues cette année.

Je ne ferai aucun commentaire sur ce qui s'est passé au cours des années précédentes. Il avait fallu emprunter. En tout cas, il est désormais clair que le fonds des calamités fonctionne de manière trop permanente pour ne pas connaître, lorsqu'une grave calamité se présente, des difficultés d'approvisionnement considérables.

Il faut donc que nous remettions à plat l'ensemble du dossier, en posant les questions suivantes : quels risques le fonds des calamités couvre-t-il ? Comment est-il financé ? Quelles sont les procédures qui permettent l'éligibilité des dossiers des agriculteurs à ce fonds ?

Telle est mon intention. Les organisations professionnelles m'ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à cet exercice. Ainsi, en 1990, le mode de fonctionnement du fonds des calamités sera remis en chantier.

Plusieurs d'entre vous, notamment MM. Soucaret, Authié, Tardy et du Luart, m'ont invité à aborder le problème de l'eau.

J'ai l'intention, non seulement de participer aux réunions et colloques qui seront organisés par le Gouvernement au cours des semaines qui viennent sur cette question, mais aussi de prendre ma part, en tant que ministre de l'agriculture et de la forêt, à une réflexion d'ensemble sur l'hydraulique agricole.

Notre réflexion doit porter à la fois sur les besoins en eau de la production agricole, sur les systèmes qui fonctionnent depuis plusieurs décennies et sur leur financement. Nous aurions intérêt, en particulier, à nous mettre d'accord, dans toutes les régions, sur des programmes hydrauliques plus spécifiquement orientés vers des productions données, au lieu d'envisager, comme on l'a peut-être un peu trop systématiquement fait dans certaines régions, des programmes d'hydraulique agricole lourds et indifférenciés, qui coûtent relativement cher et dont les résultats ne sont pas toujours probants.

En effet, nos ingénieurs et nos techniciens sont désormais capables de mettre au point des structures hydrauliques beaucoup plus légères, beaucoup plus souples et beaucoup plus fines, adaptées à des projets économiques précis. L'hydraulique, ce n'est pas seulement de la retenue d'eau ; c'est une utilisation rationnelle et économique de l'eau.

Toujours en ce qui concerne la conjoncture présente, j'en viens au revenu agricole de 1989.

Certains d'entre vous l'ont noté à juste titre, l'année 1989 est paradoxale, aussi bien pour les agriculteurs eux-mêmes que pour l'opinion publique. C'est vrai, alors que nous subissons et subissons encore - je partage l'analyse de votre rapporteur spécial sur ce point - les effets de cette sécheresse tout à fait exceptionnelle, nous sommes bien obligés d'enregistrer aussi l'une des augmentations les plus fortes du revenu agricole depuis une dizaine d'années. Pourquoi la nierais-je ? Je n'en ai pas fait, vous l'aurez tous remarqué, matière à triomphe. Au contraire, je me suis efforcé immédiatement de donner les explications qui convenaient.

Cette progression du revenu s'explique à la fois par la bonne tenue du marché et par la croissance très forte de la valeur de certaines productions, en particulier la viticulture de qualité.

Il n'en reste pas moins que, si ce chiffre est bon pour certains, il recouvre des situations très contrastées, très inégales, selon les régions et selon les productions. Tout cela doit être dit clairement pour faire comprendre à l'opinion publique que, au moment où nous nous réjouissons - je ne vois pas pourquoi nous nous en priverions - parce que cette année aura été globalement bonne pour les agriculteurs, nous devons aussi faire appel à la solidarité nationale, face à la catastrophe qu'est la sécheresse.

J'en viens maintenant aux questions relatives à la formation. MM. Albert Vecten, Jean Boyer et Serge Mathieu m'ont interrogé longuement sur l'enseignement agricole.

S'agissant de l'enseignement agricole public, je confirme tout d'abord que les mesures de revalorisation prévues pour l'éducation nationale s'y appliqueront à l'identique.

M. Vecten m'a plus particulièrement interrogé sur la situation des A.T.O.S. La spécificité de l'enseignement agricole, la petite taille de nos établissements, qui sont souvent isolés, exigent un grand nombre d'A.T.O.S. Il en faudrait un peu plus de 5 000 pour l'ensemble des établissements agricoles.

Nous avons constitué, dès le mois d'octobre 1989, un groupe de travail qui doit soumettre des propositions au ministre de l'agriculture sur les conditions de travail des personnels A.T.O.S. Des mesures utiles seront prises dès que seront connus les résultats de ses réflexions.

J'ajoute, monsieur Vecten, que, outre ceux dont nous avons pu vous annoncer la création lors de la préparation du budget, treize autres postes d'A.T.O.S. vont être attribués à l'enseignement agricole par le ministère de l'éducation nationale, qui a lui-même eu la possibilité de créer des postes d'A.T.O.S.

S'agissant de l'enseignement privé à temps plein, je confirme que l'application de la loi de 1984 sera intégrale, comme il a été prévu, au 1<sup>er</sup> janvier 1990. Nous aurons, à ce moment-là, des contrats avec les écoles et des contrats avec les enseignants.

En ce qui concerne la subvention de fonctionnement, je vous rappelle qu'elle était de 1 000 francs par élève en 1987 et qu'elle est de 4 000 francs par élève en 1989, ce qui permet de bien mesurer l'effort qui a été accompli. Toutefois, comme l'a rappelé M. Vecten à juste titre, un « différentiel » demeure avec l'éducation nationale. J'ai demandé à une commission de faire des propositions, pour que la parité puisse être atteinte dès 1991.

Cependant, pour montrer la volonté du Gouvernement d'arriver très vite à cette parité, je suis en mesure, monsieur Vecten, de vous annoncer que nous ferons, en 1990, un effort supplémentaire en matière de gestion, de sorte que l'augmentation des crédits soit portée de 3,5 p. 100 à 6 p. 100.

Ainsi, l'an prochain, l'enseignement agricole aura pratiquement comblé la moitié de l'écart qui le sépare de l'éducation nationale. Nous pourrions faire le pas suivant en 1991.

Bien sûr, monsieur le rapporteur, j'espère pouvoir compter sur votre aide pour atteindre ces objectifs.

**M. Christian Poncelet.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Poncelet, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Christian Poncelet.** Je souhaiterais que vous puissiez satisfaire une simple curiosité de ma part, monsieur le ministre.

Vous allez être conduit à redéployer vos crédits de gestion. Pouvez-vous nous indiquer sur quel chapitre vous allez agir pour obtenir ce complément de crédit indispensable à l'amélioration de la situation de l'enseignement privé ?

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Le chapitre 43-22 me permet de procéder à ce redéploiement dans des conditions telles que l'augmentation sera de 6 p. 100. J'en ai effectivement la possibilité, j'allais dire : l'autorisation.

Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé sur le problème du financement des maisons familiales rurales. Je rappellerai que, selon la loi, l'aide financière accordée à ces établissements sera indexée sur le coût moyen d'un poste de contractuel de droit public dans l'enseignement agricole privé à temps plein. C'est ce que nous avions décidé en 1984 et c'est ce qu'avaient souhaité les maisons familiales. Mais vous savez que la contractualisation est en cours et que ce coût moyen ne peut pas être connu aujourd'hui avec certitude.

C'est la raison pour laquelle, à titre transitoire, le décret fixe le coût d'un poste en fonction d'un coût moyen qui n'est pour l'instant que prévisionnel. Lorsque la contractualisation sera effective, ce qui doit être le cas au début de 1990, nous reverrons ce coût en fonction du coût réel constaté, dès le budget de 1991 si cela s'impose.

Les établissements qui fonctionnent selon un rythme approprié se verront eux aussi appliquer, comme il était prévu, la loi de 1984.

Après la formation des hommes, vous avez ouvert, mesdames, messieurs les sénateurs, un vaste chapitre concernant l'ensemble de nos produits agricoles. Vous m'avez interrogé sur à peu près toutes les grandes productions et, même si je ne traite pas longtemps du sujet, je dois vous fournir quelques éléments d'information.

Plusieurs d'entre vous m'ont posé des questions sur la situation du secteur bovin, M. le rapporteur et M. Pluchet en particulier.

Monsieur du Luart, je partage votre souci de maîtrise de la production bovine. Si nous parlons à l'heure actuelle d'une relance de cette production face aux tensions que nous enregistrons sur les marchés, il faut que cette relance reste en tous points maîtrisée. C'est ce que j'ai dit voilà quelques semaines devant le groupe des parlementaires qui s'intéressent à cette production.

En effet, aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir d'une certaine remontée des prix ainsi que de l'augmentation des aides communautaires en ce qui concerne tant la prime à la vache allaitante que la prime au bovin mâle. Cependant, nous devons l'accompagner - ce que j'ai l'intention de faire - en augmentant les crédits d'orientation et de restructuration qui sont déjà destinés à l'élevage, en accord avec les membres du conseil supérieur d'orientation. Je vous confirme que les crédits d'orientation de l'Ofival - l'office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture - devraient être accrus de 27 millions de francs qu'il est proposé en plus - ce qui, je crois, monsieur du Luart, répond à votre attente - d'augmenter, en cours d'année, de 20 millions de francs les crédits à l'élevage bovin,...

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** C'est satisfaisant, en effet !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... sous réserve que la profession accepte de son côté une réorientation de ces crédits. Nous aurons donc à nous entretenir encore avec le C.S.O. - Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire - mais je crois, monsieur le rapporteur, que l'ensemble de ces crédits devraient permettre à cette filière de poursuivre son travail de restructuration et de concentration.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Tout cela est bon, je le reconnais.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur Pluchet, vous m'avez interrogé sur les crédits sanitaires. Je ne pense pas que l'on puisse affirmer à proprement parler qu'il y ait une baisse de ces crédits. En effet, en prenant en compte les progrès enregistrés en santé animale,

notamment dans le secteur bovin, je suis obligé de constater un meilleur retour communautaire, ce qui peut expliquer que les crédits nationaux n'aient pas besoin d'être aussi importants. Je souhaite aussi, s'il le faut, procéder à des redéploiements pour faire porter l'effort budgétaire sur les espèces les moins avancées dans le domaine de la défense sanitaire.

M. Herment m'a interrogé sur la situation de la viande ovine. Il est d'ailleurs l'un des seuls à avoir soulevé cette question.

Nous avons, en effet, conclu au sein de la Communauté un accord au mois de juillet 1989, sous la présidence française, réformant profondément l'organisation commune du marché de la viande ovine. Nous avons, enfin, supprimé la prime variable à l'abattage dont bénéficiaient les Britanniques et transformé le système des primes en un seul système communautaire selon qu'il s'agit d'agneaux lourds ou d'agneaux légers. Nous avons également bloqué, au niveau qu'elles avaient atteint, les importations en provenance de Nouvelle-Zélande.

Par ailleurs, je peux annoncer le relèvement de l'indemnité spéciale montagne, l'octroi de crédits supplémentaires au titre de l'Ofival, l'office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture, enfin, la prise de mesures sociostructurelles décidées la semaine dernière à Bruxelles.

MM. Courteau et Authié - à qui je répondrai tout à l'heure - m'ont longuement interrogé sur la situation de la viticulture. Ils sont d'ailleurs les seuls à l'avoir fait sur ce sujet difficile.

S'agissant des échanges franco-italiens, il existe un différentiel de prix entre l'Italie et la France qui est parfois surprenant. J'ai récemment demandé officiellement et publiquement à mon collègue italien de nous en donner les raisons. Je n'ai pas l'intention, sur ce point, de me satisfaire des propos que j'ai entendus jusqu'à présent. Nous devons savoir, à la fois pour assurer l'information de nos viticulteurs et pour garantir la bonne qualité des relations entre la France et l'Italie, pourquoi du vin italien parvient à être vendu en France à un prix inférieur à son prix de production en Italie.

J'en viens au R.M.N. J'ai répondu au président de la coopération viticole sur cette question au mois d'août. J'approuve l'initiative dont vous avez parlé, mais je ne suis pas certain qu'on puisse déjà l'ériger en système de vérification et en certificat d'exportation. Les services de la répression des fraudes sont en train de constituer une banque de données fiables. Pour l'instant, si nous devons suivre cette expérience avec beaucoup d'intérêt, il faut toutefois que nous restions passifs.

En ce qui concerne le vin sans alcool, je crois, monsieur le sénateur, qu'il faut que nous soyons très vigilants sur l'étiquetage et sur la référence aux vins. En effet, il me semble qu'un vin désalcoolisé ne répond plus exactement à la définition du vin.

On me demande parfois de supprimer telle ou telle mention sur les étiquettes, mais c'est pour mettre d'autres produits sous ces étiquettes. Nous devons faire très attention, il nous faut poursuivre l'instruction de ce dossier avant de pouvoir en débattre à l'échelon communautaire.

Je profite de l'occasion pour répondre rapidement à M. Mathieu sur la gestion des droits de plantation. J'ai déjà demandé à plusieurs reprises à l'Onivins d'organiser la transparence du marché, de mettre en contact les vendeurs et les acheteurs. L'offre, à l'heure actuelle, est très supérieure à la demande. L'Onivins et l'I.N.A.O. m'ont donné acte de cette demande. Je crois que nous pouvons avancer encore.

M. Mathieu m'a aussi posé une question fort pertinente sur le changement de zones en matière d'enrichissement pour les vins de Bourgogne. Je suis d'accord avec lui à tel point que j'ai demandé à Bruxelles de réaliser ce changement de zones. J'attends le rapport « enrichissement » de la Commission pour que nous puissions avancer.

Allant un peu plus loin, j'élargirai la réflexion ainsi que M. Serge Mathieu et M. Aubert Garcia m'y ont invité en parlant des problèmes de la qualité et des appellations d'origine.

Il s'agit d'un sujet essentiel. C'est la raison pour laquelle j'ai organisé un conseil des ministres informel, en Bourgogne, sur le thème de la qualité et de la défense de nos appellations d'origine. Au cours de ce conseil informel, qui n'était pas appelé à prendre particulièrement des décisions, le commissaire à l'agriculture nous a confirmé que la Commission

présentera bien, dans les semaines à venir, un rapport au conseil des ministres sur les problèmes de la qualité et sur celui des appellations d'origine.

En effet, il nous faut absolument obtenir une reconnaissance européenne des appellations d'origine avant l'ouverture du grand marché de 1992. Pour aider à cette reconnaissance, je vous confirme, messieurs les sénateurs, que je suis en train de préparer un projet de loi sur les appellations d'origine qui serait applicable à tous les produits agricoles et pas seulement à la viticulture, projet de loi qui viendra en discussion lors de la session parlementaire du printemps 1990.

**M. Roland Courteau.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Après le vin, le pain ! (*Sourires.*)

MM. Pluchet, Soucaret et Herment m'ont interrogé sur le problème des céréales, notamment sur celui de la prime d'incorporation. L'un d'entre vous a même dit : « C'est à mettre au chapitre des mythes ! » Pas du tout ! Je continue à me battre ; je n'abandonne pas la prime d'incorporation. Je vous ferai remarquer, monsieur Debavelaere - vous le savez très bien, d'ailleurs - que je suis tout seul à la demander et que, même si je représente la France, c'est un peu court pour faire une majorité au sein du conseil des ministres. Je continue cependant à la réclamer. Peut-être viendra-t-elle un jour !

J'en viens à la jachère énergétique. Je voudrais vous proposer de changer de terminologie : nous devrions appeler ce projet de jachère, qui me paraît fort intelligent et profitable pour notre agriculture, « jachère industrielle ». En effet, dès que nous parlons de jachère énergétique dans les enceintes communautaires, nous déclenchons la réaction suivante : « Oh ! Voilà les Français et leur éthanol ! » Notre jachère en prend tout de suite un coup ! L'éthanol, c'est une spécialité bien française dans les enceintes communautaires, peut-être un peu allemande, à la rigueur italienne, mais nous sommes à peu près les seuls demandeurs. En revanche, lorsque je parle de l'utilisation des produits agricoles à des fins industrielles diversifiées, je constate, depuis plusieurs mois, des marques d'intérêt non seulement de la part de mes collègues, mais aussi de la part de la Commission. Sur cette jachère industrielle, le dossier avance. La Commission doit nous faire des propositions dans le cadre d'un projet sur les usages non alimentaires.

Avec le commissaire chargé des questions agricoles, j'ai reçu récemment les responsables du dossier au niveau européen. Je peux vous dire que le contact a été de bonne qualité et que la Commission a confirmé ses intentions positives dans cette direction.

Toujours dans le domaine des céréales, je répondrai à M. Soucaret sur la difficile question, que nous avons déjà abordée ici, du triage à façon. Je rappellerai simplement, monsieur le sénateur, que l'accord du 4 juillet est un compromis. Celui-ci était nécessaire. Nous en avions besoin, les uns et les autres mais je reconnais qu'il ne peut satisfaire parfaitement personne.

Je répète aussi que les modalités d'application doivent tenir compte des petits agriculteurs. Je confirme que des consignes ont été données en ce sens afin que les représentants du Gouvernement, dans les départements où le triage à façon est source de difficultés, cherchent, avec les partenaires, des solutions qui respectent les intérêts des petits producteurs.

Vous m'avez fait part, monsieur le sénateur, du projet de M. le directeur de la C.G.L.V. - Sicasov. Je l'ai déjà examiné. Bien sûr, comme vous l'avez dit avec beaucoup de bon sens, ce texte est un peu surprenant, dans la mesure où le président de cette coopérative est signataire de l'accord que le directeur critique. Je ne veux pas m'immiscer dans les problèmes internes mais j'en discuterai avec les responsables. Pour l'instant, je ne veux pas reprendre à mon compte un tel projet puisque je me suis engagé dans une autre voie : celle du compromis du mois de juillet.

Quant aux prélèvements de coresponsabilité céréalière, monsieur Herment, nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler. Le dernier conseil des ministres a confirmé la décision qui avait été prise par la Commission cette année. Bien que nous ayons dépassé la quantité maximum garantie, il n'y aura pas de prélèvement de coresponsabilité supplémentaire. Reste le problème de la coresponsabilité de base. Avant de

reprandre ce débat, il faut que nous attendions, j'allais dire sagement, la négociation du prochain paquet-prix. A l'heure actuelle, toute déclaration, toute prise de position, au moins de la part du représentant du Gouvernement français, serait prématurée en termes de négociation.

J'aborde enfin les problèmes laitiers. Ils ont été soulevés par beaucoup d'entre vous, par M. le président Poncelet et par MM. Berchet, Caupert, Roger, Husson, Masseret, Herment, de Raincourt.

Les quotas laitiers ont été difficiles à instaurer. Peut-être est-on aussi en train de s'apercevoir progressivement de certains de leurs effets bénéfiques sur le niveau des prix. Et puis, peut-être allons-nous pouvoir résoudre, enfin, un certain nombre de difficultés que nous traînons derrière nous depuis 1984.

En effet, j'ai obtenu - je n'emploie pas souvent la première personne du singulier, mais là, vraiment, je peux dire que c'est moi tout seul - j'ai obtenu, dis-je, 1 p. 100 de plus de quotas. Pourtant, quand j'ai commencé à négocier, l'année dernière, peu de gens me donnaient des chances de succès.

Par conséquent, nous avons 256 000 tonnes à notre disposition pour apurer les contentieux anciens. Comment allons-nous procéder ? De manière très simple.

Tout d'abord, nous allons répartir 200 000 tonnes environ à tout le monde dans les commissions mixtes départementales. C'est une innovation par rapport au système précédent : ce ne sont pas les entreprises mais les commissions mixtes départementales, c'est-à-dire les responsables professionnels, qui répartiront ces quantités, et d'abord aux prioritaires d'avant 1984...

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** ... qui n'avaient pu être servis, qui n'avaient jamais eu leurs références et qui constataient qu'il y avait là une injustice, voire un déni de justice. On avait donné sa parole, et ils n'arrivaient pas à réaliser leur plan de développement.

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** C'est une mesure de bon sens !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Ce dispositif de répartition sera mis au point par le conseil de direction de l'office du lait. Ce sont donc les professionnels qui répartiront dans les départements en fonction de critères simples : le nombre de prioritaires d'avant 1984 et l'importance de la production. Par conséquent, tout le monde sera servi. Je réponds là à ceux qui s'inquiétaient que l'essentiel de ces quantités ne parte dans le grand Ouest.

Ensuite, nous aurons la possibilité de mettre le solde à la disposition des départements qui, en 1983, date de référence choisie, en mars 1984, par le Conseil européen, avaient souffert de la sécheresse, et qui avaient toujours contesté, de ce fait, cette base de référence.

Autrement dit, ils percevront, d'abord, au même titre que les autres, une première répartition, et ensuite, une deuxième répartition au titre des calamités de 1983. Ainsi, dans l'Est de la France, nous pourrions, enfin, résoudre le problème qui nous a créé aux uns et aux autres des difficultés incessantes depuis 1984.

J'ajoute que certaines régions, certains départements pourront avoir des quantités à répartir. Bien sûr, il y aura du lait pour la Lozère, monsieur Caupert ; en fait, il y aura du lait pour tout le monde.

D'autant que, à côté de ce 1 p. 100 d'augmentation de nos références, j'entends poursuivre le programme de restructuration, réalisé cette année, et qui a déjà permis de répartir à nouveau 400 000 tonnes de lait. J'ai obtenu du Gouvernement qu'une somme non négligeable figure dans le collectif d'automne à cet effet. Mais j'ai bien l'intention de procéder, s'il le faut, à un certain nombre de redéploiements afin que nous puissions achever le programme de restructuration de cette année.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la répartition du 1 p. 100 et sur la poursuite de l'effort de restructuration.

M. Minetti a dit que le nombre de producteurs de lait avait beaucoup diminué depuis 1984. C'est vrai. Il connaissait déjà, malheureusement ! une forte diminution avant 1984.



La nécessité de limiter la production a accéléré ce mouvement - je ne le nie pas - mais il faut tout de même se rappeler que les quotas laitiers, parce qu'ils étaient brutaux, parce qu'ils exigeaient que l'on mette en place un programme de solidarité et de restructuration, ont permis à un grand nombre de ces producteurs qui ont abandonné la production laitière depuis 1984 de le faire avec des aides substantielles, ce qui n'était pas le cas avant les quotas laitiers.

Combien de petits producteurs de lait, avant les quotas laitiers, disparaissaient sans autre forme de procès, sans bruit, discrètement, sans aucune aide ? Rappelez-vous les zones de ramassage, rappelez-vous les primes de quantité, rappelez-vous les efforts que faisaient les coopératives ou les industries privées pour encourager - on aurait presque pu dire contraindre - les producteurs soit au regroupement, soit à l'élargissement de leur troupeau !

Depuis 1984, les 39 p. 100 de producteurs qui ont quitté la production laitière ont perçu pas moins de 7 milliards de francs ! Ce n'est pas un programme social, cela ?

La preuve, c'est que le dernier plan de restructuration, qui a permis à certains producteurs âgés de se retirer en vendant à l'Etat leurs références à pas loin de 4 francs le litre, a eu le succès que vous connaissez.

Dans le même temps, cela a permis à nos exploitations laitières de passer en moyenne de 60 000 à 100 000 litres par an, ce qui les place dans de meilleures conditions face à la concurrence.

J'en viens maintenant à l'espace et au développement rural, sur lesquels je ne tiendrai pas de grands discours, me contentant de répondre, sur quelques points particuliers, à MM. Minetti, Caupert et Tardy.

L'effort du ministère de l'agriculture en faveur de la forêt, qui est de 2 milliards de francs, sera maintenu - je le confirme. Quant à l'effort exceptionnel, que j'ai annoncé, en faveur de la forêt méditerranéenne, et qui portera uniquement sur la prévention des incendies, il sera bien d'une importance exceptionnelle puisque, en 1990, 400 millions de francs y seront consacrés.

La lutte contre les incendies - plusieurs d'entre vous l'ont dit - passe par une meilleure occupation de la forêt, par la présence de l'homme et d'animaux dans la forêt, en particulier par le pastoralisme. Cette occupation doit, bien sûr, se faire sur des bases qui soient économiquement réalistes ; il ne s'agit pas de lancer n'importe qui avec n'importe quoi.

A cet égard, je suis ouvert aux propositions que les uns et les autres ont faites. J'ai d'ailleurs l'intention, dans les semaines qui viennent, peut-être avec votre aide, si vous le voulez bien, de constituer auprès de moi un groupe de travail chargé de faire des propositions sur le développement du pastoralisme dans les forêts fragiles de la Méditerranée.

Des crédits sont prévus à cet effet au titre du conservatoire de la forêt méditerranéenne, mais je suis prêt à affecter des crédits supplémentaires pour rédiger des rapports et faire un certain nombre d'expériences avec les éleveurs afin que la démonstration soit faite de leur capacité à entretenir la forêt.

Des orientations ont été prises par le Gouvernement pour prévenir les incendies. Vous-mêmes avez adopté des mesures législatives dans la loi d'adaptation.

L'effort de reboisement sera poursuivi et amplifié de façon générale en France, mais, dans les zones méditerranéennes exposées aux incendies, il est déjà programmé dans les contrats de plan Etat-régions et dans les P.I.M. De plus - je le répète - les programmes dans lesquels interviennent l'office national des forêts, et les fonds de l'Etat devront désormais associer obligatoirement les communes, les propriétaires forestiers et les éleveurs afin que nous puissions effectivement développer certaines formes intelligentes de pastoralisme.

Je continuerai le travail que j'ai annoncé, d'abord, à Marseille, ensuite, à Aix-en-Provence pour que, l'an prochain, nous puissions mesurer les efforts accomplis en matière de prévention.

Pour ce qui concerne le développement rural, messieurs Caupert et Boyer, je veux vous confirmer mon intention d'associer bien davantage, en 1990, le ministère de l'agriculture à des opérations concernant l'environnement. Nous lancerons un certain nombre d'actions permettant à des agriculteurs de contracter avec les collectivités territoriales et avec l'Etat pour réaliser un certain nombre de travaux dans des zones où la faune et la flore seraient particulièrement fragiles.

De même, j'ai l'intention, avec mon collègue M. Jacques Chérèque, d'organiser et de développer des services publics et privés qui pourraient mieux satisfaire aux standards urbains à l'échelle de bassins d'emploi ou de bassins d'habitation. En effet, il ne convient plus, désormais, de raisonner en termes de communes, de villages ou de hameaux, mais plutôt en termes de bassins de vie dans lesquels une population minimale permet de faire fonctionner les services publics dont nous avons besoin.

Parallèlement, grâce aux règlements socio-structurels qui ont été adoptés, le semaine dernière, à Bruxelles, nous pourrions aussi, en 1990, commencer à nous lancer dans l'encouragement à une agriculture plus extensive.

Enfin, je vous rappelle ce que vous a sans doute dit mon collègue chargé du tourisme, à savoir que le Gouvernement soutiendra de façon accrue le tourisme rural, mais un tourisme rural davantage fondé sur une approche industrielle, moderne, très professionnelle, le seul qui puisse fonctionner à la satisfaction des agriculteurs.

Monsieur Jean Boyer, j'ai le sentiment que 1989 a marqué des avancées considérables dans le secteur de la pluriactivité. En effet, s'il n'y a pas de statut de la pluriactivité, nous avons beaucoup simplifié le système fiscal et le système social des agriculteurs qui pratiquent la pluriactivité. Grâce à une conception très large de l'activité agricole, même si leur activité extérieure au secteur agricole est relativement importante, ils pourront toujours bénéficier de la protection sociale du régime social agricole.

On m'a également posé des questions que j'ai qualifiées de « transversales ». Je m'efforcerai d'y répondre rapidement.

S'agissant des exploitations, monsieur Soucaret, le groupe de travail que nous avons annoncé a bien fonctionné. Il a présenté un certain nombre de propositions sur la base desquelles je suis en mesure de vous dire que la concertation officielle avec les autres ministères et les organisations professionnelles pourra démarrer dans les mois à venir.

Si nous travaillons bien, je souhaite - je peux pas encore prendre d'engagement aussi formel que celui que j'ai pris concernant les appellations d'origine - qu'une loi puisse être présentée dans le courant de l'année prochaine au Parlement sur la transmission des exploitations agricoles. Ce sujet est, en effet, tout à fait essentiel.

M. Debavelaere m'a interrogé sur le Crédit agricole, encore que j'aie l'impression que le terme « interrogé » ne soit pas celui qui convienne. J'ai plutôt l'impression que, par moments, il m'a tancé sur cette question.

Nous n'avons pas la même position, cela ne nous empêche pas de vivre ! Je ne reparlerai pas de la mutualisation, c'est du passé. Je me contenterai de donner quelques informations relatives à l'action du Crédit agricole en matière de sécheresse, afin de faire quelques petites comparaisons.

En 1986, le Crédit agricole n'était pas mutualisé. Sa contribution au dispositif d'aide aux victimes de la sécheresse qui avait été décidé par l'Etat s'était élevé à 600 millions de francs, à savoir 60 millions de francs au titre des avances, 125 millions de francs sur les prêts de consolidation, 200 millions de francs pour le financement d'une partie des prises en charge d'intérêt et 215 millions de francs d'aménagements financiers complémentaires. L'Etat, quant à lui, avait accordé 250 millions de francs.

En 1989, c'est vrai, la situation n'est pas tout à fait la même. Le Crédit agricole, jusqu'à ce jour, a annoncé une mesure de décalage des échéances des prêts non bonifiés qui n'entraîne pour lui, monsieur Debavelaere, aucune charge puisque la mesure est consentie aux conditions du prêt, c'est-à-dire au taux du marché. Pour sa part, l'Etat, au titre des seules mesures à caractère financier, supportera une charge de 350 millions de francs qui se décompose en : 185 millions de francs pour la mesure de décalage d'annuités des prêts bonifiés, 80 millions de francs au titre des prêts à 4 p. 100 pour les éleveurs, qui m'avaient été demandés par les organisations agricoles, 60 millions de francs au titre des mesures « agriculteurs en difficulté », et 25 millions de francs de coût des avances à taux nuls.

**M. Roland Courteau.** C'est très clair !

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Voilà ! Je laisse au Sénat le soin d'apprécier où est l'effort des uns et des autres.

Je vous ai apporté cette précision, non pas dans l'intention de critiquer quiconque, mais parce que je vois dans les journaux se dessiner l'idée selon laquelle l'Etat ne ferait pas son travail, tandis que le Crédit agricole, lui, le ferait.

Je suis beaucoup plus exigeant, pour ma part, et, si je vous ai donné ces indications sur l'effort qui avait été consenti par le Crédit agricole en 1986 et sur l'effort qu'il consent en 1989 - peut-être vous, monsieur Debavelaere, en êtes-vous satisfait - c'est parce que personnellement, je n'y trouve pas mon compte.

Vous me demandez par ailleurs si je ne suis pas en train de remettre en cause le système de bonification à l'agriculture. Puisque nous en parlons, permettez que je vous donne quelques caractéristiques du système que le Gouvernement a retenu à ma demande. D'abord, nous maintenons les taux de sortie légaux des prêts aux agriculteurs : nous avons repoussé toute tentative de bonification au point. Ensuite, nous avons refusé un système d'adjudication par lot au profit d'un mécanisme de conventionnement des banques, après une mise en concurrence.

J'ai parfois le sentiment que l'on me fait un mauvais procès - même si quelques portes claquent, ici ou là - à propos de l'obligation faite aux banques de consentir un minimum de prêts conventionnés par rapport au volume de prêts bonifiés qu'elles délivreront. Quoi d'anormal ? Cette disposition technique n'a pas d'autre objet que de s'assurer que le système apportera aux agriculteurs, au-delà des enveloppes normales de prêts bonifiés, l'assurance de pouvoir disposer de prêts complémentaires à taux privilégiés. Est-ce là desservir les intérêts de notre agriculture ?

Je vous assure, monsieur le sénateur, que mon unique souhait est de voir la Caisse nationale de crédit agricole démontrer qu'elle reste la banque des agriculteurs, qu'elle leur offre, plus que les autres, les services dont ils ont besoin. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

Je répondrai maintenant aux questions fort pertinentes de M. Souplet et de M. de Raincourt, que je remercie de son intervention.

Pour la Pologne, la priorité des priorités, c'est d'aider ce pays à moderniser son agriculture afin qu'il puisse mettre fin à ses pénuries. Nous sommes d'accord. C'est d'ailleurs l'objet du voyage que j'effectue à partir de demain soir en tant que président du conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté. Je vais essayer de définir, sur place, avec les responsables polonais, la meilleure utilisation possible des crédits communautaires, c'est-à-dire 300 millions d'ECU. Je vous indique à ce sujet que le ministre polonais de l'agriculture viendra en France, à mon invitation, au mois de décembre.

Quels sont mes objectifs en partant travailler avec l'équipe chargée de l'agriculture polonaise ? Mettre en place un vrai réseau coopératif et mutualiste pour encadrer les agriculteurs ; mettre en place un vrai crédit agricole, et j'emmène des responsables de ce groupe avec moi ; mettre en place une coopération forestière ; permettre la modernisation des industries agroalimentaires ; former des cadres. Je verrai sur place avec qui on peut mener à bien cette tâche.

Je vous rassure tout de suite, peu de journalistes m'accompagneront. Je m'efforcerai de travailler au ras du terrain. Je ne ferai pas beaucoup de déclarations non plus, mais je suis prêt, si vous le voulez, à vous en rendre compte, car il s'agit d'une grande question.

Mais nous devons aussi faire preuve de cohérence en acceptant de favoriser les importations de produits polonais au sein de la Communauté, ce qui procurera des devises à ce pays qui en a tant besoin. Cela a été décidé dans l'accord passé entre la Communauté et la Pologne. De nombreux produits ont ainsi bénéficié de concessions. Je pense aux petits fruits rouges, aux chevaux, aux canards, aux oies, aux champignons, à certaines vodkas, etc.

Toutefois, pour des produits sensibles, monsieur le sénateur, ces concessions ont été encadrées. Pour vous le prouver, je vous donnerai une information dont vous n'avez sans doute pas connaissance puisqu'elle est le résultat des délibérations du conseil « affaires générales », qui s'est tenu à Bruxelles cet après-midi. Vous étiez préoccupé par la féculé de pomme de terre. Je vous répons : 5 000 tonnes ! *(M. Souplet manifeste sa satisfaction.)* Je vois, à votre réaction, que vous considérez ce chiffre comme raisonnable.

Je suis ouvert à un examen sérieux, systématique, avec les professionnels, de la place que nous pourrions offrir sur nos marchés aux produits agricoles polonais. Sinon, on fait moins de discours ! Mais, si l'on veut les aider, c'est bien à cette question qu'il nous faudra répondre et nous devons nous y préparer pour être capables de les accueillir.

Nous retrouvons là une contradiction que nous avons connue en d'autres temps avec les pays en voie de développement. En effet, ce n'est pas tellement une aide alimentaire que nous demandent ces pays, mais très souvent l'accès à notre marché. Que faire ? Le fermer ou accepter un certain nombre de concessions ?

Nous avons su le faire avec un certain nombre de pays du pourtour méditerranéen ; peut-être faudra-t-il savoir le faire à nouveau avec les pays de l'Europe de l'Est qui le demandent. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

Je reviens sur la fiscalité pour répondre à MM. Poncelet, de Raincourt, Herment, Husson et tant d'autres. Sur l'impôt foncier non bâti, je ne vous ferai pas de long discours. Je vous répéterai simplement ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises : le groupe de travail que nous avons créé avec la profession, à la demande du ministère de l'économie et des finances, a bien travaillé. La preuve qu'il n'est pas destiné à s'arrêter ou à se perdre dans les sables, c'est qu'il se réunit à nouveau vendredi prochain. Si vous avez rencontré certains responsables professionnels qui en font partie, peut-être vous ont-ils dit eux-mêmes combien il était difficile de trouver une solution pour remplacer l'impôt foncier sur les propriétés non bâties. J'espère simplement que nous serons, les uns et les autres, suffisamment forts et déterminés pour apporter une réponse au cours de l'année 1990.

Pour conclure, je relèverai aussi quelques critiques que vous m'avez adressées les uns et les autres, même si, dans l'ensemble, vous avez été des interrogateurs avisés et plutôt bienveillants.

Nombre d'entre vous m'ont dit que l'Etat se désengageait. C'est une critique non pas que je n'admets pas - j'admets toutes les critiques - mais qui me paraît mal fondée, voire dangereuse de la part de personnes qui se veulent les défenseurs des agriculteurs.

Je vous citerai simplement deux chiffres. Si l'on rapporte l'ensemble des concours publics nationaux et communautaires à la valeur de la production agricole - c'est le bon critère : la valeur de la production agricole, c'est ce que l'agriculture française produit en un an ; l'ensemble des concours publics, c'est ce que l'on donne à l'agriculture française - on s'aperçoit qu'en 1980 l'ensemble des concours publics représentait 32 p. 100 de la valeur de production agricole - un tiers - et qu'il atteint 42 p. 100 aujourd'hui. Où est donc le désengagement de l'Etat ?

Est-ce rendre service aux agriculteurs que de dire partout que l'Etat se désengage ? Non ! La part des aides publiques à l'agriculture a augmenté depuis dix ans et il faut continuer à le justifier, non ?

J'en viens au second chiffre. Pour un revenu agricole qui augmente de plus de 8,5 p. 100 en 1989, les comptes de l'agriculture font apparaître, avec un Gouvernement qui ne s'intéresserait pas à l'agriculture, que les subventions d'exploitation accordées à ce secteur s'élèvent, en 1989, à 11 milliards de francs, en augmentation de 9,6 p. 100 par rapport à 1988, soit plus que l'accroissement du revenu. Est-ce un désengagement de l'Etat, cela ?

Je vous sens méditatifs.

Il me paraît en effet très important de camper sur cette position, calme, tranquille : non, l'Etat ne se désengage pas de l'agriculture. Ce n'est pas possible. En effet, l'agriculture est intimement imbriquée à cet Etat. Ai-je séparé l'Etat de l'agriculture ? L'Etat s'est-il éloigné de l'agriculture ? Pas du tout !

Mais peut-être, en effet, l'Etat doit-il laisser plus de place aux professionnels et à leurs responsabilités. Oui, pour moi, cela est très important.

L'Etat doit aider les professionnels à gérer au plus près les problèmes de l'agriculture. L'Etat doit pratiquer systématiquement, comme j'essaie de le faire, la déconcentration au sein des commissions d'agriculteurs en difficulté, par les enveloppes budgétaires qui sont mises à la disposition des professionnels et des instances locales pour gérer cette diversité de l'agriculture.

En définitive, si l'année 1989 est paradoxale pour les agriculteurs, elle n'aura pas été, pour notre agriculture, une mauvaise année. Je ne fais pas allusion aux revenus, non, mais aux discussions que nous avons eues voilà un an. On m'en a peu parlé aujourd'hui. On m'encourageait fort, alors, à me montrer ferme à Montréal - je devais m'y rendre dans quelques jours. Mais cela, c'est du passé.

Nous n'avons pas perdu au sein du G.A.T.T. Non seulement nous n'avons pas perdu, mais, au mois de mai, nous avons emporté une belle victoire : nous avons contraint tout le monde à réfléchir sur nos positions.

De plus, la présidence française de la Communauté ne se passe pas mal ; nous avons sorti et fait avancer nombre de dossiers, sans grand cri, sans quitter la table, mais en travaillant avec les autres : le règlement ovin, le l p. 100 laitier, les règlements socio-structurels, la coresponsabilité additionnelle. Le résultat n'est pas si mauvais que cela après tout !

J'ai le sentiment que beaucoup d'entre vous le pensent et, si j'ai pu répondre à vos questions et prendre devant vous les engagements que - vous le savez très bien - je tiendrai au cours de l'année prochaine, je souhaiterais que vous alliez jusqu'au bout et que vous acceptiez d'adopter le projet de budget de l'agriculture. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'agriculture et de la forêt figurant aux états B et C.

#### ÉTAT B

**M. le président.** « Titre III : 187 827 515 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

**M. Pierre Louvot.** Je la demande, pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Louvot.

**M. Pierre Louvot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je serai bref car c'est au cœur de la nuit que s'accomplit notre ultime réflexion et qu'intervient notre vote.

Après vous avoir écouté à cette heure tardive, ou matinale, avec le plus vif intérêt, monsieur le ministre, je tiens à reconnaître les orientations constructives de ce budget, mais aussi à souligner la déception que nous procurent quelques oublis et certaines faiblesses, qui, cependant, n'atteignent pas la force de notre espérance.

Dire que vos orientations sont contestables serait une contre vérité. Formation, recherche, solidarité sont les trois axes qui ont nourri vos propositions. La volonté de modernisation de notre agriculture, le souci de sa compétitivité et de ses performances portent vos bonnes intentions. Nous aurions aimé qu'en nombre de domaines vous soyez mieux soutenu par l'impitoyable maître des finances et par le Gouvernement tout entier.

Pour nous, monsieur le ministre, l'agriculture est une priorité véritable, une responsabilité qui nous porte, une respiration à la mesure de notre espace rural et de la nature elle-même d'où nous vient la vie.

Si vous partagez une telle certitude, vous conviendrez que le budget qui nous est soumis ne porte ni assez bien, ni assez fort nos justes espérances. Certes, l'agriculture se modernise, mais elle n'occupera l'espace qu'à condition d'être délivrée des charges excessives et des disparités intra-européennes qui l'affligent. Elle ne restera vivante et présente qu'à la condition de dégager un revenu suffisant.

En vérité, le projet de budget dont nous avons débattu aujourd'hui ne dispose pas de tous les moyens d'une ambition que nous partageons tous et qui doit être manifestée clairement aux yeux de la nation.

Au-delà du B.A.P.S.A. dont nous avons débattu ce matin et de sa réforme qu'il faut accomplir avec le courage de la vérité, ce budget agricole dans ses applications économiques et techniques nous paraît trop étroit. Les agriculteurs attendaient mieux.

Nous déplorons avec eux la fin de tout espoir en matière fiscale et les insuffisances de votre politique en matière d'aménagement rural. Un tel constat conduit le groupe de l'U.R.E.I. à se prononcer dans sa majorité contre le budget de l'agriculture, quelques-uns d'entre nous souhaitant néanmoins voter pour ou s'abstenir.

**M. Albert Vecten.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Vecten.

**M. Albert Vecten.** Monsieur le ministre, dans la discussion, je vous avais posé quelques questions, réservant ma décision sur ce budget en attendant vos réponses.

Je voudrais vous remercier d'avoir répondu à la question que je me posais sur les personnels A.T.O.S. Votre réponse me semble positive puisque vous m'avez dit que des mesures utiles seraient arrêtées dès que vous connaîtriez le résultat des travaux de la commission mise en place à cet effet et j'en prends donc acte.

Au sujet de l'enseignement agricole privé, je vous avais demandé s'il serait possible de mettre en place une commission d'évaluation chargée de chiffrer les efforts restant à accomplir pour arriver à la parité. Vous vous êtes engagé à mettre en place cette commission dès le début de 1990. J'en prends acte et je vous en remercie également.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement de l'enseignement agricole privé, je m'étais inquiété de l'insuffisance du rattrapage prévu dans le budget mais je vous ai entendu avec satisfaction dire que vous étiez disposé à faire un effort et à accorder un complément de crédits pour que ce rattrapage puisse être réalisé cette année.

Je vous remercie de l'effort que vous faites pour ces établissements et je ne peux qu'être satisfait de vos réponses, monsieur le ministre.

Si j'avais à émettre un avis au nom de la commission des affaires culturelles, il serait favorable à votre projet de budget, monsieur le ministre.

**M. Louis Minetti.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Compte tenu des efforts consentis par le Gouvernement, notamment pour pallier les effets de la sécheresse et protéger les forêts méditerranéennes, le groupe communiste s'abstiendra lors du vote sur les crédits du ministère de l'agriculture.

**M. Raymond Soucaret.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Soucaret.

**M. Raymond Soucaret.** Monsieur le ministre, je vous avais annoncé, cet après-midi, que j'attendais de connaître vos réponses pour me prononcer. Si mon groupe est, vous le savez, divisé, pour ma part, j'ai senti dans vos propos une volonté réelle de nous apporter des solutions. C'est pourquoi je voterai votre budget.

**M. Désiré Debavelaere.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Debavelaere.

**M. Désiré Debavelaere.** Monsieur le ministre, j'ai bien écouté les réponses chiffrées que vous nous avez apportées, notamment sur la sécheresse. Je ne sais pas si les agriculteurs y trouveront leur compte, mais enfin, l'addition des deux sécheresses de 1986 et 1989 laisse un manque à gagner qui, naturellement, ne sera pas comblé par la Caisse nationale de crédit agricole. Il faudra bien pourtant qu'il le soit d'une façon ou d'une autre, d'autant que vous disiez tout à l'heure que la sécheresse de 1989 était plus grave que celle de 1986. Mais je n'entamerai pas maintenant une querelle de chiffres.

Ces accidents climatiques devraient être pris en considération pour que des mesures propres à les prévenir ou à en réduire les conséquences soient arrêtées.

Je n'ignore pas, toutefois, la difficulté que cet objectif peut présenter.

S'agissant de la part des concours publics, par rapport au produit agricole brut, la compensation démographique et l'aide sociale représentent, à mon avis, une grande partie de la mise à niveau actuelle de la protection sociale des agriculteurs, notamment pour les départs en retraite de nombreux agriculteurs. Cette progression atteint peut-être un pic.

Compte tenu des mesures qui ont été envisagées, notamment pour aménager les cotisations sociales, dont l'assiette sera maintenant différente, avec le revenu net des exploitations et le bénéfice net des exploitants, les chiffres que vous nous présenterez, monsieur le ministre, seront quelque peu différents.

Nous suivrons avec beaucoup d'intérêt la mise en œuvre de ces mesures afin que l'on sache ce que représente l'aide aux investissements d'un secteur dont nous constatons qu'il n'est pas aujourd'hui prioritaire, étant donné le désintérêt marqué par le X<sup>e</sup> Plan pour l'agriculture.

Si l'on compare les aides aux investissements et les primes d'orientation agricole en particulier, on constate une baisse. Si l'on considère les crédits qui sont nécessaires pour aider les agriculteurs en difficulté, on constate qu'ils sont en hausse. Aussi, avec la masse des crédits qui, à l'heure actuelle, sont à la disposition de l'agriculture, il ne devrait plus y avoir d'agriculteurs en difficulté ou alors la répartition est mal faite.

Vous prétendiez, à l'instant, monsieur le ministre, que les choses n'allaient pas si mal. Or, si vous faites passer de 300 millions de francs à 500 millions de francs le montant de l'aide aux agriculteurs en difficulté, ce n'est certainement pas parce que la situation s'améliore !

Dans le domaine social, nous allons tendre vers la parité, mais à quel niveau ? Nous espérons que nous y parviendrons assez rapidement mais au prix de quelles difficultés !

En outre, nous n'avons pas su évaluer, tout au moins avec autant de précision qu'il aurait été souhaitable, la charge supplémentaire qui en découlera. Cependant, le délai de deux ans nous permettra probablement de ne pas trop « surcharger la barque » d'autant que certains agriculteurs sont imposés au forfait collectif et que les agriculteurs à faible revenu cadastral avaient eu la promesse d'un allègement de cotisations. Ils ont pourtant besoin d'être pris en considération, dans la mesure où leur présence est indispensable à l'arrêt de la désertification de l'espace rural dans certaines régions.

Enfin, monsieur le ministre, je ne voudrais pas épiloguer et avoir l'air de reprendre la discussion de l'ensemble des problèmes, mais l'aide à la Pologne et l'ouverture de notre marché à l'ensemble des pays qui sortent tout juste du collectivisme sont, à mon avis, autant de mesures que l'on devrait examiner avec beaucoup de prudence.

**M. Roland Courteau.** C'est le cas !

**M. Désiré Debavelaere.** Nous connaissons de réputation le potentiel de ces anciennes régions agricoles du temps où elles n'étaient pas encore tombées sous le régime qu'elles ont subi depuis quarante ans.

Au moment où l'Europe, tout au moins la C.E.E., connaît des limitations de production et des quantités minimales garanties, Q.M.G., ces pays vont, eux, se développer. Si les paysans sont libres, s'ils peuvent produire librement, s'ils peuvent se développer sans la contrainte du collectivisme, nous devons nous livrer à une réflexion très approfondie pour éviter d'être pris entre les pays de l'Est qui sortent du collectivisme et les pays en voie de développement qui attendent toujours notre aide et probablement aussi la possibilité de commercer avec nous.

Je ne sais si c'est exact, mais une société italienne aurait, paraît-il, des intentions assez précises de développement agricole en U.R.S.S. Vous savez très bien que, quand ces sociétés se lancent dans le développement, c'est pour gagner des parts de marché. Or, où les gagneront-elles ? Ce sont des concurrents directs dont nous devons surveiller le comportement.

Quant à l'environnement, il est le résultat d'environ mille ans d'occupation du territoire par les paysans. A l'heure actuelle, certaines régions qui ont été contraintes à l'intensification et d'autres qui sont désertifiées connaissent de graves problèmes. Nous devons veiller à ne pas aggraver leur situation.

J'ai à l'esprit plusieurs expériences, au succès divers d'ailleurs, mais qui ont valeur d'exemple. Ainsi, je citerai pour l'intensification l'exemple néerlandais et pour la lutte contre la désertification celui des Allemands du Sud.

Autant de réflexions que nous devons mener si nous voulons que les agriculteurs aient encore conscience d'être une réalité dans ce pays.

En tout état de cause, devant non pas les carences, mais les imperfections et les insuffisances que présente votre budget, monsieur le ministre, le groupe du R.P.R. ne pourra pas le voter et demande que le Sénat se prononce par un scrutin public sur le titre III.

**M. Michel Souplet.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Souplet.

**M. Michel Souplet.** Monsieur le ministre, voilà une semaine, j'ai posé un certain nombre de questions précises à MM. les ministres chargés de l'économie, des finances et du budget. Ils n'y ont pas répondu. Les membres de mon groupe et moi-même l'avons regretté. Ce soir, en revanche, je reconnais, monsieur le ministre, combien vos réponses à nos questions ont été précises.

Du fait de ma déception, j'ai aujourd'hui présenté un résumé de mon intervention de la semaine dernière.

J'avais évoqué les problèmes relatifs à la Pologne, à la Hongrie ainsi qu'à l'ensemble des pays de l'Est. J'avais souligné la responsabilité des gouvernements, mais aussi celle des organisations professionnelles et des citoyens. J'avais également dit, ce qui avait provoqué de vives réactions, combien les organisations professionnelles françaises et européennes devaient s'engager pour aider leurs collègues agriculteurs de ces pays à s'organiser sur les plans syndical, mutualiste et coopératif. Je suis heureux de constater aujourd'hui que l'on s'engage dans cette voie ; mais, bien entendu, nous devons poursuivre notre effort.

Monsieur le ministre, vous avez évoqué le problème de la « jachère industrielle ». Je suis d'accord avec vous, mieux vaut parler de « jachère industrielle » que de « jachère énergétique », et mieux vaut parler « d'utilisation à des fins industrielles diversifiées des grandes masses de productions agricoles qui ne vont pas à l'alimentation humaine ou animale ». Ces vocables sont plus précis, il faut les utiliser.

Mais nous n'avons pas entendu de réponse à nos questions portant sur la faiblesse globale du projet de budget de l'agriculture. Cela nous inquiète.

Monsieur le ministre, vous avez remarquablement défendu ce projet de budget, ce budget dont vous reconnaissez, j'en suis certain, qu'il est trop faible. Vous auriez probablement souhaité disposer de moyens beaucoup plus importants !

Pourtant, je constate que, sur la question de l'harmonisation des systèmes fiscaux, où des progrès auraient pu et dû être réalisés, aucun effort n'a été fait. Or, il ne reste plus que deux ans !

Ce budget n'est pas à la hauteur des ambitions du monde agricole. Nous en avons longuement délibéré au sein de notre groupe et les explications que vous nous avez apportées ce soir nous intéressent car elles vont dans le sens que nous souhaitons pour l'agriculture. Cependant, même si vous n'en êtes pas responsable, bien que solidaire du Gouvernement, nous ne pouvons pas l'accepter. En effet, les organisations professionnelles ne comprendraient pas que nous cautionnions un si faible taux de croissance pour un budget de l'agriculture.

**M. Philippe Adnot.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Adnot.

**M. Philippe Adnot.** Monsieur le ministre, je rends hommage à votre talent. A partir des crédits dont disposait votre département ministériel, vous avez effectivement essayé de bien faire tout ce qui était possible. Cependant, comme M. Souplet, j'estime que ce serait vous rendre un mauvais service, monsieur le ministre, que d'accepter un budget dont la hausse est inférieure à celle du budget de l'Etat, ce qui entraînerait vos collègues à reconduire, l'année prochaine, une situation que nous regrettons tous aujourd'hui ! (*Sourires.*)

**M. Roland du Luart, rapporteur spécial.** Il ne manque pas d'humour !

**M. François Delga.** Je demande la parole pour explication de vote.

**M. le président.** La parole est à M. Delga.

**M. François Delga.** Si l'on tient compte du glissement des prix, l'augmentation du budget de l'agriculture n'est que de 1 p. 100, avec toutes les difficultés qui en résultent.

Mes excellents collègues ont tout dit, et très bien. J'ajouterai cependant quelques remarques.

Monsieur le ministre, j'ai noté votre engagement de porter de 3,5 p. 100 à 6 p. 100 l'augmentation des crédits de l'enseignement agricole.

J'ai également noté que, lorsque la contractualisation sera effectuée, les maisons familiales bénéficieront de l'ensemble des dispositions de la loi. J'espère donc que la confusion entre les financements de l'article 4 et ceux de l'article 5 sera ainsi levée.

J'ai noté encore les dispositions relatives aux produits agricoles dont peuvent dériver les alcools, les huiles et les esters utilisés dans l'industrie et à des fins non alimentaires et pouvant provenir de jachères dites « industrielles ».

Enfin, monsieur le ministre, j'évoquerai le ravage des cultures par la sécheresse, vous les avez d'ailleurs constatés lors de votre venue dans le Midi. Il en résulte, à l'évidence, que le revenu des agriculteurs du Sud-Ouest, en particulier dans le Lauragais, est loin de l'augmentation de 8,5 p. 100 annoncée.

Or, je me dois de rappeler que l'année 1988 avait été négative de 1,4 p. 100 et que les subventions et soldes obtenus par décapitalisations - arrachage de vignes, vente de matériel, de terre ou d'animaux - ne peuvent être assimilées à des bénéfices agricoles.

La caisse régionale de crédit agricole est en première ligne et son président dit que, pour 1989, l'endettement à court terme des agriculteurs a augmenté de 14 p. 100. Un report de l'échéancier des cotisations sociales a été demandé par 1 000 agriculteurs sur 15 000.

Toutes ces remarques démontrent la précarité de la situation.

Monsieur le ministre, je dois enfin attirer votre attention sur un point particulier, les prêts bonifiés à l'agriculture. (*Murmures sur les travées socialistes.*) Au 31 octobre 1989, tous prêts bonifiés confondus, le Tarn se trouvait avec 60 millions de francs de prêts sans enveloppe correspondante, même si 6 milliards de francs ont été attribués récemment. (*Nouveaux murmures sur les mêmes travées.*)

Monsieur le ministre, ne serait-il pas opportun, dans un esprit d'équité, d'établir lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle donne, le 1<sup>er</sup> janvier 1990, une part réservataire pour les caisses régionales de crédit agricole en situation d'attente ? Si tel n'était pas le cas, ces caisses seraient certainement pénalisées.

Monsieur le ministre, j'apprécie les efforts que vous faites et les mesures que vous avez prises. Mais je dois souligner une insuffisance de moyens dont M. le ministre de l'économie et des finances et M. le ministre chargé du budget devraient prendre conscience.

**M. Jean-Pierre Masseret.** Et alors ?

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du R.P.R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 56 :

Nombre des votants .....	318
Nombre des suffrages exprimés .....	291
Majorité absolue des suffrages exprimés	146

Pour l'adoption .....	82
-----------------------	----

Contre .....	209
--------------	-----

Le Sénat n'a pas adopté.

« Titre IV : 843 794 319 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(*Après une première épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, adopte ces crédits.*)

## ÉTAT C

**M. le président.** « Titre V. - Autorisations de programme : 116 200 000 francs.

« Crédits de paiement : 47 180 000 francs. » - (*Adopté.*)

**M. Louis Minetti.** Le groupe communiste s'est abstenu sur le titre V, comme il s'abstiendra sur le titre VI.

**M. le président.** « Titre VI. - Autorisations de programme : 1 408 200 000 francs.

« Crédits de paiement : 564 580 000 francs. »

**M. Roger Husson.** Le groupe du R.P.R. demande un scrutin public sur ce titre VI.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du R.P.R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 57 :

Nombre des votants .....	317
Nombre des suffrages exprimés .....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés	145

Pour l'adoption .....	81
-----------------------	----

Contre .....	208
--------------	-----

Le Sénat n'a pas adopté.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi relatives au ministère de l'agriculture et de la forêt.

6

## DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à la propriété industrielle.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 83 (1989-1990), distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord budgétaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 84 (1989-1990), distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 85 (1989-1990), distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

7

### TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'intégration des personnels de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie dans les corps des services extérieurs de l'administration pénitentiaire de l'Etat.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 82, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 86, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 87, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. (*Assentiment.*)

8

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mercredi 29 novembre 1989, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 58 et 59, 1989-1990).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

**Deuxième partie.** - Moyens des services et dispositions spéciales :

**Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération :**

M. Louis Perrein, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 40).

### Justice :

M. Jean Arthuis, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 28) ; M. Germain Authié, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (services généraux, avis n° 64, tome IV) ; M. Jacques Thyraud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (administration pénitentiaire, avis n° 64, tome V) ; M. Charles de Cuttoli, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (éducation surveillée, avis n° 64, tome VI).

### Recherche et technologie :

M. Jacques Valade, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 29) ; M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique, avis n° 60, tome VIII) ; M. René Trégouët, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique, avis n° 61, tome VI).

### Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1990

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1990 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

### Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

### Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1990

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1990, est fixé au mercredi 6 décembre 1989, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à deux heures quinze.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
JEAN LEGRAND

### QUESTION ORALE

REMISE À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT  
(Application des articles 76 et 78 du Règlement)

#### Situation des surveillants pénitentiaires

169. - 28 novembre 1989. - **M. Jean Faure** appelle l'attention de **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, sur la grève récente des surveillants pénitentiaires. Il lui rappelle que l'intensité de ce mouvement, qui a surpris par son ampleur, nécessite que le Gouvernement et le Parlement se penchent sur la situation des personnels pénitentiaires, afin d'éviter de nouvelles difficultés sociales dans cette administration vitale pour le fonctionnement du service public de la justice. Il lui demande de bien vouloir exposer au Sénat les actions qu'il entend entreprendre dans les prochains mois pour résoudre ce malaise social sans précédent, assurer un meilleur déroulement de la carrière des surveillants et personnels pénitentiaires et leur apporter tous apaisements concernant leur statut et leur rémunération.

# ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

## de la séance

### du mardi 28 novembre 1989

#### SCRUTIN (N° 56)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (budget de l'agriculture et de la forêt).

Nombre de votants ..... 319

Nombre des suffrages exprimés ..... 291

Pour ..... 82

Contre ..... 209

Le Sénat n'a pas adopté.

#### Ont voté pour

##### MM.

François Abadie  
Guy Allouche  
Maurice Arreckx  
François Autain  
Germain Authié  
Gilbert Baumet  
Jean-Pierre Bayle  
Gilbert Belin  
Jacques Bellanger  
Mme Maryse  
Bergé-Lavigne  
Roland Bernard  
Jean Besson  
Jacques Bialski  
Pierre Biarnes  
Marc Bœuf  
Marcel Bony  
André Boyer (Lot)  
Louis Brives  
Jacques Carat  
Robert Castaing  
Joseph Caupert  
William Chery  
Yvon Collin  
Claude Cornac  
Marcel Costes  
Raymond Courrière  
Roland Courteau

Michel Darras  
Marcel Debarge  
André Delelis  
Gérard Delfau  
Rodolphe Désiré  
Michel Dreyfus-Schmidt  
Bernard Dussaut  
Claude Estier  
Aubert Garcia (Gers)  
Gérard Gaud  
Jean-Claude Gaudin  
François Giacobbi  
Roland Grimaldi  
Robert Guillaume  
Philippe Labeyrie  
Tony Larue  
Robert Laucournet  
François Lesein  
Louis Longueue  
Paul Loridant  
François Louisy  
Pierre Louvot  
Philippe Madrelle  
Michel Manet  
Jean-Pierre Masseret  
Jean-Luc Mélenchon  
Michel Moreigne

Georges Othily  
Albert Pen  
Guy Penne  
Daniel Percheron  
Louis Perrein  
Hubert Peyou  
Jean Peyrafitte  
Louis Philibert  
Robert Pontillon  
Claude Pradille  
Roger Quilliot  
Albert Ramassamy  
René Régnaud  
Jacques Rocca-Serra  
Jean Roger  
Gérard Roujas  
André Rouvière  
Claude Saunier  
Franck Sérusclat  
René-Pierre Signé  
Raymond Soucaret  
Fernand Tardy  
François Trucy  
André Vallet  
Albert Vecten  
André Vezinhet  
Marcel Vidal  
Robert-Paul Vigouroux

#### Ont voté contre

##### MM.

Philippe Adnot  
Paul Alduy  
Michel Alloncle  
Jean Amelin  
Hubert d'Andigné  
Jean Arthuis  
Alphonse Arzel  
Honoré Baillet  
José Balarello  
René Ballayer  
Bernard Barbier  
Jean Barras  
Bernard Barraux  
Jean-Paul Bataille  
Henri Belcour  
Claude Belot  
Jacques Bérard  
Daniel Bernardet  
Roger Besse  
André Bettencourt  
Jacques Bimbenet  
François Blaizot  
Jean-Pierre Blanc

Maurice Blin  
André Bohl  
Roger Boileau  
Amédée Bouquerel  
Joël Bourdin  
Yvon Bourges  
Raymond Bourguine  
Philippe de Bourgoing  
Jean-Eric Bousch  
Raymond Bouvier  
Jean Boyer (Isère)  
Louis Boyer (Loiret)  
Jacques Braconnier  
Mme Paulette  
Brisepierre  
Guy Cabanel  
Michel Caldagues  
Robert Calmejane  
Jean-Pierre Camoin  
Jean-Pierre Cantegrit  
Paul Caron  
Pierre Carous  
Ernest Cartigny

Louis de Catuelan  
Auguste Cazalet  
Jean Chamant  
Jean-Paul Chambriard  
Jacques Chaumont  
Michel Chauty  
Jean Chérioux  
Roger Chinaud  
Jean-Eric Chipin  
Jean Clouet  
Jean Cluzel  
Henri Collard  
Henri Collette  
Francisque Collomb  
Maurice Couve  
de Murville  
Pierre Croze  
Michel Crucis  
Charles de Cuttoli  
André Daugnac  
Désiré Debavelaere  
Luc Dejoie  
Jean Delaneau

Jacques Delong  
Charles Descours  
André Diligent  
Michel Doublet  
Franz Duboscq  
Alain Dufaut  
Pierre Dumas  
Jean Dumont  
Ambroise Dupont  
André Egu  
Jean-Paul Emin  
Jean Faure  
Marcel Fortier  
André Fosset  
Jean-Pierre Fourcade  
Philippe François  
Jean François-Poncet  
Philippe de Gaulle  
Jacques Genton  
Alain Gérard  
François Gerbaud  
Charles Ginesy  
Jean-Marie Girault (Calvados)  
Paul Girod (Aisne)  
Henri Gœtschy  
Jacques Golliet  
Yves Goussebaire-Dupin  
Adrien Gouteyron  
Jean Grandon  
Paul Graziani  
Georges Gruillot  
Yves Guéna  
Bernard Guyomard  
Hubert Haenel  
Emmanuel Hamel  
Mme Nicole  
de Hauteclocque  
Marcel Henry  
Rémi Herment  
Daniel Hœffel  
Jean Huchon  
Bernard Hugo  
Claude Huriet  
Roger Husson  
André Jarrot  
Charles Jolibois  
André Jourdain  
Louis Jung  
Paul Kauss  
Pierre Lacour  
Pierre Laffitte

##### MM.

Michel d'Allières  
Henri Bangou  
Mme Marie-Claude  
Beaudeau  
Jean-Luc Bécart  
Georges Berchet  
Mme Danielle  
Bidard-Reydet  
Christian Bonnet  
Charles-Henri  
de Cossé-Brissac

Christian  
de La Malène  
Lucien Lanier  
Jacques Larché  
Gérard Larcher  
Bernard Laurent  
René-Georges Laurin  
Marc Lauriol  
Henri Le Breton  
Jean Lecanuet  
Bernard Legrand  
(Loire-Atlantique)  
Jean-François  
Le Grand (Manche)  
Edouard Le Jeune  
(Finistère)  
Max Lejeune (Somme)  
Charles-Edmond  
Lenglet  
Marcel Lesbros  
Roger Lise  
Maurice Lombard  
Marcel Lucotte  
Jacques Machet  
Jean Madelain  
Kléber Malécot  
Hubert Martin  
Paul Masson  
François Mathieu  
(Loire)  
Serge Mathieu  
(Rhône)  
Michel Maurice-Bokanowski  
Jacques de Menou  
Louis Mercier  
Daniel Millaud  
Mme Hélène Missoffe  
Louis Moinard  
René Monory  
Claude Mont  
Geoffroy  
de Montalembert  
Paul Moreau  
Jacques Mossion  
Arthur Moulin  
Georges Mouly  
Jacques Moutet  
Jean Natali  
Lucien Neuwirth  
Henri Olivier  
Charles Ornano  
Paul d'Ornano

#### Se sont abstenus

Marcel Daunay  
François Delga  
Mme Paulette Fost  
Mme Jacqueline  
Frayssé-Cazalis  
Jean Garcia  
(Seine-Saint-Denis)  
Jacques Habert  
Pierre Jeambrun  
Charles Lederman  
Félix Leyzour

Jacques Oudin  
Sosefo Makapé  
Papilio  
Charles Pasqua  
Bernard Pellarin  
Jean Pépin  
Jean-François Pintat  
Alain Pluchet  
Christian Poncet  
Michel Poniatowski  
Roger Poudonson  
Richard Pouille  
Jean Pourchet  
André Pourny  
Claude Prouvoyeur  
Jean Puech  
Henri de Raincourt  
Roger Rigaudière  
Guy Robert  
(Vienne)  
Jean-Jacques Robert  
(Essonne)  
Mme Nelly Rodi  
Josselin de Rohan  
Roger Romani  
Olivier Roux  
Marcel Rudloff  
Michel Rufin  
Pierre Schiélé  
Maurice Schumann  
Bernard Seillier  
Paul Séramy  
Jean Simonin  
Michel Souplet  
Jacques Sourdille  
Louis Souvet  
Pierre-Christian  
Taittinger  
Martial Taugourdeau  
Jacques Thyraud  
Jean-Pierre Tizon  
Henri Torre  
René Tréguët  
Georges Treille  
Dick Ukeiwé  
Jacques Valade  
Pierre Vallon  
Xavier de Villepin  
Serge Vinçon  
Louis Virapoullé  
Albert Voilquin  
André-Georges Voisin

Roland du Luart  
Mme Hélène Luc  
Louis Minetti  
Michel Miroudot  
Robert Pagès  
Ivan Renar  
Henri Revol  
Paul Souffrin  
René Travert  
Hector Viron  
Robert Vizet

**N'ont pas pris part au vote**

M. Etienne Dailly, qui présidait la séance, et M. Alain Poher, président du Sénat.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants .....	318
Nombre des suffrages exprimés .....	291
Majorité absolue des suffrages exprimés .....	146
Pour l'adoption .....	82
Contre .....	209

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 57)**

sur le titre VI de l'état C du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (budget de l'agriculture et de la forêt).

Nombre de votants .....	319
Nombre des suffrages exprimés .....	291
Pour .....	82
Contre .....	209

Le Sénat n'a pas adopté.

**Ont voté pour****MM.**

François Abadie  
Guy Allouche  
Maurice Arreckx  
François Autain  
Germain Authié  
Gilbert Baumet  
Jean-Pierre Bayle  
Gilbert Belin  
Jacques Bellanger  
Mme Maryse Bergé-Lavigne  
Roland Bernard  
Jean Besson  
Jacques Bialski  
Pierre Biarnes  
Marc Bœuf  
Marcel Bony  
André Boyer (Lot)  
Louis Brives  
Jacques Carat  
Robert Castaing  
Joseph Caupert  
William Chervy  
Yvon Collin  
Claude Cornac  
Marcel Costes  
Raymond Courrière  
Roland Courteau

Michel Darras  
Marcel Debarge  
André Delelis  
Gérard Delfau  
Rodolphe Désiré  
Michel Dreyfus-Schmidt  
Bernard Dussaut  
Claude Estier  
Aubert Garcia (Gers)  
Gérard Gaud  
Jean-Claude Gaudin  
François Giacobbi  
Roland Grimaldi  
Robert Guillaume  
Philippe Labeyrie  
Tony Larue  
Robert Laucournet  
François Lesein  
Louis Longequeue  
Paul Loridant  
François Louisy  
Pierre Louvot  
Philippe Madrelle  
Michel Manet  
Jean-Pierre Masseret  
Jean-Luc Mélenchon  
Michel Moreigne

Georges Othily  
Albert Pen  
Guy Penne  
Daniel Percheron  
Louis Perrein  
Hubert Peyou  
Jean Peyraffitte  
Louis Philibert  
Robert Pontillon  
Claude Pradille  
Roger Quilliot  
Albert Ramassamy  
René Régnauld  
Jacques Rocca-Serra  
Jean Roger  
Gérard Roujas  
André Rouvière  
Claude Saunier  
Franch Sérusclat  
René-Pierre Signé  
Raymond Soucaret  
Fernand Tardy  
François Trucy  
André Vallet  
Albert Vecten  
Jean-Pierre Vezinhet  
Marcel Vidal  
Robert-Paul Vigouroux

**Ont voté contre****MM.**

Philippe Adnot  
Paul Alduy  
Michel Alloncle  
Jean Amelin  
Hubert d'Andigné  
Jean Arthuis  
Alphonse Arzel  
Honoré Baillet  
José Balarelo  
René Ballayer  
Bernard Barbier  
Jean Barras  
Bernard Barraux  
Jean-Paul Bataille  
Henri Belcour  
Claude Belot  
Jacques Bérard  
Daniel Bernardet  
Roger Besse  
André Bettencourt  
Jacques Bimbenet

François Blaizot  
Jean-Pierre Blanc  
Maurice Blin  
André Bohl  
Roger Boileau  
Amédée Bouquerel  
Joël Bourdin  
Yvon Bourges  
Raymond Bourguine  
Philippe de Bourgoing  
Jean-Eric Bousch  
Raymond Bouvier  
Jean Boyer (Isère)  
Louis Boyer (Loiret)  
Jacques Braconnier  
Mme Paulette Brisepierre  
Guy Cabanel  
Michel Caldaguès  
Robert Calmejane  
Jean-Pierre Camoin

Jean-Pierre Cantegrit  
Paul Caron  
Pierre Carous  
Ernest Cartigny  
Louis de Catuelan  
Auguste Cazalet  
Jean Chamant  
Jean-Paul Chambriard  
Jacques Chaumont  
Michel Chauty  
Jean Chérioux  
Roger Chinaud  
Auguste Chupin  
Jean Clouet  
Jean Cluzel  
Henri Collard  
Henri Collette  
Francisque Collomb  
Maurice Couve de Murville  
Pierre Croze

Michel Crucis  
Charles de Cottoli  
André Daugnac  
Désiré Debavelaere  
Luc Dejoie  
Jean Delaneau  
Jacques Delong  
Charles Descours  
André Diligent  
Michel Doublet  
Franz Dubosq  
Alain Dufaut  
Pierre Dumas  
Jean Dumont  
Ambroise Dupont  
André Egu  
Jean-Paul Emin  
Jean Faure  
Marcel Fortier  
André Fosset  
Jean-Pierre Fourcade  
Philippe François  
Jean François-Poncet  
Philippe de Gaulle  
Jacques Genton  
Alain Gérard  
François Gerbaud  
Charles Ginesy  
Jean-Marie Girault (Calvados)  
Paul Girod (Aisne)  
Henri Gœtschy  
Jacques Golliet  
Yves Goussebaire-Dupin  
Adrien Gouteyron  
Jean Grandon  
Paul Graziani  
Georges Gruillot  
Yves Guéna  
Bernard Guyomard  
Hubert Haenel  
Emmanuel Hamel  
Mme Nicole de Hauteclouque  
Marcel Henry  
Rémi Herment  
Daniel Hœffel  
Jean Huchon  
Bernard Hugo  
Claude Huriet  
Roger Husson  
André Jarrot  
Charles Jolibois  
André Jourdain

**MM.**

Michel d'Aillières  
Henri Bangou  
Mme Marie-Claude Beaudreau  
Jean-Luc Bécart  
Georges Berchet  
Mme Danielle Bidard-Reydet  
Christian Bonnet  
Charles-Henri de Cossé-Brissac

Louis Jung  
Paul Kauss  
Pierre Lacour  
Pierre Laffitte  
Christian de La Malène  
Lucien Lanier  
Jacques Larché  
Gérard Larcher  
Bernard Laurent  
René-Georges Laurin  
Marc Lauriol  
Henri Le Breton  
Jean Lecanuuet  
Bernard Legrand (Loire-Atlantique)  
Jean-François Le Grand (Manche)  
Edouard Le Jeune (Finistère)  
Max Lejeune (Somme)  
Charles-Edmond Lenglet  
Marcel Lesbros  
Roger Lise  
Maurice Lombard  
Marcel Lucotte  
Jacques Machet  
Jean Madelain  
Kléber Malécot  
Hubert Martin  
Paul Masson  
François Mathieu (Loire)  
Serge Mathieu (Rhône)  
Michel Maurice-Bokanowski  
Jacques de Menou  
Louis Mercier  
Daniel Millaud  
Mme Hélène Missoffe  
Louis Moïnard  
René Monory  
Claude Mont Geoffroy de Montalembert  
Paul Moreau  
Jacques Mossion  
Arthur Moulin  
Georges Mouly  
Jacques Moutet  
Jean Natali  
Lucien Neuwirth  
Henri Olivier

**Se sont abstenus**

Marcel Daunay  
François Delga  
Mme Paulette Fost  
Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis  
Jean Garcia (Seine-Saint-Denis)  
Jacques Habert  
Pierre Jeambrun  
Charles Lederman  
Félix Leyzour

Charles Ornano  
Paul d'Ornano  
Jacques Oudin  
Sosefo Makapé Papilio  
Charles Pasqua  
Bernard Pellarin  
Jean Pépin  
Jean-François Pintat  
Alain Pluchet  
Christian Poncelet  
Michel Poniatowski  
Roger Poudonson  
Richard Pouille  
Jean Pourchet  
André Pourny  
Claude Prouvoyeur  
Jean Puech  
Henri de Raincourt  
Roger Rigaudière  
Guy Robert (Vienne)  
Jean-Jacques Robert (Essonne)  
Mme Nelly Rodi  
Josselin de Rohan  
Roger Romani  
Olivier Roux  
Marcel Rudloff  
Michel Rufin  
Pierre Schiélé  
Maurice Schumann  
Bernard Seillier  
Paul Séramy  
Jean Simonin  
Michel Souplet  
Jacques Sourdil  
Louis Souvet  
Pierre-Christian Taittinger  
Martial Taugourdeau  
Jacques Thyraud  
Jean-Pierre Tizon  
Henri Torre  
René Trégouët  
Georges Treille  
Dick Ukeiwé  
Jacques Valade  
Pierre Vallon  
Xavier de Villepin  
Serge Vinçon  
Louis Virapoullé  
Albert Voilquin  
André-Georges Voisin

**N'ont pas pris part au vote**

M. Etienne Dailly, qui présidait la séance, et M. Alain Poher, président du Sénat.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants .....	317
Nombre des suffrages exprimés .....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés .....	145
Pour .....	81
Contre .....	208

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.